LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Le Caveau — la petite boite française où l'on mange bien.

au 2063 rue Victoria (Métro McGill) 844-1624

Vol. LXXI — No 200 | Averses ou orages. Maximum 25. | Montréal, mardi 2 septembre 1980 | 25 CENTS

Le travail reprend en Pologne après la victoire des grévistes

VARSOVIE (AFP) — Retour au travail généralisé sur le littoral de la Baltique, de Gdansk à Szczecin, premières libérations de dissidents, persistance de foyers de grève en Silésie, la Pologne a cherché à tâtons pendant la journée d'hier à retrouver son équilibre.

Aux premières heures de la matinée, le portail numéro deux du chantier naval «Lénine» à Gdansk, qui était resté fermé pendant les 18 jours de la grève, s'est ouvert à deux battants, toujours surmonté du portrait du pape Jean-Paul II et de l'image de la Vierge Noire de Czestochowa.

Les gardiens de l'établissement, en uniforme, avaient pris la place des piquets de grève. Les ouvriers de la première équipe ont franchi les grilles sous une pluie battante et de violentes rafales de vent.

■ **Les principaux points de l'accord signé à Gdansk (page 6)**

Les autobus et les tramways bondés circulaient normalement et déposaient les ouvriers devant les entreprises qui avaient recommencé à fonctionner. Les drapeaux signalant les trois établissements en grève avaient été retirés.

D'immenses queues se sont formées devant les kiosques à journaux. La presse locale publiait dans son intégralité l'accord conclu la veille entre les représentants des grévistes et ceux des autorités.

En milieu de journée, une nouvelle alarmante dans sa concision parvenait à Varsovie en provenance de Haute-Silésie. L'agence officielle PAP annonçait que des foyers de grèves persistaient dans huit mines et plusieurs entreprises de la région de Katowice et de Walbrzych (au sud de Wroclaw). Une commission gouvernementale, conduite par le ministre des Mines Wlodzimierz Lejczak, avait été constituée pour examiner la plate-forme d'accord élaborée par les grévistes.

Dans les milieux autorisés, cette nouvelle était toutefois accueillie avec calme. On soulignait qu'il s'agissait d'une grève de solidarité avec les travailleurs de Gdansk, sur laquelle s'étaient greffées quelques revendications particulières, qualifiées de «mineures». On avait bon espoir de parvenir à un règlement du conflit dans le courant de la soirée.

À Varsovie, la détente se confirmait, avec la libération de Jacek Kuron et Adam Michnik, les deux principaux animateurs du comité d'autodéfense sociale KOR. Détenus depuis 11 jours, ils ont retrouvé la liberté en compagnie de plusieurs de leurs camarades. Une liste complète des détenus libérés est attendue dans la soirée.

L'inquiétude suscitée dans le reste du monde par l'éditorial paru hier matin dans la Pravda n'a pas été ressentie en Pologne, où aucun organe d'information n'en a fait état. Au contraire, Trybuna Ludu, quotidien officiel du Parti ouvrier unifié polonais, semblait y répondre par anticipation en écrivant que le dénouement de la crise polonaise «avait rétréci le champ d'action des forces anti-socialistes».

Le seul commentaire sur ce sujet a été fait par M. Lech Walesa, le héros de la grève de Gdansk. Interrogé par les journalistes occidentaux alors qu'il s'installait dans les nouveaux bureaux du premier syndicat indépendant et autogéré, M. Walesa a déclaré: «ce sont des choses politi-

Voir page 10: Pologne

AU SOMMAIRE

■ L'été aux îles fait ses adieux — page 3

■ Les aspirants candidats de qualité ne se bousculent pas aux portes du PQ — page 4

■ Le parlement iranien se penche sur la question des otages américains — page 5

■ L'illusion de la Constituante: un éditorial de Michel Roy — page 8

■ La radio-vision: une firme québécoise exporte sa technologie au tiers-monde — page 11

■ La disparition de Nicolas Koudriavtzeff marque la fin d'une époque — page 14

les *films* du monde

Stunt Man et Fontamara, Grand Prix des Amériques

par Richard Gay et Francine Laurendeau

THE Stunt Man de l'Américain Richard Rush et *Fontamara* du cinéaste italien Carlo Lizzani ont tous deux remporté hier le Grand Prix des Amériques du Festival des films du monde édition 1980. Ce prix, rappelons-le, est attribué par le jury au meilleur long métrage présenté en compétition officielle.

Les prix d'interprétation sont allés, par leur part, à Ana Torrent pour son rôle dans *El Nido*, le film espagnol de Jaime de Arminan et à Robert Duvall pour son interprétation dans *The Great Santini* du cinéaste américain Lewis John Carlino.

Le Prix spécial du jury a été attribué, quant à lui, au long métrage japonais de Yoji Yamada, *A Distant Cry from Spring*. Le jury a aussi accordé un prix à *La Chasse sauvage du roi Stakh* du Soviétique Valéri Roubintchik ainsi qu'une mention au film hongrois *Les Parents du dimanche* de Janos Rozsa. *Les Parents du dimanche* s'est aussi mérité le prix oecuménique.

Pour ce qui est des courts métrages, le Grand Prix de Montréal a été décerné au cinéaste français Arthur Joffe pour son film *La Découverte* alors que le Prix du jury est allé à *Score*, un film néo-zélandais d'Arthur Everard.

Ces prix, qui ont presque tous été accordés à l'unanimité par le jury, ont semblé aussi être bien reçus par la presse internationale qui a suivi le festival. M. Serge Losique, président et directeur général du festival, s'est dit heureux des choix du jury et a annoncé que la cinquième édition du festival aurait lieu aux mêmes dates l'an prochain et comprendrait un hommage spécial au cinéma allemand.

■

Serions-nous devenus blasés? Après une semaine riche en surprises agréables, les films présentés ces derniers jours en compétition officielle nous ont semblé moins intéressants. C'est d'autant plus décevant que les organisateurs de festivals réservent d'habitude leurs gros canons pour la fin. Dans *El Nido*, du réalisateur espagnol Jaime de Arminan, une adolescente (interprétée par Ana Torrent, la petite fille de *Cria Cuervos)* jette son dévolu sur un vieil excentrique qu'elle fera tourner en bourrique et tentera même de pousser au crime. Si le thème est très littéraire, les deux personnages principaux n'en sont pas moins convaincants. Un film plutôt sympathique en dépit de quelques redites et de quelques longueurs.

La Banquière, de Francis Girod, raconte l'histoire vraie d'Emma Eckhert, une femme étonnante qui, entre les deux guerres, sut faire fructifier les économies des petits épargnants français. Intelligente, audacieuse, belle et de moeurs dissolues (elle aimait surtout les femmes), elle ne pouvait que s'attirer les foudres des autres banques et des gouvernements de droite. Victorieuse malgré tout, elle connaîtra une fin tragique. Romy Schneider est entourée d'une impressionnante brochette d'acteurs, dont Jean-Louis

Voir page 10: Les films



Lech Walesa, principal négociateur du comité interentreprises MKS de Gdansk, annonce triomphalement aux grévistes du chantier naval Lénine qu'un accord a été conclu avec le gouvernement. (Photolaser AP)

L'URSS lance un très net avertissement

MOSCOU (d'après Reuter et AFP) — Le Kremlin a lancé hier un sérieux avertissement aux autorités polonaises en dénonçant dans la Pravda les «revendications anti-socialistes» des grévistes du littoral de la Baltique.

L'article évitait de signaler qu'un accord avait été conclu dès dimanche entre le gouvernement et les grévistes polonais qui ont repris le travail aussitôt. L'absence de référence à cet accord semble indiquer qu'en se pliant aux principales demandes des grévistes, le leader Edward Gierek a dépassé les limites tolérables aux yeux de Moscou. Et les termes utilisés par la Pravda ressemblent singulièrement à ceux qui ont précédé l'invasion de la Tchécoslovaquie en 1968.

La crise polonaise avait atteint les limites du tolérable aux yeux de Moscou: l'éditorial d'hier de la Pravda l'indique sams ambiguïté.

«Des éléments anti-socialistes, écrit le quotidien, continuent à avancer des exigences politiques en Pologne et ils portent un préjudice au socialisme réel». Quand ils ont lu l'éditorial de la Pravda, hier matin, les ouvriers soviétiques n'ont pu soupçonner que de l'autre côté de la frontière leurs camarades polonais avaient repris le travail, obtenu le droit de grève, imposé des «syndicats libres» et ébranlé la censure.

C'est là en effet le plus dur commentaire soviétique depuis le début de la crise polonaise, commentaire diffusé dès dimanche par l'agence Tass. Il reflète exaspération du Kremlin face à une crise qui «sape le rapport entre le parti et la classe ouvrière». Le journal soviétique dénonce le caractère subversif du mouvement revendicatif polonais: «Des éléments anti-socialistes se sont introduits dans certaines entreprises de Gdansk, ils abusent la confiance des ouvriers et utilisent la situation économique difficile à des fins contre-révolutionnaires». Mais nul mot sur la fin du conflit, nulle allusion à la signature d'un accord.

Autre accusation de la Pravda: «Ces éléments anti-socialistes sont appuyés par des ennemis de la Pologne agissant de l'extérieur... Ces actes visent à porter le maximum de préjudice aux acquis socialistes du peuple polonais». Les observateurs notent la dramatisation du ton, alors même que le conflit est réglé. De plus, l'argumentation est celle qui a justifié l'intervention soviétique en Afghanistan. Avec encore ce rappel: «La Pologne occupe une place importante en Europe (...) Elle est membre du Pacte de Varsovie».

Ainsi, après une période de silence puis de réserve, Moscou avait-elle décidé dimanche de durcir le ton, d'en appeler à la solidarité socialiste pour une Pologne menacée. La Pravda accuse même certains milieux «revanchards» de Bonn de convoiter «les anciens territoires allemands».

Chaque mot d'un tel éditorial est soigneusement pesé. Il révèle une thèse officielle finalement arrêtée par le Kremlin sur la Pologne: pour Moscou, on avait atteint les limites du tolérable. Les méandres de la machine soviétique font que la publication de ce commentaire, dépassé avant d'avoir été imprimé, n'a pu être suspendue. A Moscou, les observateurs se demandent si le subit durcissement soviétique n'a pas incité les dirigeants polonais — et peut-être les grévistes — à précipiter la signature d'un accord.

Ce n'est que hier soir que la télévision soviétique a annoncé la reprise du travail sur le littoral polonais en insistant longuement sur «les activités des éléments anti-

Voir page 10: L'URSS

Jimmy Carter donne le coup d'envoi de la campagne pour la présidence

WASHINGTON (AFP) — Après une courte pause, les trois participants à la course présidentielle américaine reprenaient leur bâton de pèlerin hier, à l'occasion du «Labor Day» qui, aux Etats-Unis, marque traditionnellement le début officiel d'une campagne électorale pourtant omniprésente depuis des mois.

Il ne reste plus au président sortant Jimmy Carter, au républicain Ronald Reagan et au candidat indépendant John Anderson que 65 jours pour convaincre un électorat qui n'a jamais été aussi instable. «Au moins 50 pour cent des gens vont changer d'avis d'ici au jour de l'élection (4 novembre)», estime M. Peter Hart, l'un des politicologues du Parti démocrate.

Le président Jimmy Carter a choisi hier le «Sud profond» de ses origines pour lancer officiellement sa campagne en vue d'obtenir un second mandat à la Maison Blanche en promettant, une fois de plus, aux Américains de réaliser leurs espoirs et leurs rêves.

Selon la tradition, le président candidat s'est joint à l'un des dizaines de milliers de pique-niques populaires du «Labor Day», qui, à travers les Etats-Unis, marque à la fois la fin de l'été et la fête du travail.

Le parc de la source, près de la petite ville agricole de Tuscumbia, était déjà rempli de plus 25,000 hommes, femmes et enfants venus non seulement de cette région rurale du nord de l'Alabama, mais des États voisins du Mississippi et du Tennessee, lorsque Jimmy Carter, sa femme Rosalynn et sa fille Amy sont arrivés à l'heure du déjeuner, précédés de bruyante musique et de fringantes majorettes.

Pendant que, sur la prairie, ils se léchaient les doigts de la sauce de leur barbecue, «leur» président leur apporta tout ce qu'ils voulaient entendre: un monde où le pétrole arabe, les voitures

Voir page 10: Jimmy Carter

LE 75e ANNIVERSAIRE DE L'ALBERTA

Lougheed réitère sa détermination



Pierre Trudeau et Peter Lougheed ont mis entre parenthèses hier la querelle qui les oppose au sujet du prix de l'énergie. Ils assistaient ensemble, à Edmonton, aux fêtes du 75e anniversaire de l'entrée de l'Alberta dans la fédération canadienne. (Photolaser CP)

EDMONTON (d'après CP) — Les Albertains sont résolus à garder la main haute sur leurs ressources naturelles et ils désirent être traités par le reste du Canada «avec courtoisie et équité».

Ce rappel était fait hier par le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, à son homologue canadien, M. Pierre Elliott Trudeau. Ils participaient côte à côte aux cérémonies marquant le 75e anniversaire de l'entrée de la province occidentale dans la Confédération.

M. Trudeau, plutôt que de donner la réplique, a souligné avec admiration le rôle positif des Albertains depuis que le territoire est devenu, en 1905, une province canadienne. Ses paroles lui ont valu de chaleureux applaudissements d'une foule de quelque 10,000 personnes qui assistait aux cérémonies se déroulant sur la terrasse de la législature d'Edmonton. Le premier ministre du pays a rappelé à son auditoire que le grand-père de son homologue albertain, Sir James Lougheed, qui fut le leader conservateur du Sénat de 1906 à 1925, avait déjà prédit que les richesses naturelles de l'Alberta et de la Saskatchewan en feraient un jour des provinces plus importantes que les plus anciennes.

Quant à l'incident protocolaire qui, vendredi, a failli garder M. Trudeau à l'écart des fêtes albertaines, le chef du gouvernement canadien y a fait hier une allusion sur le mode de l'ironie. «Je suis très heureux d'avoir été invité ici, a-t-il lancé. Tout le monde sait que j'adore les parties et je n'aurais pas voulu manquer de célébrer le 75e anniversaire de naissance de votre province.»

M. Trudeau avait été invité à Edmonton dès le début de l'été, mais il n'avait répondu, positivement, à l'invitation qu'il y a une quinzaine de jours. Trop tard, lui ont fait valoir les organisateurs: le programme des fêtes est déjà imprimé et M. Trudeau n'y est point parmi la liste des invités mentionnés. Vendredi dernier cependant, M. Lougheed lui-même, au terme d'une longue négociation avec le premier ministre à ce sujet, a fini par l'inviter à la cérémonie d'hier et ce dernier, par accepter d'en être.

Dans son discours, M. Lougheed a donné à entendre que l'année 1930 était

Voir page 10: Peter Lougheed

C'EST EN PERMANENCE LA FOIRE DU LIVRE

RABAIS DE 30% SUR TOUT

LIBRAIRIE DUSSAULT

8955, BOUL. SAINT-LAURENT

6/36

GROS LOT
Approximatif vendredi
$559,000.

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE

4	5	7	20	25	30

	NOMBRE DE GAGNANTS	LOTS
6 SUR 6	0	$361,512.00
5 SUR 6	182	$937.40
4 SUR 6	10365	$45.70
5 SUR 6+	5	$22,747.60

N° COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUE SEULEMENT AU 5 SUR 6+: 32

VENTES TOTALES: $1,974,621.00

Mini 6/36 — TIRAGE 122 — VENDREDI 29/08/80

	NUMÉRO	POSSIBILITÉ DE
NUMÉRO COMPLET	480248	3 GAGNANTS DE 50 000$
5 CHIFFRES	80248	27 GAGNANTS DE 5 000$
4 CHIFFRES	0248	279 GAGNANTS DE 250$
3 CHIFFRES	248	2781 GAGNANTS DE 50$
2 CHIFFRES	48	27810 GAGNANTS DE 5$

LES BILLETS GAGNANTS DE 250$ ET 50$ DE LA MINI SONT ENCAISSABLES À TOUTE SUCCURSALE DE LA BANQUE NATIONALE.

La maison Cartier dans le Vieux-Montréal

LE PATRIMOINE

Alain Duhamel



DEPUIS plusieurs années déjà, Parcs Canada possède dans le Vieux-Montréal une maison, à l'angle des rues Berri et Notre-Dame, qu'il tient barricadée en attendant des travaux de restauration et de mise en valeur.

Cette maison, qui porte les numéros 456 à 462 rue Notre-Dame est, a appartenu pendant près de 60 ans à Georges-Etienne Cartier et à sa succession. Parcs Canada l'a acquise dans le but d'en faire un lieu historique national commémorant ce père de la confédération. Son ouverture au public est prévue pour 1984, onze années après le début des études pour sa mise en valeur.

Les archives municipales de Montréal montrent que cette maison a appartenu en 1842 à M. Arthur Ross, trésorier de la ville. En 1848, Georges-Etienne Cartier en devient le propriétaire et l'occupe pendant quelques années. Entre 1855 et 1863, Georges-Etienne Cartier la loue à des professionnels. Il l'habitera à nouveau entre 1863 et 1873, les dix dernières années de sa vie.

Georges-Etienne Cartier était né en 1815 à Saint-Antoine-sur-le-Richelieu. Avocat et homme politique, il sera, avec John A. Macdonald, à la tête du pays dans la période pré-confédérale et l'un des principaux artisans de l'acte confédératif de 1867. En 1868, il est fait baronnet du Royaume-Uni.

Parcs Canada a pour mission, entre autres choses, de constituer un réseau pancanadien de lieux historiques nationaux liés d'une façon ou d'une autre à des événements ou à des personnages de l'histoire canadienne. C'est ainsi que Parcs Canada, en plus de se préoccuper des lieux naturels exceptionnels, administre les canaux anciens, plusieurs places et fortifications militaires et des monuments historiques liés à des personnages importants.

Entre autres immeubles, au Québec, Parcs Canada a mis en valeur la maison de Sir Wilfrid Laurier à Saint-Lin, devenu depuis ville des Laurentides. La maison, construite en 1838, a abrité la famille Laurier à partir de 1843 et a été mise en valeur pour illustrer la vie domestique du milieu du XIXe siècle en région rurale.

À Compton, dans les Cantons de l'Est, Parcs Canada travaille à mettre en valeur la maison natale de Louis Saint-Laurent, ancien premier ministre. Il s'agit d'une résidence familiale et d'un magasin général dont la construction a commencé dans la première moitié du XIXe siècle. Parcs Canada se propose de réhabiliter le domaine Saint-Laurent et de l'utiliser à des fins d'interprétation. L'ouverture au public est prévue pour 1982.

Parcs Canada n'a pas, comme le ministère des Affaires culturelles, la mission de protéger tout le patrimoine. Cette institution fédérale choisit ses monuments, en fait l'acquisition et met le temps et les ressources techniques et financières nécessaires.

Le cas de la maison Cartier, dans le Vieux-Montréal, illustre bien la façon de faire de Parcs Canada. Au moment où cette maison sera ouverte au public, elle aura coûté environ $1,6 million. Pendant une dizaine d'années, cependant, elle sera demeurée barricadée et aura constitué une véritable plaie urbaine dans un quartier où des efforts considérables de revalorisation sont engagés.

Le budget consacré à cet éventuel lieu historique canadien a de quoi faire rêver tous les artisans du patrimoine. À ce jour, le gouvernement fédéral a dépensé $397,200 dans ce projet: $181,300 dans des études de génie et d'architecture, $21,500 dans des travaux d'arpentage et de réparation mineure, $125,800 dans des recherches archéologiques et historiques et $68,600 dans des recherches documentaires et mobilières. Et la restauration du bâtiment n'est pas encore commencée...

Depuis 1979, Parcs Canada a retenu les thèmes et les objectifs de la mise en valeur de la maison Cartier mais a négligé de les soumettre à l'épreuve de l'opinion publique. On prévoit diffuser un concept de mise en valeur vers 1982.

■

Les richesses sous-marines — Le Comité d'histoire et d'archéologie subaquatique du Québec s'inquiète de la construction de pipelines pour le transport du gaz naturel à travers des voies d'eau dont le potentiel archéologique n'a pas été évalué.

Les projets de Trans-Canada Pipe Lines et Qand M Pipe Lines prévoient un gazoduc franchissant le lac des Deux-Montagnes, la rivière Richelieu et le fleuve Saint-Laurent en au moins trois emplacements, ces voies d'eau, affirme le Comité, ont servi aux déplacements des tribus amérindiennes, au commerce, au transport des marchandises et dans certains cas ont été le théâtre de batailles navales. Elles peuvent donc receler dans leur lit des sites archéologiques importants.

Les corporations qui préparent ces projets seront tenues d'effectuer des études d'impact sur l'environnement. Le Comité d'histoire et d'archéologie subaquatique souhaite que le lit des rivières fasse partie de l'environnement à étudier.

À ce jour, seul le Richelieu a fait l'objet d'un inventaire préliminaire des sites archéologiques subaquatiques. C'est précisément le Comité d'histoire et d'archéologie subaquatique, avec le soutien financier du ministère des Affaires culturelles, qui l'a réalisé. Encore cet été, des membres du comité s'affairent à l'examen du lit du Richelieu entre le bassin de Chambly et la ville de Sorel.

Le Comité d'histoire et d'archéologie subaquatique effectue une prospection sonographique grâce à un appareil mis au point par le professeur Harold E. Edgerton, du Massachusetts Institute of Technology. Cet appareil, tiré par un bateau, fait une photographie au son du lit de la rivière et révèle par un jeu d'ombres toute structure anormale. Les recherches ont révélé à ce jour la présence de plusieurs anciens quais, de quelques épaves intéressantes et de dépôts de débris qui nécessiteront un examen plus approfondi lorsque la saison de la navigation de plaisance aura pris fin.

Le Comité d'histoire et d'archéologie, avec de modestes moyens, groupe des plongeurs préoccupés par la préservation des sites archéologiques subaquatiques, se distinguant en cela de la plupart des plongeurs amateurs qui se livrent au pillage des épaves ou à la collection d'objets témoins essentiels aux études archéologiques.

Encore récemment, des membres du Comité, en voyage à la Pointe des Monts en Gaspésie et à la Pointe-aux-Anglais, sur la Côte Nord, ont pu constater que les sites d'épaves se trouvaient systématiquement dépouillés de leur richesse, sans que les pilleurs ne soient dérangés par qui que ce soit. Aucun site archéologique subaquatique ne fait l'objet d'une quelconque protection officielle du gouvernement du Québec ou du gouvernement du Canada, ni même d'un effort de surveillance.



La maison de Georges Étienne Cartier, dans le Vieux Montréal. (Photo Jacques Grenier)

LES TRIBUNAUX

■ Vingt-quatre accusations contre Rory Shayne

Rory Shayne, l'un des neuf mutins qui ont pris part à la prise de 11 otages lundi dernier, au Centre de correction Laval (ex-pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul), s'est présenté vendredi, devant le juge James Hugessen, de la Cour supérieure, pour apprendre qu'il subirait son procès, dès le 4 novembre, sous 24 chefs d'accusations de vols à main armée, de conspiration et de possession d'armes à feu.

Tous ces méfaits, qui lui ont rapporté quelque $260,000, auraient été perpétrés entre les 5 janvier et 2 mars 1979, dans des succursales de la Banque de Montréal, de la Banque Royale et au Guardian Trust.

Shayne, qui est âgée de 29 ans, se trouvait alors en liberté illégale, s'étant enfui du pénitencier, où il devait purger une peine de 20 ans, imposée par un tribunal à Vancouver, pour des méfaits semblables.

■ Gardiens coupables d'outrage au tribunal

Le juge Pierre Verdy, de la Cour provinciale, a imposé vendredi des amendes individuelles de $300, ou à défaut un mois de prison, à deux individus qui, nommés gardiens de biens saisis, ont disposé et vendu ceux-ci, commettant ainsi un outrage au tribunal.

La plante avait été portée par Décary Square Inc, du 6900, boulevard Décarie, contre MM. Yves Burban et Christian Peillon, qui opéraient dans ce centre commercial la Poissonnerie La Marée. La saisie, effectuée le 14 décembre 1979, faisait suite à une réclamation de $1,688.10 pour loyer impayé.

Lors d'un constat, effectué le 8 février 1980, un huissier confirmait que les meubles meublants et la plupart des articles et marchandises saisis étaient encore sur les lieux loués, à l'exception, entre autres, de vingt livres de pétoncles et trois livres de turbot frais.

Notant qu'on pourrait s'étonner qu'on puisse punir quelqu'un pour avoir disposé de biens périssables, le juge Verdy rappelle que la loi a prévu une telle situation.

«Non seulement pourrait-on affirmer que le gardien doit, comme dépositaire, de dire le juge, effectuer les actes conservatoires nécessaires, tel en l'occurrence congeler le poisson frais, par exemple, mais surtout l'article 575 déclare que dans un tel cas, un juge peut ordonner que les biens saisis périssables ou susceptibles de se déprécier rapidement soient vendus sans délai et que le produit en soit consigné au greffe».

PARENTS

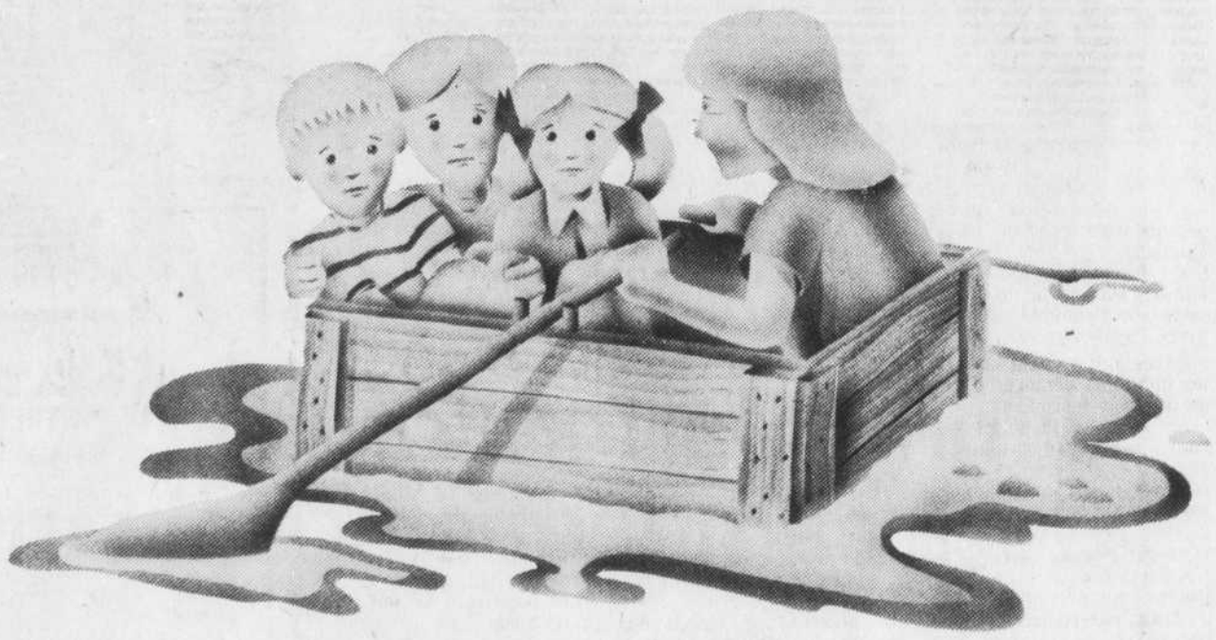
CESSEZ DE CHERCHER LES MANUELS DE VOS ENFANTS (PETITS ET GRANDS) CAR NOUS LES AVONS À LA LIBRAIRIE **guérin**



4560, rue SAINT-DENIS, MONTRÉAL

(849-1112)

Le minimum vital est de mieux en mieux assuré par l'État.



Pour qui veut mieux il y a l'assurance-vie.

C'est vrai que l'État protège et continuera sans doute de protéger ses membres contre la misère, mais qui accepterait de condamner les siens à un minimum quelconque, advenant son décès prématuré.

Si vous avez réussi à doter votre famille d'un certain confort matériel, ne risquez pas qu'il ne s'envole si vous mourez prématurément. Votre perte serait déjà assez douloureuse pour les vôtres sans que vienne s'y ajouter le dénuement.

Ce patrimoine qui permettra à votre famille de continuer de vivre comme avant, il existe un moyen de le constituer instantanément: l'assurance-vie. La création d'un "**patrimoine instantané**" est d'ailleurs la première raison d'être de l'assurance-vie.

Oh! ce n'est pas là l'unique avantage de l'assurance-vie, mais c'est un avantage majeur que l'assurance-vie est seule à vous offrir. C'est pour cette raison que l'assurance-vie est irremplaçable.

De combien d'autres services pourrait-on en dire autant?

Pour obtenir réponse à vos questions, consultez votre assureur-vie ou téléphonez sans frais au Centre d'information de l'assurance-vie en composant ce numéro: 1-800-361-8070.



Les compagnies d'assurance-vie du Canada

L'été aux îles fait ses adieux

par François Barbeau



C'est la pluie qui aura le dernier mot aux Floralies et à Terre des Hommes hier, ce qui n'a pas empêché des milliers de personnes de se presser dans les îles pour faire leur plein de souvenirs en cette dernière journée d'ouverture de ces grands spectacles en plein air.

Les Floralies extérieures auront attiré du 31 mai jusqu'à hier près d'un million et demi de personnes, et 300,000 personnes s'étaient pressées au Vélodrome du 17 au 29 mai pour les Floralies intérieures.

Ces quelque 1,750,000 personnes sont loin des trois ou quatre millions de visiteurs attendus au début de l'été mais, selon le Commissaire général des Floralies, il s'agit quand même d'un succès.

N'eut été des 24 jours de pluie de juillet, estime M. Boily, le chiffre de trois millions de visiteurs aurait sûrement été atteint. Ceux qui n'ont pu se rendre aux Floralies cet été pourront se reprendre l'an prochain puisque ces jardins seront permanents et qu'ils seront chacun maintenus dans leur concept architectural original. L'île Notre-Dame deviendra en quelque sorte un musée des jardins du monde.

Ces jardins du monde ont fait l'été durant la joie des amateurs de photographie qui étaient hier encore en bataillons serrés à croquer les massifs fleuris, les plates-bandes, les corbeilles et les vasques odorantes, en prenant bien soin de placer en beau milieu de l'objectif un membre au moins de la famille, celui habituellement qui s'objectait le plus bruyamment à être «posé» de la sorte.

Tous les ponceaux, les moindres rocailles et évidemment chaque jet d'eau ont été à chaque instant le prétexte d'un concert de déclics de toutes sortes d'appareils photographiques, des plus simples aux plus compliqués.

Après une espèce de petite danse rituelle du cadrage dans l'objectif, et d'une flexion des genoux fort apparentée à la génuflexion, ces amateurs de photos rebobinaient leur pellicule forts satisfaits d'avoir capté pour toujours ces fleurs multicolores et odorantes.

Depuis l'Expo '67, il en a coulé de l'eau sous les ponts, et les arbres plantés à l'occasion de cette grande manifestation internationale ont belle prestance.

Dans les jardins, les gens se sont exclamés une dernière fois devant des roses qui exhalaient cette odeur automnale qui porte à la rêverie.

Les jardins potagers communautaires, malgré les piétinements des curieux et les caresses un peu trop dures de tous ces amants de la nature, exhibaient une dernière fois sous le signe de la corne d'abondance une partie de leur abondante et appétissante récolte.

La pluie diluvienne de dimanche avait lavé les allées, mais les fleurs avaient eu le temps de relever une dernière fois la tête pour saluer ces derniers visiteurs, qu'égayaient pour la dernière fois des musiciens aux solides poumons dont les notes étaient aussi emportées dans le vent chaud d'orage qui soufflait sans rafraîchir, et qui parfois soulevait de fort jolies jupes, comme dans les chansons de Brassens.

Du dernier balcon du pavillon de Flore, vue insurpassable sur l'ensemble de l'île Notre-Dame, sur cette foule bigarrée qui s'agitait comme les habitants dérangés d'une gigantesque fourmilière.

Ce sont les mouettes qui vont s'ennuyer aujourd'hui de ces pique-niqueurs si généreux qui tout l'été ont nourri leurs appétits voraces de frites grasses à souhait et d'autres aliments digestes.

À Terre des Hommes, les visiteurs sont plus pressés que les botanistes en herbe, déchirés entre les rythmes endiablés d'un orchestre de jazz et les échos envoûtants d'un tam-tam africain, qui sortent des entrailles électroniques d'un orgue savamment touché par un musicien noir.

À la Ronde, c'était le tohu-bohu habituel des enfants grands et petits affolés de tous ces bruits, de toutes ces odeurs, de tous ces spectacles, des rires et des pleurs, des cris d'effroi et de plaisir.

Les bras chargés d'affreux animaux de peluche, récompenses d'une certaine adresse à crever des ballons ou à lancer des balles, des papas impatients sermonnaient leur progéniture en les menaçant de sévices horribles comme la privation de friandises collantes et dégoulinantes.

Dans les autobus chargés et puants qui ramenaient tout ce beau monde à la maison, les dames en nage se frottaient les mollets et les chevilles en jurant à haute voix de ne plus jamais s'y faire reprendre à mettre les pieds dans de tels endroits durant le week-end de la Fête du travail.





Les Floralies, Terre des Hommes et la Ronde ont reçu hier leurs derniers visiteurs, que les nuages gris et la chaleur torride n'avaient pas réussi à effrayer. La pluie cependant les a chassés en fin de journée, non sans leur permettre de faire une dernière provision de souvenirs pour les soirées d'automne qui approchent. (Photos Jacques Grenier)

Disparus dans une excursion de pêche

HALIFAX (PC) — Un groupe de cinq personnes qui faisaient partie d'une excursion de pêche, partie du Québec, ont connu une fin tragique en fin de semaine. Jusqu'à présent, les équipes de secours de Halifax ont repêché, lundi, les corps de deux Québécois, à environ 35 kilomètres de Gaspé, mais trois autres personnes manquent toujours à l'appel.

Les pêcheurs ont quitté Cloridorme, au Québec, dimanche matin, pour une excursion d'une journée. Ils sont montés à bord d'un bateau de 20 mètres, équipé d'un moteur hors bord d'une puissance de 65 HP.

Les recherches ont commencé lorsque les pêcheurs ne sont pas parvenus à destination à l'heure prévue. Un navire d'un particulier a fouillé les eaux environnantes, mais en vain, pendant toute la nuit, dimanche.

Des avions de type Buffalo et Voyageur, de la base des Forces armées de Summerside, ont commencé leurs recherches tôt, lundi. Ils ont été rejoints par le navire garde-côte Ville-Marie.

Les recherches se poursuivaient lundi.

Grève des contrôleurs à Dorval

Les 21 contrôleurs du trafic aérien à l'aéroport international de Dorval ont débrayé hier, chacun se donnant pour malade.

Le motif du débrayage n'a pas été précisé avec certitude, puisqu'il était impossible de joindre hier les représentants du syndicat auquel appartiennent les contrôleurs, soit la Canadian Air Traffic Control Association (CATCA). En revanche, un cadre de Transport Canada, M. Armand Cloutier, estime quant à lui que les contrôleurs font pression pour que Transport Canada augmente leur nombre.

La convention collective des contrôleurs expire à la fin de l'année en cours et aucune négociation touchant son renouvellement n'a été entreprise encore, a dit M. Cloutier.

En l'absence des aiguilleurs du ciel, des cadres de Transport Canada ont paré au plus urgent. Au fait, 325 décollages et 350 atterrissages auraient normalement au lieu à Dorval hier. Les autorités ont réduit de moitié ce nombre en détournant, au cours de la journée, les petits appareils qui utilisent le vol à vue sur les aéroports de Mirabel et de Saint-Hubert.

Suivant Transport Canada, aucun vol commercial n'a été retardé ni annulé durant la journée d'hier. Mais qu'en sera-t-il aujourd'hui? Les contrôleurs n'ont pas indiqué combien de jours ils seraient «malades». Et aujourd'hui, le nombre de vols doit être beaucoup plus considérable qu'hier, alors que de nombreux vacanciers rentrent chez eux.

PROVINCIAL

RÉSULTATS — TIRAGE DU **31 août 1980**

Les billets présentant dans une même série des numéros jumelés ou simples identiques aux numéros suivants gagnent:

1e série	1 000 000 $	250 000 $	100 000 $	100 $	25 $	25 $
VERT (A)	1909	1909	X	1909	X	X
ROUGE (B)	152	X	152	X	152	X
BLEU (C)	X	567	567	X	X	567
2e série	1 000 000$	250 000 $	100 000$	100 $	25$	25$
VERT (A)	4159	4159	X	4159	X	X
ROUGE (B)	659	X	659	X	659	X
BLEU (C)	X	975	975	X	X	975
3e série	1 000 000$	250 000$	100 000$	100$	25$	25$
VERT (A)	3408	3408	X	3408	X	X
ROUGE (B)	309	X	309	X	309	X
BLEU (C)	X	265	265	X	X	265

Pour tous détails, consulter les explications à la face du billet.

Les billets gagnants de 25$ et 100$ sont encaissables à toute succursale de la BN.

10 lots bonis de 50 000$ chacun.

lots bonis A(vert)+B(rouge)

A 1449 / B 042 ▶ 50 000$	A 2182 / B 809 ▶ 50 000$	
A 3115 / B 812 ▶ 50 000$	A 2325 / B 811 ▶ 50 000$	A 2154 / B 235 ▶ 50 000$

lots bonis A(vert)+C(bleu)

A 2068 / C 286 ▶ 50 000$	A 2941 / C 339 ▶ 50 000$	
A 3983 / C 188 ▶ 50 000$	A 3162 / C 556 ▶ 50 000$	A 2716 / C 036 ▶ 50 000$

En formation!

La bonne forme, c'est au moins à tous les deux jours.

PARTICIPACTION

1880-1980 ca QUÉBEC

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions

680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3

Téléphone: (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables Agréés,
800 Boul. Dorchester ouest,
Montréal, H3B 1X9
861-1641
Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver. Société affiliée - Gagné, Vaillancourt & Associés.

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

CHARETTE, FORTIER, HAWEY & CIE TOUCHE ROSS & CIE
1 Place Ville-Marie
Montréal - H3B 2A2
861-9531
Montréal Québec Hull
Partie intégrante de Touche Ross & Co. avec bureaux à Sydney, Halifax, St. John, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Kelowna, Langley, St. John's, Bermuda, Nassau, Bahama Islands, Grand Cayman.

CLARKSON, GORDON
Comptables Agréés
Associés-résidents
Montréal - Québec
A. Benedetti, C.A. — C.C. Bismuth, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. — T.R. Burpee, C.A.
M. Camirand, C.A. — H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. — M.G. Chamberland, C.A.
J.P. Delisle, C.A. — M.M. Domanski, C.A.
G. Fréchette, C.A. — S.R. Gagné, C.A.
R. Germain, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.-P. Graveline, C.A. — A. Lanthier, C.A.
R.E. Lavoie, C.A. — G. Limoges, C.A.
R.J. Messier, C.A. — J.D. Morrison, C.A.
R.K. Palmer, C.A. — R. Peart, C.A.
W.J. Smith, C.A. — G.S. Wells, C.A.
Bureaux à
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, COUREY, FONTAINE & ASSOCIÉS
2, Place Laval
bureau 300
LAVAL, Qué. H7N 5N6
382-4010 • 668-6400

COURTOIS, ZIRI & ASSOCIÉS
Comptables agréés
397 o. rue Laurier
Mtl. P.Q. H2V 2K3 — 273-1535

ERNST & WHINNEY
Comptables Agréés
Sept-Iles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde
1200, avenue McGill College
Suite 1100
Montréal, Québec, H3B 4G7
871-8901

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde

GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
R. Gauvin, C.A. — B. Dumais, C.A.
R. Forget, C.A. — C. Boyer, C.A.
G. Villeneuve, C.A. — J.R. Charette, C.A.
M. Duquette, C.A. — P. Saint-Julien, C.A.
A. Gareau, C.A. — L. Maheu, C.A.
561 boul. Crémazie est
Montréal, H2M 1L8 — 384-1430
38 boul. St-Viateur
Rigaud, J0P 1P0 — 458-7526

GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS
Société Nationale
CAMPBELL SHARP
Comptables Agréés
500 Place d'Armes, Suite 1700
Montréal, Québec, H2Y 2J1
845-7211

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
276 ouest, St-Jacques suite 600
Montréal H2Y 1N3
845-9253
Bureaux: Montréal
Laval
Repentigny
Iles de la Madeleine
Maniwaki

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 — 288-0988

LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS
affilié à
COOPERS & LYBRAND
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W6
(514) 871-9792

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
Comptables Agréés
Pierre Bédard, c.a.
Michel Champoux, c.a.
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal H2Y 1W4
844-1153

LIPPMAN, PTACK, BENJAMIN, SMALL & COHEN
Comptables Agréés
Montréal/Toronto
6600 Côte des Neiges
MTL, P.Q. H3S 2A9
(514) 341-5511
Membre: Groupe International des Cabinets de Comptables.

MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS
Comptables agréés
2 Complexe Desjardins, bureau 2600
C.P. 153, montréal H5B 1E8
Tél.: (514) 281-1555
Télex 055-60917
Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval, Hull, Hawkesbury
Québec, Lévis et Moncton
Société Nationale Collins Barrow
Bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes
Représentation dans les grands centres financiers internationaux

MacGILLIVRAY & BRUNEAU
Comptables Agréés - Chartered Accountants
1155 Dorchester ouest
Montréal, P.Q. H3B 3T9
(514) 871-8630
National
MacGILLIVRAY & CO.
Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde

MALLETTE, BENOIT BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
C.P. 95
1, Complexe Desjardins
MONTRÉAL (Québec)
H5B 1B2
(514) 281-1850
Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski, Magog, Saint-Jérôme, Richmond, Sainte-Agathe-des-Monts, Montmagny, Port-Cartier
Société Nationale
WARD MALLETTE
Représentation Internationale dans 45 pays
BINDER DIJKER OTTE & CO.

MESSIER, BOURGEOIS & CIE
Comptables agréés
50, Place Crémazie,
Suite 1410
Montréal - H2P 2T9
384-7430

NORMANDIN BARRIÈRE & ASSOCIÉS
DELOITTE HASKINS & SELLS
comptables agréés
225 ouest, rue Notre-Dame 844-4442
1 Place Ville-Marie 861-8512
635 ouest, boul. Dorchester 861-8361
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.

PETRIE, RAYMOND & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1320, boulevard Graham
Suite 301
Mont-Royal (Québec)
H3P 3C8
Tél: (514) 342-4740

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
1200 McGill College
Montréal, Qué. H3B 2G4 — 879-9050
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Ottawa
Therford Mines, Hull, Buckingham
17ème étage, Tour de la Bourse
Montréal, Québec, H4Z 1G9
(514) 878-2691

RICHTER, USHER & VINEBERG
Comptables agréés
Montréal - Toronto
Associés - Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A.
Marvin Corber, C.A. — Barry Damen, C.A.
Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A.
Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A.
Irwin H. Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A.
J. Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A.
Sidney M. Kaushansky, C.A. — Philip Mahler, C.A.
Harold Primsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A.
1 Westmount Square
Montréal, Québec H3Z 2Z9
931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Québec - Montréal - Ottawa - Toronto - Calgary - Vancouver - Rimouski - Trois-Rivières - Sherbrooke - Saint-Hyacinthe - Kitchener - Sept-Iles - Matane - Coaticook - Fort Lauderdale (U.S.A.)
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H4Z 1H8
(514) 861-5741

Poissant, Richard et Associés
affilié à
THORNE, RIDDELL
Comptables Agréés
630 ouest, Boul. Dorchester
Suite 2500
Montréal, Québec H3B 1W2
Téléphone (514) 866-7351
A l'échelle internationale
McLintock Main Lafrentz

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joval, C.A.
Louis Baril, C.A.
Farid A. Chali, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A.
Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Tissenbaum, C.A.
Gerald A. Stan, C.A. — Stanley Wener, C.A.
Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Daitchman, C.A.
Brahm D. Levine, C.A. — Morrie L. Fogelbaum, C.A.
Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A.
Jack Altman, C.A. — Robert H. Zittrer, C.A.
Henry Rosenhek, C.A.
4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. — 933-1112
H3Z 1K9

Les aspirants candidats de qualité ne se bousculent pas aux portes du PQ

par Pierre O'Neill


Jacques Couture


Guy Joron


Jean Alfred


Rodrigue Tremblay

Malgré une perspective électorale qui apparaît de plus en plus sombre pour le gouvernement et qui permet déjà d'entrevoir la défaite de plus d'une dizaine de ministres, la plupart des 68 députés péquistes sortants solliciteront un renouvellement de mandat.

Néanmoins, dans les 41 comtés représentés à l'Assemblée nationale par des députés de l'opposition ainsi que dans les 12 nouvelles circonscriptions électorales, il n'y a pas de ruée d'aspirants-candidats pour porter la bannière du PQ. Au contraire, ils tardent à s'annoncer.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, M. Guy Joron, ainsi que celui de l'Immigration, M. Jacques Couture, ont enfin dissipé l'équivoque qui entourait leur avenir politique. On sait maintenant qu'ils ont décidé de quitter la vie politique active avec le déclenchement de la campagne électorale. D'après les informations recueillies au secrétariat central du PQ, il y aura au moins deux ou trois autres députés qui attendent la dissolution des Chambres pour annoncer qu'ils n'entendent pas briguer les suffrages aux prochaines élections générales. Sans compter que le parti devra également se choisir des candidats dans les comtés libérés par les démissionnaires Rodrigue Tremblay (Gouin) et Jean Alfred (Papineau).

Il y a par ailleurs trois autres députés pour qui le congrès de mise en nomination sera plus qu'une simple formalité. Avant de pouvoir se réclamer de la candidature officielle du PQ, ils devront tous trois affronter et vaincre des adversaires redoutables dont l'initiative est encouragée par l'organisation du parti. Le député de Taschereau, M. Richard Guay, est est disgrâce auprès d'une faction importante de son association de comté. Le député de Saint-Jean, Jérôme Proulx, a laissé transpirer trop ouvertement l'angoisse et l'amertume qui le rongent depuis qu'il a été démis de son poste de whip en chef. Le député de Chauveau, M. Louis O'Neill, pousse l'audace à parler de souveraineté dans un parti dont le chef travaille au renouvellement du fédéralisme.

Par delà la pénurie d'aspirants-candidats de qualité, par delà les députés indésirables et les ministres en péril dans leur propre comté, c'est la refonte de la carte électorale qui cause actuellement le plus d'embêtements au Parti québécois. En plus de porter de 110 à 122 le nombre de sièges à l'Assemblée nationale, la refonte de la carte a sensiblement affecté les frontières d'une cinquantaine de comtés. Plus encore, une trentaine de députés se retrouvent aujourd'hui devant un électorat sensiblement différent que celui qui les avait élus aux dernières élections. Ils doivent recommencer à zéro et «vendre» leur image de député à des dizaines de milliers de nouveaux électeurs.

En effet, en plus d'avoir créé 12 nouveaux comtés, la refonte de la carte électorale fait que 13 autres comtés comptent maintenant 30% d'électeurs en provenance d'anciens comtés environnants. Pour les candidats des autres partis dont c'est la première tentative, cette nouvelle situation ne cause pas d'inconvénients. C'est pour les 68 députés que l'adaptation s'impose ainsi que pour la trentaine de libéraux.

Au sein du Parti québécois, ce remue-ménage des limites territoriales des comtés n'aura pas fait que des malheureux. Bien d'autres en ressortent nettement favorisés. Le cas le plus éloquent est celui du comté de Taillon que représente le premier ministre à l'Assemblée nationale. M. Lévesque y gagne une large portion de clientèle péquiste et y perd une légion de libéraux.

Les ministres n'ont cependant pas tous autant de chance que le chef du gouvernement. Ainsi, le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, se retrouve en compagnie d'un électorat essentiellement libéral qui piaffe d'impatience de le renvoyer à l'exercice de la profession médicale. Ce n'est pas tout: M. Johnson vient d'apprendre que le Parti libéral tente de convaincre le maire de Ville d'Anjou, M. Jean Corbeil, de se porter candidat dans ce comté. Il n'en fallait pas davantage pour inciter le ministre du Travail à lorgner des cieux plus accueillants, peut-être le comté de Saint-Hyacinthe.

Mais si le Parti libéral prenait le pouvoir, la famille Johnson aura quand même ses entrées au gouvernement. Daniel Johnson jr. sera en effet candidat du PLQ dans le comté de Vaudreuil-Soulanges et il a d'excellentes chances de l'emporter, ce qui permet de prédire sans trop de risques la défaite d'une autre défaite du gouvernement Lévesque. Il s'agit de la vice-présidente de l'Assemblée nationale, député de Vaudreuil-Soulanges, Mme Louise Cuerrier.

Mais tout n'est pas perdu pour la représentante du PQ qui a repris espoir en apprenant que Daniel Johnson aurait de l'opposition à la convention de son parti. Il s'agit de M. Marcel Lalonde, frère du ministre fédéral de l'Énergie, M. Marc Lalonde. Une candidature qui laisse sceptiques bien des libéraux provinciaux, en ce qu'elle porte à se demander si les fédéraux ne tentent pas de planter une antenne permanente au sein du caucus de M. Ryan.

Avec ou sans les aléas de la refonte de la carte, les chances de réélection s'annoncent très minces pour la majorité des membres du cabinet Lévesque. De fait, outre le premier ministre, seulement six ministres sont absolument certains de conserver leur comté. Il s'agit de MM. Jacques-Yvan Morin, Claude Charron, Jean Garon, Marcel Léger, Marc-André Bédard et Marcel Lessard.

Au cours du mois de septembre, le calendrier du secrétariat central du PQ prévoit la tenue de conventions dans une trentaine de comtés et les aspirants-candidats ne font que commencer à se manifester. À l'instar du Parti libéral, le PQ a décidé d'abord de susciter des candidatures dans les quatre comtés qui, faute d'élections générales, seraient la scène d'élections partielles.

Dans le comté de Brome-Missisquoi, le candidat défait aux élections de 1976, M. Gérard Comptois, a rempli les formalités de mise en candidature. Le maire de Sainte-Sabine, M. Wilfrid Laroche, est pressenti pour lui faire la lutte. C'est un jeune avocat de Bedford, Pierre Paradis qui a été choisi candidat officiel du Parti libéral.

La convention du PQ dans le comté de Mégantic-Compton est prévue pour le 7 septembre mais il n'y a pas de candidats officiellement inscrits. Il est question cependant de deux aspirants: M. Peter Cowen, qui présidait le comité du OUI pendant la campagne référendaire et un avocat en vue de la région, Me Claude Paradis. Les libéraux eux, ont choisi, dimanche dernier, M. Fabien Bélanger, un entrepreneur en construction.

Libéré par la démission de l'ex-ministre Rodrigue Tremblay, le comté de Gouin a déjà trouvé preneur et c'est un ancien cadre de la permanence du parti, M. Jacques Rochefort, qui sera, semble-t-il, le seul candidat en lice à la convention du PQ. Il était à ce jour, directeur de cabinet du ministre d'État à l'aménagement, M. Jacques Léonard. Les libéraux n'ont pas encore choisi leur candidat pour le comté de Gouin.

Pour l'instant, c'est dans le comté de Portneuf, que l'on prévoit la lutte la plus chaude pour l'obtention de l'investiture péquiste. Mais l'ex-président de l'association péquiste, M. T. Gagnon, est le seul à avoir rempli les formalités de mise en candidature. Le comté est représenté à l'Assemblée nationale par un libéral, M. Michel Pagé, qui sera sans doute difficile à déloger.

Le PQ n'a guère plus de chances dans le comté de Johnson, laissé vacant depuis plus de six mois par la démission de M. Maurice Bellemare. À la convention fixée au 15 septembre, on s'attend aux candidatures de Mme Carmen Juneau et du président de l'association, M. Camille Racicot. C'est un dessinateur industriel de la compagnie Bombardier, de Valcourt, qui représentera le PLQ aux élections.

Terre d'immolation pour candidats péquistes, les électeurs d'Outremont auront cette fois-ci l'occasion de voter pour une femme. Mme Nicole Boily qui sera candidate à la convention du 15 septembre, est l'épouse de M. Robert Boily, universitaire. Les libéraux n'ont évidemment pas encore arrêté leur choix qui cause d'ailleurs des maux de tête aigus à leur chef, Claude Ryan. L'architecte Paul-André Tétreault a déjà annoncé son intention d'être candidat, tandis que l'ex-premier ministre Bourassa n'a pas abandonné tout espoir et pendant que le sous-ministre de la Justice, M. René Dussault, se laisse courtiser par la direction du parti.

C'est le président régional de Laval, M. Jean-Guy Rodrigue, qui est le plus sérieux aspirant à la candidature du PQ dans le nouveau comté de Vimont. Employé de l'Hydro-Québec, militant syndicaliste, M. Rodrigue fut défait en 1976 à la convention qui avait choisi Bernard Landry candidat du comté de Fabre.

Un ancien député de l'Union nationale, Me Antonio Flamand, veut refaire surface sous la bannière du Parti québécois dans le comté de Rouyn-Noranda-Témiscamingue. Directeur d'un centre d'accueil, au centre d'une controverse qui a retenu l'attention de la population de cette région pendant plus d'une année, M. Flamand aura toutefois deux adversaires à la convention. Il s'agit de l'ex-président de l'association de Rouyn-Noranda M. Réal Roy et de l'ex-président de l'association du Témiscamingue, M. Luc Brunet-Beaudry.

Le lutteur Johnny Rougeau, jadis garde du corps de M. Lévesque, est à nouveau tenté d'entreprendre une carrière politique. Il songe à se présenter dans le nouveau comté de Rousseau mais il aura comme adversaire à la convention, M. René Blouin, secrétaire du député et whip en chef du parti, M. Guy Chevrette.

Les militants péquistes du comté de Prévost pourront peut-être revivre les tensions qui avaient marqué le choix de leur candidat lors des élections partielles qui permirent l'élection de Mme Solange Chaput-Rolland. Défait par l'économiste Pierre Harvey que le premier ministre avait délégué en mission spéciale, le professeur François Thivierge, songe à nouveau à poser sa candidature en vue des prochaines générales. Et on parle de lui opposer, cette fois, l'ex-présidente du comté, Mme Danièle Welman.

C'est de justesse, soit par 806 voix, que le libéral Fernand Lalonde avait remporté le comté de Marguerite-Bourgeois en 1976. Fort d'une première performance aussi éclatante, le candidat défait du PQ, M. Gérard Kentzinger, est à nouveau assuré d'une candidature officielle mais il a choisi de faire campagne dans le nouveau comté de Marquette, qui comprend essentiellement le territoire de Ville LaSalle. Le choix des libéraux n'est pas encore connu.

En 1976, ils étaient nombreux les cadres élus du parti, les présidents régionaux, membres de l'exécutif ou membres de la permanence, qui recherchaient une candidature dans un comté. Aujourd'hui on les compte sur les doigts de la main. Néanmoins, il est question de la vice-présidente Louise Harel dans Maisonneuve et du président de l'exécutif, Philippe Bernard dans un quelconque comté des Laurentides.

DES QUATRE COINS DU MONDE

■ Metropolitan Opera: un suspect est arrêté

NEW YORK (AFP) — Le «fantôme» du Metropolitan Opera de New York, assassin de la jeune violoniste Helen Hagnes, a peut-être été identifié: un machiniste vient d'être arrêté et inculpé, au terme d'une gigantesque enquête menée par la police new-yorkaise auprès dès quelque mille personnes travaillant à l'opéra.

Il s'agit d'un jeune homme de 21 ans, Craig Crimmins, employé au Met depuis quatre ans.

La police, qui reste discrète sur cette affaire, n'a pas fait état des preuves dont elle disposait. Cependant, selon une source proche de l'enquête, Crimmins correspondrait au portrait-robot d'une personne aperçue avec Helen Hagnes le soir de sa disparition. Il n'aurait pu fournir son emploi du temps précis au moment présumé du meurtre. En outre des empreintes correspondant aux siennes auraient été retrouvées près des lieux du crime, un crime, selon les enquêteurs, d'origine sexuelle.

■ Des requins près des plages de la côte est

WASHINGTON (AFP) — Pour la première fois depuis 30 ans, des requins ont patrouillé tout l'été à proximité des plages de la côte est des Etats-Unis, en remontant jusqu'au Delaware, a souligné dimanche M. Howard Seymour, de l'Université du Delaware.

Il a affirmé que les requins étaient cependant restés suffisamment au large et qu'il n'y avait pas eu de victime. Il a fait état d'un seul incident sur la côte du Delaware, en juillet. Une baigneuse avait été traînée sur quelques mètres par son maillot, par un requin qui ne l'avait pas blessée.

La chaleur inhabituelle cet été explique la présence de ces requins, selon M. Seymour. L'eau a atteint de 21 à 30 degrés. Selon les spécialistes qui suivaient de près leurs mouvements, les requins étaient venus chasser les poissons des mers chaudes près de la côte, abandonnant leurs zones de chasse habituellement plus au large.

■ Arrêt de l'incendie sur une plate forme du Texas

PORT O'CONNOR, Texas (AFP) — L'incendie qui faisait rage depuis samedi sur une plate-forme de forage de gaz au large des côtes texanes s'est éteint naturellement dimanche, a annoncé un porte-parole de la société qui exploite le puits.

Le porte-parole de la Cities Service Company a précisé que le puits s'était éboulé de lui-même, soufflant l'incendie qui aurait pu durer des mois. L'explosion samedi de la plateforme Ocean King avait fait deux morts, sept blessés et trois disparus. Un porte-parole des garde-côtes a indiqué dimanche soir qu'il n'y avait aucune chance de retrouver des survivants et que les recherches avaient été arrêtées.

Dimanche, un autre incendie sur une plateforme de forage en mer située à une vingtaine de kilomètres au sud de Sabine (Texas) avait fait cinq blessés.

La première visite d'un pape dans la patrie des anglicans

LONDRES (AFP) — Pour la première fois, un pape va se rendre en Angleterre, patrie de l'Église anglicane depuis 447 ans.

Le pape Jean-Paul II est attendu dans le courant de l'été 1982 en Grande-Bretagne à l'invitation de l'Église catholique d'Angleterre et du Pays de Galles, a annoncé dimanche le chef de cette église, le cardinal Basil Hume, archevêque de Westminster.

Jusqu'à présent, aucun pape ne s'était jamais rendu dans ce pays. Il y eut bien au douzième siècle un souverain pontife anglais, Nicholas Breakspear, qui devint le pape Adrien IV. Mais, après son intronisation, il ne revint jamais dans son pays.

L'archevêque Ratti, futur Pie XI, et Mgr Pacelli, le futur Pie XII, se sont rendus en Grande-Bretagne, mais tous deux avant d'être intronisés.

Près de cinq siècles de rupture séparent l'Église romaine de l'Église anglicane. En 1533, le roi d'Angleterre Henri VIII épousait Anne Boleyn, contre l'avis expresse de Rome. Henri VIII rompait alors avec la papauté et créait l'Église anglicane dont le souverain anglais est toujours le chef.

Aujourd'hui, la Grande-Bretagne compte près de 10% de catholiques romains, soit un peu plus de cinq millions de fidèles.

Le Dr Robert Runcie, primat de l'église anglicane, a invité le pape à venir à Canterbury, dont il est l'archevêque. «Je peux vous assurer, déclare le Dr Runcie dans un message au pape, que vous serea chaleureusement accueilli, avec une réelle affection, par les anglicans et les autres chrétiens d'Angleterre.»

Cette visite, dont les dates seront précisées, mais qui devrait se tenir entre la mi-mai et la fin juin 1982, est d'ailleurs annoncée alors que les relations entre Londres et le Vatican sont en voie de normalisation. En novembre 1979, le représentant officiel du Vatican à Londres se voyait accorder tous les privilèges diplomatiques, premier pas, selon les observateurs, vers l'établissement de relations diplomatiques complètes entra la capitale britannique et le Vatican.

Dans une conférence de presse, le cardinal Hume a toutefois tenu à préciser que la visite de Jean-Paul II n'avait rien «d'une visite d'État»: il s'agira d'une «visite pastorale et oecuménique à l'invitation de l'Église cahtolique romaine d'Angleterre et du Pays de Galles», dont «les bénéfices seront d'abord spirituels».

Le palais de Buckingham a fait savoir que la reine «accueillait favorablement cette visite et que, naturellement si elle se trouvait en Angleterre à cette époque, elle recevrait le pape». Un porte-parole du 10 Downing Street, résidence du premier ministre, a également infiqué qu'il «était hautement probable que Mme Thatcher rencontre le pape».

Jean-Paul II devrait également recevoir une invitation à se rendre en Écosse de la part de l'Église catholique écossaise. Mais il est d'ores et déjà acquis que le souverain pontife, qui a visité l'Irlande en octobre dernier, ne se rendra pas en Ulster. Le pape n'entend pas exacerber une situation déjà très tendue entre les communautés catholique et protestante. Lors de sa visite en Eire, Jean-Paul II ne s'était d'ailleurs pas rendu en Ulster.

Pourtant, l'annonce de cette visite a déjà suscité de vives protestations du révérend Ian Paisley, chef de file des extrémistes protestants irlandais. Un de ceux-ci, le pasteur Jack Glass, a menacé de faire descendre des centaines de protestants dans la rue et assuré que cette venue du pape «était la plus grande trahison depuis celle de Judas».

La quatrième session du comité du patrimoine

PARIS (AFP) — La quatrième session du comité du patrimoine mondial culturel et naturel de l'Unesco s'est ouverte lundi à Paris, sous la présidence du Dr Shéhata Adam, directeur des antiquités de la République arabe d'Égypte.

Une trentaine de pays participent à cette session qui se poursuivra jusqu'au 5 septembre et au cours de laquelle les délégués se prononceront sur le classement d'une soixantaine de sites culturels et naturels dans les pays membres.

Lors de ses précédentes sessions, le comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial naturel et culturel a déjà inscrit 73 monuments et sites sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

IQS
Seul moyen de noter intégralement la parole la plus rapide
LA STÉNOTYPIE
S'adapte à toutes les formes du secrétariat; elle assure aussi la prise des conférences, colloques, réunions et congrès; elle garantit le compte rendu intégral des procès, la prise des débats... On la trouve dans les entreprises, organismes nationaux et internationaux.
Début des cours, soir: 15 septembre; jour: 3 octobre
Institut France Quitard de Sténotypie I.Q.S.
Permis # 749666 (du ministère de l'éducation)
1290, rue Saint-Denis, suite 89, Montréal
(Métro Berri, sortie Saint-Denis)
288-2241

Voyagez bien à prix raisonnable !
EUROPE - MEXICO - FLORIDE - CHARTERS - GROUPE
Renseignez-vous sur la meilleure façon de voyager pour ces destinations...
Mexico: $359.
Floride: $189.
Paris: $502. (aller simple $269. US)
Bruxelles: $300. US
(stand-by de New York)
Californie: $276. US
Départs spéciaux pour Paris et Bruxelles le 2 septembre
Pour n'importe quelle destination, appelez-nous pour un bon prix et service.
Euro-American Voyages, 1253 McGill College, suite 744, Montréal,
tél.: 878-1085 en tout temps.

ÉDUCATION PERMANENTE
CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL
255 EST, RUE ONTARIO H2X 3M8
284-7300
JE M'INSCRIS MAINTENANT! ...
PROSPECTUS DISPONIBLE AU CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL
SESSION AUTOMNE 80
DATE LIMITE: 2, 3 ET 4 SEPTEMBRE
je m'inscris!
L'ÉDUCATION DES ADULTES AU CÉGEP
AU CENTRE-VILLE
PRÈS DES MÉTROS: BERRI-DEMONTIGNY, ST-LAURENT ET SHERBROOKE

PROGRAMME DE CRÉDIT D'IMPÔT À L'EMPLOI
EMPLOYEURS!
C'est tout un programme!
Faites-en bon emploi.
Plus de 7 500 chefs d'entreprises au Québec l'ont déjà utilisé avec succes.
Tirez-en profit vous aussi!
C'est très simple.
Le gouvernement fédéral a décidé de prolonger le Programme de crédit d'impôt à l'emploi déjà si profitable à tous. Ce programme accorde des crédits d'impôt à toute entreprise admissible qui crée des emplois supplémentaires découlant directement des dispositions du programme. En y participant, vous:
• Augmentez le nombre des emplois.
Vous permettez à plus de travailleurs de se trouver un emploi. Le Centre d'Emploi du Canada vous aide à recruter votre personnel. Grâce à ce programme, 27 061 emplois ont été créés au Québec depuis deux ans.
• Payez moins d'impôt.
Le gouvernement peut vous accorder jusqu'à $4 160 de crédit d'impôt par année pour chaque travailleur engagé, selon la région. Les crédits sont déductibles lors des déclarations d'impôt.
• Améliorez vos affaires tout en stimulant la croissance économique.
Avec un personnel plus nombreux, vous êtes en mesure de réaliser de nouveaux projets et vous assurer d'une expansion profitable.
Participez immédiatement! Hâtez-vous d'accumuler vos crédits d'impôt à l'emploi.
Pour obtenir des instructions détaillées et recevoir une brochure explicative, communiquez avec le Centre d'Emploi du Canada le plus près de chez vous.
Canada
Emploi et Immigration Canada
Lloyd Axworthy, Ministre
Employment and Immigration Canada
Lloyd Axworthy, Minister

L'après-Helsinki soumis à dur examen

PARIS (AFP) — La réunion préparatoire à la conférence de Madrid, où sera dressé à partir du 11 novembre un nouveau bilan de l'application de l'Acte final d'Helsinki, s'ouvrira le 9 décembre dans la capitale espagnole, dans une atmosphère telle que l'on ne peut exclure, même à ce stade préliminaire, un affrontement Est-Ouest.

C'est en effet une rencontre d'ores et déjà empoisonnée par les retombées de l'intervention soviétique en Afghanistan que les 35 participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (tous les pays du continent moins l'Albanie, plus les États-Unis et le Canada) vont devoir mettre sur pied.

Théoriquement cette première réunion, tenue au niveau des experts ou des ambassadeurs, ne portera que sur l'organisation (calendrier, ordre du jour, répartition des groupes de travail et commissions) de la conférence principale et en aucune façon, sur les problèmes de fond. L'Union soviétique cependant souhaite tenir parallèlement des «consultations multilatérales» auxquelles les Occidentaux se refusent catégoriquement dans le cadre d'une «préparatoire» purement procédurale.

Le travail des délégués à cette réunion préparatoire sera grandement facilité par rapport à celui effectué lors de la préparation de la précédente «conférence-bilan», à Belgrade en 1977. Les 35 pays de la C.S.C.E. ont en effet rédigé à cette époque un «livre jaune» définissant les modalités des conférences à venir, laissant ainsi à leurs successeurs un terrain largement défriché.

Le grand espoir de nombreux signataires de l'Acte final d'Helsinki était — et demeure encore malgré les circonstances — de voir la conférence de Madrid déboucher sur les perspectives d'une détente militaire complétant la détente politique. La réunion préparatoire devrait donc prévoir une conférence principale à deux volets: bilan de cinq années d' «après-Helsinki» et perspectives d'avenir. Un calendrier s'étalant sur trois mois est envisagé, avec une interruption de quelques semaines, du 20 décembre environ à la fin de janvier.

La première partie de la conférence de Madrid serait ainsi consacrée à l'examen — que l'on peut prévoir fort houleux — de l'application de l'Acte final et la seconde aux propositions nouvelles.

Deux de ces propositions seront au centre des débats: — celle des pays du Pacte de Varsovie qui réclament une conférence sur le désarmement autour de l'engagement de non-utilisation en premier de l'arme nucléaire, de non-recours à la force et de non-élargissement des alliances, ainsi que de la mise sur pied d'un système de sécurité paneuropéen — toutes choses dont les Occidentaux ne veulent pas.

Celle de la France d'autre part, soutenue par les membres de l'Alliance atlantique et qui demande la convocation d'une conférence sur les «mesures à accroître la sécurité» (terme qui a remplacé celui dépassé, de «mesures de confiance») comme première étape d'un processus de désarmement conventionnel en Europe. Ces mesures devraient être significatives, vérifiables, contraignantes et applicables à l'Europe de l'Atlantique à l'Oural — mais l'URSS pour l'instant n'accepte que le premier de ces termes et non les autres.

Moscou et ses alliés feront tout, notamment lors des travaux préparatoires, pour éviter que l'affaire afghane soit soulevée à la conférence principale. Les Occidentaux au contraire sont déterminés à en parler, arguant du fait que la détente est «globale et indivisible» et ne saurait donc être considérée comme applicable à la seule Europe.

Le Parlement iranien se penche sur la question des otages américains

TEHERAN (AFP) — Le problème des otages américains a rejoint hier celui de la crise politique au premier plan de l'actualité à Téhéran.

Le premier ministre Mohammad Ali Radjai a fait savoir qu'il commentera publiquement une requête du secrétaire d'État Edmund Muskie pour une libération rapide des otages.

En outre, dans la matinée, la commission des affaires étrangères du Parlement a présenté aux députés le texte d'un projet de réponse à la lettre que leur ont adressée en juillet dernier 187 membres du Congrès américains. Les parlementaires de Washington demandaient à leurs collègues iraniens d'examiner «en priorité» le problème des 52 otages américains détenus depuis bientôt dix mois en Iran.

C'est la première fois que le Parlement iranien évoquait en séance publique la question des otages.

«Si le Congrès américain ouvrait dès que possible un débat sur les crimes américains en Iran et envisageait la restitution (à l'Iran) des biens du chah et de sa famille, alors on pourrait trouver une voie en vue de résoudre la crise», déclare le projet de lettre ajoutant: «Les États-Unis pourraient désamorcer la crise en assumant leurs responsabilités dans les souffrances humaines et les dommages financiers imposés à l'Iran».

Le texte, qui réaffirme d'autre part l'ensemble des griefs iraniens contre la politique américaine sous le règne du chah, a été renvoyé devant la commission pour y être modifié en fonction des remarques orales ou écrites des députés. La date de présentation du nouveau projet n'a pas été indiquée.

Certains observateurs considèrent comme encourageant le fait que le texte initial ait fait une allusion à une éventuelle «solution de la crise» sans s'attirer la réprobation immédiate des députés.

Ce qui peut apparaître comme une lueur d'espoir intervient, notent-ils, alors que depuis près de deux semaines le chef de l'État, M. Abolhassan Banisadr, et plusieurs de ses amis politiques, prennent régulièrement position en faveur d'une libération conditionnelle des otages au nom de l'intérêt supérieur du pays.

Pour eux, l'Iran a actuellement d'autres affaires plus urgentes à traiter et le provlème des otages constitue, pour reprendre l'expression de M. Ghotbzadeh, ministre des Affaires étrangères en titre, un «boulet à traîner plutôt qu'un atout».

La présentation, dimanche devant le Parlement, d'une liste de ministres proposés à l'approbation des députés n'apparaît déjà plus en effet que comme un épisode du conflit qui oppose les intégristes religieux, qui soutiennent le premier ministre, M. Mohammad Ali Radjai, au chef de l'État, M. Abolhassan Banisadr.

Hier, ce dernier n'avait toujours pas désavoué officiellement la liste proposée aux députés, mais trois de ses lettres, lues devant le Parlement, ont clairement prouvé qu'il n'avait pas approuvé cette liste de ministres. La constitution du pays semblait pourtant prévoir que son approbation était nécessaire avant que le Parlement ne soit saisi à son tour.

L'une d'elles, adressée samedi soir à l'imam Khomeiny, déclare: «cet après-midi, M. Radjai m'a à nouveau présenté une liste de ministres. À une ou deux exceptions près, cette liste était la même que celles que j'avais auparavant refusé d'approuver. Après une longue discussion, j'ai compris que je n'obtiendrais aucun changement. Nous nous sommes alors mis d'accord pour vous adresser une lettre vous demandant de décider. Quelle que soit votre décision, je l'accepte et je l'exécuterai».

Dans une courte réponse manuscrite au bas de la lettre, l'imam Khomeiny se refuse à nouveau à tout arbitrage.

Dans une seconde lettre, datée également de samedi soir, mais adressée au Parlement, M. Banisadr proteste contre le communiqué publié samedi en fin d'après-midi par le bureau du premier ministre selon lequel il aurait accepté de présenter lui-même le nouveau gouvernement au Parlement. «Il y avait dix mensonges» dans ce communiqué, affirme M. Banisadr.

Le chef de l'État s'explique dans cette même lettre sur l'impossibilité d'obtenir de M. Radjai qu'il renonce à certains noms de sa liste: «Ces messieurs, écrit-il sans préciser, s'arrogent le droit exclusif de décider qui est dans la ligne de l'imam et qui ne l'est pas. Ils ne prennent pas en compte les opinions du peuple».

Enfin, dans une lettre écrite jeudi dernier et également adressée au Parlement, M. Banisadr réaffirme que son intention n'était pas d'intervenir dans la formation du gouvernement sauf pour les départements de la Défense et de l'Intérieur. «Mais, déclare-t-il, il y avait sur la liste qu'il m'a présentée certains noms devant lesquels je ne pouvais pas ne pas réagir».

Hier soir, certaines informations laissaient entendre que le parlement pourrait reporter le début de ses travaux sur l'examen de la liste ministérielle, prévu pour aujourd'hui. Selon ces informations, les députés commenceraient en effet par entendre les explications du premier ministre, M. Ali Radjai.

Quant au seul homme qui pourrait mettre un terme immédiat à la crise, l'imam Khomeiny, il a à nouveau fait savoir qu'il ne souhaitait pas se poser en arbitre et a prié les protagonistes de s'entendre.

Enfin, la télévision soviétique s'est félicitée hier du limogeage de M. Sadegh Ghotbzadeh, qui n'a pas retrouvé son portefeuille de ministre des Affaires étrangères dans le nouveau cabinet iranien.

L'ancien chef de la diplomatie iranienne «n'a pas caché qu'il est un ennemi invétéré de l'URSS. Et il n'a pas épargné ses efforts royalement payés pour empoisonner l'amitié traditionnelle soviéto-iranienne», a affirme le commentateur Lev Nikolayev.

En écartant M. Ghotbzadeh — qui n'a jamais ménagé ses critiques à l'égard du Kremlin — les responsables iraniens «ont cherché à rendre inoffensif un agent direct des États-Unis en Iran», a affirmé le commentateur.

Cambodge: nouvelle aide aux réfugiés

NATIONS UNIES (Genève) (AFP) — Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.) a établi, à la demande des autorités cambodgiennes concernées, un programme d'assistance humanitaire aux rapatriés au Kampuchéa, a déclaré hier à Genève M. Zia Rizvi, représentant du haut commissaire dans le Sud-Est asiatique.

L'objet de ce programme, qui s'étendra du 1er septembre à la fin de l'année en cours, est de permettre aux rapatriés de parvenir à un certain degré d'autosuffisance, a ajouté M. Rizvi. Le montant en dollars de ce programme a été estimé à environ 14 millions.

On estime à quelque 300,000 le nombre des Cambodgiens qui, ayant quitté leur pays, y sont revenus. Environ 115,000 se trouvaient au vietnam, 20,00 au Laos et 175,000 en Thaïlande et dans la zone frontalière entre la Thaïlande et le Kampuchéa. Ce sont, a indiqué M. Rizvi, essentiellement des gens d'origine paysanne, avec une forte proportion de femmes et d'enfants.

Ces réfugiés rapatriés résident aujourd'hui dans cinq provinces frontalières du Kampuchéa: Battambang et Siem Reap dans l'ouest du pays, Prey Geng, Takeo et Svay Rieng dans l'est.

RETOUR DE MARCEL LÉGAUT

L'Institut de pastorale reçoit de nouveau cette année, la visite de Marcel Légaut. À l'occasion de son passage parmi nous, du 11 octobre au 2 novembre, Marcel Légaut animera des groupes de réflexion à nombre limité de participants.

Les personnes déjà un peu familières avec la pensée de Marcel Légaut et désireuses de participer à l'un ou l'autre de ces groupes peuvent communiquer avec:

L'Institut de pastorale
2715, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Montréal, Qué H3T 1B6
Tél.: 739-3223

Droit de la mer: une étape décisive

NATIONS UNIES, Genève (AFP) — La session 1980 de la troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer qui s'est terminée vendredi dernier, aura permis aux 143 pays participants (sur les 163 invités) de franchir une étape décisive dans le processus qui doit les mener à l'exploitation des fabuleuses ressources sous-marines.

Les délégués se sont mis d'accord sur la nécessité du consensus pour les décisions les plus importantes, de la majorité des trois quarts pour les décisions financières et budgétaires, de la majorité des deux tiers pour le reste.

Ces décisions seront du ressort du conseil d'administration d'une «autorité internationale» qui gérera les fonds abyssaux situés au delà des juridictions nationales. Outre des réserves d'hydrocarbures 10 fois supérieures à celles estimées sous les continents, ces fonds contiennent les fameux nodules polymétalliques (nickel, manganèse, cobalt et cuivre) en quantités vertigineuses.

Posés sur le fond des fosses sous-marines, il n'y a qu'à se baisser pour ramasser ces nodules. Ce qui est plus facile à dire qu'à faire, lesdites fosses atteignant parfois −10.000 mètres au-dessous du zéro des cartes, et le coût d'exploitation d'un seul site minier s'élevant à un milliard de dollars.

Cette «autorité internationale», sorte de gouvernement mondial, sera financée, de même que les recherches et les extractions, par tous les pays signataires au prorata de leurs contributions aux Nations unies.

C'est pourquoi les pays industrialisés ne se montrent que partiellement satisfaits, de voir décidées à la majorité des trois quarts, les questions budgétaires. Les trois quarts des pays, en effet, cela représente pratiquement l'ensemble des pays en voie de développement, propriétaires au même titre qu'eux des fameux nodules, mais contribuables de faible envergure au budget des Nations unies et donc de l'autorité internationale.

Et les bénéfices seront à partager entre tous les pays, qu'ils aient ou non des façades maritimes, qu'ils soient riches ou pauvres.

Ce sont d'ailleurs les pays en voie de développement qui avaient demandé une refonte du droit de la mer qui, jusqu'en 1973 reposait sur la liberté. Ce sont également eux qui avaient exigé que ce droit soit désormais basé sur l'appropriation, afin qu'ils puissent avoir leur part du gâteau que leur technologie, encore peu avancée, ne leur permettait pas d'obtenir.

C'est ainsi que les fosses sous-marines (près de la moitié de la surface du globe) et les prodigieuses quantités de minéraux qu'elles contiennent (on les estime à 2 milliards de tonnes pour le seul océan Pacifique et il s'en forme 10 millions de tonnes par an) devinrent le patrimoine commun de l'humanité. Et c'est sur leur gestion qu'a porté l'ultime bataille de la neuvième session à Genève. Une dixième session sera cependant nécessaire, car il reste un nombre important de points secondaires à examiner.

Toutefois, le président de la conférence, M. Shirley Amerasinghe (Sri Lanka), a déclaré que le round qui se termine aujourd'hui devait être considéré comme la dernière session de négociations. Il a néanmoins admis que des problèmes allaient se poser au niveau notamment de l'admission à part entière au sein du conseil de «l'autorité internationale» d'entités qui ne soient pas des États.

Parmi ces entités: la CEE et surtout l'OLP. La Namibie pour sa part est déjà représentée par «le Conseil de l'ONU pour la Namibie''.

Le reste des problèmes à régler relève du pur droit coutumier maritime. En effet, fixées depuis des siècles à 12 milles des côtes (portée de canon), les eaux territoriales, où s'exerçait la souveraineté des États, avaient été prolongées par 80 pays, par une zone supplémentaire de 188 milles, où ces pays s'arrogeaient, tant sur le sol que sur la mer, un droit d'exploitation économique exclusif. Ainsi naquit la zone des 200 milles.

Après quoi, chacun voulut repousser le plus loin possible la limite de son plateau continental (plateforme en pente douce qui prolonge son territoire sous les mers). Certains pays découvrirent ainsi que leur droit d'exploitation sur le fond marin pouvait alier jusqu'à 350 milles des côtes. La France par exemple devenait ainsi, grâce à ses possessions insulaires dans divers océans, la troisième puissance mondiale avec 11 millions de km carrés, derrière les États-Unis et la Grande-Bretagne.

Toutes ces extensions territoriales sont la dernière pierre d'achoppement de la conférence, car elles sont la source de dissensions entre pays adjacents ou qui se font face. Les délégués sont toutefois très optimistes.

NOUVEAU!

ÉCOLE DE CÉRAMIQUE

Alain Guibeault inc.

cours

de céramique - poterie pour tous
(débutants et avancés)

ouverture en septembre

Palais du Commerce
Métro Berri-Demontigny
1600 rue Berri, suite 248
Montréal, H2L 4E4

Pour information:
du lundi au vendredi
de 10 h A.M. à 6 h P.M.
Tél.: 843-6615
Permis de culture personnelle.

Électrices ! Électeurs !

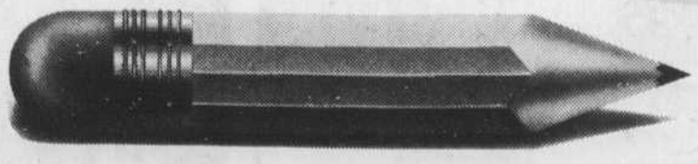
Vous serez là ?
On va passer...

2,3,4,5
SEPTEMBRE

En milieu urbain (localités de plus de 2 000 habitants), deux recenseurs passeront chez vous pour vous inscrire sur les listes électorales. Ils doivent porter, bien en vue, l'insigne du recenseur. Leur nom y est inscrit.

En milieu rural (localités de 2 000 habitants et moins), un recenseur passera chez vous, vous téléphonera ou utilisera un autre moyen jugé convenable pour vous inscrire sur les listes électorales.





C'est le recensement annuel des électrices et électeurs du Québec.

Le Directeur général des élections du Québec demande la collaboration de toutes les électrices et de tous les électeurs afin de bien accueillir chez eux les recenseurs qui ont la responsabilité de les inscrire sur les nouvelles listes électorales.

Vous devez absolument être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir exercer votre droit de vote à tout scrutin provincial, qu'il s'agisse d'une élection générale, d'une élection partielle ou d'un référendum.

40 000 recenseurs dûment identifiés visiteront tous les foyers du Québec les 2, 3, 4 et 5 septembre.

Conditions pour être inscrit sur la liste électorale

Peut être inscrite sur la liste électorale toute personne qui, le 2 octobre 1980:

1- a son domicile au Québec depuis 1 an
2- est âgée de 18 ans
3- est de citoyenneté canadienne
4- et n'est frappée d'aucune incapacité légale.

Inscription sur la liste électorale

L'inscription d'un électeur sur la liste électorale doit se faire dans la section de vote où il est domicilié le 2 septembre 1980.

On vous demandera d'épeler vos nom et prénom et de nous dire votre adresse, votre profession et votre âge. Les recenseurs pourront vous questionner sur vos qualités d'électeur. Vous n'avez qu'à répondre verbalement. Dorénavant, les listes électorales ne seront plus affichées publiquement mais elles seront distribuées dans tous les foyers.

Pour plus de renseignements, composez sans frais: 1-800-463-4378

Recensement
Québec
Le Directeur général des élections du Québec
Pierre-F. Côté, C.R.

À QUÉBEC

QUALITY INN

Un grand soleil
204 satellites
un monde de services

- 204 chambres climatisées dont 6 suites luxueuses et 27 appartements avec cuisinette. Toutes avec thermostat à contrôle individuel et télécouleur.
- **Stationnement gratuit**
- Amphithéâtre avec équipement audio-visuel telecommande. **Un concept unique au Québec.**
- Salles pour réunions, congrès, banquets.
- Salle à manger de classe. Cuisine Française.
- Piano-bar intime. Danse et chansons tous les soirs.

et un personnel qui sait vous entourer sans tourner autour de vous.

RESERVEZ SANS FRAIS: 800 – 268-8990

Auberge
Quality Inn
3115, boul. Laurier, Ste-Foy
Québec G1W 3Z6 Tél.: 418 / 658-5120

Les principaux points de l'accord signé à Gdansk

GDANSK (AFP) — Voici les principaux points de l'accord conclu à Gdansk entre le comité de grève inter-entreprises et la commission gouvernementale, tels qu'ils ont été présentés hier dans la presse locale:

■ syndicats libres: création de nouveaux syndicats autogérés qui représenteraient de façon authentique la classe ouvrière. Les nouveaux syndicats autogérés et indépendants respecteront les principes définis par la constitution, n'ont pas l'intention de jouer le rôle d'un parti politique, respectent le principe de la propriété collective des moyens de production, reconnaissent le rôle dirigeant du parti ouvrier unifié (communiste) dans l'État, ne mettront pas en question les alliances de la Pologne.

Ils auront une possibilité réelle de formuler publiquement leur opinion sur les décisions fondamentales déterminant les conditions de vie de travailleurs: répartition du revenu national, budget des affaires sociales, politique salariale, plans économiques à long terme.

■ droit de grève: il sera garanti par la loi sur les syndicats actuellement en préparation.

■ liberté d'expression: le gouvernement déposera dans un délai de trois mois un projet de loi sur le contrôle de la presse, des publications et des spectacles sur les bases suivantes: la censure protège le secret d'État, le secret économique, la sécurité de l'État et ses intérêts internationaux, les sentiments religieux et ceux des incroyants, empêche toute atteinte aux bonnes moeurs.

Ses décisions pourront faire l'objet d'appel devant le tribunal administratif suprême. Les modalités d'accès aux mass média des représentants des différentes confessions religieuses feront l'objet de conversations avec les intéressés. Un accord devra intervenir avec l'épiscopat pour la retransmission à la radio de la messe dominicale. La radio, la télévision et la presse écrite devront servir à l'expression de la diversité des idées, des opinions et des jugements et faire l'objet d'un contrôle par la société. L'opinion publique aura libre accès aux documents et actes publics.

■ libération des prisonniers politiques: réexamen immédiat de tous les cas de licenciements survenus après les grèves de 1970 et 1976 ainsi que des cas d'expulsion d'étudiants de l'université. Décision du ministre de la Justice dans un délai de deux semaines quant à une quarantaine de détenus. Interruption des incarcérations avant procès.

■ réforme économique: l'élaboration d'un programme de réformes économiques sera accélérée. Les grandes lignes en seront définies dans les mois les plus proches par les autorités, dans le cadre d'une large participation publique.

— principes de base de la réforme: autonomie considérablement accrue des entreprises, participation réelle des cellules d'autogestion ouvrière aux décisions concernant leur fonctionnement, garanties durables pour le développement des fermes agricoles familiales.

■ paiement des journées de grève: elles seront rémunérées à 100 pour 100 sur la base des congés payés.

■ salaires: les augmentations de salaire seront progressivement étendues à toutes les catégories de travailleurs, en commençant par les revenus les plus bas et en tenant compte de la spécificité de chaque profession. Les employés administratifs et cadres moyens des entreprises sauteront automatiquement à la catégorie supérieure dans l'échelle des salaires. Un programme d'augmentation des salaires à partir du 1er janvier 1981 sera présenté d'ici au 31 octobre, après consultation avec les syndicats.

■ indexation des salaires sur le coût de la vie: le gouvernement élaborera d'ici à la fin de l'année un programme visant à la compensation des hausses du coût de la vie. Le contrôle des prix des produits de première nécessité sera renforcé, en particulier en ce qui concerne les hausses déguisées.

■ approvisionnement du marché: on augmentera la rentabilité de la production agricole (meilleur prix payé au producteur). On restreindra les exportations de viande au maximum et on augmentera les importations. La question de tickets de rationnement pour la viande sera mise à l'étude. Les produits polonais déficitaires sur le marché ne seront plus vendus dans les «pewex» (magasins où l'on paie en devises).

■ Age de la retraite: les revendications du comité de grève inter-entreprises MKS (50 ans pour les hommes) sont irréalisables dans la situation économique et démographique du pays. La question fera l'objet de discussions ultérieures.

■ Pensions de vieillesse et services de santé: les pensions les plus basses seront augmentées chaque année en fonction des possibilités économiques du pays. Les investissements dans le secteur de la santé seront accélérés, les salaires augmentés, les conditions de travail et la qualité des soins améliorés.

■ Crèches et maternités: les autorités régionales présenteront d'ici au 30 novembre 1980 un programme visant à en augmenter le nombre.

■ Congé maternité: le gouvernement procèdera d'ici au 31 décembre 1980, en coopération avec les syndicats, à une analyse des possibilités, quant au montant et à la durée de l'Allocation à verser à la femme au travail pour lui permettre d'élever son enfant. (Le MKS demande 2,000 zlotys par mois pendant trois ans soit 67 dollars).

■ Logement: les autorités régionales élaboreront d'ici au 31 décembre 1980 un programme visant à réduire le délai d'attente.

■ Congé hebdomadaire: les principes d'une augmentation du nombre de samedis libres payés (actuellement un par mois) seront élaborés d'ici au 31 décembre 1980.

En conclusion, le gouvernement s'engage à ne pas exercer de représailles à l'encontre des grévistes et de ceux qui les ont soutenus. Le texte intégral de l'accord sera publié dans l'ensemble de la presse nationale.

Afghanistan: recours à la guerre économique

NEW DELHI (AFP) — Washington a décidé de faciliter l'émigration vers les États-Unis des Afghans réfugiés au Pakistan et en Inde, a annoncé hier le conseiller à l'ambassade des États-Unis à New Delhi, M. Bernie Alter.

Les missions américaines à New Delhi et à Islamabad, ainsi qu'un service à Karachi, ont reçu début août l'autorisation d'étudier les demandes de visas d'émigration présentées par les Afghans ayant fui leur pays après l'intervention soviétique, en décembre dernier.

En une semaine, selon M. Alter, plus d'une centaine de demandes ont déjà été enregistrées à New Delhi, et une vingtaine de dossiers ont été étudiés.

On estime à environ 12,000 le nombre des Afghans se trouvant en Inde où contrairement à ce qui se passe au Pakistan, où ils atteignent le million, ils n'ont pas le statut de réfugiés. Il leur faut, pour pénétrer en territoire indien, un visa en bonne et due forme valable pour un délai de un à trois mois.

Par ailleurs, l'armée soviétique a entrepris une «guerre économique» dans certaines régions de l'Afghanistan pour pousser à l'exode les populations des zones contrôlées par les rebelles, indiquent à la fois les mouvements de résistance musulmans et les sources diplomatiques occidentales d'Islamabad.

Après avoir pris pour quelques heures le contrôle de villages des provinces du nord et du centre du pays, les soldats soviétiques en sont repartis en emportant le cheptel et les provisions des habitants rendant impossible le maintien sur place des habitants des villages, affirment les deux sources.

Les diplomates ont recueilli les témoignages de réfugiés récemment arrivés à Kaboul qui affirment que les occupants ont confisqué ou brûlé leurs récoltes, embarqué leur bétail sur des camions et saisi jusqu'aux volailles et aux oeufs dans les régions de Charikar (nord Afghan) et Paghman (centre).

Selon le porte-parole de l'Alliance islamique pour la libération de l'Afghanistan, qui regroupe cinq des groupes rebelles de Peshawar (Pakistan) des faits identiques se sont produits le 15 août dernier près de Maidan (centre de l'Afghanistan) «après un bombardement. Les Soviétiques ont fouillé les maisons une par une et ils emportent tous les objets de valeur et les provisions qu'ils ont pu découvrir», dit le porte-parole.

Les populations affamées de ces zones éloignées des frontières de l'Iran et du Pakistan n'ont d'autre choix que de tenter de gagner Kaboul où elles sont déjà en grand nombre, poursuivent les sources diplomatiques. L'armée afghane serait même intervenue avec violence pour repousser les nombreux réfugiés qui se massent aux environs de la capitale, ajoute-t-on de même source.

Selon les diplomates, cette méthode «de la terre brûlée» vient compléter la nouvelle tactique soviétique contre la rébellion musulmane.

Après avoir tenté d'occuper le terrain pendant les six premiers mois de son intervention, l'armée rouge semble s'être repliée sur les grands centres urbains depuis le début de l'été.

Un système de représailles sur les villages qui servent de base aux rebelles est venu remplacer le contrôle permanent impossible à établir.

Le bombardement systématique de villages par l'aviation et les blindés dans les zones contrôlées par les rebelles a été signalé à de nombreuses reprises. Les diplomates estiment que la confiscation des ressources de ces villages fait maintenant partie de l'arsenal de représailles décidées par le commandement soviétique.

Les rebelles qui ont traversé au début du mois de juillet une période euphorique au cours de laquelle ils ont pris possession de vastes secteurs abandonnés par l'armée soviétique ont été rapidement confrontés à des problèmes de ravitaillement.

Avant de lancer une opération ou de tendre une embuscade, ils savent aussi qu'ils mettent en danger les populations et les villages proches du lieu de leur action. En outre, les mouvements rebelles ont concédé qu'il serait irréaliste de leur part d'essayer d'affronter directement les immenses garnisons de l'armée rouge implantées à proximité des villes et particulièrement autour de Kaboul.

Selon les diplomates, les groupes implantés à Kaboul viennent de décider de s'adapter à ce rapport de force trop inégal en pratiquant le terrorisme urbain.

Après quelques jours de flottement au début du mois d'août, notent les observateurs, la rébellion a repris son activité dans les provinces, s'attaquant aux soldats gouvernementaux, aux milices communistes et tentant de résister aux raids de représailles des Soviétiques.

La route Kaboul-Djellalabad qui mène au Pakistan est fréquemment aux mains des mujahidines qui bombardaient la ville de Djellalabad au mortier dans la nuit de jeudi à vendredi.



Le pape Jean-Paul II a reçu hier en audience privée à Castelgandolfo le roi Hussein de Jordanie. Le souverain hachémite avait annoncé son intention d'aborder la question de Jérusalem au cours de l'entretien. (Photolaser AP)

Begin déplacera-t-il son bureau à Jérusalem?

JÉRUSALEM (AFP) — Le ministre de l'Éducation, M. Zebouloun Hammer (parti national religieux) s'est prononcé publiquement dimanche contre le projet de transfert de la présidence du conseil à Jérusalem-Est.

Il a déclaré, lors de l'inauguration d'un établissement scolaire à Jérusalem, que compte tenu des pressions internationales exercées sur Israël après le vote du Parlement faisant de Jérusalem la capitale du pays, «Israël ne devrait pas rendre la tâche encore plus difficile à ses amis en procédant à des mesures qui seraient considérées comme des provocations».

M. Zebouloun Hammer a été dans le passé un des chefs de file du mouvement annexionniste Gouch Emounim, bien qu'il ait pris ses distances ces derniers mois à l'égard de ce mouvement.

De sources proches des partis membres de la coalition gouvernementale, on confirme qu'un nombre croissant de ministres ont exprimé des réserves sur le projet du premier ministre.

L'opposition des deux vice-présidents du conseil, Yigael Yadin et Simkha Ehrlich (fraction «libérale» du Likoud) ainsi que du ministre de l'Intérieur Yossef Bourg (parti national religieux) sont bien connues. Quant au ministre des Affaires étrangères Yitzhak Shamir, il aurait exprimé en privé des réserves mais il n'a pris position publiquement à ce sujet.

On ajoute de même source que M. Begin «pourrait remettre ce projet de transfert sine die, ou l'abandonner tout à fait sans perdre la face. M. Begin n'a jamais annoncé en public qu'il envisage ce transfert et toutes les déclarations à ce sujet viennent de membres de son cabinet», souligne-t-on.

La plupart des journaux israéliens soulignent «l'aberration d'une telle mesure qui constitue une provocation inutile» ainsi que l'écrit le Jerusalem Post. Haaretz note de son côté: «Toutes ces démarches provocatrices seront chèrement payées, comme l'a prouvé le vote de la loi sur Jérusalem. Les membres du gouvernement qui l'ont constaté à nos dépens, devraient convaincre le premier ministre de s'abstenir de déménager à Jérusalem-Est».

Les bâtiments où M. Begin voudrait aménager les bureaux de la présidence du conseil, font partie d'un grand ensemble immobilier destiné à l'administration israélienne, dont la construction, qui vient d'être achevée, avait été entreprise il y a plusieurs années, à Jérusalem-Est, au nord des remparts de la vieille ville.

La présidence du conseil a indiqué n'avoir jamais demandé l'éviction de trois propriétaires arabes, dont les maisons sont proches de cet immeuble et qui avaient été informés vendredi dernier qu'ils devaient les évacuer.

Cependant, la direction du domaine national a confirmé avoir envoyé ces «avis d'éviction» mais a précisé qu'il s'agissait d'une «correspondance durant depuis plusieurs années avec ces propriétaires qui refusent des dédommagements depuis l'expropriation de leurs terres en 1969. Ces menaces font partie des pourparlers menés avec les propriétaires récalcitrants» a-t-il été indiqué.

Par ailleurs, l'ambassadeur du président Carter pour le Proche-Orient Sol Linowitz a eu hier matin un long entretien avec le premier ministre Menahem Begin qui l'a reçu à la présidence du conseil à Jérusalem.

Le premier ministre a déclaré à l'issue de cet entretien en tête-à-tête que «ces conversations ont été importantes et sérieuses».

L'ambassadeur a déclaré de son côté: «Nous avons procédé à une analyse approfondie des points des négociations sur l'autonomie sur lesquels existent des divergences entre les parties. Ces entretiens ont donc été d'une grande valeur».

M. Linowitz a déclaré encore à la presse qu'il se proposait de rencontrer M. Begin une fois encore aujourd'hui pour conclure ces conversations avant son départ demain pour l'Egypte.

Pour sa part, le ministre de l'intérieur Yossef Bourg, chef de la délégation israélienne pour l'autonomie, qui a rencontré M. Linowitz après l'entrevue de ce dernier avec le premier ministre, a déclaré: «Mon entretien avec l'ambassadeur a été très dur».

Cette déclaration va dans le sens de ce que le Jérusalem Post écrivait hier matin: «l'Ambassadeur Linowitz rejette la thèse israélienne selon laquelle seule l'Egypte peut faire sortir les négociations de l'impasse dans laquelle elles se trouvent, puisque c'est elle qui a pris la décision de les suspendre à titre unilatéral».

Amnesty réclame une enquête sur les prisons israéliennes

LONDRES AFP) — L'organisation Amnesty International a demandé au gouvernement israélien de mener une enquête «publique et impartiale» sur les brutalités envers des personnes arrêtées dans les territoires occupés, et soupçonnées d'atteinte à la sécurité.

Dans un rapport publié aujourd'hui à Londres, l'organisation humanitaire internationale demande au gouvernement israélien de «modifier immédiatement les procédures de détention», afin de «prévenir le mauvais traitement de suspects». Les autorités israéliennes, affirme Amnesty International, n'ont «pas été en mesure de réfuter les plaintes persistantes faisant état de brutalités» envers ces personnes arrêtées.

«Les procédures actuelles, ajoute l'organisation, permettent de retenir des suspects au secret pour de longues périodes et de les inculper sur la base de confessions non confirmées». «Ces pratiques augmentent les chances de mauvais traitements infligés aux prisonniers pour obtenir des confessions par la force au cours des interrogatoires», ajoute le texte.

Amnesty International rappelle qu'elle a demandé au gouvernement israélien d'autoriser les visites régulières aux détenus de leurs parents, leurs avocats et de médecins indépendants.

Dans son rapport, Amnesty donne la parole au gouvernement israélien, par la voix du ministre de la Justice, M. Itzhak Shamir. Celui-ci défend le maintien de la loi militaire dans les territoires occupés (Cisjordanie et Gaza) car, affirme-t-il, Israël «fait face à un problème de sécurité exceptionnel».

Entre autre, un détenu palestinien de 32 ans, Anis Mahmoud Douri est mort dans une prison israélienne proche de la ville d'Ashkelon au sud de Tel Avid, a annoncé à son tour hier le quotidien israélien de langue anglaise Jérusalem Post. Le décès de ce prisonnier avait été déjà annoncé de bonne source à Amman.

Le détenu «est mort pendant la séance d'éducation physique matinale», précise le journal, qui ajoute que tous les efforts des infirmiers et des médecins pour le sauver ont été vains.

Le journal précise que Anis Mahmoud Douri avait été récemment transféré de la prison de Nafkha, dans le Negev, à la prison proche d'Ashkelon.

Ce décès coïncide également avec la publication en Israël du rapport de la commission chargée d'enquêter sur les conditions d'existence dans la prison de Nafkha. Une grève de la faim avait été observée pendant cinq semaines par les détenus palestiniens et deux d'entre eux avaient trouvé la mort à la suite de leur transfert dans une prison proche de Ramleh.

A la suite de ces décès une enquête avait eu lieu et le rapport publié hier a reconnu certaines «négligences» de la part du personnel de la prison.

La commission d'enquête, comprenant deux membres de l'administration pénitentiaire et un médecin, a entendu une quarantaine de témoins, dont un certain nombre de détenus, des geôliers, des médecins et des avocats.

Sur six points au moins, elle s'est rendue aux revendications des prisonniers de Nafkha. Elle a proposé notamment une meilleure aération des cellules, l'agrandissement de la cour, l'installation d'un évier dans chaque cellule, ainsi que l'amélioration de l'éclairage et de la qualité de la nourriture.

Le rapport évoque aussi le décès de deux prisonniers de Nafkha, et indique qu'il s'agit d'accidents, les responsables de l'administration pénitentiaire ayant essayé de nourrir de force, par sonde, les deux grévistes. «Il est souhaitable qu'à l'avenir, dans un cas identique, si une telle décision doit être prise, ce soit avec l'accord préalable d'un médecin et en sa présence», souligne le rapport.

M. Yossef Burg, pour sa part, s'est félicité du fait que les conditions pénitentiaires en Israël allaient être améliorées en dépit des restrictions budgétaires qui frappent le pays.

Kadhafi appelle à l'union avec la Syrie

PARIS (AFP) — Le colonel Moammar Kadhafi a demandé au «congrès général du peuple» (Parlement) d'approuver «une fusion» entre la Libye et la Syrie, dans un discours sur Radio-Tripoli, captée à Paris, à l'occasion du 11ième anniversaire de la révolution libyenne.

La Syrie est «le dernier bastion qui résiste face à Israël, après la chute de l'Egypte» a déclaré le chef libven.

«Si la Libye ne devient pas un pays unioniste et ne partage pas le sort des États qui font face à Israël, je la quitterai et me battrai avec ceux qui se battent sur le front, a-t-il ajouté, en précisant que sa vie «n'est pas plus chère que celle des Palestiniens qui tombent par dizaines tous les jours».

Selon Radio-Tripoli, le discours du colonel Kadhafi a été retransmis en direct par la radio-télévision syrienne.

Le colonel Kadhafi a par ailleurs annoncé que Tripoli maintiendra «la totalité de son aide» à Malte et acceptera «l'arbitrage international» sur le différend entre les 2 pays sur la délimitation du plateau continental. «Malte est un petit pays pauvre», a-t-il ajouté, indiquant que la Libye avait demandé aux États riches du Golfe de l'aider, «ce qu'ils ont fait».

Mercredi dernier, Malte avait expulsé les conseillers militaires libyens dans l'île, à la suite de menaces de navires de guerre libyens contre un forage pétrolier sur le banc de Medina (60 km au sud de l'île). Samedi, La Valette a demandé officiellement une réunion du Conseil de sécurité pour examiner l'affaire.

Enfin, le colonel Kadhafi a également appelé les «comités révolutionnaires» libyens à «marcher» sur les ambassades libyennes dans les pays arabes et à les transformer en «bureaux de fraternité».

France: le blocus des ports diminue

PARIS (AFP) — Les artisans pêcheurs français, qui ont été le fer de lance du blocus qui a paralysé pendant plusieurs semaines l'ensemble des ports français, manifestent une tendance à la reprise du travail.

Le conflit apparaît maintenant essentiellement mené par les marins de la pêche industrielle et semi-industrielle. Leurs problèmes spécifiques seront examinés aujourd'hui à Paris au cours d'une nouvelle réunion entre armateurs et syndicats.

Les pêcheurs côtiers en effet, propriétaires de leurs bateaux et supportant de ce fait de lourdes charges financières, sont incontestablement les plus vulnérables économiquement pour mener une grève très longue.

Lors des prochaines élections, je veux bien voter

mais...

- J'appartiens à quel comté?
- Quand les recenseurs passent-ils?
- Quelles conditions dois-je remplir pour être inscrit(e) sur la liste électorale?
- J'étais absent(e) lors du passage des recenseurs: que dois-je faire?

Pour obtenir réponse à toutes vos questions concernant le recensement annuel, la période de révision ou la restructuration des comtés, composez sans frais, de 9h à 21h, du lundi au vendredi à Montréal, **384-7810** à l'extérieur, **1-800-361-7875**

Parti Québécois
Au service des Québecois

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

MACHINES À ÉCRIRE
reconstruites,
modèles récents
UNDERWOOD TM $185.
OLIVETTI 88 $130.
Rég. Spéc.
Editor 4: $990. $650.
Editor 3: $725. $425.
Portative neuve $129.50
Quantités limitées
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
OUVERT SAMEDI MATIN

LE DEVOIR

psst!
S'il n'y a plus de Devoir au comptoir... demandez "le Monde"!

Et faites-nous savoir à quel endroit vous n'avez pu trouver le journal à:
844-3361

Guerre des communiqués en Asie du Sud-Est

BANGKOK (AFP) — La réouverture partielle de la frontière thaï-laotienne et la fin du blocus économique du Laos, décidés par le gouvernement thaïlandais vendredi dernier, n'ont guère de chances de détendre l'atmosphère en Asie du Sud-Est alors que la guerre de propagande bat son plein à quelques semaines du débat des Nations unies sur la question cambodgienne.

Le gouvernement thaïlandais a clairement précisé qu'il rouvrait pour des raisons «humanitaires» la frontière qu'il avait unilatéralement fermée en juin dernier à la suite d'un incident frontalier sur le Mékong. Il a ainsi voulu marquer que sa décision n'est pas le résultat d'un accord quelconque avec le gouvernement provietnamien de Vientiane.

Depuis quelques semaines, les accusations les plus graves, et parfois les moins crédibles, sont lancées par les capitales rivales, rendant de plus en plus difficile la distinction entre la propagande et la réalité.

Cette «guerre des communiqués» ira vraisemblablement en s'intensifiant jusqu'au débat de l'Assemblée générale de l'ONU qui décidera si le régime khmer rouge, renversé en janvier 1979 par l'armée vietnamienne et généralement accusé des plus grands massacres depuis la seconde guerre mondiale, conservera le siège du Cambodge avec l'appui des pays occidentaux, de la Chine et de divers pays anti-communistes ou anti-soviétiques.

Tous les arguments paraissent bons dans cette guerre psychologique. Les Khmers rouges, tenus pour responsables de la mort d'au moins un million de leurs compatriotes, viennent d'accuser le Vietnam d'avoir tué trois millions de Cambodgiens depuis son intervention.

Pour améliorer leur image auprès des pays non communistes qui leur permettent de demeurer aux Nations unies, les dirigeants khmers rouges viennent de prétendre qu'ils abandonnent le communisme. Ils ont toutefois oublié de mentionner que c'est toujours le Parti communiste, dont le chef demeure M. Pol Pot, qui dirige le «Cambodge démocratique» (khmer rouge).

Sur le terrain, au Cambodge, chacun crie victoire afin de faire croire que l'adversaire ne contrôle plus rien et n'a donc aucune raison de siéger aux Nations unies.

Si les Vietnamiens, soutenus par l'Union soviétique, ont l'avantage et contrôlent la plus grande partie du Cambodge, les Khmers rouges, revigorés depuis un an grâce à l'aide de la Chine et, indirectement, au programme «humanitaire» des Nations unies destiné aux réfugiés, existent toujours, au moins dans les régions frontalières et montagneuses. Contrairement aux prévisions, ce sont cependant les troupes d'Hanoi et de Phnom Penh qui ont l'initiative depuis le début de la saison des pluies alors qu'on attendait une offensive des maquisards officiellement déclenchée, en mai dernier, sur les ondes de la radio khmère rouge, émettant de Chine.

Les violations de territoire sont également devenues des arguments de choix dans la guerre de propagande, et il ne se passe plus guère de jours sans que de nouvelles accusations soient lancées.

Le ministère thaïlandais des Affaires étrangères a accusé le Vietnam d'avoir violé, au moins 200 fois, le territoire thaïlandais au cours des dernières semaines. Le ton d'Hanoi et Phnom Penh est le même. L'agence officielle cambodgienne «SPK» a ainsi affirmé que du 21 au 25 août, l'aviation thaïlandaise a violé 29 fois l'espace aérien cambodgien.

Les secours alimentaires des organisations internationales sont utilisés dans cette guerre psychologique. Phnom Penh affirme qu'une grande partie des vivres distribués le long de la frontière khméro-thaïlandaise est dirigée vers les zones khmères rouges. À Bangkok, le quotidien Bangkok Post écrivait dimanche, en première page, qu'une partie importante de la nourriture envoyée au Cambodge repart vers le Vietnam, ce qui a été jusqu'à présent constamment démenti par les Nations unies.

Sur le fond, la Thaïlande et ses alliés régionaux estiment que le Vietnam fait tout pour détourner l'attention du problème réel qui est l'occupation du Cambodge par 200,000 soldats vietnamiens. Hanoi refuse d'admettre que la situation actuelle au Cambodge puisse être remise en question et veut discuter à partir de sa position de force présente en Indochine.

Vanuatu: la rébellion sécessionniste se rend

PARIS (AFP) — La rébellion sécessionniste d'Espiritu Santo a officiellement pris fin dimanche après que son chef Jimmy Stevens se soit rendu aux autorités légales du Vanuatu: elle aura duré quatre-vingt-quinze jours.

Cette rébellion avait en effet débuté le 28 mai dernier avec l'arrestation à Luganville, par des militants du mouvement autonomiste francophone «Vemarana», des fonctionnaires du gouvernement central de ce qui était encore le condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides.

Un gouvernement provisoire était formé et Santo proclamé «État indépendant du Vemarana». L'opposition de culture francophone, inquiète pour l'avenir de ses droits culturels, réclamait avant l'indépendance prévue pour le 30 juillet, un statut d'autonomie au sein d'une fédération néo-hébridaise.

Le premier ministre, M. Walter Lini, ordonnait alors le blocus de l'île de Santo et réclamait l'aide des puissances tutrices pour réduire la rébellion.

Après plusieurs séries d'entretiens franco-britanniques, soit à Londres, soit à Paris, ordre était donné à une force conjointe de prendre pied sur l'île de Santo. Le 24 juillet à l'aube, 200 parachutistes français et fusilliers marins britanniques occupaient Luganville sans rencontrer de résistance.

L'indépendance intervenait comme prévu le 30 juillet mais c'est sous la protection de la force franco-britannique que le drapeau du nouvel État du Vanuatu était hissé à Luganville.

Maintenue à la demande exprès du gouvernement de M. Lini, la force franco-britannique était retirée le 19 août. Des forces de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, (PNG), prenaient alors la relève et devaient finalement réduire peu à peu la rébellion en arrêtant notamment un certain nombre de ressortissants français accusés de l'avoir aidée. Après quelques jours de détention à Port-Vila, ceux-ci étaient libérés et gagnaient la Nouvelle-Calédonie.

Les troupes PNG encerclaient enfin Vanafo, le village où M. Stevens et sa famille résidaient acculant enfin le leader du Vemarana à la reddition.

Chine: divergences au sommet

PÉKIN (AFP) — En pleine session de l'Assemblée nationale populaire (ANP), la revue théorique Hongqi (Drapeau rouge) met l'accent sur les divergences que provoque, chez les dirigeants chinois la restructuration du pouvoir suscitée par le vice-premier ministre Deng Xiaoping.

Dans une analyse d'un «commentateur», intitulée «le système de direction doit être réformé», Hongqi justifie longement l'un des fondements du vaste remaniement gouvernemental qui va conduire le président Hua Guofeng à perdre son poste de premier ministre.

«Nous devons mettre en pratique la séparation des responsabilités exercées par le parti et de celles qui reviennent au gouvernement et rejeter une tendance qui fait que le parti se substitue systématiquement au gouvernement», écrit le «commentateur» de la revue bimensuelle.

Démissionnaire de son poste de premier ministre, M. Hua, qui a entièrement dû son ascension à Mao Tsétoung, conservera celui de président du Parti communiste chinois (PCC) le 10 septembre à l'issue de la session de l'ANP, commencée le 30 août.

Selon Hongqi, la restructuration ainsi engagée à l'échelon des plus hauts dirigeants chinois doit être poursuivie à tous les niveaux afin, notamment, de mettre fin à «une concentration excessive» du pouvoir. Mais, note la revue, cette opération se heurtera «sans aucun doute, à un certain nombre d'obstacles».

Les observateurs interprètent cette remarque comme une allusion aux résistances auxquelles doit faire face, de la part de responsables chinois, la politique progressive de «démaoisation» de M. Deng, un homme victime, par 2 fois, des purges de Mao pendant la révolution culturelle.

«Ces obstacles, poursuit Hongqi, résulteront tant de l'influence de l'idéologie bourgeoise que de celle des forces de la tradition et de celle d'une mentalité féodale qui conserve des racines profondes en Chine».

M. Hua va abandonner sa place de premier ministre à l'une des personnalités les plus proches de M. Deng, le vice-premier ministre Zhao Ziyang. Hongqi confirme implicitement l'impression des observateurs qui voient dans cette opération le pendant, en ce qui concerne le gouvernement, de la nomination en février dernier d'un autre fidèle de M. Deng, M. Hu Yaobang, comme secrétaire général du PCC.

La revue souligne en effet que «la création par la cinquième session plénière du 11ème comité central de février du secrétariat du comité central a constitué un pas en avant dans la réforme de notre système dirigeant».

Outre une «concentration excessive», Hongqi reproche, notamment, aux modalités de l'exercice du pouvoir ayant prévalu jusqu'ici leur «bureaucratisme» et leur caractère «patriarcal».

Corée du Sud: des élections l'an prochain

SEOUL (AFP) — Le nouveau président de la Corée du Sud, le général Chun Doo-Hwan, a annoncé hier que des élections seront organisées dans le pays durant le premier semestre de 1981, en vue de la formation d'un nouveau gouvernement, dans le cadre de la constitution qui sera soumise à référendum le mois prochain.

Prenant la parole au cours de la cérémonie officielle marquant son entrée en fonctions cinq jours après son élection, le général Chun a donné l'assurance que cette consultation sera équitable et se déroulera dans une atmosphère de liberté après levée de la loi martiale actuellement en vigueur. Cette dernière mesure, a-t-il précisé, sera appliquée dès que la situation politique sera stabilisée dans le pays et qu'il n'y aura plus de risques de troubles.

Soulignant que le pays était entré dans une nouvelle période à la suite de l'assassinat du président Park Chung-Hee, le nouveau chef de l'État a estimé que l'ensemble des citoyens partageaient la mission «historique» de rompre avec le passé et de bâtir une société assainie, juste et prospère.

Le général Chun a déclaré que la date de ces élections, annoncées à l'origine par l'ancien président Choi Kyu-Hah, pourrait même être avancée en cas de coopération active du peuple. Il a aussi précisé que les activités politiques, actuellement interdites en vertu de la loi martiale, pourront reprendre dès que possible après l'adoption de la nouvelle constitution.

Cependant, le nouveau président a clairement affirmé qu'il ne ferait pas confiance à l'ancienne classe politique récemment écartée de la vie publique pour corruption et il a estimé que les milieux politiques devaient être réorganisés et devaient permettre l'émergence de personnalités nouvelles.

Enfin, en matière de politique étrangère, le général Chun a déclaré que son gouvernement s'efforcerait de renforcer l'accord de défense mutuelle conclu avec les États-Unis et de développer les relations de coopération avec le Japon et les autres pays amis.

DE L'AIR PUR À VOLONTÉ

Pour combattre la pollution de l'air à l'intérieur, purificateurs d'air électroniques Elcar avec générateur d'ions négatifs. Pour usage résidentiel et commercial.

Pour informations:

Swissca Incorporée
866-9237

Du nouveau chez CP Air dès le 15 septembre.
LE SERVICE
PREMIAIR
Un service unique aller-retour de MONTRÉAL à TORONTO pour les gens d'affaires

Vous avez maintenant la possibilité de réserver en PREMIAIR pour vos voyages d'affaires à Toronto. CP Air vous invite à profiter, dès le 15 septembre, des nombreux avantages suivants:



☐ Un comptoir exclusif au service Premiair ainsi qu'un salon d'attente où une hôtesse de CP Air s'occupe de faire vos réservations d'hôtel et d'automobiles. Le café ainsi que les jus sont distribués gratuitement

☐ Un service prioritaire de manutention des bagages exclusif au service Premiair qui vous évite la perte de temps habituelle, au départ comme à l'arrivée

☐ La liaison est effectuée par un Boeing 737 spécialement aménagé pour recevoir 68 passagers seulement, alors que la capacité est normalement de 112. Ce qui veut dire plus d'espace et beaucoup moins d'encombrement

☐ Un embarquement et un débarquement qui s'effectuent beaucoup plus rapidement

☐ Des fauteuils confortables dont le nombre est limité à deux par rangée de chaque côté de l'allée. Il y a une table entre votre fauteuil et celui de votre voisin. L'espace entre chaque rangée est de 37 po comparativement au 33 po de l'aménagement normal

☐ Il y a plus de compartiments pour vous permettre de ranger votre porte-documents, votre manteau ou vos autres bagages, sans encombrer le dessous de votre fauteuil

☐ De plus, CP Air vous offre un menu spécial à la hauteur de sa réputation. Les petits déjeuners et les autres repas au menu vous sont servis selon nos normes de qualité: porcelaine et argenterie... ainsi que napperons en tissu

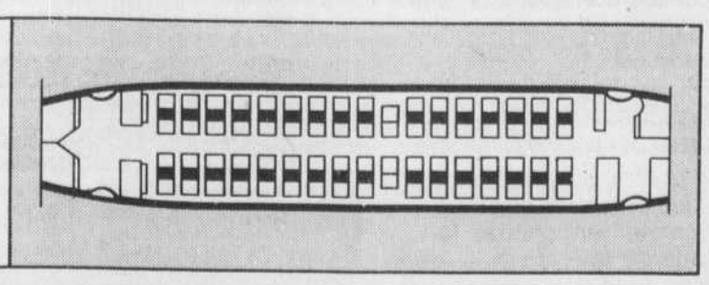
☐ Les consommations vous sont offertes à titre gracieux pendant le vol... même le matin!

☐ Les journaux et revues d'affaires vous sont offerts gratuitement dans le salon

$22 de plus (seulement) **que le plein tarif d'un aller simple en classe économique**

Pour vos réservations, appelez votre agent de voyages ou communiquez avec CP Air.

UN HORAIRE PRATIQUE/ VOLS DU LUNDI AU VENDREDI	
Montréal-Toronto	09H00
	13H00
	17H00
	21H00
Toronto-Montréal	07H15
	11H15
	15H15
	19H15



Premiair: c'est comme voyager dans l'avion de la compagnie.

Le prix peut changer sans préavis
Taxe canadienne de transport en sus.
Sous réserve de l'approbation du gouvernement

PREMIAIR / CP Air

De plus en plus au pays, on vole à votre service.

CP et ◀ sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

L'illusion de la Constituante

CONVAINCU que les négociations en cours sur la réforme constitutionnelle sont vouées à l'impasse, M. Joe Clark relance à son tour, cette fois avec l'appui de son groupe parlementaire, l'idée d'une assemblée constituante. C'est une hypothèse séduisante qui circule depuis quelques années, surtout dans les milieux universitaires et juridiques. Elle s'appuie sur quelques constatations irréfutables, à savoir que toutes les tentatives de changement profond ont abouti à l'échec depuis une cinquantaine d'années parce que le forum politique des premiers ministres n'est pas le lieu qui convient à une entreprise de cette ampleur. Les chefs de gouvernement et leurs ministres, souligne-t-on souvent, se préoccupent de défendre des intérêts à court terme, de nature électorale dans bien des cas, ce qui les détourne d'un objectif à long terme dont la réalisation exige un certain détachement.

Depuis la reprise des travaux de révision, au début de l'été, des personnalités diverses ont mis quelque insistance à défendre cette proposition, mieux reçue dans les cercles de langue anglaise que dans ceux du Québec où les spécialistes de la question formulent d'importantes réserves. Le professeur Edward McWhinney, constitutionnaliste très écouté, se fait le champion de cette thèse que partagent Me Alex Patterson au Québec, les professeurs Breton et Scott, de l'Institut de recherches politiques, le professeur John Lamont, de Winnipeg, et un fort groupe d'intellectuels de l'Université Queen's. Cette suggestion a fait l'objet de débats animés au cours du récent congrès de l'Association du Barreau canadien réuni à Montréal.

Nul ne peut en principe écarter le recours éventuel à une constituante, mais la mise en oeuvre d'une telle formule, outre qu'elle serait laborieuse et complexe, ne paraît ni opportune ni souhaitable à l'heure actuelle.

■

La recommandation du chef du Parti conservateur arrive ou trop tôt ou trop tard. M. Clark ne s'est en effet jamais prononcé sur l'un quelconque des 12 points à l'étude parmi les ministres des affaires constitutionnelles. Or, à quelques jours de la grande conférence qui doit réunir les premiers ministres le 8 septembre, il déclare que les moyens employés au cours des trois derniers mois ne sont pas convenables, qu'ils condamnent le pays à une nouvelle impasse. Il aurait fallu présenter plus tôt sa proposition de constituante, la défendre aux Communes, la faire agréer par les chefs de gouvernement des provinces, la promouvoir dans l'opinion publique. M. Clark fait cette intervention en fin d'été, comme s'il venait d'acquérir la preuve que la procédure employée, et à laquelle il ne s'opposait pas en juin, se révèle totalement inefficace en septembre. Il est vrai qu'on évoque partout le danger d'une impasse et la menace d'un rapatriement unilatéral. Mais, en revanche, au terme de la rencontre d'Ottawa la semaine dernière, les co-présidents, MM. Chrétien et Romanov, de même que M. Claude Morin, reconnaissaient que des progrès considérables ont été accomplis au cours de cette ronde. Il n'y a pas unanimité sur l'un quelconque des 12 points, mais des consensus paraissent se dégager sur la moitié des problèmes à l'étude. Bref, les ministres et leurs comités de travail ont réussi à préparer les dossiers, à déblayer les voies, à définir la problématique. Il appartient maintenant aux premiers ministres de tirer les conclusions. Il est au moins prématuré de parler cette semaine d'une impasse complète la semaine prochaine, à moins de la souhaiter vivement. Si l'échec appréhendé devait se produire effectivement, et que M. Trudeau s'envole précipitamment pour Londres, peut-être alors faudrait-il constater l'impuissance de la classe politique en matière constitutionnelle, son inaptitude à refaire la Loi fondamentale et, pour finir, l'obligation d'élire des représentants du peuple qui recevraient le mandat de rédiger une constitution.

«Mais l'heure de la constituante n'a pas encore sonné», disait fort justement ces jours derniers le professeur Gérald Beaudoin qui, lui non plus, n'écarte pas cette idée dont il ne sous-estime pas, toutefois, les innombrables difficultés d'application. On pense facilement que l'idéal serait de confier à des citoyens éclairés, élus à cette fin, le soin d'édifier une constitution nouvelle qui serait ensuite ratifiée par le peuple. Mais l'opération est beaucoup plus complexe.

■

L'histoire montre en effet que les assemblées constituantes ont presque toujours été créées à la faveur de circonstances exceptionnelles dans la vie des peuples, après des guerres, des révolutions ou des bouleversements qui remettaient en cause la légitimité des gouvernements ou régimes en place, tout au moins leur aptitude à gouverner normalement. Et même alors, ces entreprises n'ont pas été simples. Qu'on pense à la Convention de Philadelphie en 1791 ou à l'Assemblée constituante de Paris de 1789 et, plus près de nous, à la Constituante de 1945 en France que le peuple ratifia de justesse l'année suivante.

On dira avec raison qu'il n'est pas besoin d'attendre le pire, c'est-à-dire la guerre civile ou la révolution, pour convoquer une constituante et refaire la constitution canadienne. Mais les difficultés sont d'autant plus grandes que les gouvernements conservent leur légitimité, fonctionnent normalement et revendiquent naturellement le droit de participer à la réforme de la constitution qui les régit. Dans le cas du Canada, il faudrait, pour créer une constituante, que chacun des 11 gouvernements accepte la composition, le fonctionnement et le mandat de l'assemblée, qu'il se désiste en quelque sorte de sa vocation constitutionnelle pour s'en remettre à un groupe de notables informés. Il faudrait ensuite que les conclusions de la constituante soient soumises aux législatures et au Parlement fédéral. En supposant que le texte franchisse toutes ces étapes, il faudrait enfin que le peuple le ratifie.

Les gouvernements consentiraient peut-être à se dessaisir de leur fonctions constitutionnelles si l'impasse était dramatique au point que le pouvoir politique risquait de perdre sa légitimité et sa représentativité, et si le peuple exerçait des pressions très fortes sur les élus. Or il est évident que la «crise existentielle» qui éprouve le Canada, le besoin d'un «nouveau contrat de société» qui se fait sentir dans toutes les régions, le «mouvement du Québec vers l'indépendance» (pour reprendre les formules même du rapport Pépin-Robarts) n'atteignent pas dans la réalité sociale et politique de chaque jour les proportions dramatiques qui imposeraient d'urgence la création d'une constituante. En d'autres mots: la classe politique, les gouvernements légitimes et leurs élus dont la représentativité est inattaquable peuvent encore prétendre au rôle qu'ils jouent présentement. Y renonceraient-ils librement que les obstacles qui se dressent dans ce pays sur la voie d'une constituante apparaîtraient bientôt plus insurmontables que les écueils auxquels se heurte la révision constitutionnelle dans le forum politique.

Avant de recourir à cette solution extrême, même si la conférence de septembre devait échouer, on pourrait envisager la mise en place de commissions spécialisées sur les divers points à l'étude, commissions au sein desquelles des spécialistes seraient appelés à éclairer les hommes politiques, ou le recours à une conférence élargie afin de résoudre le problème du partage des pouvoirs. Mais il faut alors accepter d'y mettre plus de temps et s'abstenir, de part de d'autre, de toute action unilatérale.

Michel ROY

AU FIL DES MOTS

Enfin... septembre vint

Un silence de plomb pèse plus lourd qu'un mot de plume.

■

La mémoire est la caisse de résonance de l'intelligence.

■

Un bon moyen de jouir de sa jeunesse serait de pouvoir la disposer çà et là à travers toute sa vie.

■

Beaucoup ne sont contents de leur modestie que si on leur en tient compte.

■

La peur du changement se lit dans certaines offres d'emplois. Le demandeur exige de son candidat qu'il ait de «l'expérience», c'est-à-dire un esprit routinier et déjà gagné par la sclérose.

■

On sait que mordre la main qui nous nourrit est odieux: que ne dit-on mot d'un procédé plus répugnant et tout aussi fréquent qui consiste à baiser les pieds de qui vous affame.

■

On ne dit plus «accord» ou «entente», on leur préfère «consensus». Ça sonne plus vivant quand c'est tiré d'une langue morte.

■

Quand on doute de tout, il faut être absolument sûr de soi.

■

Je m'entends parfaitement avec le dernier de mes fils: il me donne toujours raison quand je reconnais que j'ai tort.

■

Les célibataires sont rares qui aiment la solitude. Ils aiment se trouver libres de se fuir quand et avec qui ils veulent.

■

La rumeur publique produit l'effet contraire de l'écho. Elle s'amplifie à mesure qu'elle s'éloigne de sa source.

■

La fête du travail est marquée par le tocsin de la rentrée.

■

Pour être compris, le génie doit consentir à mettre dans son oeuvre un peu de ce qui réussit à ceux qui en manquent: du talent.

■

La confidence d'un secret est le placement le plus risqué; elle profite à qui on en donne la garde, non à qui en fait le dépôt.

■

On n'a pas encore trouvé mieux que parler sans arrêt pour cacher ce que l'on a de plss précieux à révéler.

■

Il n'y a que les médiocres pour se pâmer devant tout et n'aimer rien.

■

Un politicien qui ne fait pas de promesse n'est pas pris au sérieux; pire encore, un politicien qui n'en fait tout simplement pas est un imposteur.

■

Je ne me comprends pas de vouloir comprendre tout le monde et d'y arriver.

■

Toutes les personnes agiles, souples comme bois de rosier, il est presque inévitable de les voir prendre parti pour l'agressivité et la violence.

■

Quand nous répugnons à faire ce qui nous est facile, c'est que nous n'avons pas les inclinations de nos aptitudes.

■

Quand la frousse qui nous gagne est insoutenable, on se trouve acculé au courage.

■

On ne doit jamais laisser le plus petit regret du passé toucher à un seul cheveu du présent.

■

Il est facile de respecter l'opinion des autres quand, au fond, elle vient au devant de la sienne.

■

Quand on a un secret, il faut se résoudre un jour à le diffuser; autrement, il devient tellement secret qu'on en perd soi-même le souvenir.

■

. J'ai horreur du fonctionnel. Il rend mon geste court, paresseux, circonscrit, automatique, déformant. Pensez à cette grimace qu'est devenu le signe de la Croix.

■

Depuis l'école obligatoire et le droit de chacun à l'instruction, l'ignorance est un peu moins partagée.

■

Quand un enfant est mal élevé, c'est le père qui devrait être battu.

Albert BRIE

ACTUALITÉ

Hamilton-Ouest

par Robert Décary

Le 8 septembre, il y aura élection partielle dans la circonscription fédérale de Hamilton-Ouest, en Ontario. Cette élection fait suite à la démission du député conservateur et ex-ministre du Travail dans le cabinet Clark, Lincoln Alexander, membre de la Chambre des communes depuis 1968.

Cette élection prend une importance disproportionnée, tant en raison du débat constitutionnel qui occupe la scène fédérale, qu'en raison de la proximité d'une élection générale en Ontario.

Sur le plan fédéral, ce sera le premier test électoral du gouvernement Trudeau depuis la victoire de février dernier, et tout semble favoriser le parti gouvernemental. Il y a d'abord le candidat, Stanley Hudecki, un orthopédiste qui en sera à sa troisième tentative en dix-huit mois et qui n'avait été battu que par quelque 750 voix en février dernier, après avoir mordu la poussière par près de 6,000 voix en mai 1979. Cette remontée déjà sensible du Parti libéral en moins d'un an, combinée à la venue d'une candidate conservatrice, Jacqueline Isbister, qui en sera à ses premières armes et qui aura du mal à conserver tous les appuis que se méritait l'ancien député et l'ex-ministre, devrait rendre les libéraux optimistes. Il s'agit d'un cas où le député sortant eût rendu service à son parti en conservant son poste quelques années, le temps de laisser sa relève se faire connaître un peu et le temps de laisser reposer la publicité déjà obtenue par les candidats défaits au cours des deux élections précédentes. A moins d'être un candidat de prestige, ce que n'est pas Jacqueline Isbister, il est difficile de se faire accepter en si peu de temps par l'électorat. Il ne faudrait pas se surprendre, dans ces circonstances, que la candidate néo-démocrate, Miriam Simpson, qui a recueilli quelque 9,000 votes aux deux derniers scrutins, profite de la popularité toujours stable du chef du Parti, Ed Broadbent, et relègue le Parti conservateur au troisième rang.

Il y a ensuite le programme du Parti libéral. C'est un cadeau du ciel, pour Pierre Trudeau, que ce comté se trouve en Ontario, là où sa popularité personnelle a remonté la pente et là où sa position dans les domaines constitutionnel et énergétique est la plus appréciée. L'électorat ontarien saura lui dire combien il approuve le concept d'un gouvernement central fort, ce qui équivaut, à ses yeux, à un prix du pétrole inférieur et, en pratique, à une Ontario forte. Le premier ministre pourra, à sa guise, interpréter le résultat du 8 septembre comme un mini-référendum sur sa vision du Canada. Au moment même où commencera la conférence des premiers ministres, ça lui donnera une corde de plus à son arc et ça lui permettra de se sentir moins seul quand, ne trouvant de soutien qu'en Bill Davis, il affrontera les chefs des neuf autres provinces.

Sur le plan provincial, cette élection servira de baromètre à Bill Davis, qui n'attend qu'un prétexte pour déclencher une élection et qui verrait d'un bon oeil une victoire libérale, laquelle confirmerait qu'il est rentable en Ontario, d'appuyer Trudeau sur toute la ligne. Le comté de Hamilton Ouest étant celui, au provincial, du chef libéral Stuart Smith, il serait ironique que le chef conservateur voie, dans l'élection d'un député libéral à Ottawa, la chance de se faire réélire, avec une majorité cette fois, à Queen's Park. Il est bien connu, à Ottawa et à Toronto, que Pierre Trudeau et Bill Davis font bon ménage. Leur base électorale n'est-elle pas, en quelque sorte, la même, l'Ontario faisant et défaisant à son gré les gouvernements fédéraux et se plaisant à donner sa préférence aux libéraux à Ottawa et aux conservateurs à Queen's Park.

L'élection complémentaire, dans Hamilton-Ouest, sera donc à la fois un mini-référendum fédéral et une mini-élection provinciale, dont les vainqueurs ultimes pourraient bien être Pierre Trudeau et Bill Davis.

DOCUMENT

Le rapatriement de la constitution

par Claude Ryan

À l'issue du caucus du Parti libéral du Québec tenu à Lachute le 27 août, le chef du PLQ, M. Claude Ryan, a fait connaître sa position à propos du rapatriement de la constitution canadienne. Voici le texte intégral de la déclaration de M. Ryan.

La publication récente d'une note rédigée par M. Michael Pitfield, secrétaire du Conseil privé, a remis au premier plan de l'actualité le rapatriement de la constitution canadienne. S'il faut en croire la note de M. Pitfield, le gouvernement fédéral s'apprêterait, quel que soit le résultat des travaux de la présente ronde de négociations constitutionnelles, à procéder unilatéralement au cours des prochains mois au rapatriement de la constitution canadienne.

La note de M. Pitfield n'a été ni entérinée ou confirmée, ni désavouée ou mise au rancart par le chef du gouvernement fédéral. À ne s'en tenir qu'à l'état actuel de nos informations à ce sujet, on serait fondé, en conséquence, de n'y point attacher une importance disproportionnée. Mais les propos non moins récents de M. Jean Chrétien, ministre responsable de la réforme constitutionnelle, semblent indiquer que de manière générale, la note de M. Pitfield traduit l'orientation qu'envisage de suivre le gouvernement libéral.

Devant ces perspectives, je crois devoir établir clairement la position du parti libéral du Québec.

À son congrès plénier de mars 80, consacré à la réforme constitutionnelle, le PLQ adoptait la résolution suivante au sujet du rapatriement de la constitution canadienne: «La constitution sera rapatriée au moment et suivant les modalités arrêtées avec l'accord du gouvernement concerné».

Il m'a été donné au cours des mois qui ont suivi le congrès plénier de mars 1980 de préciser l'essence de cette résolution et de fournir quelques éléments additionnels touchant la ligne de conduite du PLQ. Voici comment cette ligne de conduite peut se résumer:

1) Le rapatriement de la constitution doit faire suite à une décision commune des gouvernements concernés. Il ne doit pas être fait sous l'autorité d'un seul ordre de gouvernement.

2) Le rapatriement de la constitution ne doit pas nécessairement intervenir à la fin de tout le processus de révision. À s'en tenir rigidement à des exigences trop strictes à cet égard, on risquerait de geler indéfiniment tout le processus. Mais en contrepartie, il faut souligner que toute décision relative au rapatriement ne devrait intervenir qu'à un moment et suivant des modalités acceptées par les gouvernements concernés. Un facteur-clé, dans la décision que devront prendre les gouvernements, sera le progrès véritable des négociations sur les questions de fond, en particulier sur les questions qui touchent les grandes institutions de notre système fédéral de gouvernement et le partage des pouvoirs législatifs.

3) Il serait irréaliste de vouloir rapatrier la constitution à moins que l'on s'entende au préalable sur une formule d'amendement devant présider aux modifications futures du document constitutionnel. Pas de rapatriement sans une formule d'amendement approuvée de tous les gouvernements concernés.

4) Le Parti libéral du Québec favorise, pour sa part, une formule d'amendement suivant laquelle tout amendement constitutionnel devrait être approuvé par la Chambre des communes, par toutes les provinces qui ont compté ou comptent au moins 25% de la population canadienne, par deux des quatre provinces atlantiques dont l'une des deux plus populeuses, et par deux des quatre provinces de l'ouest, dont l'une des deux plus populeuses de cette région.

À la lumière de ces grandes orientations, le Parti libéral du Québec s'oppose fermement à tout projet de rapatriement unilatéral de la constitution. Il invite le gouvernement fédéral à fournir le plus tôt possible l'assurance formelle qu'il n'entend pas procéder de cette manière à ce stade des négociations constitutionnelles ou à quelqu'autre stade que ce soit. Le PLQ s'oppose au rapatriement unilatéral de la constitution pour les motifs suivants:

1) Le gouvernement fédéral, en agissant ainsi, change arbitrairement la règle non écrite qui a prévalu jusqu'à maintenant au sujet du rapatriement de la constitution, et qui stipulait l'accord de tous les gouvernements concernés. À la conférence constitutionnelle de Victoria, pour ne donner qu'un exemple, tous les gouvernements vinrent très près de s'entendre sur une série d'amendements à la constitution et sur un projet de rapatriement de l'acte de l'Amérique du Nord britannique. Mais le Québec, en dernière analyse, décida de rejeter la charte de Victoria. Le projet de rapatriement fut abandonné à la suite de ce refus du Québec.

2) Le gouvernement fédéral, en rapatriant unilatéralement l'acte de l'Amérique du Nord britannique, agirait comme s'il voulait s'attribuer en exclusivité la propriété et le contrôle d'un document qui est le bien commun des deux ordres de gouvernement et au sujet duquel aucune décision fondamentale ne saurait être prise sans l'accord de tous.

3) Le gouvernement fédéral ne saurait rapatrier le texte constitutionnel sans introduire du même coup, que ce soit de manière implicite ou explicite, une formule d'amendement. Cette formule d'amendement serait imposée de facto à tous les gouvernements concernés par la volonté exclusive et unilatérale du gouvernement fédéral. Cette manière de procéder serait contraire à l'esprit du fédéralisme. Elle constituerait un précédent déplorable.

4) La formule d'amendement imposée en l'occurrence ne pourrait guère reposer que sur la règle de l'unanimité. Or, on risquerait avec une règle aussi rigide, laquelle devrait désormais être consacrée explicitement dans un texte officiel, de rendre encore plus difficile tout le progrès constitutionnel à l'avenir.

5) Le rapatriement unilatéral, s'il devait intervenir à ce moment-ci, alors que les provinces et le gouvernement fédéral sont engagés à fond dans une ronde de négociations embrassant 12 sujets de très grande importance pour l'avenir du système constitutionnel canadien, constituerait un véritable affront à la dignité des provinces et ne pourrait que détruire l'esprit de confiance et de respect mutuel sans lequel tout progrès des négociations deviendrait impensable.

6) Au Québec, ce geste unilatéral d'Ottawa fournirait à ceux qui continuent de favoriser la séparation du Québec tout en se donnant l'air de vouloir négocier sincèrement le renouvellement du fédéralisme canadien, le prétexte qu'il souhaite et recherche afin de faire dévier de nouveau le débat constitutionnel de son objet propre, lequel doit être la recherche essentiellement constructive de modifications susceptibles d'améliorer l'équilibre et l'efficacité générale du système canadien.

Le rapatriement de la constitution demeure un objectif noble et valable. Il faudra réaliser cet objectif au moment jugé opportun et utile par tous les gouvernements concernés. Mais pour l'instant, il faut que le gouvernement fédéral renonce formellement à tout projet d'action unilatérale à ce sujet. Sans une telle renonciation de la part du gouvernement fédéral, la présente ronde de négociations constitutionnelles se poursuivra inévitablement dans un climat de méfiance et de suspicion nuisible à son efficacité. Afin de dissiper une fois pour toutes le malaise qui a plané sur cette question depuis l'ouverture de la présente ronde de négociations constitutionnelles, il faut en outre que les gouvernements impliqués dans la négociation constitutionnelle s'entendent explicitement sur la règle de décision devant régir leurs conclusions autour de chacun des 12 points inscrits à l'ordre du jour de la présente ronde de négociations.

Le rapatriement de la constitution canadienne — qui est d'ailleurs l'un des 12 sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente ronde de négociations par le gouvernement fédéral, avec l'accord des provinces — doit être soumis à cette règle de décision, comme tous les autres sujets inscrits à l'ordre du jour.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Les idées fixes de Pierre Trudeau*

La prochaine conférence constitutionnelle de septembre, qui s'en va déjà à hue et à dia, deviendra encore une fois la conférence des dupes, car ce qui va s'avérer être un très grand échec pour les provinces deviendra du même coup un très grand succès pour Pierre Trudeau et son idée fixe de rapatriement; ce qui prouve une fois de plus que tout est un peu relatif en politique.

Mais il ne faudrait surtout pas s'y laisser prendre cette fois; ce qui n'apparaît à certains onservateurs de la «scène» politique que comme une marotte de «notre» premier ministre canadien n'est en fait d'après moi qu'une grande manoeuvre de diversion, qui marche à tout coup, ou presque. Je vois déjà les premiers ministres provinciaux se diriger les yeux bandés et les poings liés vers ces sables mouvants à nouveau.

Au lieu de discourir pour rien, il leur faudrait à mon avis tout simplement réajuster le tir de tous leurs canons sur le noeud central du problème constitutionnel canadien, c'est-à-dire le partage du pouvoir fiscal.

Il serait possible aux premiers ministres provinciaux par exemple de déterminer les parts respectives du fédéral et des provinces en ce qui a trait à cette soi-disant «assiette» fiscale. Ceci étant fait, les provinces deviendraient libres d'élaborer leurs politiques économiques à leur guise, l'augmentation des revenus d'une province allant ainsi de pair avec ceux du fédéral.

Ce noeud gordien des relations fédérales-provinciales étant tranché, les négociations constitutionnelles prendraient ainsi un petit air de crédibilité.

Yves ROY

Montréal, 24 août.

■ *Le rêve de M. Trudeau*

M. Trudeau rêve toujours de rapatrier la constitution afin de la modifier pour son enchantement: félicité de bâtir et de gérer un gouvernement canadien ultra fort. M. Trudeau s'y prépare, pensons au mémo Pitfield publié par le journal *Ottawa Citizen* du 22 août.

Le Parlement de Londres a toujours refusé de laisser Ottawa rapatrier la constitution à moins d'obtenir l'approbation unanime des provinces. Certains appelleront cela le droit de veto du Québec. Depuis toujours le Québec consent à rapatrier la constitution canadienne mais désire d'Ottawa certaines garanties préalables. Garanties normales, légitimes et souhaitables pour une nation (officieuse) qui désire survivre et se gouverner elle-même un tant soit peu. Le Québec refuse de donner un chèque en blanc à Ottawa. Le Québec n'a-t-il pas raison?

Ottawa a l'ambition d'exclure ces garanties et convoite plutôt le rapatriement sans entente antérieure. Il veut remettre à plus tard le règlement du partage des pouvoirs etc. À moins que les provinces lui concèdent tous ses désirs constitutionnels, ce qui n'est pas le cas. Advenant une impasse dans les négociations constitutionnelles en cours le fédéral pourra toujours contourner les gouvernements provinciaux par un appel au peuple, par un référendum pancanadien. Devant les résultats favorables de ce référendum et à fortiori si la majorité des Québécois acquiesce aux exigences d'Ottawa pour le rapatriement unilatéral de l'AANB, le Parlement de Londres ne sera-t-il pas enclin alors à dire oui à M. Trudeau? Une loi votée en chambre à Ottawa, plus un référendum vainqueur, ne vont-ils pas convaincre le Parlement de Londres de permettre le rapatriement unilatéral, par M. Trudeau, de l'AANB? En juin dernier, lors de son voyage en Grande Bretagne, les discussions de M. Trudeau avec la reine Elisabeth II et le premier ministre Mme Margaret Thatcher allaient-elles en ce sens?

Une fois pour toutes M. Trudeau veut-il en finir avec la théorie des deux nations? Une fois pour toutes M. Trudeau veut-il en finir avec le droit à l'autodétermination du Québec? Une fois pour toutes M. Trudeau veut-il en finir avec un statut particulier pour le Québec? Une fois pour toutes M. Trudeau veut-il que les amendements à la constitution se fassent facilement? Une fois pour toutes M. Trudeau veut-il que le Québec soit une province comme les autres? Si M. Trudeau rapatrie unilatéralement la constitution canadienne, le Québec n'aura pas de droit de veto et ne comptera que pour environ 26% des députés à Ottawa qui voteront les amendements à la constitution rapatriée. Cela est-il dans l'intérêt du Québec? Est-ce ce que veulent les Québécois?

Daniel GAUTHIER

Magog, 27 août

■ *L'accueil des handicapés aux Floralies*

À la veille de l'année des handicapés, l'organisation des Floralies fait son possible pour mettre des bâtons dans les roues des fauteuils roulants...

Nous avons en l'occasion de le constater lors des visites organisées pour des personnes âgées, handicapées pour la plupart et vivant en centre hospitalier.

Dès mai 1980, nous avions communiqué avec les responsables des réservations et des balades pour handicapés, lesquels nous ont donné des informations contradictoires selon que l'on s'adressait à M. Chose ou à M. Untel.

À notre arrivée sur le site, malgré toutes les informations reçues, rien ne se passa comme prévu: il fallait payer, on ne pouvait faire un tour complet, on voulait nous obliger à descendre à certains endroits, le tour ne dura pas une heure et le trajet différait d'une semaine à l'autre.

Quelques incidents auraient pu devenir des accidents fâcheux: la balade repartant sans que la rampe d'accès soit replacée à l'intérieur du véhicule, l'absence de toilettes accessibles aux handicapés à l'endroit prévu pour le départ de la ballade pour handicapés, absence de descente de trottoir, l'impossibilité de réserver à l'avance de sorte que si plusieurs groupes se rendaient pour la même heure, certaines personnes risquaient d'attendre une ou plusieurs heures (absence de balade de 11:15 h à 13:15 h), la méconnaissance des lieux physiques de la part des préposés.

La visite comme telle, fut très courte et ne nous donna qu'une vision sommaire de l'exposition nous laissant sur notre appétit.

Serait-ce possible que la balade ne serve pas uniquement de transport d'un point à un autre mais bien qu'on puisse voir davantage et moins rapidement les points d'intérêt à la manière d'un tour, avec les commentaires appropriés d'un animateur et même des arrêts de quelques minutes.

Malgré tout, nous nous devons de souligner que nous avons rencontré des employés très conscients des lacunes de cette organisation et qui ont quand même fait leur possible pour nous aider.

Espérons qu'en 1981, nous serons témoins d'une amélioration des services offerts aux handicapés.

Hélène MATTEAU,
Monique ROY,
Louise THOUIN,
ergothérapeutes.

Montréal, 15 août.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois, $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00/par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

L'université et la formation professionnelle

par Guy Gélineau

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'Université Laval, M. Jacques Desautels a créé en 1979 un groupe de travail sur le rôle et les responsabilités de l'Université dans la formation des futurs professionnels. Adjoint au vice-recteur et coordonnateur des sciences de la santé, M. Guy Gélineau présidait ce groupe qui a remis un rapport en février 1980. Il a préparé, pour LE DEVOIR, un résumé de cette étude qui se voulait non seulement une réflexion sur les programmes menant à des professions reconnues par le Code des professions mais sur l'essentiel des programmes de formation universitaire dans la mesure où ceux-ci préparent les étudiants au marché du travail.

LES corporations professionnelles, d'autres organismes de même nature et bon nombre d'étudiants exercent des pressions sur l'université afin qu'elle accroisse les activités de formation pratique de ses programmes et assure la formation d'étudiants qui pourront, dès l'obtention de leur diplôme, assumer des tâches professionnelles avec la plus grande autonomie possible. Il en résulte une demande accrue de cours à orientation pratique et de stages à l'intérieur des programmes existants, qui se traduit souvent par des requêtes visant à allonger la durée des programmes.

Par ailleurs, les employeurs demandent une main-d'oeuvre hautement qualifiée qui soit polyvalente et qui puisse s'adapter à un marché de travail en constante évolution. Ils souhaitent donc que l'université assure une formation générale et fondamentale aux étudiants. Ce voeu ne se trouve pas toujours confirmé dans leurs politiques d'embauche qui demeurent, plus souvent qu'autrement, imprécises sinon contradictoires à cet égard. C'est notamment le cas lorsque l'Etat-employeur compte sur les activités de formation pratique prévues dans les programmes de formation universitaire pour assurer une initiation des étudiants à leurs fonctions et aux tâches spécifiques qui les attendent dans les organismes publics et parapublics.

Enfin, les politiques gouvernementales, notamment celles qui touchent les stages, rendent de plus en plus difficile la réalisation des activités de formation pratique prévues aux programmes de formation universitaire.

La nature même des programmes de formation professionnelle en fait des objets d'étude fort complexes et variés, chacun constituant en soi une entité correspondant à une dynamique particulière. Dans ce contexte, il semble donc approprié de proposer un cadre de référence à partir duquel il deviendra possible de réexaminer chacun de ces programmes en tenant compte de leur situation particulière. Ce cadre de référence, qui dépasse largement la réalité proprement universitaire tout en l'incluant, se caractérise surtout par deux éléments: on doit d'une part prendre en considération la pluralité des intervenants dans la formation professionnelle et, d'autre part, bien faire la distinction entre les étapes de cette formation.

QUELQUES PRINCIPES SOUS-JACENTS

Le cadre de référence proposé s'appuie sur les quelques principes suivants:

■ La formation professionnelle dans un champ d'étude et une discipline donnés doit être conçue comme un tout orienté vers des objectifs qui ont fait l'objet d'un consensus parmi les principaux intéressés.

Une concertation s'impose donc entre les divers intervenants dans la formation professionnelle à savoir, entre autres, les universités, les corporations ou associations professionnelles et les employeurs; cette concertation vise tout spécialement les objectifs cognitifs, psychomoteurs et affectifs que l'on compte atteindre en formant un professionnel apte à remplir une ou plusieurs tâches. Elle doit également porter sur les compétences minimales que le professionnel doit acquérir à l'une ou l'autre des étapes de formation, de même que sur la nature des tâches que l'on compte lui confier au terme de sa formation.

■ La formation professionnelle se déroule selon un certain nombre d'étapes successives et interdépendantes.

La formation professionnelle, même si elle est continue, prend son point de départ à l'université et se poursuit dans un milieu de travail donné, avec ou sans encadrement direct, selon qu'un professionnel est salarié ou à son compte. Les premières années de pratique sont souvent suivies d'activités de perfectionnement ou de recyclage. Chacune des étapes de formation implique la participation de l'un ou l'autre ou de l'ensemble des intervenants suivants: l'université, les employeurs, les corporations ou groupes professionnels et le professionnel lui-même.

■ La formation professionnelle nécessite la mise en commun de ressources éducatives tout aussi essentielles les unes que les autres à l'atteinte des objectifs de formation.

Pas plus que l'université, ni un groupe professionnel, ni un employeur particulier ne peut disposer de toutes les ressources nécessaires à la formation professionnelle. D'où la nécessité d'une collaboration mutuelle et d'une mise en commun des ressources éducatives: l'atteinte des objectifs visés dans la formation d'un professionnel ou d'un groupe de professionnels donné en dépend directement.

■ La formation professionnelle se fonde sur un partage des responsabilités entre les différents intervenants qui y oeuvrent.

Si la mise en commun des ressources éducatives est une exigence de la formation professionnelle, un partage des responsabilités entre les divers intervenants qui disposent de ces ressources est également essentiel. Sans ce partage des rôles et des responsabilités, la réalisation des objectifs poursuivis par chacun et par l'ensemble pourrait être compromise.

En somme, le cadre de référence proposé s'appuie sur un large consensus entre les divers intervenants de la formation professionnelle à propos des objectifs ultimes à atteindre, des étapes de formation, de la mise en commun des ressources éducatives et du partage des responsabilités. C'est dans ce contexte et à partir d'une telle analyse qu'il devient possible de délimiter le rôle et les responsabilités propres à chaque intervenant dans les étapes de la formation professionnelle.

ÉTAPES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle comporte un certain nombre d'étapes que l'on peut décrire comme suit:

■ Une période de formation initiale qui correspond généralement à la période pendant laquelle l'étudiant est inscrit à un programme de formation à l'université, généralement au niveau du premier cycle.

■ Une période d'initiation et d'intégration au marché du travail qui correspond à la période d'initiation et d'intégration à un emploi dans un organisme donné lorsque l'étudiant est embauché au terme de ses études, à titre de professionnel salarié. Dans le cas des diplômés qui deviendront éventuellement des professionnels oeuvrant de façon autonome et à leur compte, cette étape peut correspondre au juniorat, à la période de cléricature ou à toute autre période d'encadrement ou de formation que prend normalement à sa charge une corporation professionnelle.

■ Les étapes subséquentes de formation professionnelle se situent dans une perspective de formation continue où le professionnel, de par les exigences de son employeur ou de sa corporation, ou des deux, ou encore de sa propre initiative, suit des activités de perfectionnement ou de recyclage afin de parfaire ses connaissances théoriques ou pratiques, en vue d'une mise à jour et d'un dépassement continus de sa pratique professionnelle.

Chacune de ces étapes est généralement sanctionnée par un diplôme ou une certification. C'est ainsi que la période de formation initiale est sanctionnée par un diplôme de fin d'études universitaires; la période d'initiation et d'intégration au marché du travail, par une confirmation d'emploi ou encore par la reconnaissance d'une corporation professionnelle, qui déclare l'individu capable d'assumer des tâches professionnelles de façon autonome; la période de formation continue, soit par la confirmation d'un permis de port de titre ou d'exercice donnée par une corporation professionnelle, soit par l'accumulation de crédits de formation ou encore par une reconnaissance propre à l'employeur.

Quoiqu'une concertation et une collaboration des divers intervenants à chacune des étapes de la formation professionnelle soient essentielles, il s'impose de préciser la responsabilité de chacun. C'est ainsi que la première étape de la formation appartient en propre à une institution d'enseignement, en l'occurrence l'université, dans le cas de plusieurs professions; la responsabilité de l'initiation et de l'intégration au marché du travail relève d'un employeur ou d'une corporation professionnelle, selon que le professionnel est salarié ou à son compte. Quant à la formation continue, elle ne peut être le résultat que d'une collaboration étroite des divers intervenants et, à ce titre, fait l'objet d'une responsabilité partagée à laquelle sont souvent associés les syndicats. Les corporations professionnelles assumeraient toutefois les responsabilité des activités de perfectionnement ou de recyclage qu'elles imposent à leurs membres en vertu de leurs obligations légales. Il en serait de même pour des exigences semblables imposées par d'autres groupes professionnels.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE L'UNIVERSITÉ

Selon le cadre de référence proposé, il appartient à l'université d'assumer l'entière responsabilité de la première étape de la formation professionnelle. À ce titre, l'université devient le seul maître d'oeuvre des programmes de formation et des activités d'enseignement et de recherche à cette étape.

Ceci n'exclut pas que l'université puisse consulter et inviter ses partenaires dans la formation professionnelle à participer à cette étape de la formation; de même, l'université peut être consultée et participer aux étapes subséquentes de formation.

Le partage des responsabilités entre les divers intervenants de la formation professionnelle est lourd de conséquences. L'université, se voyant confier la responsabilité de la première étape de la formation, pourrait vouloir dorénavant se départir des responsabilités qui lui ont été traditionnellement confiées ou en refuser de nouvelles, pour les reporter sur d'autres intervenants et les reléguer à d'autres étapes de la formation professionnelle. Elle pourrait également, si tous ses partenaires faisaient consensus pour le lui demander, selon des mandats explicites et un financement particulier, conserver des responsabilités qui lui ont été historiquement dévolues ou en accepter de nouvelles. Le cadre de référence, plutôt que de concentrer toute la formation professionnelle à l'université, par exemple, la répartit dans le temps et fait appel, selon les responsabilités propres à chacun, à la prise en charge des étapes de formation, une à une, par un intervenant donné, tout ceci dans un contexte de collaboration et de mise en commun des ressources.

UNE CONTRIBUTION PROPRE

L'université a considérablement évolué au cours des âges. Elle a pris des formes très diverses et elle a assumé différentes fonctions selon les circonstances historiques, selon les idéologies qui ont présidé à sa naissance ou à son évolution et selon les sociétés où elle a pris racine. Il est dès lors difficile de dégager des principes universels sur la nature et la finalité de l'université, qui permettraient de conclure nécessairement à la pertinence ou à la non-pertinence de l'exercice de telle ou telle fonction par l'université. Jusqu'à un certain point, l'université concrète, en tel lieu et à telle époque est la résultante d'un ensemble d'influences, parmi lesquelles figure entre autres la volonté de ses membres.

Pour en arriver à établir une position institutionnelle précise sur ce qui est propre à l'université dans la formation professionnelle, il faut donc tenir compte de la mission spécifique d'une université, du réseau dans lequel elle s'inscrit, des besoins de la société et des facteurs d'environnement qui l'influencent.

Si on se réfère à l'histoire des universités, il ne paraît pas permis de limiter leur rôle à la recherche fondamentale et à l'enseignement théorique. De tout temps, les universités ont préparé des étudiants à exercer des fonctions sociales. Il importe cependant de bien cerner la raison pour laquelle la préparation à certaines professions ou à certaines fonctions sociales a été prise en charge par les universités. Cela tient à leur nature d'institution de haut savoir.

Certaines fonctions sociales ne peuvent être exercées adéquatement sans la possession d'un ensemble cohérent de connaissances théoriques de niveau supérieur. C'est à l'égard de ces fonctions que se situe la responsabilité de l'université. Le technicien de laboratoire n'a pas besoin d'une formation approfondie de chimie, ni le mécanicien, d'un cours de génie mécanique. Mais le diplômé universitaire devrait se caractériser, entre autres, non pas par l'exécution d'opérations définies d'avance, mais par la possession des principes théoriques qui fondent une pratique.

Cela comporte des conséquences importantes. C'est ainsi que l'université ne devrait pas, en règle générale, accepter d'intégrer à sa programmation régulière de premier cycle, un programme de formation qui ne comporte pas une part importante de connaissances théoriques avancées. Si elle le fait, ce devrait être par pure suppléance, et il convient de se demander si cela est encore opportun aujourd'hui. À ce propos, l'université se doit d'être critique à l'égard des demandes des corporations professionnelles qui pourraient voir dans l'accès à l'université une façon de rehausser leur prestige. De même, l'université ne devrait jamais céder aux exigences de la formation pratique au point de sacrifier la part de connaissances théoriques indispensables à l'exercice d'une profession et à une véritable pratique autonome fondée sur la connaissance des principes d'un art.

LA FORMATION FONDAMENTALE

Selon le cadre de référence proposé antérieurement, la formation professionnelle est un processus continu dont la première étape revient en propre à l'université.

Cela signifie, d'une part, que le rôle de l'université consiste à asseoir les fondements de la formation professionnelle et, d'autre part, que cette première étape, tout en se distinguant des suivantes, doit cependant y préparer.

Conséquemment, il apparaît nécessaire que la formation universitaire, particulièrement au niveau du premier cycle, évite une spécialisation trop hâtive et trop poussée et qu'elle accorde une grande importance à ce qu'il est convenu d'appeler les connaissances de base ainsi qu'à l'acquisition de la méthode et des outils d'une discipline donnée.

Il ressort des différentes études sur le sujet qu'une formation professionnelle de départ, adaptée au présent contexte, ne peut s'évaluer seulement ni même principalement sur la base du plus ou moins grand degré d'ajustement de l'étudiant aux fonctions précises et concrètes qu'il aura à exercer sur le marché du travail. L'évolution accélérée de la science et des pratiques professionnelles, la mobilité intellectuelle et occupationnelle exigées des diplômés universitaires, la nécessité croissante de la collaboration interdisciplinaire, le besoin de dépasser «le travail en miettes», tout cela rend pertinente l'insistance sur une formation de départ axée sur l'acquisition de capacités intellectuelles comme le jugement critique, l'esprit de synthèse, le sens des limites de sa discipline, l'adaptabilité, la créativité et la polyvalence. Or cela n'est pas sans avoir des conséquences très concrètes sur les programmes de formation. Au nom même de la qualité d'une formation professionnelle adaptée aux requêtes du temps présent, il faudra éviter de charger les programmes de formation initiale d'activités visant à la préparation immédiate au marché du travail au détriment du temps qui doit être consacré à une solide formation de base.

D'autre part, le fait que l'étape de formation professionnelle, dont l'université a la responsabilité, doit préparer à la suivante tout en s'en distinguant comporte au moins trois conséquences. Premièrement, il appert que la formation universitaire doit s'arrêter au seuil de l'expérience. Dans le cadre d'une formation scientifique, l'université n'a pas à conférer à l'étudiant l'expérience qui doit normalement s'acquérir par la pratique et par la confrontation quotidienne à des problèmes concrets et divers. Elle doit donc éviter de prolonger indûment les activités de formation proprement pratique et verser dans l'entraînement («training») professionnel. C'est ce qui se produit lorsque les activités de formation pratique comportent la répétition des mêmes gestes et des mêmes expériences.

Deuxièmement, le fait que la formation universitaire prépare à l'étape suivante implique une certaine intégration de la formation théorique et de la formation pratique à l'université même. C'est seulement sur la base d'une vision très abstraite et irréaliste des choses qu'on pourrait penser que la formation théorique doit être dispensée à l'université et la formation pratique ailleurs. En maints domaines, théorie et pratique sont liées au point qu'il n'est pas possible de les dissocier concrètement. Il y a là une interfécondation indispensable, même pour la recherche. Ceci implique que l'université utilise des formules pédagogiques aptes à assurer la formation pratique et à permettre l'intégration des connaissances théoriques et de la pratique.

Enfin, le fait que la formation universitaire doive également préparer à la dernière étape, celle de la formation continue et du perfectionnement, nous ramène aux exigences de la formation fondamentale dont il a été fait mention précédemment.

Ce sont là quelques balises posées en vue de préciser le rôle de l'université dans la formation professionnelle et de délimiter la place de la formation pratique dans les programmes de formation.

L'analyse des divers facteurs d'environnement qui ont une influence déterminante sur les programmes de formation professionnelle, le cadre de référence et l'esquisse de la contribution propre de l'université à la formation professionnelle que propose cette étude permettent de définir quelques grandes orientations que l'Université Laval, tout comme l'ensemble des universités, pourrait poursuivre dans ses programmes de formation professionnelle. Premièrement, la collaboration entre les intervenants dans la formation professionnelle à l'une ou l'autre des étapes de formation devrait avoir comme point de départ une reconnaissance explicite du rôle et des responsabilités propres à chacun. Deuxièmement, l'Université devrait assumer l'entière responsabilité de la première étape de la formation professionnelle, et reporter sur les employeurs et les groupes professionnels la seconde étape, à savoir la période d'initiation et d'intégration au marché du travail. Quant à la troisième étape, elle ferait l'objet d'une responsabilité partagée, sauf dans le cas d'activités de perfectionnement et de recyclage imposées à des professionnels par leur corporation ou groupe professionnel en vertu d'exigences légales ou autres.

Troisièmement, l'Université ne devrait accepter des responsabilités reliées à la deuxième étape que dans la mesure où l'ensemble des intervenants dans la formation professionnelle y consent explicitement et lui fournit les moyens nécessaires pour assumer ces responsabilités additionnelles. Enfin, les objectifs poursuivis par l'université dans l'un ou l'autre des programmes de formation professionnelle devraient renvoyer d'abord aux objectifs mêmes de la formation universitaire et plus particulièrement aux objectifs de la première étape de la formation professionnelle, à savoir une formation axée sur l'acquisition de capacités intellectuelles comme le jugement critique, l'esprit de synthèse, le sens des limites de sa discipline, l'adaptabilité, la créativité et la polyvalence.

LETTRES AU DEVOIR

■ D'accord avec Bourgault

En tant que citoyenne ordinaire je tiens à assurer Pierre Bourgault que nous sommes beaucoup à l'approuver. Ce n'est pas en continuant à nous taire que nous aidons le Parti québécois. Une dissidence s'est toujours manifestée, qui s'est ralliée à contrecoeur pour ne pas nuire à la stratégie utilisée. On ne peut être jamais sûr d'avoir raison.

Or le mot «stratégie» est déjà malsain. Ce n'est pas en analysant, en soupesant, en rusant, en édulcorant qu'on conditionne un peuple à une grande cause, qu'on l'électrise, qu'on le mobilise. Au contraire, ces moyens détournés sèment la méfiance, le doute, alimentés en plus par la féroce intervention fédérale.

Le retard au printemps 1980 d'un référendum qui aurait été pourtant si opportun à l'automne 1979, et surtout la question sur la «nouvelle entente» provoquaient chez les militants cette amère réflexion: «La veut-il vraiment la souveraineté, ne la brandit-il pas seulement pour obtenir plus de pouvoirs d'Ottawa?»

Suis-je injuste? Même les plus aimés de nos dirigeants peuvent faire fausse route. Personne n'est parfait. Déjà le chemin parcouru était superbe. Perdre le référendum la tête haute et avec force n'était pas une catastrophe.

Se peut-il qu'en un tour de main nous soyons aplatis comme une crêpe et hébétés au point d'en être devenus tout à coup muets après tant de superbe déployée dans les pays limitrophes et européens? Reprendre le pouvoir pour bien gouverner ne serait-il pas une dérision et une démission?

Irène LEGENDRE
Montréal, 25 août

■ La démocratie exige la proportionnelle

Même si elle va coûter plus cher aux contribuables que le système de représentation actuel, la démocratie québécoise a un pressant devoir d'établir à l'Assemblée nationale la représentation proportionnelle aux votes.

La démocratie ne peut exiger moins à l'heure actuelle alors que le bipartisme s'institutionnalise jour après jour. Il ne faudrait pas, après les prochaines élections, que l'opposition perde confiance en notre fragile système entraînant ainsi derrière elle la population qui l'a appuyée.

Beaucoup de décisions politiques importantes jalonnent les années qui s'en viennent. Le Québec ne pourra en toute bonne conscience se passer d'y faire participer le plus large éventail de Québécois qu'il lui soit possible d'inviter.

Nous savons tous combien il est difficile par moment d'inviter les forces perdantes à croire, coûte que coûte, à la démocratie et aux institutions qui la représentent. Inviter au respect de la démocratie, c'est aussi la respecter et faire en sorte qu'elle permette aux partis de se faire entendre «là où ça s'passe».

Ma lettre ne cache pas mes couleurs; je suis souverainiste. Elle ne cache pas non plus mes appréhensions: le Parti québécois a une pente à remonter dans la lutte à deux qui s'annonce. Je me dis qu'avec la proportionnelle un parti qui a obtenu 40% des voix au référendum peut toujours espérer occuper une part importante des sièges à l'Assemblée nationale.

Autrement, après le prochain scrutin cette dernière pourrait se retrouver passablement libérale. Peut-être même garnie des députés aussi rouges que leur option parce qu'ils auraient tous, comme on disait à la petite école, passé sur les fesses...

Réjean MARTIN
Valmont, 25 août

■ L'intolérance de Pierre Bourgault

Au soir du 20 mai, en tant que Québécois, j'ai accusé le coup comme tout le monde. Et si j'ai été désagréablement surpris, je l'ai été davantage par la dernière attaque de Pierre Bourgault à l'endroit de René Lévesque.

Pour exiger la tête du premier ministre, Bourgault s'est emporté. Lui qui, habituellement, est un orateur sincère et réfléchi, cette dernière qualité lui a fait défaut lors de sa récente sortie contre le chef du gouvernement.

Sans m'arrêter aux raisons plus ou moins légitimes et profondes qui ont motivé sa déclaration, je persiste à croire que la nature de ses propos et le moment, — s'il y avait lieu de choisir un moment — surtout, n'étaient pas appropriés. Et cela, en dépit de sa tentative de justification, cette contre-réplique parue dans LE DEVOIR du 21 août.

Si l'homme a voulu faire un effet, il a réussi. Mais il aura laissé, d'abord et avant tout, une fort mauvaise impression: celle de quelqu'un qui cherche à «exorciser» une frustration toute personnelle devant l'échec de sa propre démarche politique. Autrement, comment expliquer une telle intolérance en des moments aussi décisifs de l'actualité politique québécoise?

Tous ces mots aigres-doux du fondateur du RIN laissent à penser qu'il accepte mal les chances de réussite de l'autre (René Lévesque), là où lui-même avait échoué.

Christian ROCHEFORT
Sainte-Marthe-du-Cap, 26 août

CONSERVATOIRE LASSALLE
PERMIS NO 749569

COURS POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS
7 à 11 ANS
12 à 14 ANS

— PERFECTIONNEMENT DU FRANÇAIS ORAL
— LECTURE EXPRESSIVE
— INTERPRÉTATION SCÉNIQUE
— ARTICULATION ET PRONONCIATION

Débuts des cours:
15 septembre à 16 h 30

CENTRE DE PHONÉTIQUE POUR TOUS

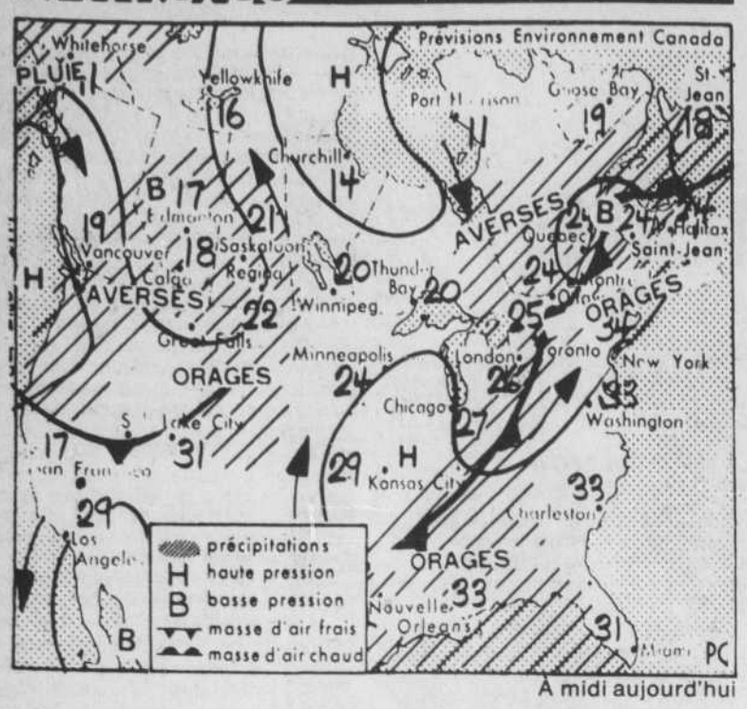
CORRECTION:
bégaiement
balbutiement
bredouillement
blèsement
chuintement
zézaiement
nasonnement
nasillement
grasseyement

Début des cours: 1er octobre

PROGRAMMES DES COURS ENVOYÉS SUR DEMANDE
AU:
288-4034

3505 rue DUROCHER,
MONTRÉAL,
QUÉBEC H2X 2E7
(MÉTRO PLACE DES ARTS)

LA MÉTÉO



À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue: nuageux avec quelques averses et possibilité d'orage, max. 22. Mercredi: généralement ensoleillé.

■

Réservoirs Cabonga et Gouin: nuageux avec quelques averses et possibilité d'orage, max. 22. Mercredi: ciel variable.

■

Pontiac, Gatineau, Laurentides, Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec quelques averses du orages, max. 25. Mercredi: généralement ensoleillé.

■

Québec, Estrie et Beauce: nuageux avec quelques averses ou orages, max. 24. Mercredi: dégagement.

Mauricie, Parc des Laurentides, Saguenay, Lac-Saint-Jean, Rivière-du-Loup, La Malbaie: nuageux avec quelques averses et possibilité d'orage, max. 22. Mercredi: quelques averses.

■

Rimouski, Matapedia, Sainte-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Baie-Comeau: nuageux avec quelques averses, max. 22. Mercredi: quelques averses.

■

Sept-Îles, Basse-Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec quelques averses l'après-midi, max. 20. Mercredi: quelques averses.

■

Gaspé: nuageux avec quelques averses l'après-midi, max. 22. Mercredi: quelques averses.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Pologne

ques et nous ne faisons pas de politique».

Par ailleurs, le syndicat indépendant, issu du comité de grève inter-entreprises (MKS) de Gdansk, a tenu hier soir sa première réunion d'organisation sous la présidence de M. Lech Walesa dans les locaux d'une école technique de la ville, mise à sa disposition par les autorités.

Au cours de cette réunion, M. Walesa a indiqué que le nouveau syndicat disposait déjà d'une somme de cinq millions de zlotys (165,000 dollars) provenant de dons et de collectes. Il a indiqué que le syndicat ouvrirait dès aujourd'hui son propre compte en banque, qu'il percevrait auprès de ses adhérents la même cotisation que les syndicats officiels et n'accepterait de dons de la part d'organisations syndicales étrangères que dans la mesure où ils ne seraient assortis d'aucune condition.

Il a annoncé que son syndicat, qui doit publier un bulletin d'information, entendait également bénéficier de l'aide de la radio et de la télévision pour se faire connaître, mais qu'aucune réponse n'avait encore été obtenue des autorités à ce sujet. Il a en outre été décidé que l'appareil syndical compterait un permanent pour 1,000 adhérents. Le résultat des activités des syndicats indépendants, a-t-il estimé en conclusion, ne pourra être évaluée qu'au bout d'une période initiale d'environ huit mois.

Entre-temps, cinquante mille ouvriers de vingt-deux entreprises, dont neuf mines, sont en grève dans la région de Rybnik (périphérie de Katowice), en Haute-Silésie, a-t-on appris hier soir au siège des syndicats indépendants de Gdansk.

Mais un accord de principe sur les «principales revendications» des mineurs de Jastrzebie et Rybnik (région de Katowice) a été conclu hier soir entre le MKS (comité de grève inter-entreprises) de l'endroit et la commission gouvernementale conduite par le ministre des Mines, Wlodzimierz Lejczak, a annoncé l'agence PAP.

Selon l'agence, qui ne précise pas si l'accord concerne toutes les entreprises en grève dans la région ni s'il est de nature à garantir le retour au travail des grévistes, il s'agit d'un «protocole» exposant les modalités selon lesquelles les revendications des travailleurs devraient être satisfaites. On s'attend, indique-t-elle, à ce qu'il puisse être signé aujourd'hui.

Cependant, la Pologne a accueilli avec beaucoup d'espoir et encore plus d'incertitudes l'accord historique signé dimanche à Gdansk.

La reprise du travail, au lendemain de cet accord entre le parti «ouvrier» au pouvoir et des centaines de milliers d'ouvriers en lutte pour des libertés syndicales, a suscité un «immense soulagement» tant parmi les grévistes qu'auprès des autorités et des commentateurs officiels.

L'accord est «un succès pour les deux parties», s'est écrié dimanche soir Lech Walesa, leader des grévistes de Gdansk. «Il n'y a ni vainqueurs ni vaincus», lui a répondu le vice-premier ministre Mieczyslaw Jagielski, l'autre «héros» de la crise, qui fut l'interlocuteur du comité de grève de Gdansk.

Au-delà des congratulations mutuelles, au-delà de l'hymne national chanté en commun, trois grandes préoccupations percent: pour le pouvoir, empêcher un «dérapage», pour les grévistes, veiller à l'application effective de l'accord. Et pour tous, éviter le «coup de bâton» qui pourrait venir de l'Est.

La nécessité impérieuse de rendre impossible tout dérapage semble le souci majeur du parti: aussi bien les milieux autorisés que la presse soulignent que les accords conclus avec les grévistes s'inscrivent dans le cadre du système socialiste. L'organe du parti, Trybuna Ludu, va plus loin, en affirmant que le dénouement de la crise a «rétréci le champ d'action des forces anti-socialistes».

Les journaux ont poursuivi leur campagne d'attaques contre les principaux animateurs du mouvement de défense des ouvriers KOR, Jacek Kuron et Adam Michnik. Ils leur reprochent de se comporter non seulement en ennemis du socialisme, mais ce qui est plus grave, en ennemis de la nation.

Cependant, hier après-midi, M. Jacek Kuron et la plupart des membres du KOR ont été libérés. Cette libération avait été exigée par le comité de grève de Gdansk et le vice-premier ministre Mieczyslaw Jagielski s'était engagé à intercéder dans ce sens, tout en soulignant que la décision était du ressort de la justice.

En fait, l'élément majeur de déstabilisation ne vient pas du côté des dissidents, mais bien de la force nouvelle et considérable acquise par les comités de grève «sauvages» à l'origine, mais désormais reconnus, et bientôt transformés en syndicats indépendants.

• Le quotidien Zycie Warszawy a insisté hier sur le caractère «socialiste» des nouveaux syndicats, c'est-à-dire sur la reconnaissance du rôle dirigeant du parti, et a souligné qu'ils se sont engagés à ne pas chercher à jouer un rôle politique. Les observateurs rappellent cependant les propos tenus dimanche à la télévision par Lech Walesa, qui a déclaré d'une voix ferme: «Nous avons obtenu tout ce qu'il était possible d'obtenir dans la situation actuelle. Nous obtiendrons le reste ensuite».

Le risque d'un glissement progressif vers d'autres revendications, plus politiques, semble donc réel. En outre, d'autres groupes sociaux, en particulier les étudiants qui vont reprendre leurs cours en octobre, pourraient réclamer eux aussi des associations indépendantes.

Ce risque, aggravé par «l'ouverture» de la presse et surtout de la télévision et de la radio, déjà très sensible, est présent à l'esprit de la haute hiérarchie du parti. Dans les jours qui ont précédé la signature de l'accord avec les grévistes, des rumeurs alarmistes ont circulé sur les intentions du pouvoir: on était à la veille de l'épreuve de force, les dispositions étaient prises pour évacuer les usines en grève, au besoin par l'armée.

Selon certains, ces rumeurs ont été sciemment organisées pour faire pression sur les comités de grève. Selon d'autres, elles traduisent les divisions au sein du bureau politique.

Là encore, les propos tenus dimanche par Lech Walesa sont significatifs: il a rendu un hommage appuyé — et reproduit dans la presse — à ceux, parmi lesquels le vice-premier ministre Jagielski, qui ont empêché le recours à la force.

Le rôle personnel du premier secrétaire du parti Edward Gierek dans le dénouement de la crise reste obscur. Le laconique communiqué publié à l'issue du 5ème plénum du comité central, samedi, n'a pas fait état de son intervention. Cependant, on a appris de bonne source qu'il a bien pris la parole à cette occasion.

Déjà, on parle du prochain plénum, qui devra tirer les enseignements de la crise. Selon des informations impossibles à confirmer, il apparaît que la direction actuelle considère le maintien au pouvoir de M. Gierek comme la meilleure garantie donnée aux Soviétiques contre un risque de «dubcekisation» de la situation, d'une évolution vers un nouveau «printemps de Prague».

◆ L'URSS

socialistes» et sur la «situation difficile» qui règne encore en Pologne.

«Toutes les demandes légitimes des ouvriers ont été satisfaites», a indiqué la télévision qui a ajouté que des «éléments anti-socialistes» ont réussi pendant les grèves à s'infiltrer dans le mouvement ouvrier pour «tenter de discréditer le socialisme».

La télévision a notamment accusé des dissidents Polonais, MM. Jacek Kuron et Adam Michnik, d'être liés avec «l'émigration polonaise réactionnaire». Le commentateur soviétique a longuement commenté les activités de ceux qui «veulent détruire le socialisme de l'intérieur», l'annonce de la reprise du travail dans la plupart des entreprises polonaises passant ainsi presque au second plan.

La télévision a repris en parti hier soir l'article de la Pravda, signé A. Petrov, connu pour présenter directement les vues du comité central. Cet article, l'un des plus durs envers le mouvement des grèves en Pologne, ne faisait aucune allusion à la signature de l'accord de Gdansk.

Mais plus tôt dans la journée, l'agence soviétique Tass avait fait état de la reprise du travail sur le littoral polonais et dans «certaines autres régions», à la suite d'un «accord intervenu sur une série de questions socio-économiques».

Dans une dépêche datée de Varsovie, l'agence soviétique s'est fait l'écho de l'organe du parti ouvrier unifié polonais (POUP), Trybuna Ludu, affirmant que pour sortir de la situation qui s'est développée, «il est nécessaire de garantir la non-ingérance dans les événements des forces qui ne sont pas intéressées par une Pologne socialiste, qui sont générateurs de destruction et d'anarchie et qui s'attachent au slogan 'plus les choses vont mal, mieux c'est'».

Tass a encore cité les commentaires de la presse polonaise soulignant qu' «à la suite de la rupture d'un rythme de travail normal, des difficultés économiques se sont aggravées dans le pays, ce qui a provoqué dans de nombreux endroits la désorganisation de la production, l'interruption des transports et de l'approvisionnement de la population en articles de première nécessité». Radio Moscou, dans l'un de ses principaux bulletins d'information (11h00 GMT) a reproduit intégralement cette dépêche de l'agence Tass.

◆ Peter Lougheed

une date encore plus mémorable, dans l'histoire de l'Alberta, que celle de l'entrée de la province dans la fédération canadienne, car c'est à ce moment seulement que le Parlement a accordé à l'Alberta le plein contrôle de ses richesses naturelles. «Les Albertains sont résolus plus que jamais, a-t-il dit, à faire reconnaître leur bon droit à former une province canadienne à part entière et à ne point trahir leurs ancêtres qui ont trimé si dur pour qu'il en soit ainsi.» Il a évoqué ensuite l'hypothèse que l'Alberta exerce un leadership au Canada non seulement en matière énergétique, mais encore dans les domaines scientifique, artistique et académique. «Nous voulons le faire, a-t-il conclu. En retour, nous désirons être traités avec courtoisie et équité.»

Quant à M. Trudeau, il a rappelé le souhait que Sir Wilfrid Laurier, son prédécesseur à Ottawa, formulait au sujet des Albertains il y a 75 ans «Qu'ils deviennent des Canadiens et des sujets britanniques! Qu'ils donnent leur coeur et leur âme, leur énergie et leurs voeux au Canada, à ses institutions et à son roi.» Les paroles de Laurier ont été accomplies, a conclu M. Trudeau.

MM. Lougheed et Trudeau mettaient ainsi entre parenthèses leurs divergences, profondes à une semaine de la conférence des premiers ministres sur le renouvellement de la constitution. Les relations entre les deux hommes, comme entre les deux gouvernements, sont particulièrement tendues depuis quelque temps, notamment au sujet de l'établissement du prix du pétrole albertain.

M. Trudeau poursuivait hier soir un périple qui le menait au lac Louise, où il participe, avec quelques-uns de ses lieutenants au conseil des ministres et à compter d'aujourd'hui, à une session de stratégie. Le groupe doit aborder un ensemble de questions relatives à l'économie du pays, dont l'hypothèse d'un budget déposé à l'automne, de même que la manière dont sera conduite la conférence des premiers ministres sur la constitution (du 8 au 12 septembre).

En soirée, hier, les fêtes du 75e anniversaire se poursuivaient. On y a, entre autres, inauguré une chute artificielle construite en bordure du pont High Level qui traverse la rivière North Saskatchewan, dans la capitale albertaine. Conçue par M. Peter Lewis, la chute a été aménagée au coût de $600,000. Elle doit pomper 11,000 gallons d'eau à la minute dans un tuyau qui traverse le sommet du pont sur toute sa longueur.

◆ Jimmy Carter

japonaises et l'expansionnisme soviétique ne troublent plus «l'american way of life».

«Nous allons faire du charbon américain un puissant rival du pétrole de l'OPEP... Nous sommes en train de remonter notre industrie automobile pour faire face à la concurrence étrangère et la maîtriser... Et cela signifiera des emplois et des prix stables pour tout le monde... Aussi longtemps que je serai votre président, nous demeurerons forts et l'Amérique travaillera pour la paix», leur a-t-il dit.

Par ailleurs, le président Carter a exprimé «le plaisir et l'admiration» du peuple américain devant le succès avec lequel les ouvriers et le gouvernement polonais ont réglé la crise que vient de traverser la Pologne.

«Nous avons été édifiés et réjouis par la déterminationa pacifique, la discipline, la ténacité, le courage avec lesquels ils ont agi dans les circonstances les plus difficiles», a-t-il dit en parlant des grévistes.

Le président, qui venait de proclamer une fois de plus sa détermination à poursuivre sa politique en faveur du respect des droits de l'homme dans le monde, a ajouté que les ouvriers polonais «ont montré au monde que l'aspiration au respect des droits de l'homme existe partout.» M. Carter a félicité à la fois les ouvriers en grève et le gouvernement polonais d'avoir réglé leur différend «eux-mêmes, sans intervention d'où que ce soit.»

Le président Carter s'est également éloigné de son texte préparé à l'avance pour condamner avec virulence le racisme devant la présence, au cours du meeting, d'une trentaine de membres du Ku Klux Klan en grande tenue.

Le chef de la Maison-Blanche, dont l'intervention sur ce sujet a été ovationnée, s'est élevé avec virulence contre le racisme, l'intolérance religieuse et la lâcheté qui ne seront pas, a-t-il ajouté, tolérés par le nouveau Sud. «Ils (les membres du Klan) ne comprennent pas que le Sud et toute l'Amérique doivent aller de l'avant. Nous devons le faire et nous le ferons», a déclaré M. Carter.

Tuscumbia est le quartier général de la fraction la plus importante de l'organisation raciste, les «barons du Ku Klux Klan». Une petite manifestation de l'organisation autorisée par la police, s'était déroulée sans incident dans les rues de la ville peu avant l'arrivée du chef de la Maison-Blanche.

De son côté, le candidat républicain Ronald Reagan s'est attaqué à deux fiefs du Parti démocrate. À Jersey City, dans les faubourgs de New-York, l'ancien gouverneur de Californie a pourfendu la politique économique du président Carter devant un public essentiellement composé d'immigrés et de «cols bleus», deux couches de la population traditionnellement acquises au Parti démocrate.

Ronald Reagan devait gagner ensuite Detroit, dans le Michigan, capitale d'une industrie automobile qui connaît la plus grave crise de son histoire.

Enfin le candidat indépendant, M. John Anderson, après avoir fait campagne dans son fief de l'Illinois, partait hier pour Chicago, tentant toujours désespérément d'attirer les millions d'Américains peu séduits par la perspective d'avoir à choisir entre Carter et Reagan.

Cependant, les électeurs de plus des trois cinquièmes des États de l'Union penchent en faveur du candidat républicain Ronald Reagan, lui assurant en principe une avance confortable sur son adversaire démocrate Jimmy Carter, indique une étude réalisée par le magazine Newsweek.

Cette étude prospective, publiée dans le numéro de lundi de l'hebdomadaire, a été réalisée en tenant compte des prises de position des personnalités locales, des traditions politiques et des problèmes propres à chaque État. Selon Newsweek, 33 États devraient voter Reagan le 4 novembre, assurant au candidat républicain 320 «votes électoraux» et la victoire sur le président sortant.

Un sondage Gallup publié dans le même numéro du magazine et réalisée du 25 au 27 août indique d'autre part que le chef de la Maison-Blanche reste aux yeux de l'opinion publique le mieux placé pour éviter une guerre. Toutefois, une nette majorité d'Américains (62% contre 36%) estime que le candidat républicain sera plus susceptible que son adversaire de faire preuve de fermeté dans la conduite des affaires internationales.

films du monde



Peter O'Toole dans «The Stunt Man».

Suite de la première page

Trintignant, Marie-France Pisier, Jean-Claude Brialy. Un scénario bien construit, des dialogues intelligents, une direction vivante contribuent à faire de *La Banquière* un film efficace qui se laisse voir avec plaisir. Bien sûr, ce n'est pas du Resnais ni du Godard, mais c'est du bon cinéma commercial qui ne méritait pas les huées qui l'ont salué dimanche matin.

Un célibataire désoeuvré promène sa gourme dans le Berlin de la fin des années vingt. *Fabian* est un film gauche et lourd. Le réalisateur allemand Wolf Gremm ne réussit pas à nous communiquer son intérêt pour ce personnage mal défini. Tandis que, malgré l'état déplorable de la copie et malgré un nombre incalculable de maladresses et de naïvetés, *The Peasant Julian Macabayan*, du réalisateur philippin Celso ad Castillo, n'a pas réussi à nous ennuyer. Comme *L'Arbre aux sabots*, *Fontamara* ou *The Blood of Hussain*, il décrit la vie quotidienne des pays exploités par la collusion des propriétaires fonciers, du gouvernement et de l'Église. Un film attachant qui a le mérite d'être sincère et de nous faire découvrir un pays dont nous ignorons tout.

Quant à *Café Express*, le film italien de Nanni Loy présenté ce dernier week-end en compétition officielle, on admet volontiers que c'est là de la bonne besogne: le récit est énergiquement mené, la réalisation habile, l'interprétation de Nino Manfredi irréprochable. Mais cette comédie de moeurs à l'italienne axée sur un chômeur qui tente de survivre en vendant illégalement du café sur les trains ne surprend le spectateur en aucune façon. Cette réalisation confirme ce qu'on savait déjà du cinéma italien et confirme aussi que la comédie à l'italienne a plutôt du mal à se renouveler.

The Apple du réalisateur Menahem Golan est le dernier long métrage à avoir été présenté dans la section compétitive. Ce rang lui convient à merveille. En effet, cette comédie musicale illustrant le monde rock de 1994 bascule dans le «cucuisme» le plus invraisemblable. Et dire qu'on croyait que *Can't stop the music* et *Xanadu* étaient les pires navets du genre! Cet univers futuriste où s'affrontent bons et méchants, ces décors et costumes ridicules, cette morale de cinq sous font basculer le tout dans une sorte d' «opération Mystère» de la musique pop.

■

La section Hors Concours réservait encore ces derniers jours d'agréables moments, à commencer par le film d'Andrzej Wajda, *Le Chef d'orchestre*. D'ailleurs Wajda déçoit rarement. Si le titre de sa réalisation et certaines de ses séquences peuvent faire penser à *Prova d'orchestra* de Fellini, le propos en est fort différent. Il met aux prises trois principaux personnages: Marta, violoniste, Adam, son mari chef d'orchestre, et Jan Lasocki, maestro de réputation mondiale. Le fait que Lasocki doit diriger pour un concert l'orchestre habituellement dirigée par Adam provoque chez ce dernier une crise de vie: son talent, sa carrière sont remis en question ainsi que sa relation avec son épouse qui ne cache pas son admiration pour le génie sensible du maestro. Film sur le couple, la jalousie, sur la musique aussi et la liberté qu'elle doit procurer, *Le Chef d'orchestre* est réalisé avec une souplesse agile, une maîtrise toujours renouvelée et surtout une sensibilité aux êtres qui trouve un écho dramatique dans la Cinquième de Beethoven que l'orchestre répète tout au long du récit.

La Petite Sirène du cinéaste français Roger Andrieux développe une situation qui n'est pas sans rappeler *El Nido*, le film espagnol en compétition. En effet le personnage principal, Isabelle, une adolescente de quatorze ans, s'amourache d'un mécanicien de quarante ans, Georges, avec qui elle voudra vivre un conte de fée, celui de la petite sirène d'Andersen. Le début d'un humour romantique fait sourire mais progressivement l'ensemble sombre dans le drame le plus déchirant. La confrontation conte de fée — réalité et les conséquences tragiques de cette confrontation sur les personnages captivent et questionnent. Même si la psychologie de Georges manque parfois de définition, le ton difficile à garder est juste, l'observation presque clinique et le regard de la jeune Laura Alexis profondément troublant. Si *La Petite Sirène* n'avait pas été retiré de la compétition en raison de sa présentation au festival de Venise, cette comédienne aurait peut-être remporté le prix de la meilleure interprète féminine.

Nous ne connaissions pas encore Franco Brogi Taviani, frère des deux autres, auteur d'un fort intéressant *Masoch* présenté hors compétition. Comme le Marquis de Sade, Léopold von Sacher-Masoch a donné son nom à une perversion sexuelle abondamment décrite dans son oeuvre littéraire. Mais si les rééditions de Sade ne se comptent plus, qui lit encore Masoch? Taviani limite son propos à quelques années de la vie de Masoch et de sa femme Wanda, qui se donna elle-même le prénom de l'héroïne de *La Vénus aux fourrures*, le roman masochiste par excellente. En toute connaissance de cause, Wanda acceptait donc de se soumettre aux fantasmes de son mari. Mais on se lasse de partager la couche d'un homme qui ne peut jouir que s'il est fouetté, qui exige d'être trompé et dicte les moindres détails de l'adultère. On frémit en imaginant ce que l'auteur de *Lulu*, par exemple, aurait pu faire avec un tel sujet. Franco Brogi Taviani a su éviter toute complaisance et décrit avec compréhension et sympathie les tourments de Wanda et de Masoch. Les comédiens sont excellents, les images superbes, le scénario ingénieux, le rythme soutenu. Un film captivant.

■

Si les fantasmes des *Dear Boys* racontés par Paul de Lussanet (Pays-Bas) relèvent d'un esthétisme moins recherché, ce petit film présenté dans la section Cinéma d'hier, d'aujourd'hui et de demain, méritait d'être vu. Un quadragénaire imaginatif, histoire de se mettre en train, invente pour ses jeunes amants des contes érotiques qu'il ne sait pas toujours comment terminer. Un film bavard mais pas du tout ennuyeux. Loufoque et réjouissant.

Présenté dans la même section, les films québécois *Le Noël de Madame Beauchamp* et *La vie commence en janvier* n'ont pas soulevé, pour leur part, beaucoup d'intérêt. Faut dire que le premier signé Raphaël Levy est risible autant par son scénario, ses dialogues que sa mise en scène alors que, dans le deuxième, mieux réussi quand même, Michel Régnier décrit à la façon d'un reportage conventionnel la condition des réfugiés cambodgiens entassés dans les camps frontaliers.

La grande déception des derniers jours a cependant été *Second Hand Hearts* du réalisateur américain Hal Ashby. Ce film qui devait sortir l'an dernier sous le titre *The Hamster of Happiness* était en effet fort attendu. Or ce long métrage centré sur deux laissés-pour-compte de la société et leur voyage du Texas à la Californie mais surtout de la désolation à l'amour a déçu par son scénario brouillon, ses dialogues interminables, et le jeu ridiculement appuyé de Robert Blake et Barbara Harris. Même le travail sensible et sensuel d'Haskel Wexler à la photographie ne réussit pas à sauver le film.

Mais dans ce festival, somme toute, les déceptions du genre ont été plutôt rares.

2 septembre

par la PC et l'AP

1979 — Le cyclone David s'abat sur les Bahamas: 640 morts.

1968 — Tremblement de terre en Iran: 10,000 morts.

1967 — Condamnée à la prison à vie pour atrocités, Ilse Koch, ex-gardienne du camp de Buchenwald, se pend dans la cellule de sa prison bavaroise.

1962 — L'Union soviétique accepte d'envoyer du matériel militaire à Cuba. Séisme en Iran où 200 localités sont détruites.

1960 — Les Soviétiques fournissent des avions à Patrice Lumumba.

1945 — Proclamation de la république indépendante du Vietnam avec Ho Chi Minh pour président.

AUJOURD'HUI

A 10 h, le Centre de l'épanouissement de l'être offre une session d'information sur le yoga, au 10,055, Papineau.

■

A 14 h, la Fondation Saint-Denis avec l'Association des intervenants du village Saint-Denis inaugurent un mail piétonnier sur la rue Emery entre les rues Saint-Denis et Savoie, où des artistes exposeront leurs oeuvres.

■

A 20 h, la Société d'astronomie de Montréal présente des diapositives dans le cadre de ses conférences au Centre de loisirs Saint-Mathieu, 7110, 8e avenue.

■

Aujourd'hui, le 88ème congrès annuel de l'Association américaine des psychologues se poursuit à l'hôtel Bonaventure jusqu'à vendredi.

■

Aujourd'hui, dernière journée de l'exposition Paul-Émile Borduas au Musée d'art contemporain, à la Cité du Havre.

■

Aujourd'hui, la Société canadienne de la Croix-Rouge organise deux collectes de sang à Longueuil à l'usine Pratt et Whitney, l'une à l'usine de Jacques-Cartier et l'autre à l'usine numéro deux, de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30.

AQTE
Moi un pollueur?
JAMAIS!



En rade dans le port de Montréal depuis vendredi soir, La Calypso, qui transporte l'équipe du commandant Jacques-Yves Cousteau, s'engage aujourd'hui dans les Grands Lacs. Le groupe de spécialistes en recherches océanographiques explore le Saint-Laurent depuis quelques mois, non sans préparer en même temps des films sur les fonds marins du fleuve. (Photo Jacques Grenier)

LE DEVOIR

CAHIER 7

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Montréal, mardi 2 septembre 1980

La radiovision

Une firme québécoise exporte sa technologie au tiers monde

par Michel Nadeau

UNE jeune entreprise québécoise croit avoir trouvé une des solutions aux nombreux problèmes de communication dans les pays du tiers monde: la radiovision. La firme Lambert Lepage Labbé, de Montréal, après avoir rempli un contrat de $1.5 million au cours des trois dernières années au Brésil, convoite maintenant des marchés importants à Haïti et en Arabie Saoudite.

La radiovision est tout simplement l'utilisation combinée de la radio et de supports techniques visuels comme l'affiche, le film fixe et la diapositive dans un but pédagogique.

Il y a quelques semaines, à la «Conférence sur le futur» qui se déroulait à Toronto, un des conférenciers a présenté un important plaidoyer en faveur de la radio comme outil d'alphabétisation de la population. «L'enseignement de la technologie agricole par la radio est le seul moyen de résoudre le problème de l'insuffisance alimentaire aux Indes», a-t-il déclaré.

Installé dans une vieille église au nord de Montréal, M. Jacques Lambert, président de Lambert Lepage Labbé (III), abonde dans le même sens:

«Il ne faut pas oublier que les populations d'Afrique et d'Amérique du sud sont habitués à une tradition orale et visuelle. Les cassettes et les rubans magnétiques coûtent cher et sont sensibles à l'humidité.»

Voilà pourquoi la proposition canadienne l'a emporté en 1977 lors d'un concours lancé par les autorités brésiliennes. On voulait alors mener une expérience pilote dans la région de Salvador de Bahia, dans le nord-est du Brésil. Les français s'amenèrent avec le cinéma alors que les Allemands privilégiaient la télévision. Plus pratique, répondant mieux au défi d'une population dispersée sur un vaste territoire et moins complexe, la solution canadienne fut adoptée.

Une équipe de six canadiens fut alors envoyée au Brésil. Leur rôle n'était pas de substituer aux Brésiliens. Leur mission consistait à enseigner la technique audio-visuelle à 50 techniciens autochtones ainsi qu'à 250 instructeurs qui, d'ici la fin de l'an prochain, l'auront à leur tour montré à 10,000 enseignants ou «citoyens-alphabétiseurs» répartis dans les villages ce qui permettra d'atteindre 400,000 enfants.

Lambert Lepage Labbé a obtenu ce contrat avec la collaboration de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Pour M. Lambert, il est essentiel que des firmes québécoises utilisent ainsi les ressources disponibles au niveau fédéral et international. «Malheureusement, les Québécois sont souvent loin d'obtenir leur part des grands contrats accordés par des organismes internationaux. On ne fait pas suffisamment d'efforts en ce sens. Par ailleurs, le Canada se contente souvent d'être un simple pourvoyeur de fonds,» précise-t-il.

Sous des dehors très orthodoxe, la vieille église de Lambert Lepage Labbé est un temple de la technologie moderne. Un mini-ordinateur coordonne les activités opérations d'une vingtaine de projecteurs qui simultanément lancent des images qu'on croirait animées.

Cette firme prépare des montages audio-visuels qui servent à la formation du personnel d'entreprises comme les Pharmacies Jean-Coutu ou encore les Rôtisseries St-Hubert. La maison LLL voit également à la réalisation de projets audio-visuels comme la caravane du centenaire de Bell Canada ou encore le montage de salles de conférences pour de grandes compagnies comme Canadair, SNC ou encore la Banque de Montréal.

Mais c'est au Brésil que Jacques Lambert trouve le défi le plus passionnant. «Notre rôle est de former des formateurs.»



Des techniciens québécois enseignent à un groupe de jeunes «citoyens alphabétiseurs» de Bahia, au Brésil, le fonctionnement des appareils requis pour la radiovision.

«La radiovision intègre parfaitement bien l'audio et le vidéo dans le but de former un ensemble indissociable où les éléments se complètent.»

Un des principes fondamentaux de cette technologie est que l'image doit toujours être essentielle. Il doit exister un lien étroit entre le son et l'image. «L'illustration ne doit pas être un simple ornement; elle est un élément indispensable de la compréhension du message», ajoute M. Lambert.

«La radio a toujours été considérée comme le parent pauvre dans la famille des médias. Aujourd'hui, les gens découvrent que c'est la seule façon ou presque de rejoindre les petits noyaux de population au Brésil, un pays aux grands espaces libres...»

«On se doute bien que l'attention de l'auditeur ne pourra être la même tout au long de l'émission. Il faut doser l'information, alterner des temps de concentration avec des périodes de détente, plus récréatives. Par exemple, dans les premières émissions de télévision pour enfants, on a constaté que la concentration des enfants dépassait rarement une minute et demie. Devant ce fait, les réalisateurs ont su ménager des moments plus détendus, se situant à un niveau plus esthétique ou plus humoristique.»

«En radiovision, l'auditeur a également ses limites perceptuelles. On ne connaît pas encore la durée de l'effort soutenu qu'il peut soutenir mais on constate qu'elle n'excède pas quelques minutes. Il devient donc primordial de bien connaître la clientèle visée par l'émission.»

Il est important de noter que le contenu des émissions est entièrement préparé par les Brésiliens. Le rôle des Québécois n'est que de fournir les mécanismes techniques.

Alors que se terminera en décembre le contrat prévu avec le Brésil, M. Lambert souhaite déjà poursuivre l'expérience avec les interlocuteurs brésiliens de l'IRDEB afin de bâtir à Salvador de Bahia un véritable centre de formation en radiovision.

Actuellement, le jeune homme d'affaires montréalais est en voie de négociation d'un contrat de $3 millions avec les autorités haitiennes. Lambert Lepage Labbé a également un représentant à Ryad, en Arabie, où l'entreprise espère décrocher un important contrat avec le gouvernement.

«On redécouvre tout le potentiel de la radio. Et maintenant ce sont des Québécois qui peuvent participer à l'exportation de cette technologie», conclut M. Lambert.

Matériel audiophonique

Au Québec, l'avenir repose sur les produits innovateurs

par Alain Borgognon

UNE étude consacrée au marché des produits de «haute-fidélité» recommande au ministère québécois de l'Industrie et du Commerce d'encourager le développement de ce secteur spécialisé dans la province.

Il n'est pas question de vouloir rivaliser avec les manufacturiers japonais dans la fabrication et la distribution de matériel audiophonique populaire ou semi-populaire. C'est plutôt dans le «haut de gamme», dans la production en petite série d'appareils innovateurs et destinés à des acheteurs très avertis que les industriels québécois doivent consacrer leurs efforts. En effet, contrairement au matériel populaire où le marché est presque saturé, il existe encore de véritables possibilités de produire et de vendre du matériel très sophistiqué et répondant aux plus hautes exigences des mélomanes.

Par ailleurs, outre la technologie proprement dite, les industriels québécois doivent profiter de l'abondance de bois dans la province pour fabriquer en grande quantités des enceintes acoustiques pour toutes les gammes de prix. Les manufacturiers japonais s'approvisionnent déjà depuis longtemps au Canada pour le bois de leurs chaînes de haute-fidélité.

En 1979, le marché canadien des systèmes audio haute-fidélité a représenté une somme de 158 millions de dollars, contre 1 milliard 502 millions aux États-Unis, 2 milliards en Europe et 903 millions au Japon. Les industriels nippons se partagent la plus grosse tranche de ce gâteau grâce à 25 grandes compagnies et à 60,000 ouvriers. Au Canada, les Japonais fournissent environ 66 pour cent du marché et le Québec 11 pour cent.

L'auteur de l'étude en question, M. Gilles Gagnon, a fait un inventaire des entreprises canadiennes qui oeuvrent dans ce secteur actuellement. Dans la plupart des cas, il s'agit de sociétés spécialisées dans la fabrication de boîtiers d'enceintes acoustiques et de systèmes de son avec meuble de style console. Un nombre restreint d'entreprises sont impliquées dans la conception et l'assemblage de hauts-parleurs, d'amplificateurs, de mélangeurs de sources, d'équalisateurs de fréquences et de tourne-disques. À l'extérieur du Québec, trois compagnies, toutes ontariennes, sont bien implantées et réalisent des ventes importantes; il s'agit de Angstrom Laboratory de Toronto, de Bryston Manufacturers de Waterloo et de PSB Speakers de Saint-Jacobs; ceci n'est cependant pas une liste exhaustive. Au Québec, environ 250 travailleurs se répartissent dans les compagnies suivantes:

—Les fabrications Gilles Drolet, Sainte-Marie

—Les Industries Ridgewood, Laval

—Montréal Phono, Ville Mont-Royal

—Proximity, Doliard-des-Ormeaux

—Shelbern Electronics, Ville Mont-Royal

—86170 Canada Ltée (Groupe Telec), Saint-Laurent

—Trans Audio Industries, Sherbrooke.

Des projections sur l'évolution du marché canadien des systèmes audio haute-fidélité prévoient un taux de croissance annuel moyen d'environ 10 pour cent jusqu'en 1985. En dollars, ceci devrait représenter un total de $173 millions pour l'année en cours, $210 millions en 1982, $254 millions en 1984 et $279 millions en 1985 (Valeur du matériel à la sortie de l'usine).

«L'avenir de la haute-fidélité au Québec repose sur deux axes: Le bois et des produits originaux et sophistiqués», souligne Gagnon qui ajoute que «du côté des capitaux nécessaires, compte tenu de la taille que sont susceptibles d'atteindre les éventuels fabricants québécois, il ne devrait pas y avoir de problème à long terme». Du côté de la main-d'oeuvre, la province disposerait actuellement des ressources nécessaires, et viser le marché «haut de gamme» ne serait nullement une utopie; sur ce dernier point, l'auteur de l'étude précise «que le système québécois d'enseignement collégial et technique se compare favorablement avec celui des concurrents éventuels, ce qui est un atout non-négligeable».

La domination japonaise qui prévaut dans les produits populaires est beaucoup moins sensible en ce qui concerne le matériel sophistiqué où les Américains et les Européens arrivent eux aussi à tirer leur épingle du jeu. Par ailleurs, à cause de la réévaluation du yen, le Japon a perdu un avantage qui a fortement contribué à son expansion depuis les années 60; toutefois, vu du Canada, l'impact de cette réévaluation reste marginal puisque l'augmentation de la productivité des entreprises japonaises entre 1970 et 1978 (+47.6%) annule presque entièrement la baisse de notre dollar par rapport au yen durant cette même période (−52.5%).

M. Gilles Gagnon fait également remarquer dans l'étude qu'il a effectuée pour le ministère de l'Industrie et du Commerce que la nécessité de concentrer l'industrie provinciale de la haute-fidélité dans le «haut de gamme» entraîne des avantages secondaires qui peuvent être très importants pour des entreprises de taille modeste. Ainsi, les campagnes publicitaires qui accompagnent la mise en marché des produits populaires représentent des sommes très importantes; or, en ce qui concerne les appareils sophistiqués, la publicité se fait presque uniquement dans des revues spécialisées, ce qui implique des dépenses moindres que les promotions à la télévision ou dans les grandes revues.

Autre avantage d'une concentration dans le «haut de gamme», les barrières douanières. Ces dernières protègent en effet les marchés intérieurs contre les produits à faible et moyenne technologie, laissant souvent plus de latitude aux produits plus sophistiqués. Par ailleurs, les tarifs du GATT dans ce secteur prévoient une réduction constante des taxes d'ici 1987, ce qui rendra le marché mondial plus accessible aux manufacturiers canadiens et québécois qui ne pourraient survivre avec le seul marché national.

L'étude effectuée par M. Gagnon, outre ses recommandations, informe le ministère de l'Industrie et du Commerce sur un secteur manufacturier encore mal connu. Les Québécois sont friands de haute-fidélité puisque s'ils ne représentent que le quart de la population canadienne, ils achètent le tiers du matériel qui se vend dans le pays. Possédant maintenant toutes les données nécessaires, le Ministère va certainement adopter une stratégie pour promouvoir le développement de ce secteur qui sied très bien à la PME.

Dubreuil · Lefebvre · Roy inc.

Courtier en Vie, Rentes et Bénéfices marginaux

Jean-Pierre Lefebvre, Président
Benoit Daigneault, Vice-Président

La tour La Cité, C.P. 997, Succ. La Cité,
suite 2516, 300, rue Léo Pariseau
Montréal, H2W 2N1, Télex 05-24677 — Tél. 288-1204

Cette annonce ne doit pas s'interpréter comme étant une offre publique des valeurs ci-dessous mentionnées dans les provinces du Canada

NOUVELLE ÉMISSION—SODEQ

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE QUÉBÉCOISE SODECOM INC.

(constituée selon les lois du Québec)

SODECOM

250 000 ACTIONS ORDINAIRES

(sans valeur nominale)

PRIX: $11 L'ACTION

À l'attention des résidents du Québec:
de l'avis de la Société, ces actions pourront être incluses dans un régime d'épargne-actions du Québec.

Une déduction fiscale correspondant à 25% de l'investissement est aussi applicable contre les impôts du Québec.

L'offre est faite uniquement par prospectus dont copie peut être obtenue chez un courtier en valeurs mobilières ou en retournant le coupon ci-dessous.

A: Midland Doherty Limitée
3, Place Ville Marie, bureau 208
Montréal, Qué. H3B 4C5

Pour de plus amples informations concernant cette émission, veuillez téléphoner à (514) 879-1050 ou faire parvenir ce coupon.

Nom:.....

Adresse:.....

Ville:..... Province:.....

Code postal:..... Téléphone:.....

Concession exclusive

affichages programmables pour messages

Nous allons lancer au Québec un nouveau système formidable de publicité électronique.

Medionics of Canada, qui est le fabricant de ce système s'occupe actuellement de la vente de ces systèmes d'affichages dans l'Ontario. C'est la clientèle du Québec qui formera le gros des possibilités de ventes du concessionnaire.

Nous fournissons service de formation, auxiliaire promotionel et soutien commercial.

Le concessionnaire devra effectuer un investissement initial de l'ordre de 30,000. dollars pour inventaire.

Pour tout renseignement,
téléphoner au (416) 625-3143
ou (416) 244-9534 après 18 heures
Edward Chop, Medionics of Canada
4635 Burgoyne Street Unit 23,
Mississauga, Ontario.

Certificats d'épargne fixe

Terme 3 ans • dépôt minimum $500
intérêt crédité annuellement

12 1/4 %

LA BANQUE D'ÉPARGNE

gb G Béchard Ltée.

COURTIERS EN DOUANE
TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Groupage et affrètement maritimes et aériens
Transport de porte à porte
Études logistiques

toutes destinations

Correspondants
dans les principaux pays

SIÈGE SOCIAL

410, St-Nicolas
Montréal, Québec
H2Y 2P5

Tél.: 282-0303
Télex: 055-60803

CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

AUDIENCES PUBLIQUES
COMITÉ SPÉCIAL
SUR UNE
SOCIÉTÉ NATIONALE DU COMMERCE

Un Comité spécial de la Chambre des communes a été créé par un ordre de renvoi en date du 12 juin 1980, afin d'étudier les moyens par lesquels une Société nationale du commerce pourrait améliorer la performance du Canada en matière d'exportation et de préciser les fonctions et la structure à donner à cette société.

Le Comité a tenu sa première audience publique à Ottawa, le 2 septembre 1980 et il entendra divers organismes et des représentants individuels du secteur commercial qui voudraient fournir des renseignements ou donner leur opinion sur des questions faisant l'objet de l'ordre de renvoi.

Le Comité désire par la présente annoncer qu'il tiendra des audiences publiques dans les centres régionaux suivants entre le 29 septembre et le 10 octobre 1980: Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary et Vancouver.

Les particuliers et les organismes régionaux qui comparaîtront devant le Comité pendant les audiences régionales seront choisis parmi ceux qui auront déposé un mémoire ou qui auront manifesté le désir de témoigner devant le Comité avant le vendredi 19 septembre 1980.

Les demandes pour l'ordre de renvoi et tous les mémoires, lettres et demandes de renseignements doivent être addressés au:

Greffier
Comité spécial sur une Société nationale du commerce
Chambre des Communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6
Téléphone: (613) 996-2303

Jesse Flis (Parkdale-High Park), président — Marcel Roy (Laval), vice-président

Suzanne Beauchamp-Niquet (Roberval), membre — Murray Cardiff (Huron-Bruce), membre
Ian Deans (Hamilton Mountain), membre — Claude-André Lachance (Rosemont), membre
John Thomson (Calgary South), membre

La Compagnie A.C. Nielsen du Canada Limitée



J.F. Douville

Le Conseil d'Administration de la Compagnie A.C. Nielsen du Canada Limitée, compagnie spécialisée en services de mise en marché, est heureux d'annoncer la nomination de Jean-François Douville au poste de Vice-Président.

M. Douville s'est joint à la Compagnie A.C. Nielsen en 1973 à titre de stagiaire en administration au siège social de Toronto. En 1974, il fut promu au département des Services à la Clientèle à Montréal d'où il a rapidement progressé, accumulant les responsabilités, jusqu'à sa promotion, en 1978, au poste de Directeur des Services à la Clientèle à Montréal. Sa plus récente nomination au titre de Vice-Président est en reconnaissance de la considérable contribution que M. Douville a apporté à la croissance de notre entreprise au fil des années et plus particulièrement au leadership dont il a fait preuve à la direction de notre Division à Montréal.

Les services offerts par la Compagnie A.C. Nielsen du Canada Limitée incluent les Indices Alimentaire et Pharmaceutique, l'Indice des cotes d'écoute de télévision, le remboursement des coupons et plusieurs autres services relatifs à la mise en marché.

ABRI FISCAL
CONDOMINIUMS
Ottawa-Ouest, 2 ou 3 c.c., lière qualité, bord de l'eau, climatisé, piscine, squash, tennis, etc., locataires de choix, revenus garantis, déductible impôt 5% (classe 31) 687-3675 (9h à 5h).

QIT
QIT - Fer et Titane Inc.



Guy Marinier

M. Henri A. Roy, vice-président, Finances, est heureux d'annoncer la nomination de Guy Marinier au poste de Contrôleur. M. Marinier assumera ses nouvelles fonctions au siège social de Montréal et à son usine de transformation de Sorel.

M. Marinier se joint à QIT après avoir acquis une expérience industrielle au sein d'importantes entreprises manufacturières du Québec. Diplômé de l'Université de Montréal, M. Marinier est également membre de l'Ordre des Comptables Agréés du Québec.

QIT - Fer et Titane Inc. exploite un gisement d'ilménite près de Havre St-Pierre et transforme le minerai à ses usines de Sorel en produits destinés aux marchés mondiaux.

Massey Ferguson demande une caution de $500 millions

De Havilland recevra l'aide d'Ottawa

OTTAWA (PC) — Le cabinet a convenu en principe de se porter à l'aide de la société d'État De Havilland Aircraft de Toronto pour mettre au point le Dash-8, l'appareil à décollage et atterrissage court (Adac).

C'est ce qu'a annoncé vendredi un haut fonctionnaire du ministère de l'Industrie et du Commerce qui n'a toutefois pas précisé quelle pourrait être l'importance de cette aide financière.

Le cabinet a aussi convenu d'apporter une aide à la Pratt and Whitney de Montréal pour la mise au point d'un moteur à turbine qui sera monté sur le Dash-8. Là encore on n'a pas précisé quelle pourrait être l'importance de cette aide financière.

Une autre demande d'aide a été prise en considération cette semaine par le cabinet, émanant cette fois du grand fabricant d'instruments aratoires, Massey-Ferguson de Toronto, qui voudrait obtenir d'Ottawa qu'il garantisse une émission d'actions de $500 millions pour soulager ses lourdes dettes.

La multinationale cherche en quelque sorte à obtenir du gouvernement canadien qu'il devienne un important actionnaire, mais néanmoins un actionnaire minoritaire.

Il s'agit d'une demande sans précédent. Ottawa s'est déjà porté à la rescousse de compagnies en difficultés, qu'il suffise de penser à la Canadair de Montréal et à la De Havilland de Toronto, deux avionneries dont le gouvernement est devenu seul actionnaire et qui sont par le fait même devenues sociétés d'État.

La situation dans laquelle le gouvernement se trouve placé suite à la demande de Massey-Ferguson remet maintenant en question le rôle qu'un gouvernement pourrait être appelé à jouer auprès de l'industrie privée.

Au printemps dernier, Ottawa s'est engagé à garantir un prêt de $200 millions à Chrysler Canada pour la sortir de son pétrin.

À cette époque, des représentants de Massey-Ferguson avaient suggéré à Ottawa un programme d'aide selon lequel le secours apporté à Chrysler aurait été conditionnel à l'ouverture d'une usine de Massey-Ferguson en Ontario, usine de fabrication de moteurs diesel.

La situation dans laquelle se retrouve Massey-Ferguson est toutefois différente de celle de Chrysler, qui ne demandait à Ottawa que des garanties de prêts pour assurer ses projets d'expansion.

Massey-Ferguson a besoin de capital. La compagnie a déjà une dette d'un milliard et demi de dollars américains, dont $960 ont été contractés à court terme et sont sujets à des taux d'intérêt élevés.

Pour les six premiers mois de l'année, les revenus nets de la compagnie ont chuté de 91% pour tomber à $3.2 millions.

Malgré une grande réorganisation qui a eu cours depuis deux ans et durant laquelle toutes les opérations déficitaires de la compagnie ont été émondées, Massey-Ferguson est acculée au mur, selon les termes d'un des analystes qui étudie de près le sort de cette institution.

Cet analyste est d'avis qu'il y a là tous les symptômes qui ont précédé la crise de Chrysler. Au début de l'année, la compagnie a dû mettre 5,000 de ses ouvriers à pied au Canada suite aux ventes fléchissantes.

Le rapport du troisième trimestre doit être connu le 5 septembre et ce n'est qu'à ce moment que la compagnie pourra préciser dans quelle mesure elle compte sur l'aide du gouvernement, et quel aspect pourra prendre cette aide.

On croît savoir qu'Ottawa pourrait intervenir sous forme de subsides ou de subventions aux termes de programmes déjà en marche pour encourager la recherche, le développement et les exportations.

Ottawa pourrait notamment intervenir par le biais de la Société canadienne de développement.

Hollinger Argus détient 16.4% des actions de Massey-Ferguson. Argus est contrôlée par Conrad Black, de Toronto, qui a dernièrement quitté son poste de PDG de Massey Ferguson.

On croît savoir que les éventuels investisseurs dans Massey-Ferguson attendent de connaître le rôle que joueront Hollinger Argus et la Banque Canadienne Impériale de Commerce avant de se risquer dans cette aventure d'aide.

Un enterrement de première classe!

L'étude volumineuse sur «les avantages et les coûts de la francisation», publiée mercredi dernier par l'Office de la langue française, aura eu droit, en fin de compte, à un enterrement de première classe dans la presse anglophone.

C'est en effet entre la rubrique nécrologique et les annonces classées, au bas de la page 46 de l'édition de jeudi, que *The Gazette* a placé les cinq phrases bien senties consacrées à cette étude en six volumes, où la firme Econosult conclut à la «rentabilité» de la francisation.

«The Office de la Langue Française spent $145,000 to find out that employees of large compagnies are working more productively in French», commençait l'article du seul quotidien de langue anglaise de la métropole, qui concluait presque aussitôt: «Costs of the francization program were not given in the study but Office president Raymond Gosselin said they were minimal.»

En fait l'étude d'Econosult — quelle qu'en soit par ailleurs la force ou la faiblesse — a au moins le mérite de presenter une vaste quantité de chiffres detoutes sortes sur les coûts de la francisation.

Dans la Ville-Reine, le *Globe and Mail* n'a pas jugé utile de publier jeudi l'article sur cette étude que lui avait transmis son bureau de Montréal. Ce même jour, par contre, il publiait une dépêche de la Canadian Press sur le déficit accru du gouvernement québécois...

Paul Morisset

Pour les étudiants du secondaire V et du collégial

L'enseignement de l'économie devra attendre

QUÉBEC (PC) — Attendu depuis fort longtemps, l'enseignement obligatoire de l'économie pour les étudiants du secondaire V et ceux du collégial n'est pas encore pour demain.

C'est ce qui se dégage des renseignements obtenus par *Le Soleil*. En effet, même si le programme d'éducation à l'économie du secondaire V, d'abord annoncé pour septembre 1979, sera prêt en 1981, les commissions scolaires, comme pour tous les nouveaux programmes d'enseignement auront cinq ans pour les mettre en application.

Au niveau collégial, la situation se complique. Axé principalement sur l'économie québécoise, le projet du ministère de l'Éducation, soumis à la consultation des groupes socio-économiques, est rejeté par certains organismes, particulièrement le patronat, qui y voient de la souveraineté-association.

La direction de l'enseignement collégial recommande donc au ministère de l'Éducation qu'une seconde consultation soit faite auprès des partenaires sociaux sur les objectifs et le contenu du cours revu à la lumière de la première consultation.

C'est à Port-Cartier, en septembre 1978, que le ministère de l'Éducation a annoncé que l'économie deviendrait une matière obligatoire, pour tous les étudiants du niveau secondaire V. Cette nouvelle a été fort bien accueillie par les milieux patronaux et les représentants des milieux syndicaux, des coopératives et des consommateurs.

Au sommet économique de Montebello, en mars 1979, le gouvernement prenait l'engagement de consulter ses «partenaires sociaux» dans l'élaboration des programmes obligatoires d'économie pour les étudiants du secondaire V et ceux du collégial, afin que les cours soient plus pratiques que ceux dispensés actuellement de façon optionnelle.

La consultation des partenaires sociaux a pris fin au début de l'été et les résultats ont été transmis il y a une quinzaine de jours au bureau des sous-ministres de l'éducation.

Tout le monde s'entend sur la nécessité d'inclure dans la formation générale de l'étudiant de secondaire V une éducation à la dimension économique. Le projet proposé qui s'adresse aux étudiants de secondaire et qui remplacera le cours optionnel existant vise à permettre à l'étudiant de comprendre et d'analyser les réalités économiques qui l'entourent.

Par ailleurs, le cours d'économie du Québec annoncé dans le projet du gouvernement à l'endroit des cégeps vise à prolonger l'initiation à l'économique que l'étudiant aura reçue au secondaire, en lui permettant de mieux comprendre les institutions économiques du Québec et leur rapport avec les économies voisines et avec le monde.

Ainsi, compte tenu entre autres des critiques de certains groupes socio-économiques, notamment ceux qui représentent le patronat, la direction générale de l'enseignement collégial suggère donc au ministère de l'Éducation, que la perspective du cours d'économie du Québec soit élargie à celle de ses liens avec l'ensemble de l'économie canadienne et autres économies.

A tout événement, le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, devrait, dans quelques semaines, faire une déclaration relative aux orientations, aux objectifs et au contenu des nouveaux programmes obligatoires d'éducation économique et tenant compte des consultations.

Les stocks montent, les prix baissent

Le marché pétrolier demeure déprimé

PARIS (AFP) — Les ministres du pétrole, des finances et des affaires étrangères des 13 pays membres de l'OPEP vont se réunir le 15 septembre à Vienne alors que le marché pétrolier reste profondément déprimé.

L'unification des prix à l'intérieur de l'organisation n'est toujours pas réalisée et, malgré une baisse de 15% des exportations pétrolières globales de l'OPEP, un important excédent de l'offre se maintient. La revue «Pétrole et Gaz Arabe», publiée à Paris, estime que cet excédent est de l'ordre de 1.5 à 2 millions de barils/jour (MBJ) pour une production totale de 27.13 MB/J (en baisse de 13.6% par rapport au niveau d'août 1979) et des exportations de 24.93 MBJ (en baisse de 15%).

Les stocks de pétrole sont tels dans le monde que si l'Arabie saoudite réduisait sa production de pétrole d'un million de barils par jour, les effets ne s'en feraient pas sentir au plus tôt avant un an, estime dimanche la revue spécialisée «Petroleum Intelligence Weekly» dans sa dernière livraison.

La revue souligne que les stocks de pétrole dans le monde occidental vont atteindre au début de l'automne le niveau record de 5.8 milliards de barils. Les stocks, ajoute-t-elle, représentent désormais l'équivalent de 120 jours de consommation en Europe, de 110 jours au Japon et de 75 jours aux États-Unis.

Pour l'instant, l'Arabie Saoudite conserve son niveau de production à 9.5 MB/J et son prix à $28 pour la qualité de référence «arabe léger». Ce qui lui est reproché par de nombreux pays membres qui, comme le Nigeria, Abou-Dhabi, l'Algérie ont encore dû réduire ces dernières semaines leurs exportations pour soutenir les cours.

Mais ces réductions ne sont pas suffisantes pour résorber le surplus d'offre et les prix continuent de baisser sur les marchés spot. De telle sorte que les cours actuels sont nettement plus proches du prix plancher de $32 fixé par l'OPEP en juin dernier à Alger, que du plafond autorisé de $37, les pays producteurs diminuant progressivement leurs primes.

Sur le marché libre de Rotterdam, les prix de certains pétroles sont maintenant proches de $30 par baril. En janvier dernier, le baril de brut se négociait à plus de $40 sur ce marché où se négocie le pétrole qui ne fait pas l'objet de contrats, soit un peu moins de 5% de la production mondiale.

Cette situation risque de peser sur la réunion de vienne dont le premier objectif est de préparer le sommet des chefs de l'État de l'OPEP qui se réunira à Bagdad début novembre pour fêter le vingtième anniversaire de l'organisation et mettre sur pied une nouvelle stratégie de dialogue avec les pays en développement d'autre part.

En début de semaine dernière, le quotidien algérien «El Moudjahid» craignait que les dissensions sur le front pétrolier ne constituent une «pomme de discorde» à Vienne. Parallèlement, plusieurs pays avaient tenté de convoquer une conférence extraordinaire pour la fin du mois d'août uniquement consacrée au problème du pétrole. L'unanimité n'ayant pu se dégager, l'ensemble des problèmes seront donc abordés pendant la réunion de Vienne.

Outre ces questions de prix et de niveaux de production, les ministres vont étudier les conditions d'approvisionnement en pétrole des pays consommateurs, avec une attention toute particulière aux stocks des États occidentaux. Ils atteignent maintenant 100 à 110 jours de consommation et constituent un véritable transfert des réserves des pays producteurs vers les pays consommateurs, contribuant bien sûr à peser sur les cours.

À l'ordre du jour figure également l'examen du rapport de la Commission sur la stratégie à long terme l'examen du rapport de la Commission sur la stratégie à long terme de l'OPEP, qui avait été soumis une première fois aux ministres lors de la réunion de Taif (Arabie saoudite) en mai dernier et qui prévoit notamment une indexation des prix du brut sur l'évolution de l'inflation des pays occidentaux.

Hausse du gaz canadien

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde, a annoncé que l'accord Canada-Alberta sur la tarification du gaz naturel qui devait venir à échéance le 31 août 1980 était prolongé de deux mois.

En vertu de cet accord, un mois après la hausse du prix, à la tête du puits, du pétrole brut classique de l'Alberta, le prix de référence du gaz naturel à Toronto augmentera d'une somme équivalent à 85% de la hausse du prix du pétrole. Ce prix a connu le 1er août 1980, une hausse de $2 par baril. Ainsi, cette hausse correspond à une augmentation du prix de référence du gaz naturel de $0.30 le million de BTU, le portant ainsi à $2.60 le million de BTU dès le 1er septembre 1980.

LA BRASSERIE O'KEEFE LIMITÉE



RONALD COREY



I. LLOYD MATTE

Le Conseil d'administration de la Brasserie O'Keefe Limitée a le plaisir de faire part de la nomination de Monsieur I.L. Matte au poste de Président du conseil d'administration et de Monsieur Ronald Corey au poste de Président de la compagnie.

Monsieur Matte, auparavant Président de la Brasserie O'Keefe Limitée, continuera d'agir comme Vice-président exécutif région de l'est et siégera au Conseil d'administration de Les Brasseries Carling O'Keefe du Canada Limitée.

En plus de la présidence de la Brasserie O'Keefe Limitée, Monsieur Corey agira comme Vice-président directeur général région de l'est de Les Brasseries Carling O'Keefe du Canada Limitée et siégera au Conseil d'administration de la compagnie.

Nominations à la London Life



Earl H. Orser



Alexander H. Jeffery

La London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, annonce la nomination de M. Earl H. Orser en tant que président de la compagnie. Il succède à M. Alexander H. Jeffery qui devient président adjoint du conseil d'administration.

M. Orser avait été nommé vice-président administratif et chef de l'exploitation de la London Life en 1978. Avant cela, il détenait des postes de gestion financière et générale à un échelon supérieur au sein d'importantes compagnies canadiennes. Il fut élu au Conseil d'administration de la London Life en 1979.

M. Jeffery devint conseiller juridique de la London Life en 1934 et fut élu au conseil d'administration en 1946. Il assuma le poste de président en 1971. M. Jeffery est un ancien membre du Parlement à London et est associé à plusieurs entreprises canadiennes renommées.

Pratt & Whitney prend la mer...

Pratt & Whitney Aircraft du Canada, de Longueuil, a annoncé la création d'une nouvelle compagnie en vue d'entreprendre des projets dans le domaine naval. La nouvelle compagnie, Scan Marine, aura comme fonction principale la conception et la fabrication de navires pour le programme de renouvellement des frégates canadiennes. Scan Marine a sélectionné deux chantiers maritimes, Marine Industries et les Chantiers Davie, pour l'assister dans la conception des navires. Scan prévoit une participation canadienne atteignant éventuellement une majorité parmi ses actionnaires.

Scan Marine, deviendra un centre spécialisé dans tous les aspects de la conception et la fabrication de navires. «Nous prévoyons que cette nouvelle activité soit éventuellement comparable au développement d'un turbomoteur canadien. On sait que grâce au développement de la turbine à gaz, Pratt & Whitney Aircraft du Canada s'est vigoureusement implantée comme chef de file parmi les fabricants mondiaux,» a déclaré M. Elvie L. Smith, président de P & WC.

La division industrie et marine de Pratt & Whitney sera chargée de la sous-traitance pour le système de propulsion des frégates. Cette division a déjà fait ses preuves dans le domaine ayant conçu et fourni les moteurs, les hélices et le système de contrôle des destroyers les plus récents de la flotte canadienne, les DDE-280.

Scan Marine a sélectionné Marine Industrie et les Chantiers Davie pour participer aux travaux durant la phase initiale du contrat. La sélection résulte d'une évaluation détaillée des chantiers maritimes à travers le Canada. Il est prévu qu'un des deux chantiers sélectionnés soit désigné pour la construction du premier navire. D'autres chantiers canadiens pourront être sélectionnés pour la construction de l'une ou l'autre des cinq autres frégates.

Scan Marine sera secondée dans la conception de certains éléments par d'autres compagnies canadiennes, dont: German & Milne, architectes navals de Montréal; Westhinghouse Canada, Leigh Instruments, Adga Systems International, Miller Communications Systems, Computing Devices Company, et plusieurs autres compagnies canadiennes. Signaal, un leader mondial dans la technologie des systèmes de combat des Pays-Bas, participera à la conception et à l'intégration du système.

march shipping limitée
AGENCE MARITIME
360 St-Jacques, Montreal, P.Q. H2Y 1P5 – Tel: (514) 842-8841
Bureaux à Saint-Jean (N.B.), Toronto et Vancouver

ROYAUME-UNI/EUROPE

MONTRÉAL-EUROPE NAVIGATION LIMITÉE
TRANSPORT RAPIDE DE CONTENEURS entre Montréal et l'Europe
Livre et expédie aux États-Unis

Vers le Canada	Départ			Arrivée
	Rotterdam	Hambourg	Bristol	Montréal
M.V. FOSSUM	26 août	28 août	31 août	9 sept.
VESTLAND	9 sept.	11 sept.	14 sept.	23 sept.

Vers l'Europe	Fermeture	Depart	Arrivée		
	Toronto	Montreal	Rotterdam	Hambourg	Bristol
M.V. FOSSUM	5 sept.	12 sept.	21 sept.	23 sept.	26 sept.
VESTLAND	19 sept	26 sept.	5 oct.	7 oct.	10 oct.

AFRIQUE DU NORD

COMPAGNIE NATIONALE ALGÉRIENNE DE NAVIGATION
LIGNE RÉGULIÈRE VERS L'AFRIQUE DU NORD
ESCALES: Alger, Oran, Annaba et Skikda
Tunis, Sfax et Sousse

MONTRÉAL
Un navire..... 25 sept.

Escales dans d'autres ports sur demande suffisante

École des Hautes Études Commerciales

HEC

nominations

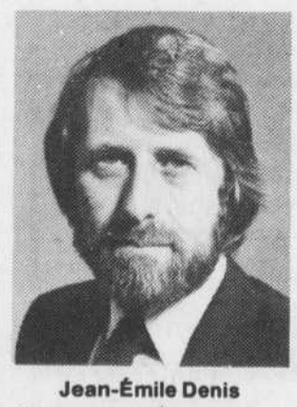
Le président du Conseil d'administration, Monsieur Marcel Caron et le directeur de l'École des Hautes Études Commerciales, Monsieur Pierre Laurin, sont heureux d'annoncer les nominations suivantes:



Yves Bourassa

Monsieur Yves Bourassa au poste de directeur du Centre de formation et de perfectionnement en administration.

Professionnel de la communication sociale et ancien président d'une importante agence de publicité, Monsieur Bourassa enseigne à l'École depuis 1976.



Jean-Émile Denis

Monsieur Jean-Émile Denis au poste de directeur du Centre d'études en administration internationale.

Docteur en administration des affaires, Monsieur Denis enseigne à l'École depuis 1968.



Jean-Claude Guérard

Monsieur Jean-Claude Guérard au poste de directeur du Centre de gestion des coopératives.

Diplômé de l'École et titulaire d'une maîtrise en statistiques de l'Université de Caroline du Nord, Monsieur Guérard enseigne à l'École depuis 1965.



Denyse Dagenais

Madame Denyse Dagenais au poste de directrice du programme de baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.).

Titulaire d'un doctorat en économie de l'Université de Montréal, Madame Dagenais enseigne à l'École depuis 1974.



Roger Handfield

Monsieur Roger Handfield au poste de directeur du Service de l'enseignement de la production.

Diplômé de l'École et titulaire d'une maîtrise en sciences de la gestion de l'Université Cornell (New York), Monsieur Handfield enseigne à l'École depuis 1967.



Gunnar K. Sletmo

Monsieur Gunnar K. Sletmo au poste de directeur du Service de l'enseignement du marketing.

Titulaire d'un doctorat de l'Université Columbia (New York), Monsieur Sletmo est entré à l'École en 1977, après avoir rempli diverses fonctions pédagogiques en Norvège et à l'Université Columbia.

Qui est le directeur du scrutin de votre circonscription électorale ?

C'est une personne qui agit sous l'autorité du Directeur général des élections dans chacune des 122 circonscriptions électorales. Auparavant, on l'appelait président d'élection.

Sous la responsabilité du Directeur général des élections, le directeur du scrutin est chargé de l'application de la Loi électorale dans sa circonscription. Il voit à l'organisation du recensement annuel et de tout scrutin provincial.

N'hésitez pas à vous référer à lui.

ABITIBI-EST
Pallagrossi, Renée
960, 5e Avenue
Val-d'Or (Québec)
J9P 1C3
(819) 825-6364 / 825-6369

ABITIBI-OUEST
Bernard, Armand
12, route 111 ouest
La Sarre (Québec)
J9Z 1R4
(819) 333-2340

ANJOU
Deraspe, Lucien
8924, rue De Grobois
Montréal (Québec)
H1K 2G8
(514) 354-2138 / 354-2139

ARGENTEUIL
St-Denis, Yvon
512, rue Principale
Lachute (Québec)
J8H 1Y3
(514) 562-8515 / 562-8516

ARTHABASKA
Moisan, Yvan
17-B, rue de Coursol
Victoriaville (Québec)
G6P 3Y9
(819) 758-6214

BEAUCE-NORD
Crête, Guy
51, rue Notre-Dame sud
Salle publique
Sainte-Marie (Québec)
G0S 2Y0
(418) 387-7880/387-7870

BEAUCE-SUD
Drouin, Jacques
10 440, 1re avenue
Saint-Georges (Québec)
G5Y 2C1
(418) 228-9707

BEAUHARNOIS
Daoust, André
66, rue du Marché
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec)
J6T 1P5
(514) 373-9024 / 373-8924

BELLECHASSE
Gagné, Patrice
Route 277
Sainte-Germaine-Station
a/s Liselle Lagrange
(Québec)
G0R 3B0
(418) 625-8031 / 625-9131

BERTHIER
Bastien Méthot, Josette
20-A, boul. Jean-Boisvert
Saint-Antoine-de-Lavaltrie
(Québec)
J0K 1H0
(514) 586-1214 / 586-1217

BERTRAND
Rivard Dugré, Nicole
150, rue Montarville
Boucherville (Québec)
J4B 6N1
(514) 655-7242 / 655-7247

BONAVENTURE
LeBlanc, Paul-Henri
106, ch. de la Plage
C.P. 250
New-Richmond (Québec)
G0C 2B0
(418) 392-5023

BOURASSA
Lapointe, Rita
10 630, avenue Larose
Sous-sol du presbytère
St-Antoine Marie-Claret
Montréal (Québec)
H2B 2Z3
(514) 384-1951/384-1954

BOURGET
Champagne, Donat
6886, rue de Marseille
Montréal (Québec)
H1N 1M7
(514) 253-9611 / 253-9616

BRÔME-MISSISQUOI
Larocque, Marcellin
368, rue Rivière
Cowansville (Québec)
J2K 1N3
(514) 263-0647 / 263-0648

CHAMBLY
Doré, Henri
1551, rue Montarville
Suite 305
Saint-Bruno-de-Montarville
(Québec)
J3V 3T8
(514) 653-8905 / 653-8906

CHAMPLAIN
Germain, Hugues
323, boul. Loranger
Cap-de-la-Madeleine
(Québec)
G8T 3V8
(819) 374-4727

CHAPLEAU
Durocher, Yvon
922, boul. Maloney est
Gatineau (Québec)
J8P 1H5
(819) 663-8816

CHARLESBOURG
Cloutier, Adrien
177, 45e Rue est
Charlesbourg (Québec)
G1H 2R1
(418) 627-3112

CHARLEVOIX
Boulianne, Jean-Louis
95, rue le Courtois
La Malbaie (Québec)
G0T 1J0
(418) 665-3951

CHÂTEAUGUAY
Huot, Huguette
11, rue Loiselle
C.P. 480
Mercier (Québec)
J0L 1K0
(514) 691-8390 / 691-8392

CHAUVEAU
Ahern, Michel
72, rue Martel
Loretteville (Québec)
G2B 2W6
(418) 842-9264

CHICOUTIMI
Morissette, Stella
253, rue Bossé ouest
Chicoutimi (Québec)
G7J 1M1
(418) 545-6517 / 545-6518

CHOMEDEY
Gauthier, Gilles-G
4671, boul. Samson
Laval (Québec)
H7W 2H5
(514) 687-9992 / 687-9997

CRÉMAZIE
Drouin, Jean-Paul
9334, rue Lajeunesse
Montréal (Québec)
H2M 1S4
(514) 384-3653 / 384-3655

D'ARCY-McGEE
Friedman, Florence
7005, chemin Kildare,
Suite 7
Côte St-Luc (Québec)
H4W 1C1
(514) 489-5311 / 489-5312

DEUX-MONTAGNES
Dorion, J.-Maurice
165, rue Dorion
Saint-Eustache (Québec)
J7P 2J8
(514) 473-3020

DORION
Bélanger, Jean
7903, rue Saint-Denis
Montréal (Québec)
H2R 2G2
(514) 384-3166 / 384-3169

DRUMMOND
Picard, Gérard
915, boul. Saint-Joseph
Drummondville (Québec)
J2C 2C4
(819) 472-3319

DUBUC
Aubin, Antonelli
1062, avenue du Port
Ville de la Baie (Québec)
G7B 1W1
(418) 544-8285 / 544-8286

DUPLESSIS
Laurin, André
462, place du Commerce
Sept-Îles (Québec)
G4R 2Z5
(418) 968-2382

FABRE
Bélanger, Thérèse
674, place Publique
Laval (Québec)
H7X 1G1
(514) 689-2712

FRONTENAC
Bergeron, Gaston
358, rue Sainte-Marie
Black Lake (Québec)
G0N 1A0
(418) 423-2791 / 423-2792

GASPÉ
Cotton-Roy, Francine
Hôtel de Ville
Murdochville (Québec)
G0E 1W0
(418) 784-2552 / 784-2553

GATINEAU
Lapointe, Rhéal R.
22, rue des Flandres
Suite 105
Gatineau (Québec)
G8T 4R7
(819) 561-2313 / 561-2310

GOUIN
Rhéaume, Réal
6568, avenue Papineau
Montréal (Québec)
H2G 2X2
(514) 374-4292

GROULX
Lavigueur, Lyne
110, rue Turgeon
Sainte-Thérèse (Québec)
J7E 3H9
(514) 430-7470 / 430-7472

HULL
Mignault, Cartier
74, rue Laval
Hull (Québec)
J8X 3H3
(819) 771-1604

HUNTINGDON
Alary, Richard
23, rue King
Huntingdon (Québec)
J0S 1H0
(514) 264-6247 / 264-4722

IBERVILLE
Bédard Paquin, Liliane
919, 9e Rang
Sainte-Brigide-d'Iberville
(Québec)
J0J 1X0
(514) 293-7383

ÎLES-DE-LA-MADELEINE
Poirier, Gisèle
C.P. 250
Havre-aux-Maisons
Îles-de-la-Madeleine
(Québec)
G0B 1K0
(418) 969-2956 / 969-2976

JACQUES-CARTIER
Angers-Bourgeau, Claire
10, avenue Donegani
Suite «L»
Pointe-Claire (Québec)
H9R 2V4
(514) 695-7471 / 695-7476

JEANNE-MANCE
Roy Cantin, Anita
4931, rue Jarry est
Saint-Léonard (Québec)
H1R 1Y1
(514) 327-6643 / 327-5971

JEAN-TALON
Caron, Marc
806, avenue Joffre
Québec (Québec)
G1S 3L7
(418) 683-2266 / 683-2267

JOHNSON
Catudal, Marcel
4094, 4e Rang
Valcourt (Québec)
J0E 2L0
(514) 532-2237 / 532-2238

JOLIETTE
Neveu, Denis
586, rue Saint-Antoine
Joliette (Québec)
J6E 3R9
(514) 759-0801 / 759-0803

JONQUIÈRE
De Grandmaison, Yvon
562, rue Saint-Dominique
Jonquière (Québec)
G7X 6M3
(418) 542-7581 / 542-7582

KAMOURASKA-TÉMISCOUATA
Thibault, Bruno
518, ave Caron
Dégelis (Québec)
G0L 1H0
(418) 853-2562

LABELLE
Brisebois, Jacques
511, rue Salaberry
Mont-Laurier (Québec)
J9L 1P2
(819) 623-1330 / 623-1337

L'ACADIE
Binette, Fernand L.
684, rue Rochon
Saint-Laurent (Québec)
H4L 1T4
(514) 747-6591 / 747-6592

LAC-SAINT-JEAN
Turcotte, Raymonde
6-A, avenue Saint-Joseph
Alma (Québec)
G8B 3E1
(418) 668-4561

LAFONTAINE
Paquin, Georges-André
860 nord, boul. Saint-Jean-Baptiste
Pointe-aux-Trembles
(Québec)
H1B 3Z8
(514) 645-4510 / 645-4519

LA PELTRIE
Gagnon, Pierre
278, boul. L'Ormière
Neufchâtel (Québec)
G2B 3K9
(418) 843-6023

LAPORTE
Melillo, Françoise
301, boul. Sir Wilfrid Laurier
Saint-Lambert (Québec)
J4R 2L1
(514) 671-8825 / 671-8827

LAPRAIRIE
Bédard T., Colette
6975, boul. Taschereau
Suite 106
Brossard (Québec)
J4Z 1A7
(514) 676-0297 / 676-0298

L'ASSOMPTION
Duval, Henri
577, rue Notre-Dame
Repentigny (Québec)
J6A 2T6
(514) 585-3400

LAURIER
Labonté, J.-Benoit
330, rue De Liège
Montréal (Québec)
H2P 1J4
(514) 381-8021 / 381-8022

LAVAL-DES-RAPIDES
Saindon, Jean-Paul
343, boul. Laval
Laval (Québec)
H7N 3W1
(514) 668-6117

LAVIOLETTE
Lévesque, Jacques
586, rue Commerciale
La Tuque (Québec)
G9X 1K6
(819) 523-7652 / 523-7653

LÉVIS
Lachance, Roger
44, route Kennedy
entrée boul. Pie X
Galeries Rond-Point
Lévis (Québec)
G6V 6C4
(418) 833-8700

LIMOILOU
Fournier, Émery
1385, 24e rue
Québec (Québec)
G1J 1N4
(418) 524-2443 / 524-2444

LOTBINIÈRE
Lemay, J.-Raymond
1130, rue Centenaire
Saint-Agapit (Québec)
G0S 1Z0
(418) 888-3310

LOUIS-HÉBERT
Bériau, Michel
833, avenue de Mons
Sainte-Foy, (Québec)
G1X 2R6
(418) 653-7856

MAISONNEUVE
Marleau, Jacques H.
4570, rue Adam
Montréal (Québec)
H1V 1V2
(514) 254-9919 / 254-9910

MARGUERITE-BOURGEOYS
Ratelle, Lionel
70, 65e Avenue
LaSalle (Québec)
H8P 3E6
(514) 364-6250 / 364-6252

MARIE-VICTORIN
Brossard, Jean J.
920, rue Saint-Jacques
Longueuil (Québec)
J4H 3E2
(514) 651-2330 / 651-2335

MARQUETTE
Richard P., Claire
223, 10e Avenue
Lachine (Québec)
H8S 3E4
(514) 634-7274

MASKINONGÉ
Montour, André
5834, boul. Royal
Trois-Rivières-Ouest
(Québec)
G9A 4P2
(819) 373-7211 / 373-7212

MATANE
Gauthier, Cécile
120, ave Jacques-Cartier
Matane (Québec)
G4W 3P8
(418) 562-9556 / 562-9557

MATAPÉDIA
Bouchard, Marc
53, rue Saint-Jacques nord
Causapscal (Québec)
G0J 1J0
(418) 756-3458 / 756-3459

MÉGANTIC-COMPTON
Périnet, Jean-Paul
4669, rue Laval
Lac-Mégantic (Québec)
G6B 1C4
(819) 583-3482 / 583-3490

MERCIER
Thériault, Ginette
4801, avenue Papineau
Montréal (Québec)
H2H 1V7
(514) 523-3125 / 523-3126

MILLE-ÎLES
Lachance, Robert
3542, boul. de la Concorde
Suite B-8
Laval (Québec)
H7E 4W1
(514) 661-6750

MONTMAGNY-L'ISLET
Fafard, Pierre
331, chemin des Pionniers ouest
L'Islet (Québec)
G0R 2B0
(418) 247-3068

MONTMORENCY
Pouliot, Ferdinand
726, avenue Royale
Beauport (Québec)
G1E 1Z4
(418) 663-4513

MONT-ROYAL
Harel, Marcelle
71, avenue Roosevelt
Mont-Royal (Québec)
H3R 2G9
(514) 733-7161 / 733-7162

NELLIGAN
Bodor, Liliane
3153, boul. Saint-Charles
Kirkland (Québec)
H9H 3B8
(514) 694-3411 / 694-3412

NICOLET
Drouin, Alain
155, rue Panet
Nicolet (Québec)
J0G 1E0
(819) 293-6185

NOTRE-DAME-DE GRÂCE
Michaud, Gérard-J.
4680, avenue Belmore
Montréal (Québec)
H4B 2C2
(514) 489-5795 / 489-5796

ORFORD
Bélanger, Normand
294, rue Saint-Jacques nord
Coaticook (Québec)
J1A 2R3
(819) 849-6355 / 849-6356

OUTREMONT
Lussier, Pierre
60, ave Duverger
Outremont (Québec)
H2V 1N1
(514) 271-2575

PAPINEAU
David, Paul-André
Centre St-Paul
122, rue Hôtel de Ville
Chênéville (Québec)
J0V 1E0
(514) 428-7311 / 428-7373

PONTIAC
Laflamme, Louis
50, rue Notre-Dame
Aylmer (Québec)
J9H 3C7
(819) 684-2002

PORTNEUF
Héroux, Louis-Georges
1780, boul. Bona-Dussault
Saint-Marc-des-Carrières
(Québec)
G0A 4B0
(418) 268-3505 / 268-3506

PRÉVOST
Boivin, Pierre
784, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5M3
(514) 436-3782 / 436-3784

RICHELIEU
Bordeleau, Jacques
106, rue Prince
Sorel (Québec)
J3P 4J8
(514) 742-5664

RICHMOND
Hamel, Jean
281, rue Deslandes
Asbestos (Québec)
J1T 3A8
(819) 879-7130 / 879-7139

RIMOUSKI
Michaud, André
331, rue Rivard
Plaza Industrielle
Rimouski (Québec)
G5L 7J6
(418) 723-0424

RIVIÈRE-DU-LOUP
Jean, Félix
31, rue Notre-Dame est
Trois-Pistoles (Québec)
G0L 4K0
(418) 851-3141

ROBERT-BALDWIN
Cardin, Jean-Robert
11 060, boul. Gouin ouest
Pierrefonds (Québec)
H8Y 1X3
(514) 683-1204 / 683-1206

ROBERVAL
Sénéchal, Maurice
1500, rue des Érables
Dolbeau (Québec)
G8L 2W7
(418) 276-6121 / 276-6122

ROSEMONT
Huneault, Léopold
3522, rue Masson
Montréal (Québec)
H1X 1R9
(514) 725-9516 / 725-9517

ROUSSEAU
Simard, Marc-André
Pavillon Desjardins
Route 335
Laurentides (Québec)
J0R 1C0
(514) 439-1441

ROUYN-NORANDA-TÉMISCAMINGUE
Guertin, Laurent
607, avenue Murdock
Noranda (Québec)
J9X 1H4
(819) 762-8186

SAGUENAY
Ross, Jacqueline
851, rue de Puyjalon
Hauterive (Québec)
G5C 1N3
(418) 589-9940 / 589-9941

SAINTE-ANNE
Guérin, Pierre
284, avenue Church
Chambres 5 et 6
Verdun (Québec)
H4G 2M3
(514) 768-4751 / 768-4752

SAINT-FRANÇOIS
Caron, Roger
200, rue Conseil
Salles 15 et 17
Sherbrooke (Québec)
J1G 1J1
(819) 566-5632 / 566-5633

SAINT-HENRI
Tremblay, Richard
4601, rue Notre-Dame ouest
Montréal (Québec)
H4C 1S5
(514) 937-4683 / 937-4684

SAINT-HYACINTHE
Benoit, Serge
1555, rue des Cascades
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 3H7
(514) 773-2764 / 773-2766

SAINT-JACQUES
Coulombe, Fernand
1800, rue Ontario est
Montréal (Québec)
H2K 1T4
(514) 526-2843 / 526-2844

SAINT-JEAN
Fortier, Édouard
296, rue Sainte-Marie
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec)
J3B 1J1
(514) 348-6839

SAINT-LAURENT
Béliveau, André
1600, rue de l'Église
Saint-Laurent (Québec)
H4L 2H8
(514) 744-4987

SAINT-LOUIS
Fortier, Guy Vincent
2155, rue Guy
rez-de-chaussée, bureau 12
Montréal (Québec)
H3H 2L9
(514) 931-2230 / 931-2231

SAINTE-MARIE
Violette, Claude
2501, rue Messier
Montréal, (Québec)
H2K 3R4
(514) 527-8019

SAINT-MAURICE
Poudrier, Richard
2360, avenue Richard
Shawinigan-Sud (Québec)
G9P 1A4
(819) 536-5645

SAUVÉ
Roussin, Richard
5325, boul. Léger
Montréal-Nord (Québec)
H1G 6K3
(514) 321-7401

SHEFFORD
Ferland, Yoland-Paul
170, rue Saint-Antoine nord
Granby (Québec)
J2G 5G8
(514) 375-4847 / 375-4848

SHERBROOKE
O'Gallagher, Patrick
765, rue Buck
Sherbrooke (Québec)
J1J 3L6
(819) 566-5441 / 566-5442

TAILLON
Pellerin, Jean-Pierre
1295, ch. Chambly
Longueuil (Québec)
J4J 3X1
(514) 674-1502

TASCHEREAU
St-Laurent, Lucien
25, boul. Charest ouest
Québec (Québec)
G1K 1X1
(418) 525-4616 / 525-4617

TERREBONNE
Labrecque, Pauline
980, boul. des Seigneurs
Terrebonne (Québec)
J6W 1V1
(514) 471-1560 / 471-1578

TROIS-RIVIÈRES
Madore, Jacques
3675, rue Nérée Beauchemin
Trois-Rivières (Québec)
G8Y 3Z9
(819) 373-8322 / 373-8327

UNGAVA
Fortin, André
110, boul. Matagami
Suite 1, C.P. 1659
Matagami (Québec)
J0Y 2A0
(819) 739-2167

VACHON
Colas, Robert
Les Galeries Cousineau
5245, boul. Cousineau
entrée Montée St-Hubert
Local 123
Saint-Hubert (Québec)
J3Y 6J8
(514) 656-9894 / 656-9895

VANIER
Nolin, Jean-Paul
315, avenue Proulx
Vanier (Québec)
G1M 1X2
(418) 681-0229

VAUDREUIL-SOULANGES
Champagne, Françoise
2, rue Dutrisac
Vaudreuil (Québec)
J7V 7E6
(514) 455-5797

VERCHÈRES
Breton, Michel
199, rue Saint-Jean-Baptiste
Beloeil (Québec)
J3G 2V6
(514) 464-0600

VERDUN
Labre, Jacques
5203, ave Bannantyne
Verdun (Québec)
H4H 1E6
(514) 766-8595 / 766-8596

VIAU
Vézina, Origène
3750, boul. Crémazie est
ch. 101
Montréal (Québec)
H2A 1B6
(514) 729-3227 / 729-3228

VIGER
Yanire, Mariette
6611a, rue François-Boivin
Montréal (Québec)
H1M 3C7
(514) 255-2860

VIMONT
Chabot, André
1351, boul. des Laurentides
Laval (Québec)
H7M 2Y2
(514) 668-5771 / 668-5772

WESTMOUNT
Bradley, Jon G.
4444, rue Ste-Catherine ouest
Westmount (Québec)
H3Z 1R2
(514) 932-3513 / 932-3515

Recensement Québec

Le Directeur général des élections du Québec

Pierre-F. Côté, C.R.



Nicolas Koudriavtzeff, l'une des figures dominantes du monde du spectacle à Montréal, dont le décès marque la fin d'une époque, celle des grands impresarios indépendants.

La disparition de «M. Nicolas» ou la fin d'une grande tradition

par Gilles Potvin

L'imprésario Nicolas Koudriavtzeff, l'une des figures dominantes du monde du spectacle, de la danse et de la musique à Montréal et au Canada depuis près de 40 ans est décédé dimanche, en fin d'après-midi, à l'hôpital Royal Victoria où il avait été transporté d'urgence plus tôt dans la journée. Le décès est attribué à un anévrisme de l'aorte. Il avait eu 84 ans le 7 février dernier.

La mort de «Monsieur Nicolas», comme on l'appelait familièrement dans le milieu, marque la fin d'une époque car il était l'un des derniers survivants de la grande tradition des imprésarios indépendants incarnée par des hommes comme Serge de Diaghilev et Sol Hurok à qui on l'avait souvent comparé. Homme d'une belle culture, M. Koudriavtzeff voyait grand et grâce à son imagination, à son audace et à sa ténacité, il imprima à la vie artistique montréalaise un essor sans précédent, dont il sera difficile de mesurer l'ampleur.

A titre de président et directeur général de Concerts et Artistes canadiens (1976) Inc. il s'apprêtait à entreprendre une autre saison, à Montréal et en tournée, avec le choeur des Cosaques de Kasatka qui doit arriver ces jours prochains à Terre-Neuve pour commencer une tournée canadienne. Le choeur sera au théâtre Maisonneuve du 17 au 20 septembre et l'agence nous informe que tous les concerts et spectacles annoncés pour la saison 1980-81 auront lieu comme prévu.

Malgré son grand âge, Nicolas Koudriavtzeff demeura actif jusqu'au dernier moment. Sa dernière grande entreprise, bien caractéristique de son style, prit place en juin dernier alors qu'il transporta du Palais des Papes d'Avignon à l'Oratoire St-Joseph une production de l'Opéra *Faust* de Gounod pour quatre représentations. Malgré sa qualité générale, la présentation fut handicapée par les caprices de l'acoustique du temple du Mont-Royal et l'entreprise ne fit pas ses frais. Mais l'imprésario repartait de plus belle, en ayant vu bien d'autres au cours de sa longue carrière.

Né près d'Odessa en 1896, Nicolas Koudriavtzeff étudia le piano et le violon tout en poursuivant des études universitaires à St-Pétersbourg mais s'enthousiasma bientôt pour l'opéra et la danse. En 1921, il quitta la Russie pour Paris où à partir de 1924 il fit du journalisme et devint rédacteur et éditeur de programmes, notamment ceux des saisons lyriques mettant en vedette son compatriote Chaliapine. Quand le colonel Wassili de Basil organisa les Ballets russes de Monté-Carlo, en 1932, il le chargea d'organiser les tournées internationales de la troupe et c'est ainsi que M. Koudriavtzeff vint à Montréal pour la première fois en 1934.

En 1943, il fondait l'agence de concerts et spectacles Canadian Concerts and Artists, Inc. laquelle allait jouer un rôle de premier plan dans la vie artistique canadienne. Sous ses auspices, un nombre incalculable d'artistes et de troupes se produisirent tant à Montréal que dans d'autres villes. La nomenclature qui suit est fragmentaire et bien incomplète mais donne néanmoins une idée de l'envergure et de l'éclectisme de cet animateur exceptionnel.

Art lyrique et danse: Metropolitan Opera, Opéra de Pékin, Compagnie d'Oyle Carte, Ballets russes de Monté-Carlo, American Ballet Théâtre, Ballets de l'Opéra de Paris, Ballets Rolant Petit, Ballet du Bolchoi, Ballet du XXe siècle, Ballet Kirov de Léningrad, Royal Ballet, Ballet national du Canada avec Noureyev, Ballet Royal danois, etc.

Ensembles folkloriques: Beryozka, Antonio, Danseurs balinais, José Greco, Danseurs Moyseiev, Chanteurs et danseurs de l'Armée Rouge, Shankar, Ballet foklorico de Mexico, Fiesta Brazil, Danseurs de Georgie, Ensemble du Pakistan et autres troupes de nombreux pays.

Orchestres symphoniques: Berlin, Boston, Détroit, Israël, Léningrad, Minneapolis, Moscou, Paris, Philadelphie, Londres, San Francisco, Toronto, Vienne, Varsovie sans compter de nombreux petits ensembles et des formations comme celles de Mantovani, Melachrino et Paul Mauriat.

Récitals: Ashkenazy, Arrau, Callas, Corelli, Gigli, Jobin, Bjoerling, Kiepura, Pons, Rouleau, Simoneau-Alarie, Yma Sumac, Tauber, Tebaldi, Vallin, Thibaud, Verreau Vishnevskaya, Brailowsky, Gilels, Haendel, Hofmann, Horowitz, Kapell, Kempff, Kogan, Kreisler, Malcuzynski, Menuhin, Michelangeli, Moiseiwitsch, David et Igor Oistrakh, Richter, Rostropovich, Rubinstein, Spivakov, Stern, Szeryng, Tretyakov, Turini, etc.

Théâtre: Comédie française, Compagnie Marie Bell, Compagnie Jacques Fabbri, Louis Jouvet, Marcel Pagnol, Compagnie Renaud-Barrault, Piccolo Teatro di Milano, Old Vic, Théâtre National Populaire avec Maria Casarès, Gérard Philipe et Jean Vilar, etc.

Variétés: Bécaud, Bourvil, Boyer, Chevalier, Cordy, Compagnons de la chanson, Fernandel, Ferré, Frères Jacques, Guétary, Halliday, Hirigoyen, Jeanmaire, Mariano, Montand, Rossi, Trenet, etc. sans compter des troupes comme le Cirque de Moscou, les Marionnettes Obratsov, des spectacles sur glace et des corps de musique comme la Garde républicaine de Paris.

Nicolas Koudrizvtzeff, bien avant la signature d'accords avec l'URSS, délégua dans son pays natal de nombreux Canadiens comme Lois Marshall, Pauline Julien, Monique Leyrac, Rouleau, Quilico, Stratas, Tessier, Turini et Verreau ainsi que l'Orchestre symphonique de Montréal avec Zubin Mehta en 1962.

M. Koudriavtzeff se distinguait de la plupart de ses concurrents par l'attention particulière qu'il portait à «ses» artistes. Sauf exception, il les accueillait lui-même à l'aéroport ou à la gare, veillait personnellement à leur confort et voyait à ce que leurs moindres caprices soient satisfaits, y compris leurs préférences gastronomiques. Il avoua candidement un jour que ce n'était pas tant l'art lui-même qu'il aimait mais plutôt les artistes...

La dépouille est exposée aujourd'hui et demain, de 14 à 21 heures, aux salons Wray, angle Towers et de Maisonneuve. Le service funèbre sera célébré jeudi à 10 heures, en l'église russe orthodoxe Saint-Pierre et Saint-Paul, rue Champlain à l'angle du boulevard Dorchester. L'inhumation se fera au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Il laisse dans le deuil sa femme, née Rita Ouimet. En premières noces, il avait épousé Tatiana Lipkowska, ex-vedette des Ballets russes qui enseigna longtemps la danse à Montréal.

Le disparu avait été inveti membre de l'Ordre du Canada et il recevait cette année la médaille du Conseil canadien de la musique.

Le canal 10 dévoile sa nouvelle fournée

Dans une atmosphère de gala, le canal 10 annonçait dimanche sa fournée d'émissions automnales. L'inédit, rue Alexandre-de-Sève, se situe dans une dramatique (39 épisodes commençant le mercredi 17 septembre) due à Micheline Bélanger: «Marisol»; dans une émission de vulgarisation scientifique avec Jacques Morency; «Science et Technologie», d'une durée de 30 minutes, chaque vendredi à compter du 5 septembre; et dans un magazine d'une heure le samedi à 17 h: «Jeunesse express» bâtie d'après un sondage effectué récemment dans les polyvalentes et où des jeunes, avec les animateurs Roch Denis et Guy Gosselin, établiront leur palmarès, feront état de leurs «recours», de leurs folies du samedi soir et aborderont des points sur lesquels les adultes semblent réticents à s'engager: relations prémaritales, drogue, coupure prononcée avec les valeurs traditionnelles etc.

À la direction des programmes, au «10», on tente d'éviter la sursaturation de la grille sportive en suggérant une «alternative» plus nuancée dans ce domaine qui envahit la grille du «canal 2» certains jours. On verra donc 15 joutes de la Ligue nationale de hockey, le jeudi soir; des négociations sont en cours pour présenter les championnats mondiaux de hockey. Le dimanche, à 16 h 30 Guy Robillard sera le recherchiste de "Sportmag" animé par J. Moreau et M. Champagne — on y touchera à tous les sports avec la collaboration des trois grandes chaînes américaines.

Quoi d'autre qui soit neuf ou remodelé? Michel Jasmin conserve son talk-show de 21 h 30, tous les soirs (sauf les jeudis où le hockey est prévu). Cet animateur très détendu semble miser sur une exposition prolongée de sa voix et de son image, puisqu'il a accepté d'animer deux heures, chaque midi, sur les ondes radiophoniques de CKAC.

Un dimanche par mois, on verra un long métrage bien coté, comme «Chinatown» ou «Le meurtre de l'Orient-Express»; les trois autres dimanches, André Robert sera là avec ses VIP, des personnalités connues qui se racontent.

Une mini série en quatre épisodes sur «L'affaire Charles Manson» prend l'affiche jeudi et sera suivie, en octobre, d'une tranche de la «Légende irlandaise», en 13 épisodes (jusqu'à Noël).

Côté variétés, Télé-Métropole produira elle-même huit spectacles où elle mettra en lumière une vedette internationale ainsi qu'une vedette locale, tout en laissant aux «espoirs» l'occasion de se faire valoir. Depuis déjà quelque temps les «shows» du canal 10 étaient produits presque en exclusivité par Kébec Films.

Pierre Pascau avait connu un succès certain, l'an dernier, avec «La Parole est à vous». Dès vendredi prochain, cette émission revient à l'horaire avec l'animateur Serge Proulx et une formule remaniée qui permet désormais la tenue d'un débat, plutôt que d'offrir une tribune prolongée à une seule personne invitée.

Côté cinéma («Ciné-Choix» le lundi; «Ciné-Jeudi»; «les Grands Spectacles» du samedi ou «le Film du mois») on ne peut que constater l'absence de films produits après 1978 et la présence écrasante des films américains; je n'ai pu relever que sept exceptions sur une liste partielle de 55 films dont la projection est prévue d'ici à Noël.

C.T.

LA BOÎTE À ÉCHOS

Le théâtre Centaur (rue Saint-François Xavier, à Montréal) présente en septembre un Festival des grands succès de David Fennario, tels *On the Job* et *Nothing to Lose* ou *Balconville*. Certaines des pièces de Fennario ont déjà été montées pour la télévision. *On the Job* fait présentement l'objet d'une traduction en français; cette pièce traite des problèmes des employés du textile à Montréal. On se renseigne au 288-1229.

■

Récemment, au Centre Interuniversitaire d'Études Européennes, a été lancé un ouvrage de Daniel-Louis Seiler. L'ouvrage est publié aux Presses Universitaires de France et a pour titre: *Partis et familles politiques*.

■

Marcel Deschamps, vice-président (Planification) de la Société Radio-Canada, annonce la création d'un groupe national de travail pour étudier et évaluer les aspects pratiques de la distribution des services de télétexte par l'utilisation des installations de télévision à travers le pays.

Marius Morais, directeur du service du Développement (DSF), dirigera les travaux de ce projet.

Télétexte est la transmission continue de pages d'information dans les parties inutilisées des signaux de télévision classique. La Société collabore déjà avec le Centre de Recherches en Communications du ministère des Communications, en procédant aux essais de la technologie canadienne de télétextes, Télidon, au canal 9 de CBOFT, à Ottawa.

■

Tous les adultes qui veulent se familiariser avec le théâtre peuvent s'inscrire, jusqu'au 8 septembre, à un choix de quatre cours offerts par les «Ateliers du théâtre de quartier» (3702 rue Sainte-Famille, Montréal: 845-3338). Le Théâtre de Quartier fait partie de l'Association québécoise du jeune théâtre (AQJT) qui tient présentement le septième festival de théâtre pour enfants, au Parc Lafontaine.

■

Jusqu'au 16 octobre, l'atelier Sabourin (4916, rue Saint-Denis) présente les maquettes de sculptures scénographiques de Claude Sabourin. Il s'agit de maquettes présentant à échelle réduite des propositions pour l'utilisation de l'espace, à partir de sculptures proposées.

LE BRIDGE

C'est un sacrifice inusité

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Sud
Vulnérables: Tous

	Nord ♠ 9 4 ♥ D 4 ♦ D 9 4 ♣ A D 10 8 6 3	
Ouest ♠ D 10 5 3 ♥ V 10 9 6 2 ♦ R 3 ♣ R 4		Est ♠ 8 7 2 ♥ R 8 5 ♦ 8 7 6 2 ♣ V 9 5
	Sud ♠ A R V 6 ♥ A 7 3 ♦ A V 10 5 ♣ 7 2	

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
1 SA	passe	3 SA	fin

Entame: le Valet de coeur par Ouest.

Il existe beaucoup de situations où un défenseur doit sacrifier une carte forte dans le but d'aider son partenaire à rapporter une levée vitale. En effet, le défenseur doit être conscient du plan du déclarant lors de l'exploitation d'une impasse et son initiative doit être raisonnée plutôt que basée sur certains axiomes qui s'avèrent souvent faux.

Le jeu produit ci-dessus le prouve avec évidence.

Sud est le déclarant et doit réaliser un contrat de 3 sans-atout. Les 2 mains comportent 28 points avec une suite de 6 trèfles détenus par le mort; tout est avantageux. L'entame du Valet de coeur décrit une suite forte en cette couleur et lors de la troisième levée prise par l'As, Sud réalise que la suite du défenseur est de 5 cartes. Le déclarant est en main et il compte ses levées. Il rêve bien d'en faire 9, même s'il perd un trèfle. C'est bien ce qui se produisit, sur le premier trèfle joué, Ouest fournit le 4, le mort joue le 10 et Est prend la levée avec le Valet. Celui-ci retourne la couleur pique et Sud prend la levée avec son As. Il joue alors le 2 de trèfle et le Roi du défenseur Ouest est fourni et 9 levées s'offrent au déclarant pour l'accomplissement de son contrat. Erreur et erreur flagrante de la part de Ouest qui devait fournir son Roi de trèfle sur le premier trèfle joué par Sud. Le raisonnement était simpliste et enfantin. Ouest en jouant son Roi aurait protégé une entrée possible en troisième carte par le Valet de trèfle bel et bien chez son partenaire. Cette carte aurait bloqué, coupé, annihilé 4 levées en trèfle que venait d'établir Sud, données sur un coussin de velours par Ouest.

Le bridge est un jeu de logique et de bon sens et en maintes occasions, il faut placer le doigt en dessous du marteau pour éviter une victoire au déclarant. Les axiomes du bridge ne sont vrais que selon le cas; en voici quelques-uns: Toujours couvrir un honneur. En deuxième position, jouer une basse carte. En troisième position jouer une haute. Ne jamais entamer en dessous d'un As ou d'un Roi. Le cas fait la loi et il faut savoir distinguer ce que comportent ces aphorismes. Il faut jouer une carte en pensant à son devenir par rapport au blocage qu'elle peut occasionner, par rapport à l'aide qu'elle peut apporter au partenaire et par rapport à sa puissance défensive contre le déclarant. Voilà presque en entier toute la philosophie du bridge.

Oscar Peterson
8 septembre
20:30
billets:
8. - 10. - 12.50 $
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS

Paul et Paul s'en vient...

Au THÉÂTRE ARLEQUIN à compter du 11 octobre
Billets en vente maintenant
Guichets (288-2943)
du mardi au vendredi de 12 h à 18 h
également à tous les comptoirs TRS
Présenté par BEAUBEC en collaboration avec le magazine CROC

Bernard Lenteric présente
Un type comme moi ne devrait jamais mourir. POUR TOUS

"Vianey possède un ton bien à lui, qui vous enchante, fait d'humour narquois et d'entorses légères à la routine des choses." Le Point. Michel Flacon.
"Un ton inimitable de tendresse et d'humour." L'Express. François Forestier.
"De Rufus à Joyce, c'est du monde qu'on aime et merci à Vianey de nous inviter à les fréquenter." Nouvel Observateur. J.-L. Bory.
Un film de Michel Vianey avec Jean-Michel Folon Francine Racette Bernard Fresson Mort Shuman
DÈS AUJOURD'HUI Le PARISIEN 5
486 STE CATHERINE O 866-3856
1.30, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25

L'Académie et l'Ecole Supérieure des Grands Ballets Canadiens
Directrice: Ludmilla Chiriaeff

— SAISON 80-81 —

ACADÉMIE
Programme pour ENFANTS - ADOLESCENTS - ADULTES
Dir. péd. adjoint: Virginia Cuke Seeley
— Ballet Classique
— Danse Moderne
— Ballet Jazz
LES INSCRIPTIONS ET AUDITIONS DE CLASSIFICATION SE TIENDRONT AU:
5022, rue COOLBROOK, Montréal
4-5 septembre, de 14 h à 20 h
6 septembre de 9 h 30 à 13 h 30
RENSEIGNEMENTS: 489-4959
Début des cours: 15 septembre
PERMIS: 749887

ÉCOLE SUPÉRIEURE
Programme professionnel avec
DANIEL SEILLIER
VINCENT WARREN
BARBARA BOUDOT — CHRISTINE CLAIR
ANA-MARIA DE GORRIZ — REBECCA FRYE
NICOLE VACHON — MANON LARIN
et autres membres de la faculté
• Admission des nouveaux étudiants sur audition seulement
Niveaux: INTERMÉDIAIRE - AVANCÉ - PRÉ-PROFESSIONNEL
Auditions: 5 septembre à 18 h 30
6 septembre à 9 h 30
5415, chemin REINE-MARIE
Montréal
Mme KINAL, 487-1232
• Inscriptions des anciens élèves 4 septembre, 14 h-20 h
5022, rue COOLBROOK
DÉBUT DES COURS DU JOUR: 8 SEPTEMBRE
DÉBUT DES COURS DU SOIR: 15 SEPTEMBRE
PERMIS 749977

Place des Nations

Richard et Lavilliers comme fin de saison

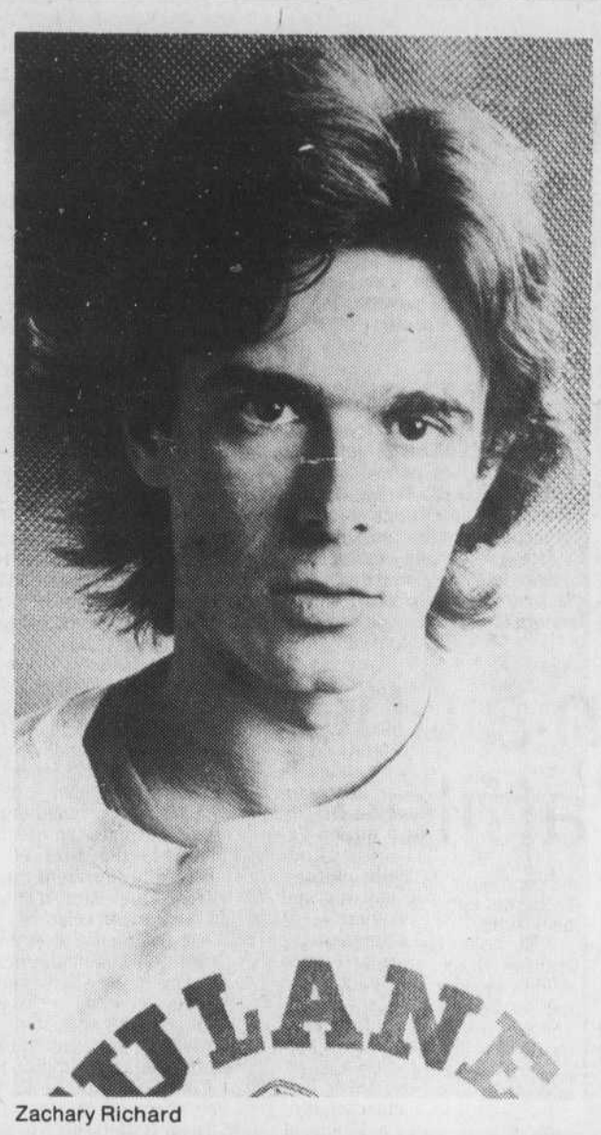
par Sylvaine Martin

La Place des Nations offrait pour la fin de la saison, jeudi dernier, un spectacle des plus inattendus et des plus réussis. On présentait Zachary Richard, accompagné d'artistes invités; de retour de la Louisiane, Zachary Richard, accompagné d'artistes invités; de retour de la Louisiane, Zachary commençait une tournée à travers la province en donnant son premier spectacle à la Place des Nations, et, en première partie, le chanteur français La Duvilliers et son groupe de musiciens firent sensation dans l'assistance.

Compte tenu de la fraîcheur du soir, les musiciens ont pris place devant un public d'au plus 400 personnes, ce qui laissait la curieuse impression d'une place désertique où quelques marcheurs déambulaient en somnanbules sur les pavés luisants d'une lumière fantomatique du système d'éclairage. Cette petite assistance ne sembla pas décourager les musiciens pour autant: le spectacle ne dura pas moins de trois heures, avec une pause brève de quinze minutes entre Duvillier et Zachary, et ne souffrit d'aucune longueur, ni de nonchalance dans la performance des musiciens.

Zachary, portant des «verres fumés», un chapeau noir qui ne laissait qu'entrevoir la bouche lorsqu'il n'était pas ployé sur sa guitare, fit une entrée débonnaire et souriante sur scène, après avoir fait une allusion sympathique à l'adresse du groupe précédent qui avait donné une première partie de spectacle des plus intéressantes. Accompagné de deux chanteuses noires, d'une basse, d'une guitare, d'un clavier et d'une batterie, Zacharie excella dans les genres rock, blues, reggae, disco qu'il enchaînait sans interruption, ne cessant d'abreuver le public, avec une verve qui ne se laissait aucunement démonter. Il reprit quelques hits populaires mais dans l'ensemble les chansons étaient à grand déploiement: ne présentant pas une rétrospective de ses succès commerciaux, il offrit un éventail instrumental et vocal de la musique Louisianaise dont sa voix donnait comme à l'accoutumée des savoureux accents «cajuns». Le titre du spectacle: «Allons danser sur les îles» trouva illustration chez de nombreux spectateurs, sensibles au rythme fortement scandé des paroles et de la musique.

La Duvilliers, que la plupart méconnaissaient, conquit progressivement mais surement le public durant un spectacle de près d'une heure et demie, au point que plusieurs d'entre nous crurent que Zachary s'était désisté. Brillamment accompagné par ses musiciens, il offrit des chansons au caractère inusité et à l'instrumentation recherchée: mêlant théâtre, genres new-wave, raggae, blues, rock, ses paroles dénoncent violemment la pauvreté, les systèmes politiques (dont on sait que les idéologies sont devenues un lieu commun de discussion, en Europe tout au moins), on assistait à une présentation de la chanson française dont l'accompagnement n'avait pas la fadeur à laquelle on est habitué. La conviction persistante dans la voix du chanteur, l'accompagnement dosé, habile, sans faiblesses des musiciens et l'étroite collaboration qui se sentait entre le premier et les derniers firent de ce spectacle un événement remarquable. Entre autre, Lavilliers exécuta à la fin un effet de théâtre des plus captivants: tandis que la guitare attaquait des notes languissantes ou douloureuses, il en mimait les élancements, donnant l'impression de jongler véritablement avec le son.



Zachary Richard

Villon revit intensément au café «Fleurs du Mal»

par Jacques Larue-Langlois

François Villon, poète, un spectacle collage de André Brassard; musique et chansons: Hélène Prévost, régie, ombres et costumes: Dominique Gagnon; avec: Denis Bouchard, Jasmine Dubé, Nathalie Gascon, Christian Saint-Denis et Gilbert Turp; à l'affiche du Café-théâtre «Les fleurs du mal,» 500 est, rue Rachel.

Quelle pure merveille que de pouvoir s'évader une heure de ce siècle fébrile et du rythme qu'il impose, pour retrouver les mots simples et musicaux de celui qui presque inventa la langue dont il portait d'ailleurs fièrement le nom. François Villon, brave homme de basse condition, père de la poésie françoise, quasi découvreur de la démocratie égalitaire tant il s'emploie en son oeuvre à souligner le nivelage social entre grands et petits de ce monde, entre riches et pauvres qui, évêques ou lanterniers, serfs ou grandes dames, se retrouvent à la mort entassés en même charnier, en un tas, pêle-mêle, François Villon dont vit chaque soir sur la scène du Café-théâtre «Les fleurs du mal», à Montréal, plus de 500 ans après qu'honnête mort lui fut advenue.

Telle comédie de vérité, havre intemporel si libérant, maître François si tant ardent, si tant poignant dedans ses dires et bateleurs aussi vibrants sachant chanter si bien que rire, oncques ne vis sur des tréteaux.

André Brassard a trouvé le ton juste, la retenue vivante d'une série de tableaux animés parfaitement dignes du langage du grand poète si malmené par la vie et par les faims de pain comme de comprendre: «Je connais tout fors que moi-même».

Sobriété des costumes en harmonie parfaite avec l'éclairage aux bougies dit «jeux d'ombres», musiques à la fois rigoureuses et chantantes, juste ce qu'il faut pour alléger les souvent sombres propos de ce naïf François et combler du coup cinq siècles, tout contribue à mettre en situation parfaite les cinq comédiens qui se partagent les textes de Villon.

Avec comme fil conducteur des extraits du Grand Testament, léguant en héritage connaissance et tant bonne humeur, les acteurs glissent de ballades en jeux de proverbes, de regrets de jouvence en prières naïves, de leçons en épitaphes, à travers l'existence d'un être sensible vivant durement un moyen âge crédule où l'on pendait ses amis pour vol de pain.

Gilbert Turp joue d'un piano qui pourrait sembler anachronique si son emploi n'était si nuancé et si parfaitement pertinent. Jasmine Dubé, Nathalie Gascon et Denis Bouchard s'y révèlent des voix charmantes justes et chaudes pour pousser le couplet tant de la complainte que du cabaret. Pour rendre tristesse de vivre et douceur sentie de l'expression, Christian Saint-Denis s'avère plus que conforme Villon François qui, par chacun des artisans de ce spectacle est aussi beau que déroutant, souffrant, aimant, riant, pleurant, gémissant, flairant la corde et faisant de tous ces actes un long poème qui ne peut laisser froid.

ÉCHOS

À la brasserie «Le Gobelet» (8405 Boul. Saint-Laurent, Montréal) s'instaure la coutume du «premier lundi du mois» réservé aux «gens du livre». On y attend liseurs, écrivains, éditeurs, critiques et toutes gens intéressées à ce domaine du livre, y compris bien sûr les enseignants, les libraires, les bibliothécaires et tous ceux qui ne répugnent pas à discuter de la réalité du livre et de l'écrit dans une brasserie.

4,000 objets d'or scytes

MOSCOU (AFP) — Les archéologues soviétiques ont découvert plus de 4,000 objets d'or scythes datant du 4e siècle avant notre ère au cours de fouilles de sépultures situées dans le sud de l'Ukraine, annonce l'agence Tass.

Les 4,000 pièces ont été remises au musée des Trésors historiques de l'Ukraine, qui possède déjà la collection d'art scythe la plus riche du monde, présentée dans de nombreux pays dans le cadre des expositions «l'or des Scythes», ajoute l'agence.

Parmi les nouvelles pièces du musée se trouvent notamment les objets découverts dans la sépulture d'une prêtresse: des colliers de pierres précieuses, des amulettes, des flacons de parfum, ainsi qu'un miroir dont le support représente une divinité asiatique, précise Tass.

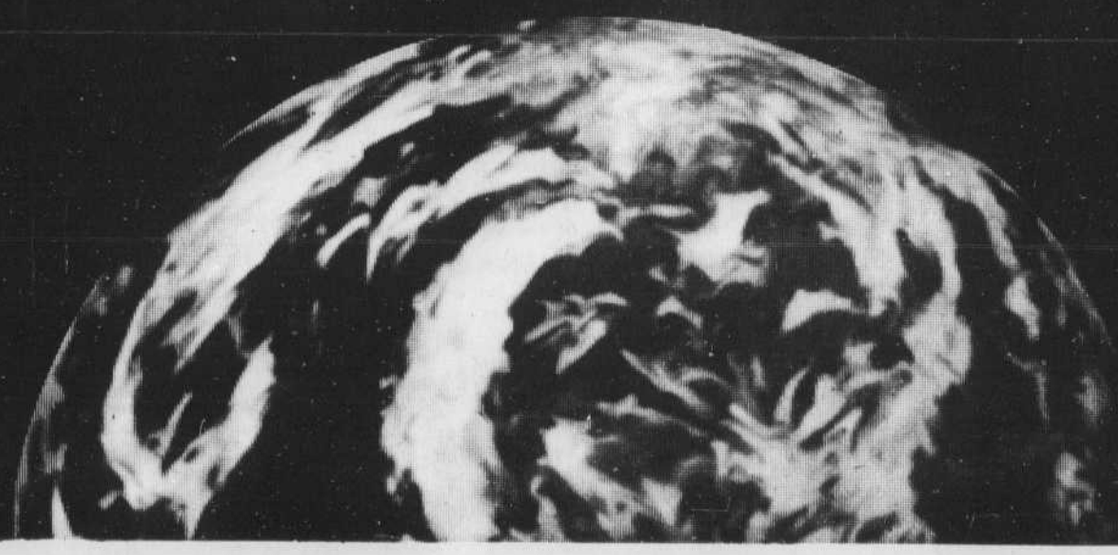
CORDÉLIA
Coupable d'avoir aimé la vie. Condamnée pour l'avoir vécue passionnément
un film de JEAN BEAUDIN
Débarras 7:20. Cordélia 9:30
PLUS
un film de FRANCIS MANKIEWICZ
Les Bons Débarras
14 ANS
Cinéma 7e art
722-0302
3180 rue BÉLANGER

La Cuisine Rouge
un film de Paule Baillargeon et Frédérique Collin
Distribution: Les Films du Crépuscule
semaine: 7h.9h
sam.dim: 1h.3h.5h.7h.9h
Ouimetoscope
1204 est, rue Ste-Catherine tel: 525-8608

JEAN-LUC GODARD
18 ANS Adultes
SAUVE QUI PEUT LA VIE
ISABELLE HUPPERT JACQUES DUTRONC NATHALIE BAYE
12:45 - 14:30 - 16:15
18:00 - 19:45 - 21:30
desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141

POUR TOUS
NOUVELLEMENT ACCLAMÉ AU FESTIVAL DU FILM DU MONDE
ISABELLE HUPPERT
LILI MONORI
JAN NOWICKI
LES HÉRITIÈRES
UN FILM DE MARTA MESZAROS
1.30, 3.25, 5.20, 7.15, 9.10.
Le PARISIEN 3
485 STE-CATHERINE O 866-3856

COURS DE BATIK:
du 9 septembre au 2 octobre
de 19 h à 21 h
COURS D'ART SACRÉ:
du 8 septembre au 1er octobre inclusivement
AVEC L'ARTISTE INTERNATIONALE
THÉRÈSE GUITÉ
Expert conseil
INSCRIPTION IMMÉDIATE
(limite à 10 élèves)
Renseignements:
277-0325


Pour bien m'informer
À compter d'aujourd'hui, l'information fait la manchette, à l'antenne de Radio-Canada avec
Ce soir...
qui vous offre, **du lundi au vendredi à 18h00,** l'actualité nationale, internationale, régionale et sportive, la météo et des analyses en profondeur des "faits saillants" de la journée. Avec Gabi Drouin, Gérard-Marie Boivin et Jocelyne Blouin. Réalisateur-coordonnateur: Suzanne Mercure.
le Téléjournal...
de 22h30, tous les jours de la semaine, qui vous explique qui, où, quand, comment, pourquoi, ici ou ailleurs, maintenant. Avec Bernard Derome, Jean Ducharme et Jocelyne Blouin. Réalisateur-coordonnateur: Guy Filion.
et Télex Arts...
une grande nouveauté qui suit **le Téléjournal,** un bulletin détaillé des arts et des spectacles, présenté par Winston McQuade. Réalisateur-coordonnateur: Louis Arpin.
JE CHOISIS RADIO-CANADA


SPORTS

Norris Weese à Montréal?

Les Alouettes perdent un match ennuyant comme la pluie

par André Chartrand

Joe Scannella n'avait pas le coeur à rire ni de quoi être fier hier soir après que les Alouettes de Montréal aient subi une cinquième défaite en huit matches par le pointage de 14-5 devant les Lions de la Colombie-Britannique, devant 29,827 spectateurs au Stade olympique et sous une pluie diluvienne.

«L'histoire du match? Nous n'avons jamais eu une bonne position sur le terrain et nos unités spéciales ont été complètement déclassées par celles des Lions, a-t-il d'abord maugréé.»

«Sous la pluie, a-t-il ensuite expliqué, un match de football se joue sur les échanges de ballon. Or, Lui Passaglia est à mon avis le meilleur botteur de la Ligue canadienne de football. Les Lions ont eu le meilleur sur les bottés d'envol, sur les bottés de dégagement et ont commis moins d'erreurs que nous.»

«Ils ont bloqué un de nos bottés de dégagement au premier quart, cela leur a valu trois points. Nous avons ensuite raté un placement et Passaglia en a réussi un tout de suite après grâce au retour de 93 verges de Leon Bright. Finalement, ils ont ajouté un autre placement après l'interception de Glenn Jackson au dernier quart. Cela fait neuf points en tout, voilà la différence entre une défaite et une victoire.

«Je ne vous cacherai pas que c'est une défaire dure à avaler, a poursuivi Scannella. Notre défensive a été superbe, meilleure que la leur en tout cas.»

Les Alouettes demeurent ainsi au dernier rang de la section Est sur un pied d'égalité avec les Argonauts de Toronto, qui ont cependant disputé un match des moins.

Par ailleurs, le directeur-gérant des Alouettes, Bob Geary, s'est dit très intéressé à offrir un contrat au quart-arrière Norris Weese, retranché hier par les Broncos de Denver, de la Ligue nationale de football. Huit quart-arrières ont été congédiés hier dans cette ligue mais seulement deux intéressent la direction des Alouettes, Weese et Jeff Knapple, lui aussi libéré par Denver.

Scannella s'est montré plus nuancé. «Nous avons un quart-arrière débutant en Gerry Dattilio. Et de toute façon, je suis sûr qu'une équipe américaine réclamera Weese. Nous devrons attendre 48 heures avant de lui faire une offre.»

Est-ce la pluie, qui avait rendu le terrain très glissant, le brio des unités défensives ou bien l'ineptie des deux quarts-arrières en présence, mais toujours est-il que ni l'une ou l'autre des deux équipes n'a été en mesure d'inscrire un touché pendant la première demie, qui a pris fin par le score de 8-6 en faveur des Lions.

Les Alouettes ont malgré tout été chanceux de s'en tirer avec un déficit de seulement deux points après 30 minutes de jeu plate, merci. Si les Lions avaient été plus opportunistes, leur quart arrière, Roy Devalt, est une recrue, ils auraient sûrement capitalisé sur le botté de dégagement de Gerry McGrath, bloqué profondément dans la zone des Alouettes, puis sur le retour de 93 verges de Leon Bright, effectué lors d'une tentative de placement raté de McGrath, deux excellentes chances qui se sont soldées par des placements.

Gerry Dattilio, qui n'avait pas fait si mal compte tenu des conditions atmosphériques, n'a pu revenir au jeu au début du 3e quart. Ayant subi une commotion cérébrale, Dattilio a été remplacé par Steve Grant. Ce dernier n'a jamais pu générer quelque poussée offensive que ce soit. Il a fait des débuts plutôt moches, les pieds dans l'eau jusqu'à la cheville, faut cependant préciser pour sa défense. D'ailleurs, sa seule belle passe, une bombe d'une quarantaine de verges captée par Keith Baker, au 15 des Lions, fut annulée en raison d'une pénalité contre un des joueurs de ligne.

De toute façon, même si la température avait été plus propice au football, il est permis de douter que le pointage ait été plus élevé, les unités offensives des Lions et des Alouettes n'étaient pas à la hauteur.

ÉCHOS... Si les Lions étaient privés hier soir des services de leur quart-arrière natif d'Hawaii, Joe Paopao, les Alouettes comptaient pas moins de cinq joueurs sur la liste des blessés: Carl Brasley, entorse à la cheville droite, Keith Credit, bursite au coude droit, Jeff Gabrielson, élongation des muscles abdominaux Peter Della Riva, dislocation du coude gauche et Alvin Walker, entorse à la cheville droite.

Lions 14, Alouettes 6

Premier quart
C.B.—Pl Passaglia 14 verges 7:47
MTL—Pl. McGrath 27 verges 11:25
C.B.—Simple Passaglia 39 verges 12:47
Deuxième quart
MTL—Pl. McGrath 34 verges 3:19
C.B.—Simple Passaglia 40 verge 6:27
C.B.—Pl. Passaglia 36 verges 15:00
Troisième quart
C.B.—Pl. Passaglia 33 verges 4:10
Quatrième quart
C.B.—Pl. Passaglia 42 verges 14:27
COLOMBIE-BRITANNIQUE ..... 4 4 3 3—14
MONTREAL ..... 3 3 0 0—6
A—29,827.

Les Pirates mettent fin à une série de huit revers d'affilée

PITTSBURGH (AP) — Les Pirates de Pittsburgh ont mis fin à une série de huit défaites d'affilée en l'emportant 7-5 grâce à Rick Rhoden contre les Astros de Houston lors du deuxième match d'un double, devant 26,374 personnes hier après-midi au Three Rivers Stadium. Ils avient perdu le premier match 10-4.

Rhoden a frappé un circuit et claqué deux doubles en plus de lancer six manches et deux tiers pour ainsi permettre aux Pirates de demeurer au sommet de la section Est, sur un pied d'égalité avec les Phillies de Philadelphie, qui l'ont emporté hier 6-4 contre San Francisco. Philadelphie mène cependant par un millième sur les Pirates, en première place, avec une demi-partie d'avance sur les Expos, qui jouaient hier soir à San Diego. Une victoire des Expos aurait pour effet de créer une triple égalité en tête, et une défaite les aurait repousser à une partie complète des meneurs.

À Pittsburgh, les Pirates ont comblé un écart de deux points lors du deuxième match, en troisième, grâce à un double de Rhoden, un but sur balles de Lee Lacy et un double de deux points de Phil Garner contre le perdant Gordon Pladson (0-4). Ils ont pris l'avance en cinquième à la suite du 17e circuit de Mike Easler. Rhoden a ensuite frappé un circuit de deux points, en sixième. Dans le premier match, Terry Puhl et Rapaël Landestoy ont produit deux points chacun pour mener les Astros à une victoire convaincante de 10-4 pour ainsi prolonger à huit matchs d'affilée la série d'insuccès des Pirates, leur plus longue depuis 1968, alors qu'ils avaient perdu 10 matchs consécutifs. Des circuits de Bill Madlock et Ed Ott n'ont pas suffi, puisque les Astros ont marqué cinq points dès la première manche contre le perdant Don Robinson (5-8).

À San Francisco, Steve Carlton a remporté sa 21e victoire alors que les Phillies de Philadelphie ont vaincu les Giants de San Francisco 6-4 grâce à un simple opportun de Bob Boone, en huitième.

Carlton a retiré neuf frappeurs sur trois prises, espaçant sept coups sûrs aux Giants qui ont néanmoins égalé le compte 4-4, en fin de septième, à la suite d'un simple de Mike Ivie. En huitième, Larry Bowa a amorcé la manche en frappant un simple au champ intérieur. Il s'est ensuite rendu au deuxième but à la suite d'un mauvais lancer du perdant Greg Minton (3-5), avant de marquer grâce au simple de Boone. Une erreur du deuxième-but Rennie Stennett, à la suite d'un roulant de Greg Gross, a ensuite valu un sixième point aux Phillies.

Carlton (21-7) a maintenant retiré 241 frappeurs sur trois prises, en saison. Minton n'avait pas alloué un seul point mérité à ses 11 dernières présences avant de flancher, en huitième, après 19 manches et deux tiers.

À St. Louis, George Foster a frappé deux simples, un double et un triple pour mener les Reds de Cincinnati à une victoire de 8-1 contre les Cards, que Joe Price a limités à cinq coups sûrs en neuf manches.

Il s'agissait de la cinquième victoire consécutive des Reds, pour lesquel Dave Conception, Johnny Bench, et Dan Driessen ont produit chacun deux points, hier. Les Reds ont réussi 18 coups sûrs au cours du match. Ils ont marqué quatre points et réussi six coups sûrs dès la première manche contre le gaucher Jim Kaat (5-7). Price (5-2) a concédé un circuit en solo à Ken Reitz, en sixième.

À Chicago, Gary Matthews a frappé quatre coups sûrs, dont deux doubles, et Bob Horner et Glenn Hubbard ont obtenu trois coups sûrs chacun alors que les Braves d'Atlanta ont battu les Cubs de Chicago 5-2, remportant ainsi une 12e victoire à leurs 15 derniers matchs.

Hier soir

Expos 5, Padres 3



L'arbitre Joe West tente d'enlever le bâton des mains d'Omar Moreno, qui a voulu s'en prendre au lanceur Dave Smith, des Astros de Houston, après avoir été atteint d'un tir de ce dernier en neuvième manche du premier match d'hier perdu 10-4 par les Pirates lors d'un programme double joué à Pittsburgh. (Photolaser AP)

Après avoir perdu quatre parties de suite à Los Angeles

Les Expos font l'acquisition de Willie Montanez

SAN DIEGO — Désireux d'améliorer l'attaque à la suite du dernier week-end à Los Angeles, les Expos ont fait l'acquisition hier après-midi du premier-but Willie Montanez, des Padres de San Diego, en retour d'un joueur à être nommé plus tard et d'une somme d'argent indéterminée.

Âgé de 32 ans, Montanez a frappé pour une moyenne de .276, avec six circuits et 64 points produits cette saison. En carrière depuis 1970, Montanez présente une excellente moyenne de .277, avec 138 circuits et 792 points produits. Il deviendra agent libre à la fin de la présente saison.

La venue de Montanez ajoutera de la puissance du côté gauche du marbre. Excellent avec des frappeurs en position de compter. Montanez sera d'abord utilisé comme frappeur suppléant, en plus de partager la tâche de premier-but avec Warren Cromartie d'ici la fin de l'année. Nul doute qu'il améliorera l'offensive de l'équipe qui a souffert ces jours derniers de l'absence d'Ellis Valentine au coeur de l'alignement.

D'autre part, avant de quitter Los Angeles, où ils ont subi quatre revers d'affilée face aux Dodgers, les Expos ont annoncé dimanche le rappel de Tim Raines, Bob Pate, Brad Mills, Tim Wallach et Hal Dues, des Bears de Denver. Les cinq joueurs rejoindront l'équipe à la fin des éliminatoires de l'Association américaine.

Par la même occasion, les Expos ont replacé le nom du vétéran Bill Lee sur la liste des joueurs éligibles, après une absence de 21 jours en raison d'une blessure à la hanche. De plus, les Expos ont cédé Randy Bass, des Bears, aux Padres de San Diego pour compléter l'échange qui a amené John D'Acquisto à Montréal. Le voltigeur Dan Briggs rejoindra également les Expos si aucun club ne le réclame au repêchage.

Il s'agit, à vrai dire, de la seule bonne nouvelle émanant des Expos, à Los Angeles, où l'équipe a subi quatre revers d'affilée, perdant le double de dimanche 2-0 et 7-2 devant 48,542 personnes au Dodger Stadium.

Steve Rogers et Dave Palmer ont subi la défaite, dimanche, Rogers devant Jerry Reuss, et Palmer face à Don Sutton, même si les Expos ont frappé deux circuits en solo dans les deux premières manches, par Ron LeFlore et Warren Cromartie. Car les Dodgers ont riposté en frappant trois circuits consécutifs, en fin de deuxième, pour chasser Palmer du monticule à la suite de circuits par Ron Cey, Rick Monday et Joe Ferguson.

Les Expos auront donc essuyé cinq revers consécutifs avant d'affronter les Padres de San Diego lors du premier d'une série de trois matchs, tard en soirée hier. Pour l'emporter, ils devront se ressaisir à l'attaque, entre autres Gary Carter qui a laissé sur les buts une quantité industrielle de joueurs en position de compter, à Los Angeles. Dimanche, les Expos n'ont réussi que 11 coups sûrs en deux matchs, quatre seulement contre Reuss, que LeFlore a aidé, en première manche. LeFlore a frappé un double, en début de match, et il n'y avait aucun retrait lorsqu'il a décidé de voler le troisième but, avec Rodney Scott au bâton...

Dans le deuxième match, Joe Ferguson a claqué son circuit, en deuxième, après que John Tamargo, qui remplaçait Carter, eut échappé un ballon derrière le marbre...

BASEBALL

Ligue Nationale

Vendredi
Los Angeles 5, Montréal 4
Cincinnati 8, Pittsburgh 7
Philadelphie 3, San Diego 2
San Francisco 1, New York 0
Atlanta 4, St. Louis 3
Houston 6, Chicago 5
Samedi
Los Angeles 4, Montréal 3
Cincinnati 5, Pittsburgh 3
Philadelphie 6-1, San Diego 1-5
New York 9, San Francisco 5
St. Louis 5, Atlanta 3
Houston 2, Chicago 0
Dimanche
Los Angeles 2-7, Montréal 0-2
Cincinnati 5, Pittsburgh 4
San Diego 10, Philadelphie 3
San Francisco 11-9,
New York 4-4
Atlanta 6, St. Louis 2
Chicago 8, Houston 7
Hier
Montréal 5, San Diego 3
Houston 10-5, Pittsburgh 4-7

Les frappeurs
(Partie d'hier non comprise)

	pb	cs	cc	pp	moy.
Bernazard	172	37	5	15	.215
Carter	434	108	22	78	.249
Cromartie	488	144	11	56	.295
Dawson	447	136	12	70	.304
Hutton	49	10	0	5	.204
LeFlore	487	126	4	35	.259
Macha	92	27	1	7	.293
Office	191	52	5	22	.272
Parrish	351	93	13	54	.265
Ramos	28	3	0	2	.107
Scott	449	105	0	34	.234
Speier	290	69	1	26	.238
Tamargo	45	11	0	8	.244
Valentine	297	93	13	65	.313
White	126	33	4	10	.262

Les lanceurs
(Partie d'hier non comprise)

	g-p	vs	mi	rab	mpm
Bahnsen	7-5	2	75.1	36	3.36
D'Acquisto	0-1	3	15.2	10	2.81
Fryman	5-4	14	66.2	47	2.15
Gullickson	6-4	0	97.0	74	3.62
Hutton	0-0	0	1.0	1	27.00
Lee	4-5	0	78.1	41	3.35
Lee	3-6	0	97.2	28	5.56
Norman	4-3	4	90.1	50	4.00
Palmer	6-4	0	102.2	57	3.15
Rogers	12-10	0	224.0	125	3.09
Sanderson	12-8	0	163.1	100	3.26
Soss	8-5	9	79.2	50	3.15

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	69	60	.535	—
PITTSBURGH	71	62	.534	—
MONTRÉAL	70	61	.534	—
NEW YORK	59	72	.451	11
ST-LOUIS	57	72	.442	12
CHICAGO	51	78	.395	18
Section Ouest				
HOUSTON	75	57	.568	—
LOS ANGELES	74	57	.565	½
CINCINNATI	72	59	.550	2½
SAN FRANCISCO	66	65	.504	8½
ATLANTA	66	65	.504	8½
SAN DIEGO	55	77	.417	20

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	79	51	.608	—
BALTIMORE	77	52	.597	1½
BOSTON	71	56	.559	6½
CLEVELAND	68	62	.523	11
MILWAUKEE	70	64	.522	11
DETROIT	67	62	.519	11½
TORONTO	54	76	.415	25
Section Ouest				
KANSAS CITY	85	47	.644	—
TEXAS	65	66	.496	19½
OAKLAND	65	67	.492	20
CHICAGO	56	72	.438	27
MINNESOTA	57	76	.429	28½
CALIFORNIE	51	78	.395	32½
SEATTLE	47	83	.362	37

Philadelphie 6, San Francisco 4
Cincinnati 8, St. Louis 1
Atlanta 5, Chicago 2
New York à Los Angeles

Aujourd'hui
Montréal, Lea (4-5) à San Diego, Mura (4-7), 22 h
Atlanta, Alexander (12-7) à Chicago, Krukow (8-13), 14 h 30
Cincinnati, Moskau (9-5) à St-Louis, Forsch (10-7), 20 h 35
New York, Pacella (3-2) à Los Angeles, Goltz (6-7), 22 h 30
Philadelphie, Christensen (5-1) à San Francisco, Blue (12-7), 22 h 35

Ligue Américaine

Vendredi
Minnesota 7-5, Toronto 5-2
Californie 5, Baltimore 0
Boston 6, Oakland 3
Cleveland 6, Chicago 5
Detroit 8, Milwaukee 2
New York 5, Seattle 1
Kansas City 7, Texas 3
Samedi
Toronto 3, Minnesota 2
Boston 7, Oakland 6
Cleveland 6, Chicago 2
Texas 7, Kansas City 5
Californie 12, Baltimore 6
Milwaukee 6, Detroit 4
New York 9, Seattle 3
Dimanche
Chicago 10-8, Cleveland 8-7
Milwaukee 11, Détroit 6
Toronto 7, Minnesota 1
Baltimore 5, Californie 0
Seattle 1, New York 0
Boston 5, Oakland 1
Kansas City 4, Texas 3
Hier
New York 5, Oakland 0
Baltimore 5, Seattle 4
Boston 4, Californie 3
Milwaukee 6, Kansas City 1
Chicago 11, Detroit 3
Cleveland 5, Minnesota 2
Texas 9, Toronto 1

Aujourd'hui
Californie, Dorsey (0-0) à Boston, Renko (9-5), 19 h 30
Seattle, Beattie (4-12) à Baltimore, Palmer (14-9), 19 h 30
Oakland, McCatty (10-12) à New York, May (11-5), 20 h
Chicago, Dotson (6-8) à Detroit, Fidrych (0-2), 20 h
Toronto, Leal (1-3) au Texas, Jenkins (11-10), 20 h 35
Cleveland, Garland (6-6) au Minnesota, Jackson (7-8), 20 h 35

Bjorn Borg est sans pitié pour Yannick Noah à l'Open des USA

FLUSHING MEADOW (AFP) — Le Suédois Bjorn Borg s'est montré sans pitié, hier après-midi, à Flushing Meadow, pour le Français Yannick Noah, son adversaire des huitièmes de finale de l'Open des États-Unis. En trois sets (6/3, 6/3, 6/0) et une heure trois quarts, le Scandinave (tête de série no 1) a battu sans être nullement inquiété le jeune Français.

Les dix mille spectateurs qui assistaient au début du match, disputé sur le «central» mille autres suivaient, sur le «grandstand» la défaite de l'Argentin Vilas — ont pourtant cru que Noah serait en mesure d'opposer à Borg une certaine résistance. Les six premiers jeux furent en effet équilibrés, entre un Français agressif, au coup droit redoutable, et un Suédois cherchant encore ses marques.

Mais une double faute, permettant à Borg de faire le bris à 4/3, sembla déconcentrer le Français. Dans le même temps, la «machine à jouer» que sait être le Suédois, quand les circonstances l'imposent, se mit en route. Il n'y eut plus, alors, qu'un homme sur le court: Bjorn Borg.

D'autre part, le Polonais Wojtek Fibak (tête de série no 14) et la Tchécoslovaque Hana Mandlikova (no 9) auront été, hier, à Flushing Meadow, les premiers héros de la septième journée de l'Open des États-Unis de tennis.

Tous deux ont en effet réussi de brillantes performances en ce chaud après-midi (44 degrés centigrades sur le central) en éliminant respectivement l'Argentin Guillermo Vilas (no 4) et l'Américaine d'origine thcécoslovaque Martina Navratilova (no 2).

Vilas a bien tenté d'imposer sa puissance, mais elle ne lui a été d'aucune utilité, face à cet habile tacticien Fibak qui s'est offert un beau cadeau d'anniversaire (il a fété ses 28 ans il y a deux jours). Le voilà en tout cas en quarts-de-finale de l'Open où il affrontera le vainqueur du match entre le Sud-Africain Johan Krieg et le Britannique Buster Mottram.

Pour sa part, Hana Mandlikova, demi-finaliste des Internationaux d'Italie et de l'Open de France cette saison, a ruiné les espoirs de son ex-compatriote Navratilova.

Depuis le début du tournoi, il était évident que la gagnante du «Masters» féminin 1980, à Washington, n'était pas en grande forme. Elle avait certes réussi à se qualifier, mais sans convaincre. Hier, face à une jolie jeune fille de 18 ans, elle a subi son premier grand revers depuis près de cinq ans.

Bjorn Borg n'a pas connu ce genre de problème face au Français Yannick Noah. Ce dernier a déçu les spectateurs du central. Ils attendaient de lui une meilleure résistance. Certes, le Scandinave n'a pratiquement commis aucune erreur. Mais le jeu de Noah parut bien pauvre, en comparaison, après six jeux équilibrés.

Comme l'an passé, le Suédois trouvera, demain sur sa route, en quart-de-finale, l'Américain Roscoe Tanner qui l'avait éliminé à ce stade de la compétition. Tanner semble en excellente forme. Il ne craint plus le Suédois. Leur match pourrait bien constituer le tournant de l'Open des États-Unis 80.

Par ailleurs, le Français Yannick Noah a rencontré, à la demande de Tito Vasquez, le manager de Victor Pecci — et cette fois devant témoins —, le Paraguayen qu'il avait mis en cause, dans une interview publiée par un magazine, à propos du dopage.

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Hier
C.-Britannique 14, Montréal 6
Hamilton 23, Toronto 2
Edmonton 38, Calgary 23
Winnipeg 32, Saskatchewan 29
Samedi
Montréal à Toronto
Dimanche
Saskatchewan à Ottawa
Calgary à Winnipeg
Hamilton à Edmonton

Ligue Nationale

(Parties d'avant saison)
Jeudi
Houston 24, Buffalo 7
Vendredi
Tampa Bay 11, Washington 6
Atlanta 51, Baltimore 35
Seattle 30, N.-Angleterre 23
Samedi
St. Louis 21, Chicago 13
Denver 38, Green Bay 0
Detroit 15, Cincinnati 10
Jets de NY 32, Giants de NY 7
San Francisco 31,
Kansas City 21
Minnesota 38, Cleveland 16
Oakland 24, Philadelphie 23
Pittsburgh 31, Dallas 10
Los Angeles 34, San Diego 17
(Fin du calendrier d'avant saison)

LIGUE CANADIENNE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
HAMILTON	8	4	3	1	157	131	9
OTTAWA	8	4	4	0	162	181	8
MONTRÉAL	8	3	5	0	131	168	6
TORONTO	7	3	4	0	124	142	6
Section Ouest							
EDMONTON	8	7	1	0	241	119	14
C.-BRITANNIQUE	8	5	2	1	186	154	11
CALGARY	8	4	4	0	183	184	8
WINNIPEG	8	4	4	0	178	189	8
SASKATCHEWAN	8	1	7	0	149	223	2

Hamilton monte au premier rang

HAMILTON (PC) — La défensive des Tigers Cats a provoqué cinq revirements et le nouveau-venu Obie Graves a gagné 154 verges au sol en 35 essais pour permettre au Hamilton de l'emporter 23-2 contre les Argos de Toronto et ainsi monter seul en première place, hier soir.

Le point tournant du match est survenu dans le 3e quart lorsque Jerry Anderson a intercepté une passe de Mark Jackson et a couru sur une distance de 90 verges pour un majeur.

Bernie Ruoff, qui avait botté trois placements dans la première demie, a ajouté une transformation en donnant une avance de 16-0 aux Cats, puis il a aussi converti le touché de Leif Pettersen dans le 4e quart. Les Argos ont marqué leur seuls points sur un touché de sûreté concédé par Jim Holland, des Cats, à la suite d'un botté de Zenon Andusyshyn.

À Calgary, les Eskimos d'Edmonton ont provoqué cinq revirements, dont quatre pour des points, en l'emportant 33-23 sur les Stampeders. Tom Scott et Neil Lumsden ont marqué deux touchés chacun en conduisant les Eskimos à une fiche d'un 7e gain contre un seul revers au sommet de la CFO.

Warren Moon a complété des passes majeures de 23 et 43 verges à Scott, plus une autre de 17 à Lunsden, qui a aussi réussi une course majeure de six verges.

en bref...

■ Nette domination du Canada

TOKYO (AFP) — Les Canadiens ont nettement dominé les Championnats internationaux de natation du Japon qui se sont terminés dimanche à Tokyo. Les nageurs à la feuille d'érable ont en effet remporté 17 des 24 épreuves disputées sur quatre jours. Dimanche, George Nagy Wade Flemons, Alex Baumann, Bruce Berger, Cheryl Gibson, Nancy Garapick et Leslie Brafield ont remporté des victoires pour le Canada.

■ Victoire de Beth Heiden

SALLANCHES, France (AFP) — Une jeune Américaine de 20 ans, Beth Heiden, au nom déjà connu — son frère Eric fut le héros des Jeux olympiques de Lake Placid avec cinq médailles d'or en patinage de vitesse — a remporté samedi à Sallanches le titre mondial féminin de cyclisme sur route en battant au sprint ses trois compagnes d'échappée, la Suédoise Tuulikki Jahre (2e), la Britannique Amanda Jones (3e) et l'Italienne Francesca Galli (4e), Beth Heiden, tout comme sa compatriote Sheila Young qui fut à la fois championne du monde de patinage (500 mètres) et de vitesse sur piste, s'était d'abord faite connaître par les sports de glace. Avant même que son athlétique frère rafle tout à Lake Placid, elle avait en effet remporté tous les titres (500, 1,000, 1,500 et 3,000 mètres) aux Championnats mondiaux de patinage de vitesse en 1979 à La Haye. Chez les hommes d'autre part, la victoire est allée dimanche à Bernard Hinault. Le Français, lâchant son dernier compagnon d'échappée, l'Italien Gian Battista Baronchelli, dans la dernière des vingt ascensions, a terminé sur la ligne avec une minute et un dixième de seconde d'avance sur l'Italien et 4:40 sur le petit groupe des rares rescapés réglé au sprint pour la troisième place par l'Espagnol Juan Fernandez.

■ Canada 10, Pays-Bas 5

TOKYO (CP) — Brisant une égalité de 5-5 avec une poussée de quatre points en septième manche, le Canada a vaincu hier les Pays-Bas 10-5 au Championnat mondial de baseball amateur disputé à Tokyo. Grâce à cette quatrième victoire en neuf parties, le Canada accède au sixième rang, sur un pied d'égalité avec l'Italie, au classement des 12 équipes prenant part à la compétition. Inactifs hier, les champions défendants, les Cubains, sont au premier rang avec un dossier de huit gains et aucune défaite. Le Japon, qui a vaincu le Mexique 12-2 hier, est deuxième avec une fiche de huit victoires et un revers, tandis que la Corée du Sud a gardé la troisième place en vertu d'une victoire de 13-0 sur l'Australie. Les États-Unis ont battu le Vénézuéla 7-2 hier et ont conservé le 4e rang, présentant une fiche de sept victoires et deux défaites, tandis que dans le seul autre match à l'affiche, la Colombie a pris la mesure de l'Italie, 9-4.

Villeneuve termine 7e aux Pays-Bas

Le gain de Nelson Piquet relance la course au titre

ZANDVOORT (AFP) — Peu de personnes, après les essais du Grand Prix des Pays-Bas, auraient osé parier sur une victoire dimanche d'une voiture autre que les Renault ou les Williams. Ces deux écuries occupaient en effet, avec leurs quatre voitures, les deux premières lignes de départ. Pourtant le Brésilien Nelson Piquet, au volant de sa Brabham, a réussi l'exploit.

De plus, son deuxième succès de la saison, après celui de mars dernier à Long Beach, relance l'intérêt de la course au titre de champion du monde, son retard sur l'Australien Alan Jones n'étant plus que de deux points (45 contre 47).

Pour sa part, Gilles Villeneuve, de Berthierville, a pris la septième place, à un tour de Piquet. Le coéquipier de Villeneuve chez Ferrari, le Sud-Africain Jody Scheckter, a de son côté terminé dixième, à deux tours du meneur. Villeneuve totalise toujours quatre points au championnat du monde des conducteurs, deux de mieux que Scheckter. Le pilote canadien vient au 15e rang de ce championnat.

La victoire de Piquet ne souffre aucune discussion tant sa domination fut régulière et écrasante pendant près de 60 tours à partir du moment où il doubla la Ligier du Français Jacques Laffite pour se retrouver en tête. Le pilote de Brabham fut pourtant favorisé par l'incident qui retarda la Williams de Jones et élimina indirectement la Renault de Jabouille.

Au départ, les Renault, lentes à s'élancer à cause de leur moteur turbo, s'étaient laissées surprendre. Jones, qui avait fait l'extérieur, s'empara immédiatement de la première place et tenta de faire le trou en menant «un train d'enfer». Mais, à la suite d'un dérapage, il perdit une partie de la jupe de sa voiture. Jabouille la heurta et cela lui dérégla sa roue avant droite. Jones, malgré son courage, après un arrêt à son stand, ne put finir mieux que onzième. Jabouille fut pour sa part forcé à l'abandon après avoir connu aussi des problèmes de boîte de vitesse. Deux des favoris étaient ainsi éliminés de la course à la victoire.

Ce fut alors au tour de Laffite de prendre le commandement, talonné de près par Arnoux qui réduisit progressivement son retard sur lui pour finir, après avoir fixé le nouveau record de la piste de 4.252 km en 1:19.35 (moyenne 192,900 km/h), par lui souffler la seconde place à deux tours de la fin, Piquet ayant pris la tête entre-temps.

Une course par élimination se déroula derrière le peloton de tête. Un accrochage entre les Italiens De Angelis et Patrese dans la nouvelle chicane élimina en outre la Ligier de Pironi. Leur compatriote Giacomelli, dont l'Alfa Roméo avait donné jusque-là toute satisfaction, le fut par une jupe coincée lors d'un tête à queue. Mais l'accident le plus spectaculaire, heureusement sans mal pour le pilote, fut celui de l'Irlandais Daly qui se retrouva sans frein au virage de «Tarzan». Le plus malchanceux fut toutefois le vétéran américain Mario Andretti qui occupait encore la cinquième place quand il fut victime d'une panne d'essence à moins de deux tours de l'arrivée.

Ces abandons successifs favorisèrent deux Français: Jean-Pierre Jarier (Tyrrell) et Alain Prost (McLaren) qui, après une course régulière, entrèrent «dans les points» en terminant aux 5e et 6e places. Pour Prost, au volant de la nouvelle M-30, c'était une récompense méritée après qu'il eut cassé trois moteurs lors des essais.

Alors qu'il ne reste plus que trois grands prix (Italie, Canada, Etats-Unis/Est), les chances de Jones ou de Piquet de remporter le championnat 80 sont très grandes. Leurs poursuivants comptent un grand retard et ne se bercent beaucoup plus d'illusions.

Surtout que le déroulement du Grand Prix de Watkins Glen est très incertain, ce qui réduirait d'autant leurs chances de combler le fossé qui les sépare de Jones et de Piquet. Tous attendent maintenant impatiemment jeudi, date limite fixée par la fédération internationale du sport automobile, pour maintenir ou non la dernière épreuve du championnat 80 au calendrier.

Formule un: les manoeuvres de fin de saison ont commencé

ZANDVOORT (AFP) — La victoire de Nelson Piquet dans le Grand Prix des Pays-Bas, même si elle l'a ramené à seulement deux points d'Alan Jones au championnat du monde, a suscité peu de commentaires à Zandvoort chez les membres de la grande famille de la formule un. Les conversations roulaient plutôt sur la saison prochaine. Deux grands sujets étaient abordés lors de conciliabules entre les boxes: le «pouvoir» dans la formule un et les transferts.

Sur la première question, presque tous les observateurs étaient d'accord: la Fédération internationale du sport automobile (FISA) et son président, le Français Jean-Marie Balestre, sont en passe de repousser la tentative que l'Association des constructeurs de formule un (FOCA) et son «grand manitou», le Britannique Bernie Ecclestone, avaient lancé pour s'emparer des leviers de commande de la «vitrine de prestige» du sport automobile.

Dans un communiqué diffusé à l'occasion du Grand Prix des Pays-Bas, la FISA a rappelé qu'il n'était pas question pour elle qu'elle revienne sur les décisions techniques déjà adoptées et en particulier sur l'interdiction des fameuses «jupes» pour la saison prochaine.

Sur ce point, il semble qu'elle reçoit, officieusement du moins, le soutien de la majorité des pilotes. Ceux-ci, même s'ils ne le clament pas trop fort, car cela ternirait leur image de marque, sont partisans de mesures susceptibles de réduire quelque peu la vitesse de leurs bolides dans les virages. Plusieurs, parmi les plus célèbres, reconnaissaient qu'ils avaient eu «quelques frayeurs» sur ce circuit dans les virages malgré l'installation d'une nouvelle chicane, tant est grande maintenant leur vitesse dans ceux-ci. Il reste maintenant à la FISA d'être un peu plus rigoureuse dans son attribution des épreuves pour éviter de retrouver la situation ubuesque de cette saison où on ne sait toujours pas, un mois avant, si la dernière épreuve du Championnat du monde, qui pourrait être décisive pour l'attribution du titre, aura bien lieu à Watkins Glen.

Les «jupes» étant condamnées, les turbos semblent avoir gagné la partie sur les moteurs conventionnels, même si Renault, son unique utilisateur jusqu'à présent, n'a pas encore fait la preuve de sa supériorité absolue sur tous les terrains. Ferrari pourrait en tout cas selon les techniciens de la «Scuderia» utiliser de tels moteurs au Grand Prix d'Italie le 14 septembre.

C'est la retraite à la fin de l'année du pilote-vedette de la firme italienne, le Sud-Africain Jody Scheckter, qui alimente tous les bruits de transferts. Alain Prost, que l'on annonçait comme son remplaçant, est lié avec son «sponsor» actuel jusqu'à la fin 1981 et la nouvelle «McLaren M-30» a démontré des qualités certaines qui l'ont amené à la sixième place à Zandvoort.

Didier Pironi est aussi cité mais il est sous contrat avec un «pétrolier» français et Ferrari est soutenu par un «pétrolier» italien. Carlos Reutemann, à qui la gloire d'Alan Jones porte ombrage, est fortement sollicité, ainsi que Jean-Pierre Jabouille pour ses connaissances techniques sur le «turbo» auquel de nombreux constructeurs ont décidé de faire confiance en 1981.

Australia mène 3-0

NEWPORT, Rhode Island (AFP) — Australia, le douze mètres du millionnaire Alan Bond, a enregistré hier, à Newport, sa troisième victoire consécutive aux dépens de France 3 du baron Marcel Bich, en finale des challengers de l'America's Cup.

Le voilier français et son rival australien ont franchi la ligne de départ ensemble. Cependant, sur une mer assez agitée avec des creux de un à deux mètres et par une brise de douze noeuds, le voilier barré par Jim Hardy a pris les devants.

LE DEVOIR

OFFREZ-VOUS
LE DEVOIR
CHAQUE MATIN

RENSEIGNEMENTS
SERVICE DU TIRAGE

844-3361

Avis légaux - Avis publics

La requérante-cédante, Succession Armand Truchon, domiciliée à St-Jean de Cherbourg, Cté Matane, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Marius Harrison, domicilié à St-Luc de Matane, Cté Matane, le permis portant le numéro: Q-501169 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 01, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première parution: 2 septembre 1980
Deuxième parution: 3 septembre 1980
Troisième parution: 4 septembre 1980

AVIS LEGAL
Prenez avis que "LES AUTOBUS PHILMOR INC", corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa place d'affaires au 9460 boul. Gouin ouest à Pierrefonds P.Q. district de Montréal, Province de Québec, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but de faire modifier son permis de transport No. M51694, comme suit: "St-Eustache, Laval Ouest, Laval sur le Lac, Ste Dorothée, Chomedey." Éliminer le paragraphe "Durée" lequel se lit: "Ce permis est valide à compter du 1er septembre 1980 jusqu'au 30 juin 1981."
LES AUTOBUS PHILMOR INC.
(Claudette Charbonneau) Prés.
Première parution: 2 septembre 1980
Deuxième parution: 3 septembre 1980
Troisième parution: 4 septembre 1980

LOI SUR LE CHANGEMENT
DE NOM ET D'AUTRES QUALITES
DE L'ÉTAT CIVIL
(S.Q. 1965, c. 77 et mod.)
AVIS
LOUIS ABRAMOVITZ
Avis est donné que LOUIS ABRAMOVITZ, graphiste, domicilié au 4854, Côtes-des-Neiges, App. 510 à Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de LOUIS ABRAMS. La personne dont le nom peut aussi être changé à la suite de la requête est:
Dame ROSE IMBEAULT, épouse du requérant, domiciliée à la même adresse que le requérant.
Signé à Montréal,
ce dix-neuf août 1980.
Nicole Laferrière notaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500-12-097883-809
DAME SYLVIE KIHNE
Requérante,
-vs-
GARRY WILLIAMS
Intimé,
AVIS
Par ordre de la Cour, l'intimé, GARRY WILLIAMS, est par les présentes, requis à comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication des présentes.
Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure à son intention.
Prenez avis qu'à défaut par vous de déposer votre comparution, la requérante procédera à obtenir jugement.
MONTRÉAL, le 19 août 1980
FINKELSTEIN, FOURNELLE, BERKU & PAQUIN
PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE
DIVISION DES DIVORCES
NO: 500-12-098488-806
DAME HÉLÈNE PALIN, présentement sans emploi, domiciliée et résidant au 3944 rue Verdun, à Verdun, district de Montréal,
requérante
-c-
JEAN-PIERRE LAPOINTE, peintre, autrefois domicilié et résidant au 3944 rue Verdun, à Verdun, district de Montréal, aujourd'hui de résidence et domicile inconnus,
intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé, JEAN-PIERRE LAPOINTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 29 août 1980
(S) A. BEAULIEU, P.A.C.S.M.
Me Henri Kélada
3785 Côte de Liesse
Montréal, Qué., H4N 2N5
PROCUREUR DE LA REQUÉRANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-04-000888-792
MOLIÈRE THEARD, d'adresse inconnue,
Demandeur
-vs-
LE TUTEUR AD HOC À ÊTRE NOMMÉ aux droits de Pierre Anthony Richard,
Défendeur
-et-
CLAUDETTE RICHARD, domiciliée et résidant au 2370 de la Salle, appartement 2, Montréal, district de Montréal,
Mise en cause
ORDONNANCE DE COMPARUTION
ORDRE est donné au demandeur MOLIÈRE THEARD de comparaître au greffe de cette Cour, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis ou de se nommer un autre procureur dans les trente jours, son procureur, Me Michel Coulanges, ayant été autorisé à cesser d'occuper.
Une copie de la mise en demeure de comparaître personnellement ou de se constituer un nouveau procureur ayant été laissée au greffe à son intention.
Montréal, le 27 août 1980
Protonotaire de la Cour Supérieure du District de Montréal
Armand Beaulieu

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-010024-808
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation légalement constituée ayant son siège social au 909, boulevard Dorchester ouest, à Montréal, province de Québec,
requérante
-contre-
MARTIN GRAY, domicilié et résidant au 1003, boulevard St-Joseph est, à Montréal, province de Québec,
-et-
SAM FAIERSTEIN, domicilié et résidant au 1003, boulevard St-Joseph est, à Montréal, province de Québec,
-et-
YVON CASSIVI, domicilié et résidant au 8310, rue Guyenne, à St-Léonard, province de Québec,
-et-
BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 500 Place d'Armes, à Montréal, province de Québec,
-et-
CLAUDE GAGNON, domicilié et résidant au 5778, 7ième avenue, à Rosemont, province de Québec,
intimés
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL, Palais de Justice, 1, rue St-Antoine est, à Montréal, province de Québec,
mis-en-cause
Les intimés, MARTIN GRAY, SAM FAIERSTEIN, YVON CASSIVI et CLAUDE GAGNON, sont priés de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie de la requête en radiation d'enregistrement a été déposée à l'intention des intimés au bureau de la Cour supérieure de Montréal, ce 25 août 1980.
DOHENY, MACKENZIE, GRIVAKES, GERVAIS & LeMOYNE
1203-5 Place Ville-Marie
Montréal, Québec, H3B 2H1
Procureurs de la partie requérante

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Omega Carbon and Ribbon Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 12e jour d'août 1980, sous le numéro 3098714.
Ce 20e jour d'août, 1980.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500-12-098023-801
HENRI LAMONTAGNE,
Partie Requérante
-vs-
DAME HUGUETTE DALLAIRE,
Partie Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée DAME HUGUETTE DALLAIRE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires que la partie requérante sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 14 août 1980
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
SEAL & ASSOCIÉS
2015 rue Drummond
Suite 1010
Montréal, Qué.
H3G 1W7

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-008052-803
DAME ROSE AVELINE, veuve de Monsieur Jacques Marcel Beauchesne, domiciliée et résidant au 3771, rue Ste-Catherine est, à Montréal, Québec,
requérante
-contre-
DAME ROSE ROSENBERG, veuve de Monsieur Nathan Spinner, domiciliée et résidant au 847, rue McEachran, à Outremont, Québec,
-et-
SIDNEY SPINNER, domicilié et résidant au 847, rue McEachran, à Outremont, Québec,
intimés
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL, Palais de Justice, 1, rue St-Antoine est, à Montréal, Québec,
mis-en-cause
L'intimée, DAME ROSE ROSENBERG, est priée de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie de la requête en radiation d'enregistrement a été déposée à l'intention de l'intimée au bureau de la Cour supérieure de Montréal, ce 25 août 1980.
DOHENY, MACKENZIE, GRIVAKES, GERVAIS & LeMOYNE
1203-5 Place Ville-Marie
Montréal, Québec, H3B 2H1
Procureurs de la partie requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No.: 500-12-097342-806
COUR SUPÉRIEURE
(Aide Juridique)
PIERRE HÉBERT
Requérant
-vs-
ANGELINE ST-LAURENT
Intimée
ORDONNANCE
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimée, ANGELINE ST-LAURENT, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au no: 1, rue Notre-Dame est, à Montréal.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 26 août 1980
Ronald Chassé, P.A.
Me Jean Doyle
507, Place d'Armes
suite 1900
Montréal, Québec

Modification de certains tarifs suivant les articles 2.64 et suivants du Règlement 2 sur les règles de pratique de la régie interne de la Commission dans le cas de concurrence tarifaire avec le transport ferroviaire.
Requérante: CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
Dossier O-M-30004B-561-TT / Cause M-80-54027-6
Camionnage Inter-City (Canada) Inc.
Action de tarif indépendante
PRENEZ AVIS que la requérante susmentionnée a obtenu de la Commission la modification de ses tarifs comme suit:
Produits de Pétrole:
DE: Sarnia, Ontario
A: Montréal, Québec
Taux: 1,26 $ du cent livres
Minimum: 70,000 livres
Bidons, fûts et palettes, vides:
De: Montréal, Québec
A: Sarnia, Ontario
Taux: 744,00 $
Minimum: Par charge complète
Palettes vides:
De: St-Ignace de Loyola, Québec
A: Sarnia, Ontario
Taux: 4,08 $ du cent livres
Minimum: 24,000 livres
Cette modification entrera en vigueur le 1er septembre 1980.
Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les 5 jours de la troisième publication en formulant à la Commission une opposition à cette fin.
BELANGER, LECLERC
Procureurs de la requérante
1ère publication: 2 septembre 1980
2ème publication: 3 septembre 1980
3ème publication: 4 septembre 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PERMIS NO: 2639-V
RICHARD J. RENAUD
requérant-vendeur
THOMAS C. MOORE
requérant-acquéreur
83959 CANADA LIMITED
83959 CANADA LIMITÉE
mis-en-cause
TRANSFERT
ART. 2.59.1 - REG 2 (1976)
PRENEZ AVIS que 83959 CANADA LIMITED/83959 CANADA LIMITÉE détentrice du permis no. 2639-V s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de changer la distribution des actions de la société mise-en-cause suite à une vente d'actions de Richard J. Renaud à Thomas C. Moore.
La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports, 505, rue Sherbrooke est, province de Québec.
1ère publication: 2 septembre
2e publication: 3 septembre
3e publication: 4 septembre
Me David Crevier
COLBY RIOUX DEMERS & SMILEY
1155, boul. Dorchester ouest
Bureau 3301
MONTRÉAL
H3B 3T1

Avis est donné, par les présentes, que Marie Claude Gabrielle Nicole Piette, étudiante, résidant et domiciliée au 7610, rue Casgrain, Montréal, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Claude Gabrielle Nicole Thibault.
Montréal, le 27 août 1980.
Les procureurs de la requérante,
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS & BOURQUE

Modification de certains tarifs suivant les articles 2.64 et suivants du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission, dans le cas de concurrence tarifaire avec le transport ferroviaire.
Requérante: CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
Dossier O-M-30004B-562-TT / Cause M-80-54026-8
Camionnage Inter-City (Canada) Inc.
Action de tarif indépendante
PRENEZ AVIS que la requérante susmentionnée a obtenu de la Commission la modification de ses tarifs comme suit:
Transport de tiges de cuivre de Montréal à Toronto à 0,80 $ du cent livres pour des charges minimales de 70,000 livres à l'aide de remorques à trois essieux espacés.
Cette modification entrera en vigueur le 1er septembre 1980.
Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les 5 jours de la troisième publication en formulant à la Commission une opposition à cette fin.
BELANGER, LECLERC
Procureurs de la requérante
1ère publication: 2 septembre 1980
2ème publication: 3 septembre 1980
3ème publication: 4 septembre 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-038543-804
STANLEY K. PLOTNICK, homme d'affaires, domicilié et résidant au 20, Briardale Road en les ville et district de Montréal,
demandeur
-c-
MARJORIE LIEBERT, de domicile inconnu, mais dont la dernière adresse était au 5685 Monkland Avenue, App. 1, en les ville et district de Montréal,
défenderesse
Marjorie Liebert est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de publication de cet avis. Copies du bref d'assignation, de la déclaration, et de l'avis au défendeur (art. 119 A CPC) ont été laissées au Greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention. Prenez de plus, avis qu'à défaut par vous de déposer votre comparution dans les délais susdits, le Demandeur procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement dans la présente cause.
Montréal, le 27 août 1980
Mes PHILLIPS & VINEBERG
1, Place Ville Marie
Suite 930
Montréal, Québec
H3B 2A5
Procureurs du demandeur

Avis est donné, par les présentes, que Joseph Alexandre Jean Claude Piette, résidant et domicilié au 112, 90e avenue, Chomedey, Laval, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jean Alexandre Claude Thibault.
Montréal, le 27 août 1980.
Les procureurs du requérant,
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS & BOURQUE

Avis est donné que: Rachel Bruneau, 791, Brassard, St-Michel des Saints, P.Q. détentrice du permis M509466-002, région 06, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: TRANSPORT BRUNEAU & FRÈRES ENR., (Daniel et Yves Bruneau) 791, Brassard, St-Michel des Saints, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 2 septembre 1980
2ème parution le 3 septembre 1980
3ème parution le 4 septembre 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

AVIS DE REQUÊTE D'ABANDON
DE CHARTE
VÊTEMENTS DE SPORT
JOLIETTE INC.
JOLIETTE SPORTSWEAR INC.
Avis est par les présentes donné que la compagnie VÊTEMENTS DE SPORT JOLIETTE INC. / JOLIETTE SPORTSWEAR INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
DATÉE à Montréal, ce 25ième jour de août, 1980.
SPIEGEL & KRAVETZ
Procureurs pour
VÊTEMENTS DE SPORT JOLIETTE INC.
JOLIETTE SPORTSWEAR INC.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No. 500-05-010-267-803
Ville de Montréal,
requérante
-vs-
Franz Wilhelm Von Putbus (a/s Monsieur W. Greichgauer),
intimés
Monsieur Greichgauer autrefois du 1625 ouest, Boulevard de Maisonneuve, suite 405, à Montréal et maintenant de lieux inconnus. Il est enjoint à l'intimé de se présenter au greffe de cette Cour pour prendre possession des documents suivants: lettre datée 21 juillet 1980 et signée M. Georges Bourdon, extrait du procès-verbal d'une séance du Comité exécutif de la Ville tenue le 16 juillet 1980, copie d'une estimation approximative et détaillée, règlement 1900 et copie d'une lettre adressée à Gestion Parigar Inc. en date du 21 juillet.
(Signé) Ronald Chassé,
protonotaire-adjoint
Péloquin, Badeaux, Allard et Lacroix,
275 est, rue Notre-Dame
Montréal
Procureurs de la requérante.

Avis est donné que: Jean-Pierre Marchand, 3431, Rte 157, N.-Dame Du Carmel, P.Q., détenteur du permis Q506549.001, région 04, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: TRANSPORT JEAN GAUTHIER INC., 521, Des Érables, St-Gérard Des Laurentides, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 2 septembre 1980
2ème parution le 3 septembre 1980
3ème parution le 4 septembre 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

PERMIS SPÉCIAL
PRENEZ AVIS QUE, TRANSPORT VINCENT PELLETIER ENRG; Permis No.: M-301188, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un tireur (Haulaway) pour BESSETTE TRANSPORT INC., permis 17809-V, pour tirer toutes les remorques et semi-remorques selon toutes les clauses de ce permis; de rouler, ce dernier demandant, un permis de courtier réciproque: durée 364 jours et que la décision soit effective instanter.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la dite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.
1ère publication: mardi, le 2 septembre 1980
2ème publication: mercredi, le 3 septembre 1980
3ème publication: jeudi, le 4 septembre 1980
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & ASSOCIÉS
200 ouest, rue St-Jacques, #900
Montréal, Québec H2Y 1M1
PAR: Me Adrien R. Paquette/PROCUREUR

VILLE D'OUTREMONT
APPEL D'OFFRES:
1— Conversion des systèmes de chauffage actuels au gaz naturel:
a) aux Ateliers municipaux,
b) à la Caserne des pompiers,
c) à la Bibliothèque.
2— Construction d'un abri sous le viaduc Rockland près du chemin Bates.
Des soumissions cachetées dans des enveloppes adressées et fournies à cette fin et portant la mention ci-haut, seront reçues jusqu'à midi, mercredi le 17 septembre 1980, au bureau du Gérant municipal.
Chaque soumission devra être faite sur des formules officielles fournies par la Ville. Les soumissionnaires pourront se procurer ces formules ainsi que le cahier des charges et les enveloppes de retour, au bureau du l'Ingénieur municipal, à l'Hôtel de Ville d'Outremont, 510 avenue Davaar.
La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.
Jocelyne Perreault
Greffier de la Ville

VILLE DE MONTRÉAL
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
APPEL D'OFFRES

La transformation de l'ancien hôtel de ville de Maisonneuve en bibliothèque
INDEX: B-1791

La date d'ouverture des plis	■ 1er octobre 1980
Les conditions et les exigences sont contenues dans les documents que l'on peut obtenir aux bureaux de la	■ Division Technique-architecture ■ Sise au 755, rue Berri, suite 191 Montréal, Québec. Téléphone: 872-2236
Contre un dépôt remboursable de	■ $150,00
Sous forme de chèque visé à l'ordre du	■ Directeur des Finances de la Ville de Montréal

Un chèque visé ou un cautionnement de soumission de $70 000,00 doit accompagner chaque soumission.

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être validement reçue, se trouver physiquement le jour fixé pour son ouverture, entre les mains du secrétaire administratif à son bureau, chambre 415, Hôtel de Ville, 275 rue Notre-Dame est, Montréal, avant l'heure de midi. Les soumissions seront ouvertes à midi au bureau du greffier de la Ville à la chambre 120.

Hôtel de Ville
Le 2 septembre 1980

Le Greffier,
Marc Boyer, C.R.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

CCH-80-19269 **le mardi 23 septembre 1980** **Aménagement Manicouagan 5 Puissance additionnelle** **ENTRETIEN ÉTÉ-HIVER DES ROUTES ET DES AIRES AINSI QUE L'ENLÈVEMENT DES REBUTS** **Garantie de soumission: 100 000 $** Principale place d'affaires au Québec	**PMS-80-19278** **le mardi 16 septembre 1980** **Région Maisonneuve** **TRAVAUX DE REVÊTEMENT EN BÉTON BITUMINEUX AUX POSTES AQUEDUC ET CHAMPLAIN MONTRÉAL** **Garantie de soumission: 3 000 $** Principale place d'affaires au Québec	**PMS-80-19276** **le mardi 23 septembre 1980** **Région Maisonneuve** **FOURNITURE ET POSE DE TAPIS DE NYLON SUR CINQ ÉTAGES DE L'ÉDIFICE DU 1450 CITY COUNCILLORS À MONTRÉAL** **Garantie de soumission: 4 000 $** Principale place d'affaires au Québec
PME-80-19289 **le mardi 16 septembre 1980** **Région Mauricie** **Aménagement Shawinigan 2 Shawinigan** **CONSTRUCTION D'UNE SECTION DE ROUTE D'ACCÈS À LA CENTRALE** **Garantie de soumission: 15 000 $** Principale place d'affaires au Québec	**GTR-80-19274** **le mardi 30 septembre 1980** **FOURNITURE DE MEMBRURES D'ACIER GALVANISÉ POUR LES PYLÔNES D'ANGLES ET RIGIDES ET LES FONDATIONS DE LA 1RE LIGNE À 735 kV ALBANEL-CHIBOUGAMAU** **Garantie de soumission: 200 000 $** Principale place d'affaires au Québec	**RSY-80-19281** **le mardi 23 septembre 1980** **Région Saguenay** **SERVICES DE NETTOYAGE RÉGULIER DES BUREAUX ET AUTRES PIÈCES DU SIÈGE RÉGIONAL À CHICOUTIMI** **Garantie de soumission: 15 000 $** Principale place d'affaires au Québec

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES CONTRATS
BUREAU Nº 809
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1464.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Lorsqu'il est indiqué ci-haut qu'une soumission partielle est acceptable, la garantie choisie doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission ou de la proposition la plus élevée, jusqu'à concurrence du montant mentionné ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, Me Jean BERNIER

TÉLÉVISION

2 CBFT

10.10 Ouverture et horaire
10.15 En mouvement
10.30 Le jardin de Pierrot:
Chanson, dessins, danses et mimes.
10.45 Fablio le magicien:
Dessins animés d'après les fables de La Fontaine.
11.00 Magazine-Express:
"Psychologie" avec Bertrand Roy, psychologue. "La femme et ses droits" avec Me Marielle Baribeau.
11.30 Heidi:
Dessins animés. Histoire d'une petite fille infirme qui vit à la montagne.
12.00 Les Pierrafeu
12.30 Sur des roulettes:
Jeu questionnaire
13.00 Reflets d'un pays:
De Rivière-du-Loup. "Le phare de l'Île Blanche". "Une équipe escalade les parois du cap Trinité dans le Saguenay."
13.55 Le téléjournal
14.00 Documentaire:
"Survivance en mer". Film expliquant comment les poissons survivent dans leur monde poisson-mange-poisson.
14.30 Cinéma:
"Mais où est donc passée la septième compagnie" (Franco-Italien 1973) Comédie écrite et réalisée par Robert Lamoureux, avec Jean Lefebvre, Pierre Mondy, Aldo Maccione et Eric Colin.
16.00 Animagerie
16.30 Un été à l'Île Mirabelle
17.00 Daniel Boone
18.00 Ce soir
19.00 Le monde merveilleux de Disney
20.00 Capitaines et rois:
Drame de pionniers réalisé par Douglas Heyes, avec Richard Jordan, Ray Bolger, Celeste Holm et Neville Brand.
21.00 Émission spéciale
Débat constitutionnel qui fera le point après la conférence des premiers ministres provinciaux à Winnipeg et avant le début de la grande conférence fédérale-provinciale sur la constitution.
22.00 Le son des Français d'Amérique:
"Parler breton, c'était un crime".
22.30 Le téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Télex arts
Bulletin de nouvelles sur les activités du monde artistique, littéraire, musical sans oublier les expositions et les spectacles dits populaires. Anim.: Winston McQuade.
23.30 Ainsi va la vie:
"Des professeurs québécois en Louisiane"
0.30 Cinéma:
"La cage" (Français 1975) Drame réalisé par Pierre Grenier-Deferre, avec Lino Ventura, Ingrid Thulin et William Sabatier.
2.10 Le téléjournal

10 CFTM

7.25 Horaire
7.30 Les p'tits bonshommes
8.00 Première heure:
"Analyse des éditoriaux"; "La vie artistique"; "La météo"; "Les affaires de la bourse"; "La ronde de nuit".
9.00 À la bonne franquette.
Inv.: Juliette Huot
9.30 Votre amie Suzanne:
"Les compagnons verts"; "Les en tous cas"; "A portée d'enfants"; "Nos racines québécoises".
11.00 Fanfan Dédé
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellipopettes
12.15 Le dix vous informe
12.30 Ciné-Quiz:
"Un scandale à la cour" (Américain 1960) Comédie sentimentale réalisée par Michel Curtis, avec Sophia Loren, John Gavin et Maurice Chevalier.
14.30 Janette veut savoir:
"Qui sont les touristes?"
15.30 Services à la communauté
16.00 Scooby-Doo
16.30 Jinny
17.00 Les tannants
18.00 Le dix vous informe
18.30 La conquête de l'Ouest
19.30 Le clan Beaulieu
20.00 Toute la ville en parle
20.30 Hawaï 5-0
21.30 Michel Jasmin
22.30 La quotidienne
22.31 Les nouvelles TVA
23.00 Sports
23.15 La couleur du temps
23.25 Ciné-détente:
"L'express du colonel Von Ryan" "Américain 1965) Drame de guerre réalisé par Mark Robson, avec Frank Sinatra, Trevor Howard, Raffaella Carra et Brad Dexter.
1.00 Fermeture

17 RADIO-QUÉBEC

18.30 Silence on rit:
Série de courts métrages burlesques sélectionnés parmi les classiques du cinéma muet.
19.00 Keith Spicer.
Inv.: J. Kolbert, président du Montery Institute, L. Gabet, professeur de français en Californie, E. Callenbach, journaliste.
20.00 L'écran géant:
"Monsieur Balboss" Film français réalisé en 1974 par Jean Marboeuf, avec Michel Galabru, Marcel Guiet, Michèle Simonnet, Denis Manuel et Michel Aumont.
22.00 Planète:
"Les femmes immigrantes d'Amérique latine". Un portrait de cinq femmes immigrantes qui parlent de leurs conditions de travail.
22.30 Télé-Université:
"Initiation à l'économie du Québec". "Histoire du Québec d'aujourd'hui".

99 TVFQ (Câble)

9.30 Avis de recherche
Jeu animé par Patrick Sabatier. Jacques Villeret est entouré d'Annie Cordy et du Grand Orchestre du Splendid.
10.00 Passez donc me voir
10.30 Aujourd'hui Madame:
"Les grandes voyageuses". Inv.: Mme Pommier évoque son séjour en Nouvelle-Calédonie et Mme Pelletier évoque son parcours sur les fleuves d'Asie.
11.30 Des chiffres et des lettres
11.50 Télé-feuilleton:
"L'accusée". D'après le roman et avec les dialogues de Michel de Saint-Pierre.
12.00 Question de temps:
"Les Français et leur drogue légale: l'alcool". Ce magazine adopte la forme exceptionnelle d'un grand débat public.
13.30 Sports été
Concours hippique international de Dinard. — Les performances de Français à 10 jours du Championnat d'Europe.
15.00 Actualités régionales:
"Paris, l'Île de France".
17.00 Avis de recherche
Jeu animé par Patrick Sabatier. Daniel Guichard est entouré de Richard Clayderman et de Richard Dewitt.
17.30 Passez donc me voir
18.00 Aujourd'hui Madame:
"Les Belges: leur culture, leurs problèmes."
19.00 Des chiffres et des lettres
19.20 Télé-feuilleton:
"L'accusée". D'après le roman et avec les dialogues de Michel de Saint-Pierre.
19.30 Regards de femmes:
"Les allergies". L'allergologie était une science pratiquement inconnue il y a tout juste 50 ans et qui permet aujourd'hui de cerner les agents responsables de ces maladies et de trouver également des antidotes.
20.45 Sports été
En différé des Arènes de Fréjus: Tennis: Carré d'As '80 ou "super-Masters". Le carré d'As est un tournoi de tennis-démonstration regroupant 8 joueurs parmi les meilleurs du moment. — Sports équestres: C.S.I. de Dinard
23.50 Actualités régionales:
"Paris, l'Île de France".

6 CBMT

10.00 A Thought for Today
10.15 CBC 6 Good Morning
10.30 The Friendly Giant
10.45 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 Coronation Street
12.30 Work with Yan
13.00 Fitness is
13.30 Science magazine
14.00 The Edge of Night
14.30 Take 30 from Montreal
15.00 Summer Festival
16.00 Beyond Reason
16.30 All in the Family
17.00 The Beachcombers
17.30 The Mary Tyler Moore Show
18.00 The City at Six
19.00 Happy Days
19.30 Inventors
20.00 Paper wheat
21.00 T.B.A.
21.30 Bedroom farce
23.00 The National
23.27 City Tonight
23.45 The Good Life
00.15 Station closing

12 CFCF

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercise
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's cooking
10.00 The New Ed Allen Show
10.30 The community
11.00 Feeling good
11.30 Rocket Robin Hood
12.00 The Flintstones
12.30 Definition
13.00 The Alan Hamel Show
14.00 Another World
15.00 Texas
16.00 The Mad Dash
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Diff'rent Strokes
19.30 Stars on Ice
20.00 Laverne & Shirley
20.30 Special:
"Billy Graham Northern Alberta crusade" (1ière partie)
21.30 Taxi
22.00 Hart to hart
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
"Doctors' wives" (drame 1971) avec Dyan Cannon, Richard Crenna et Gene Hackman.
2.00 Sign off

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Xanadu" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Smokey and the bandit II" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
ATWATER III, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Octagon" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "The feindish plot of Dr. Fu Manchu" 19 h 15, 21 h 10.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Dutch treat" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "These pleasures condemned" 13 h 10, 16 h 00, 18 h 50, 21 h 40.
BERRI, 1280 St-Denis (286-2115) — fermé.
BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "Vixens les superbes renardes" 12 h 20, 15 h 58, 19 h 36. "Bouche gourmande" 14 h 15, 17 h 53, 21 h 31.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) — "My bodyguard" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
BONAVENTURE II, "The blue lagoon" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "Tim" 12 h 35, 16 h 05, 19 h 50. "Safari express" 14 h 15, 17 h 50, 21 h 35.
BROSSARD II, "La rose" 13 h 10, 15 h 45, 18 h 20, 21 h 00.
BROSSARD III, "Empire contre-attaque" 12 h 00, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 00, 21 h 20.
CHAMPLAIN I, 1815 est Ste-Catherine (524-1685) — "Empire contre-attaque" 12 h 05, 14 h 25, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 30.
CHAMPLAIN II, "Tim" 13 h 05, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.
CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Légitime violence" 12 h 30, 16 h 05, 19 h 40. "Les chiens sont lâches" 14 h 20, 17 h 45, 21 h 20.
CHÂTEAU II, "L'Île des filles perdues" 13 h 00, 15 h 55, 18 h 50, 21 h 45. "Corps brûlants" 14 h 30, 17 h 25, 20 h 20.
CINÉMA COLON, 5380 boul. St-Laurent (272-7233) — "Pobre Pero Honrada" 18 h 30, 21 h 45. "El hijo prodigo" 20 h 10.
CINÉMA DE MONTRÉAL I, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "Les loups de haute mer" 13 h 00, 16 h 10, 20 h 00. "Graffiti américains, la suite" 14 h 50, 18 h 00, 21 h 40.
CINÉMA DE MONTRÉAL II, "Les guerriers de la nuit" 13 h 30, 16 h 40, 19 h 55. "Faut trouver le joint" 15 h 05, 18 h 20, 21 h 35.
CINÉMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "Les bons débarras" 19 h 20. "Cordélia" 21 h 30.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — Relâche.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "The hunter" 19 h 00, 21 h 05.
COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (334-8560) — "Les petites starlettes" 18 h 30, 22 h 00. "L'assistant fait des ravages" 19 h 40. "Un harem très spécial" 21 h 00.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "L'associé" 12 h 30, 14 h 15, 16 h 00, 17 h 45, 19 h 30, 21 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS II, "Sauve qui peut (La vie)" 12 h 45, 14 h 30, 16 h 15, 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Saute-moi dessus" 12 h 10, 14 h 20, 16 h 30, 18 h 40, 20 h 50. "Les voyeuses" 13 h 05, 15 h 15, 17 h 25, 19 h 35, 21 h 45.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Au nom du pape-roi" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — Relâche.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Smokey and the bandit II" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES II, "Octagon" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "La rose" 18 h 20, 21 h 00.
DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Kramer contre Kramer" 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Express de minuit" 19 h 00, 21 h 20.
DORVAL I, 260 Dorval (631-8586) — "Airplane flying high" 19 h 30, 21 h 15.
DORVAL II, "Oh! Heavently dog" 19 h 00, 21 h 10.
DORVAL III, "How to beat the high cost of living" 19 h 00, 21 h 10.
DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "My bodyguard" 19 h 00, 21 h 00.
DÉCARIE SQUARE II, "The blue lagoon" 19 h 00, 21 h 00.
ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Et la tendresse bordel?" 19 h 40, 21 h 30.
ÉLYSÉE II, "Le tambour" 18 h 25, 21 h 00.
FAIRVIEW I, 7555 Autoroute Trans-Canadienne, Pointe-Claire (697-8095) — "Caddyshack" 19 h 00, 21 h 00.
FAIRVIEW II, "The feindish plot of Dr. Fu Manchu" 19 h 00, 21 h 00.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Légitime violence" 19 h 55. "Les chiens sont lâches" 18 h 00.
GREENFIELD II, "Airplane flying high" 18 h 05, 19 h 40, 21 h 20.
GREENFIELD III, "Les amusants jeux érotiques de nos voisins" 18 h 30. "Clarisse" 19 h 55.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Naked afternoon" 12 h 15, 15 h 05, 17 h 45, 20 h 25. "He & She" 14 h 00, 16 h 20, 19 h 00, 21 h 40.
JEAN-TALON, 4255 est Jean-Talon (725-7000) — "Tim" 19 h 30, 21 h 30.
KENT I, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "The happy Hooker goes to Hollywood" 19 h 30, 21 h 15.
KENT II, "Being there" 18 h 30, 20 h 55.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) "La cage aux folles" 19 h 30, 21 h 15.
LA CITÉ II, "Oh! Heavently dog" 19 h 05, 21 h 05.
LA CITÉ III, "The shining" 18 h 15, 20 h 45.
LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "Cactus Jack" 19 h 30. "Le cavalier électrique" 21 h 20.
LAVAL I, 1600 le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Légitime violence" 19 h 55. "Les chiens sont lâches" 18 h 00.
LAVAL II, "Corps brûlants" 19 h 40. "L'Île des filles perdues" 18 h 05.
LAVAL III, "Cabines de bain à Bangkok" 20 h 00. "Collégiennes en folie" 18 h 20.
LAVAL IV, "Et la tendresse bordel?" 19 h 15, 21 h 15.
LAVAL V, "Caddyshack" 19 h 00, 21 h 00.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Empire contre-attaque" 12 h 00, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 30.
LAVAL-ODÉON II, "Tim" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
L'IMPRÉVU, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) — En haut: "Bilitis" (de David Hamilton) 18 h 00. En bas: "Car Wash" dès 20 h 30. Entrée libre.
LOEW'S I, 954 ouest Ste-Catherine (861-7437) — "Dressed to kill" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
LOEW'S II, "The hunter" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEW'S III, "Airplane flying high" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
LOEW'S IV, "Caddyshack" 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05.
LOEW'S V, "Brubaker" 12 h 15, 14 h 35, 16 h 55, 19 h 15, 21 h 35.
MAJESTIC, 3170 est, Henri-Bourassa (381-6116) — "Clair de femme" 19 h 30. "Mourir à tue-tête" 21 h 30.
MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A. Mascouche (474-4141) — "L'empire contre-attaque" 19 h 45.
MASCOUCHE II, "L'homme en colère" 19 h 30. "L'impitoyable" 21 h 15.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-8224) — "Avec les compliments de Charlie" 20 h 00. "La loi de la haine" 18 h 20, 21 h 45.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Incoming freshmen" 19 h 45. "Gas pump girls" 18 h 10.
MONTENACH I, 52 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Les Borsalini" 19 h 00. "L'empire contre-attaque" 20 h 45.
MONTENACH II, — "Horrible carnage" 19 h 20. "Amityville, la maison du diable" 21 h 00.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Robert et Robert" (de Claude Lelouch, France, 1978) 19 h 30, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, — "La cuisine rouge" de Paule Baillargeon et Frédérique Collin. 19 h 00, 21 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — "La fille" 19 h 00. "Le mariage de Maria Braun" 21 h 30.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Graffiti américains" 19 h 30. "Les loups de haute mer" 21 h 30.
PARADIS II, — "Les guerriers de la nuit" 19 h 30. "Faut trouver le joint" 21 h 10.
PARADIS III, — "Orange mécanique" 21 h 00. "La balade sauvage" 19 h 20.
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — Films de Georges Méliès, Auguste et Louis Lumière, René Clair et Francis Picabia, Fernand Léger et Dudley Murphy. 20 h 00.
PARISIEN I, 480 ouest Ste-Catherine (866-3856) — "L'immorale" 12 h 40, 14 h 25, 16 h 15, 18 h 05, 19 h 55, 21 h 45.
PARISIEN II, — "La cage aux folles" 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.
PARISIEN III, — "Les héritières" 13 h 30, 15 h 25, 17 h 20, 19 h 15, 21 h 10.
PARISIEN IV, — "Lulu" 12 h 30, 14 h 15, 16 h 05, 17 h 55, 19 h 45, 21 h 35.
PARISIEN V, — "Un type comme moi ne devrait jamais mourir" 13 h 30, 15 h 25, 17 h 25, 19 h 25, 21 h 25.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "The empire strikes back" 19 h 00, 21 h 30.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2544) — "The great Santini" 12 h 25, 14 h 35, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 15.
PLACE VILLE-MARIE II, — "La cage aux folles" 13 h 00, 14 h 40, 16 h 25, 18 h 10, 19 h 55, 21 h 40.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "Female chauvinists" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "This baby is yours" 13 h 40, 18 h 30, 19 h 20, 22 h 00.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Au-delà du bien et du mal" 13 h 15, 17 h 05, 21 h 00. "Keoma" 15 h 20, 19 h 15.
RIVOLI II, — "Fifi Brind'Acier autour du monde" 13 h 30, 16 h 35, 19 h 45. "Goldorak" 15 h 00, 18 h 05, 21 h 15.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — Relâche.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Les démons du midi" 12 h 15, 15 h 50, 19 h 25. "La grande virée" 14 h 10, 17 h 45, 21 h 40.
SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis (845-3222) — "Désespoir" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "How to beat the high cost of living" 19 h 00, 21 h 00.
VAN HORNE, 8150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Airplane flying high" 19 h 00, 21 h
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Le putsch des mercenaires" 18 h 05, 21 h 55. "Tim" 19 h 55.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Légitime violence" 20 h 00. "Les chiens sont lâches" 18 h 00.
VERSAILLES II, — "Amityville, la maison du diable" 20 h 45. "Aventures en Californie" 19 h 00.
VERSAILLES III, — "L'Île des filles perdues" 18 h 30. "Suprêmes jouissances" 10 h 05.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "Graffiti américains, la suite" 19 h 00. "Les loups de haute mer" 21 h 00.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Avec les compliments de Charlie" 18 h 15, 21 h 50. "La loi de la haine" 20 h 00.
WESTMOUNT SQUARE I, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Oh! Heavently dog" 13 h 10, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "Fame" 13 h 25, 15 h 55, 18 h 25, 21 h 00.

CINÉ-PARCS
Les ciné-parcs sont ouverts tous les soirs dès 19 h 15.
CINÉ-PARC BOUCHERVILLE I, Transcanadienne, sortie 95 (655-5515) — Avec les compliments de Charlie" — "La loi de la haine".
CINÉ-PARC BOUCHERVILLE II, — "Les trois diables" — "Les déchaînés de la route".
CINE-PARC CHÂTEAUGUAY I, Châteauguay (691-1310) — "Tim" — "Le putsch des mercenaires".
CINÉ-PARC CHÂTEAUGUAY II, — "Avec les compliments de Charlie" — "La loi de la haine".
CINÉ-PARC CHÂTEAUGUAY III, — "My bodyguard" — "Avalanche express".
CINE-PARC DOLLARD I 75 Brunswick, Dollard-des-Ormeaux (684-8442) — "The feindish plot of Dr. Fu Manchu" — "Die laughing".
CINÉ-PARC DOLLARD II, — "The hunter" — "Rough cut".
CINÉ-PARC LAVAL I, Autoroute des Laurentides, sortie 14 (622-5555) — "My bodyguard" — Avalanche express".
CINÉ-PARC LAVAL II, — "Smokey and the bandit II" — "Frolkes".
CINE-PARC LAVAL III, — "Les trois diables" — "Les déchaînés de la route".
CINÉ-PARC LAVAL IV, — "Avec les compliments de Charlie" — "La loi de la haine".
CINÉ-PARC ODÉON I, Transcanadienne sortie 98 (523-9751) — "Empire contre-attaque" — "Cocktail explosif".
CINÉ-PARC ODÉON II, — "Tim" — Le putsch des mercenaires".
CINÉ-PARC ST-JÉRÔME I, 850 St-Nicolas, St-Jérôme (1) 436-4773) — "Tim" — "Safari express".
CINE-PARC ST-JÉRÔME II, — "Bermudes triangle de l'enfer" — "Grizzly, monstre de la forêt".
CINÉ-PARC ST-MATHIEU, route 15, vers Plattsburgh, sortie 38 (659-3445) — "Bermudes triangle de l'enfer" — "L'invincible surhomme".
CINÉ-PARC VAUDREUIL I, Transcanadienne vers Toronto, sortie 2 (455-5154) — "Bermudes triangle de l'enfer" — "L'invincible surhomme".
CINÉ-PARC VAUDREUIL II, — "Empire contre-attaque" — "Cocktail explosif".

SUR SCÈNE

CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "Les dialogues" de Roland Dubillard, avec Normand Lévesque et Jean Marchand. Mise en scène: Pierre-Alain Jolivet. Lun. au jeu.: 20 h 30, ven. et sam.: 19 h 30, 22 h 00. Du 3 sept. au 18 octobre.
CAFÉ-THÉÂTRE LES FLEURS DU MAL, "François Villon, poète" d'André Brassard, avec Denis Boucher, Jasmine Dubé, Nathalie Gascon, Christian St-Denis et Gilbert Turp, du jeu. au sam.: 23 h 00, dim.: 18 h 00, lun. et mar.: 21 h 00, jusqu'au 21 septembre. "Histoires de fantômes" de Francine Tougas. Mise en scène Muriel Dutil, du mer. au dim.: 20 h 30. Du 3 au 28 septembre.
CAFÉ NELLIGAN, 550 boul. Dorchester est (288-9535) — "Panique à Longueuil" texte et mise en scène de René-Daniel Dubois avec Larry-Michel Demers, René-Daniel Dubois, Martin Kevan et Diane Ricard. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 30, 22 h 00, jusqu'au 27 septembre.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 rue Sanguinet (284-9352) — Le groupe de danse-théâtre de Paul-André Fortier présente "Violence, décadence et indécence" avec Christiane Bruyère et Paul-André Fortier, du mar. au dim.: 21 h 00.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-3161) — "On the Job" de David Fennario, avec Griffith Brewer, Marc Gélinas, John Bourgeois, Bembo Davies, Robert King, Michael Kramer, Stephen Mendel et Ralph Pettofrezzo, du mar. au dim.: 20 h 30. Matinées: sam.: 14 h 30, jusqu'au 5 octobre.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN, 5170 Chemin de la Côte Ste-Catherine (739-2301) — "The Vaudevillians" de Peter Colley, Heinar Piller, David Warrack, avec Peter Mews, Jane Casson et Dean Regan. Lun. au jeu.: 20 h 30. Sam.: 16 h 00, 19 h 30, 22 h 00. Dim.: 19 h 30. Relâche: ven. jusqu'au 14 septembre.
EXPO-THÉÂTRE, Cité du Havre (288-3651) — "A chorus line" spectacle musical de Broadway. Sem.: 20 h 30. Sam. dim.: 18 h 30, 22 h 00. Relâche, lundi jusqu'au 13 sept.
LA CHACONNE, 338 est, Ontario (843-8620) — "Avec les mots des autres" spectacle-solo interprété par Richard Lalancette. Du mar. au ven. 21 h 00. Sam.: 21 h 00, 23 h 30. Relâche dim. lun. jusqu'au 13 septembre.
L'IMPRÉVU, Hôtel Iroquois, Place Jacques-Carrtier (878-9397) — "Bill", avec J.F. William, Serge Laporte, Estelle Ethier, Pierre Hébertet Jacques Laurin, jusqu'au 7 sept. Sem. dim.: 22 h 00, 24 h 00. Ven. sam.: 22 h 30, 1 h 15.
NOUVEAU THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL, Studio de l'École Nationale de théâtre, 360 est, rue Laurier (282-1614) "Où est Unica Zurn?" Pièce écrite et mise en scène par Anne-Marie Provencher, avec Lise Bédard, Olga Claing, Louise Laprade, Alice Ronfard et Christian Saint-Denis, 21 h 00, jusqu'au 14 septembre, relâche: lundi et mardi.
LA POUDRIÈRE, Île Ste-Hélène (526-0821) — "Une amie d'enfance" de Louis Roy et Louis Saïa, avec Pauline Martin, Jean-Pierre Cartier, Josée La Bossière et Jean-Guy Viau. Pièce présentée alternativement en français et en anglais, jusqu'au 20 septembre.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, 100 est, Avenue des Pins (845-7277) — "Michaël" de Gaétan Charlebois, avec Dorothée Berryman, Claude Préfontaine et Hubert Gagnon. Mise en scène: Roland Laroche du mer. au dim.: 20 h 00, relâche: lun., mar. du 3 sept. au 12 oct.

OTTAWA
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa 1 (613) 237-4400 — "Annie", comédie musicale, 20 h 30.

THÉÂTRES D'ÉTÉ
THÉÂTRE BOIS-DE-COULONGE, Bois-de-Coulonge, Québec (681-0088) — "L'enquête" de Guy Dubé et Frank Fontaine, avec Jean-Marie Lemieux, Diane Jules et Pierre Brisse, du Mar. au dim.: 21 h 00, jusqu'au 13 septembre.
THÉÂTRE DU CHIENDENT, 453 Lindsay, Drummondville (819) 478-1014 — "Old Orchard conaît pas" de Réjean Vigneaul. Mise en scène: Gilles Latour. Avec Renée Biron, Gaston Labonté, France Labonté. Mer. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 21 h 30, jusqu'au 27 sept.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
• Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
• Minimum: 2 parutions
• Heures de tombée: 10 heures 30 a.m.

NOUS ACCEPTONS master charge PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronnée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS VISA PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
Chaque parution coûte $8.80 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

APPARTEMENTS À LOUER

Rester en ville... ou vivre **LaCité**

Bienvenue au luxueux complexe d'habitation LaCité où les appartements climatisés vous offriront tout le luxe de la vie rêvée en fait de divertissements, conditionnement physique, magasinage et restaurants. Vraiment vivre, c'est vivre LaCité!



Appartements LaCité
350 ouest, rue Prince-Arthur angle avenue du Parc
Sur rendez-vous seulement
3-9-80 *845-4173*

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaines. 207 est Beaubien, Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. JNO

ANTIQUITÉS

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots — bronze — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier, 524-1422. JNO

VENTE SUCCESSORALE, antiquités. Commode de fabrication française, pupitres, poudreuse, table Mahogany à panneaux, table Mahogany à cartes et chaises, sofa et fauteuils, et tables, ensemble de chambre à coucher Provincial Français, fine porcelaine, lampes "Sèvres" jaune. Chandeliers en brass, cabaret et vaisselle de service en argenterie. Comportant: cristal et plusieurs autres objets de collections. Tous les jours de 10 à 5 h. à partir de mercredi le 3 septembre. 250 avenue Clark, #419. 3-9-80

APPARTEMENTS À LOUER

CÔTE-DES-NEIGES, 1½, 3½, semi sous-sol, propres, meublés, toutes dépenses payées, $175. - 3½, 4½, grands, chauffés, équipés, propres, balcons, $250 - $325. 739-2913 22-9-80

RUE CHAMBLY: (Près Rachel), 3½ chauffé, réfrigérateur et cuisinière, paisible, jardin et place pour l'auto. Tél: 521-5636. 4-9-80

VAN-HORNE, beau 4½ à sous-louer, près de Wilderton. Chauffé, rénové, très éclairé (sur 3 côtés) $265, 15 septembre. 342-5726. (matinée surtout). 6-9-80

3½ à sous-louer et tout l'ameublement à vendre: meubles, miroirs, T.V., Stéréo, piano et articles de ménage. 688-7209, aussi Camaro 77 parfaite condition. 4-9-80

C.D.N. 6½ meublé, chauffé à sous-louer jusqu'à juillet 81, 737-9325 ou 343-7060. 4-9-80

Outremont 1½, chauffé, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur. $125 par mois. 270-8094 après 6h. 3-9-80

Avenue Stuart 7970, chauffé, 3½, taxe d'eau payée, $170 références 274-7217. 4-9-80

APPARTEMENT 4 1/2 à sous-louer, piscine, sauna, garage, 2 salles de bain complètes, vue sur la montagne. Luxueux, entièrement décoré. 342-3374, soir. 4-09-80

Outremont 4 1/2 à sous-louer, de l'Épée près de Laurier, Chauffé, réfrigérateur, cuisinière, très éclairé. Peinture fraîche. $240. 274-6092. 271-5495 5-9-80

Sous-sol près Université de Montréal, salon avec cheminée, chambre à coucher, petit bureau, cuisine. Doit être vue. 488-1166. 03-09-80

AUTOS/MOTOS

Mercedes 450 S.L.C. 1979, complètement équipée, noir, intérieur velour noir. 25,000km. 4 michelins neufs, toit ouvrant. État neuve. $43,500. Frais virés André: 418-524-4885. J.N.O.

AUTOS/MOTOS

MERCURY COUGAR XR7, 1979, 1 an de garantie, 50,000 km, $5,500, jour, 655-7670. 03-08-80

CHALETS À LOUER

VAL DAVID, luxueux chalets neufs, tous équipés, proximité pentes ski, 3, 5, 6 chambres, foyer pierre, bar, lave-vaisselle, sauna, télévision, système son. 527-5903, 525-0962. J.N.O.

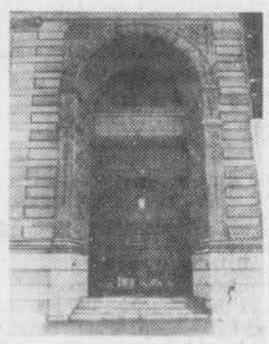
PROPRIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

À VENDRE RIVE-SUD, MONTRÉAL
SUPERBE IMMEUBLE EN BÉTON PRÉCONTRAINT DE CONSTRUCTION RÉCENTE.
BOUCHERVILLE, QUÉ.

Emplacement: Directement sur l'Autoroute Transcanadienne à 2 minutes au sud du Tunnel Hippolyte Lafontaine.
Terrain: 621,000 pieds carrés (environ)
Bâtisse: 150,000 pieds carrés (environ)
Détails: 25 pieds d'hauteur libre, 16 portes au niveau des camions, 2 portes de très grande dimension, plancher de ciment poli, système de gicleurs contre l'incendie, système d'alarme, stationnement éclairé pour 200 automobiles, pompe et réservoirs à essence, 26,000 pieds carrés d'espace à bureaux climatisés.

APPELER M. A. TABET
(514) 271-2501
8-9-80

BUREAUX À LOUER



**511, Place d'Armes

Le tourisme social partout en plein essor

par Jacques Coulon

Les participants étrangers au Congrès international du tourisme social, qui s'est tenu la semaine dernière à Montréal et à Québec, ont confirmé ce que les professionnels observent depuis deux ou trois ans surtout: le tourisme social est partout en pleine expansion et le besoin de programmes et d'activités adaptés aux familles à revenus moyens n'a jamais été aussi grand.

Par opposition au tourisme classique — naguère privilère de classe — qui, dans notre monde actuel, tend à devenir une activité de plus en plus coûteuse, le tourisme social part de la reconnaissance du droit au loisir touristique sans qu'il en coûte une fortune et vise avant tout la famille moyenne. C'est sur quoi insista, dans sa communication aux congressistes, le Dr Arthur Haulot, ex-commissaire général au Tourisme pour la Belgique et actuellement secrétaire général du Bureau international du tourisme social. Dans tous les pays où des associations spécialisées font partie du BITS, on constate que le tourisme familial prend chaque année de plus en plus d'importance. Cet été en particulier, les pouvoirs publics des principaux pays européens enregistrent une forte augmentation de la demande d'équipements d'hébergement, de restauration et de récréation diverse, surtout dans les régions maritimes.

Selon plusieurs congressistes, la situation actuelle favorise cette nouvelle orientation. L'industrie touristique traditionnelle est affectée par le ralentissement économique et l'inflation. L'augmentation sensible des frais de transport liée à celle des produits pétroliers, la diminution du pouvoir d'achat réel dans plusieurs pays, la réappréciation de «valeurs» fondamentales à laquelle sont conduits nombre de voyageurs et de vacanciers, tout cela met en péril, cette année notamment, le brillant édifice du tourisme international. De l'agence de voyage à la gastronomie, des chaînes d'hôtels de luxe aux croisières maritimes, il repose trop souvent entre les mains de l'entreprise privée dont l'objectif principal est de maximiser le chiffre d'affaires.

Au Québec, où le gouvernement a amorcé une politique de tourisme social dans son livre blanc sur le loisir, la tendance est exactement la même. Le tourisme familial, répondant à un besoin profond, s'est développé à grande allure grâce surtout à des organismes comme Vacances-Familles, la Fédération des agricotours et même les auberges de jeunesse qui reçoivent des adultes et dont la fréquentation a triplé depuis cinq ans. Selon Jean-Marie Lachance, directeur général de Vacances-Familles, il faut, à tous les échelons de l'organisation publique, «une politique d'équipement audacieuse et généreuse (disponibilité des terrains nécessaires, subventions de construction et de fonctionnement, etc.) en faveur de villages de vacances, de maisons de vacances et auberges et autres, afin que la population puisse trouver à un prix abordable des lieux d'hébergement correspondant à ses besoins de vacances».

Dans ce sens, Vacances-Familles montre la voie à suivre depuis bientôt neuf ans. Et avec succès puisque le nombre de jours-vacances organisés a presque doublé au cours des cinq dernières années. Grâce à cet organisme, une foule de Québécois ont pu fréquenter la grande hôtellerie, séjourner en Gaspésie, dans les Maritimes ou dans l'Ouest canadien à des prix défiant toute concurrence. De son côté, la Fédération des agricotours qui commença dans la région de Granby avec 28 fermes, il y a environ huit ans, en regroupe à présent 184. C'est dire l'enthousiasme du public pour ces nouvelles formules de loisirs touristiques.

Vacances-Familles a inauguré dernièrement de nouveaux centres au Cégep de Gaspé, au Mont Sainte-Anne et à Compton, en Estrie, et dispose désormais de plus de 50,000 lits disponibles dans divers types d'hébergement. En dehors du coût très abordable des programmes proposés, Vacances-Familles doit son succès au fait qu'elle a su organiser des séjours fixes, des circuits touristiques dans les régions les plus attachantes et les faire coincider avec les principales périodes de congés: fête du Travail, de l'Action de grâces, de la St-Jean-Baptiste, de Pâques, de Noël et du Jour de l'An, etc. Reste que le travailleur québécois et canadien en général bénéficie de périodes de vacances plus courtes que l'Européen, par exemple, et que l'étalement des congés payés laisse encore à désirer. Une chose que l'organisme se propose d'explorer, probablement avec la collaboration des syndicats.

Les abeilles tuées par millions

Les apiculteurs pestent contre l'arrosage

par André Tardif

Les apiculteurs d'une vaste région allant de Nicolet à Valleyfield, sur la rive sud, et jusqu'à Berthierville, sur la rive nord, sont en furie. Ils auraient perdu pour plus de $1 million d'abeilles à la suite d'arrosages inconsidérés de champs de maïs avec un liquide très toxique pour les habitants de leurs ruches.

Le président de la Fédération des associations apicoles du Québec (FAAQ), M. Léandre Dion, de Saint-Liboire, déclare dans un communiqué qu'à la suite d'une rencontre récente à Saint-Hyacinthe, des apiculteurs touchés ont estimé leurs pertes à plus de $1 million.

«De plus, pour chaque dollar qu'elle rapporte au producteur, l'apiculture rapporte entre $13 et $15 à l'agriculteur en général, sous forme de pollinisation, écrit M. Dion. On imagine aisément les pertes qui découlent de l'empoisonnement des abeilles pour l'agriculture en général.

«En outre, comme l'empoisonnement des abeilles va de pair avec celui des guêpes, des bourdons, des mégachiles et autres insectes pollinisateurs, les dommages réels de cet empoisonnement sont inestimables», ajoute-t-il.

Le grand coupable de ce carnage serait un insecticide chimique utilisé pour réprimer la pyrale du maïs. Car selon la FAAQ, dans tous les cas rapportés, les empoisonnements d'abeilles sont consécutifs à des arrosages de maïs effectués par avion, dans l'environnement immédiat des ruches pendant une période allant du début de la journée jusque vers 17 h, au moment où les abeilles retournent à la ruche.

«Le scénario est partout le même, affirme M. Dion. La journée de l'arrosage aérien, des milliers d'abeilles meurent, et on les retrouve amoncelées sur la planche d'envol des ruches. Dans les deux ou trois journées qui suivent, d'autres abeilles continuent de venir agoniser au même endroit. Au bout de trois ou quatre jours, plusieurs des ruches atteintes se trouvent presque complètement vidées de leurs 50 ou 60,000 abeilles.»

Selon les premières constatations des apiculteurs, les abeilles sont toutes empoisonnées par le pollen que les butineuses ont rapporté à la ruche au cours de la journée correspondant à l'arrosage aérien. Les nourricières, toujours à la tâche pour alimenter les jeunes larves, utilisent le pollen empoisonné pour préparer la gelée nécessaire aux larves, et elles meurent au travail.

Par la suite, ces nourricières sont remplacées par les ouvrières qui, désirant à leur tour nourrir les jeunes larves, sont également empoisonnées, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste pratiquement plus d'abeilles dans la ruche.

«Déjà durement frappés par les mauvaises conditions climatiques de la période de la première miellée, les apiculteurs se retrouvent donc sans ressource pour profiter de la floraison des mois d'août et de septembre et cueillir la récolte prévue pour cette deuxième miellée», écrit M. Dion, établi dans la région de Saint-Hyacinthe.

La situation n'est pas passée inaperçue au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Dans *La Terre de chez nous* du 21 août, dans une page publicitaire payée, le ministère avertit les utilisateurs d'insecticides toxiques de ne pas arroser leurs champs entre 7 h et 17 h, et de s'assurer que les maisons spécialisées qui effectuent ces traitements sont au courant «des pertes importantes que peuvent subir les apiculteurs lorsque les traitements sont effectués au moment où les abeilles butinent dans les champs de maïs.

Les ruchers les plus durement touchés sont habituellement situés dans un rayon d'un mille des champs arrosés. Mais à Saint-Hyacinthe, un agronome aurait même retrouvé du poison dans un champ de trèfle à deux milles du point d'impact des arrosages. La FAAQ craint donc que des potagers familiaux ainsi que des exploitations horticoles dans la grande région de Montréal aient également été atteints par les retombées toxiques.

Monique Scultety, de Sainte-Mélanie, épouse du vice-président de la FAAQ, déplore la quasi disparition d'un rucher où plus d'un million d'abeilles ont été empoisonnées.

«Pour empêcher que quelques insectes soient mêlés au maïs dont ils nourrissent leurs animaux, les cultivateurs font de l'arrosage aérien fort coûteux avec un insecticide toxique, et ils donnent ensuite ce maïs à manger à leurs bêtes», dit-elle en contenant mal son exaspération.

Dans un premier temps, la FAAQ reproche au MAPAQ son inertie et son indifférence face à ce grave problème, alors que d'un autre côté, il vient de lancer un programme de promotion de l'apiculture sous forme de subventions à l'investissement.

Par ailleurs, les apiculteurs constituent actuellement un fonds de défense professionnelle ainsi qu'un comité chargé d'étudier et d'intenter les poursuites indiquées, afin que les victimes de négligence et de dommages soient compensées adéquatement.

Un premier guide de «Québec en nature»

Un guide de tourisme scientifique vient d'être publié sur le Saguenay-Lac Saint-Jean, premier de la collection «Québec en nature» que prépare le Conseil de développement du loisir scientifique.

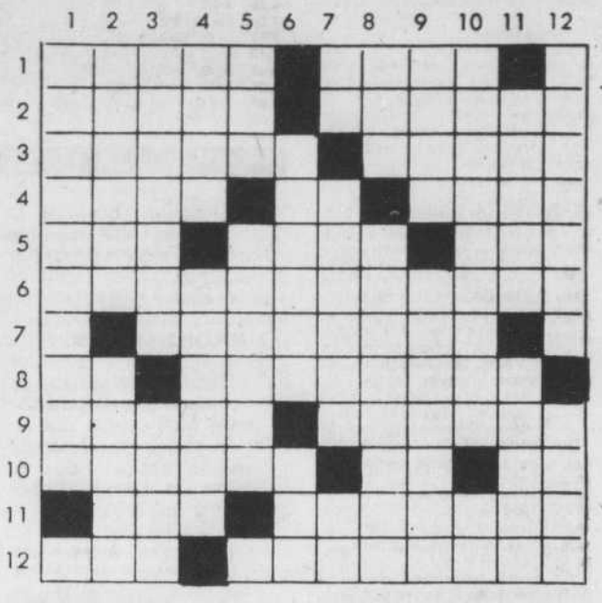
En 110 pages, le guide suggère divers circuits possibles dans cette région, en indiquant des arrêts à différents endroits pour constater des phénomènes naturels et géologiques.

Les textes et les illustrations permettent aux vacanciers de mieux connaître la nature en s'intéressant, par exemple, à la pousse des arbres ou des bleuets, aux tourbières et à la formation des rivières. De nombreuses cartes indiquent comment se rendre aux sentiers de nature et aux meilleurs sites d'observation.

Les intéressés peuvent se procurer le guide en écrivant au Conseil de développement du loisir scientifique, 1415 est, Jarry, Montréal, H2E 2Z7, et en joignant un chèque ou un mandat-poste au montant de $5.95. Le Conseil est un organisme à but non lucratif qui a déjà publié de nombreux guides et cahiers d'organisation dans le domaine scientifique.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Sous-bassement plus large que haut sur lequel s'élève une colonne. — Lavande dont on extrait une huile odorante.
2—Posséderas. — Métal blanc.
3—Poisson. — Lassitude morale.
4—Notion que l'esprit se forme de quelque chose. — Chrome. — Boutique de boucher.
5—Partie périphérique des grains des céréales. — Poisson. — Fait quelque chose.
6—Spécialistes de futurologie.
7—Provoquer l'évaporation de.
8—Lui. — Celui qui prend part à une émeute.
9—Mode de gestion d'un service public. — Plantes des lieux humides.
10—Parer à ce qui peut être nuisible. — Radian. — Fer.
11—Saison. — Qui occasionne des frais.
12—Petite prairie. — Banc d'étirage.

Verticalement

1—Causer un sentiment de plaisir.
2—Langue nationale du Pakistan. — Porter de bas en haut.
3—Qui est à vif, imprégné de sang. — Demeure.
4—Femelle du sanglier. — Inflammation de l'uvée.
5—Orient. — Long javelot.
6—Boiteux, estropié. — Éructation.
7—A lui. — Loua de nouveau. — Nickel.
8—Petite prairie. — Soumettre à des tortures.
9—Qui a les qualités du feu. — Se plaindre souvent.
10—Plante herbacée. — Obtenu.
11—Ensemble de fines gouttelettes maintenues en suspension par les mouvements verticaux de l'air. — Non.
12—Use. — Organe de la génération.

Solution de samedi

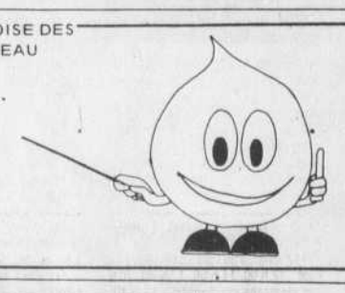
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	I	M	P	L	A	N	T	A	T	I	O	N
2	N	E	M	A	L	I	O	N	■	T	H	E
3	C	R	■	G	O	D	I	C	H	E	■	F
4	O	D	E	U	R	■	T	H	E	M	E	■
5	M	E	R	I	S	E	■	O	R	■	C	O
6	P	U	R	S	■	T	R	I	E	D	R	E
7	A	X	E	■	L	A	O	S	■	E	U	S
8	R	■	U	R	U	B	U	■	O	M	■	T
9	A	B	R	I	■	L	E	V	R	I	E	R
10	B	U	■	C	H	I	T	O	N	■	T	A
11	L	I	C	H	E	R	■	L	E	G	A	L
12	E	S	S	E	■	A	S	T	R	A	L	E

ASSOCIATION QUEBECOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

Ne polluez pas...

Protégez

votre avenir!



Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Certificat de publicité

Poste de chargé de cours — Automne 1980

PBT 1120 "Langage visuel en publicité"

Exposés et exercices portant sur l'organisation bi-dimensionnelle. Utilisation et impact des formes et des couleurs. Les techniques et les supports. Critères d'appréciation.

EXIGENCES:
— Diplôme universitaire de troisième cycle en communication
— Expérience minimum de trois années en communication visuelle

TRAITEMENT:
Selon les normes en vigueur à l'Université de Montréal

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 6 septembre à:

M. Germain Lalonde
Directeur de division
Faculté de l'éducation permanente
Université de Montréal
3333, chemin Queen Mary
Montréal, Québec
H3 3J7

Assomption
Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie

Gérant du service de la conservation (H/F)

(Assurance-vie)
Siège social: Moncton, N.-B.

Notre compagnie, progressive et dynamique, requiert les services d'un gérant du service de la conservation. Il travaille en étroite collaboration avec nos gérants régionaux pour promouvoir les affaires de qualité. Il est appuyé par des services efficaces de soutien. Salaire à négocier. Le travail comporte l'usage du français et de l'anglais.

Adresser demande avec notes biographiques à

Assomption Mutuelle-Vie
a/s Vice-président et directeur du marketing
Case Postale 160
Moncton, N.-B. E1C 8L1

Toute correspondance sera traitée avec la discrétion qui convient.

Le Conseil Scolaire de North York
requiert les services de

1 PROFESSEUR
EN ENFANCE INADAPTÉE et ANGLAIS

pour l'École élémentaire Jeanne Lajoie

DATE d'entrée en fonction: septembre 1980.
Les candidats doivent posséder les qualifications requises par le Ministère d'Éducation pour enseigner dans une école de langue française.

Les intéressés sont priés de communiquer avec la directrice adjointe:

Madame Diane Lozier
École Élémentaire
Jeanne Lajoie
310 Chemin Banbury
Willowdale, Ontario
M2L 2V3
416 - 449-4047

VOULEZ-VOUS CAGNER UN REVENU D'EXÉCUTIF?

Postes offerts dans la région de Hull et les environs.
Une compagnie multinationale requiert des stagiaires en gérance.
Positions immédiates.
Aucune expérience nécessaire, 3 semaines d'entraînement.

Nous offrons:
— Territoire établi;
— clientèle établie;
— entraînement aux frais de la compagnie;
— position stable;
— avancement rapide;
— assurance groupe;
— excellent fonds de pension;
— possibilité de $20,000 à $35,000 par année selon qualifications.

Nous exigeons:
— Secondaire V ou l'équivalent;
— posséder une automobile;
— être âgé de 21 ans ou plus;
— avoir de bons antécédents de crédit et de caractère;
— surtout, avoir le désir ardent de réussir dans la vie.

Pour entrevue confidentielle, communiquer avec:

M. Arthur L'Heureux
de 9:00 h. a.m. à 8:00 p.m.
Tél: (819) 770-8550

Ce poste est offert aux résidents du Québec seulement.

SOUS-CHEFS CUISINIERS

Le Château Laurier est présentement à la recherche des services de trois (3) sous-chefs cuisiniers expérimentés qui assisteront le chef-cuisinier dans les tâches diverses de la cuisine.

Nous recherchons des personnes ayant de l'habileté à superviser, à contrôler la production et la qualité pour accomplir le ou les tâches suivantes:

Garde-Manger
Pâtisseries
Sauces

Les personnes intéressées devront avoir complété un cours régulier d'apprentissage à la cuisine avec une attestation reconnue et ayant de l'expérience dans leur domaine dans un établissement reconnu.

Excellentes conditions de travail, salaire et bénéfices marginaux.

Pour obtenir un rendez-vous, téléphonez ou écrivez à:

M. J. Plamondon
Directeur du personnel
Château Laurier
Ottawa, Ontario
K1N 8S7
Tél: (613) 232-6411 poste 247

DÉCÈS

AREL, Corinne. — A St-Laurent, le 1er septembre 1980, est décédée Mlle Corine Arel, fille de feu Avila Arel et de feu Caroline Hébert. Lui survivent ses trois frères Antonio, époux de Ida Rochette, Alfred et Paul, ainsi qu'un neveu Louis-Philippe, époux de Marguerite Théoret. Les funérailles auront lieu le mercredi, 3. Le convoi funèbre partira des salons J.R. Deslaurier, No 790 boul. Sainte-Croix, pour se rendre en l'église Saint-Sixte à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges. Heures de visite, mardi de 7 heures à 9 heures.

BALLA, Ivan. — Accidentellement, le 29 août 1980, à l'âge de 55 ans, est décédé Ivan Balla, père de Zsoka, Philippe et feu Stephen. Il laisse dans le deuil son ex-épouse Suzanne Beaubien-Balla, sa mère Ida Balla et sa tante Marie Balla. La dépouille sera exposé au salon M.A. Blythe et Bernier, No 3682 avenue du Parc à partir de mardi soir de 7 heures à 10 heures. Le service aura lieu en l'église Notre-Dame-des-Hongrois 90 ouest Guizot, mercredi à 10 heures. Et de là au cimetière Mont-Royal. Au lieu de fleurs, des dons à la Société Canadienne du Cancer seraient appréciés.

BALLA, Stephen. — Accidentellement, le 29 août 1980, à l'âge de 20 ans, est décédé Stephen Balla, fils bien-aimé de Suzanne Beaubien-Balla et de feu Ivan Balla, il laisse aussi dans le deuil ses frères de Zsoka et Philippe, deux grand-mères, Ida Balla et Jeanne Beaubien, sa grande-tante Marie Bella. La dépouille sera exposé au salon M.A. Blythe et Bernier, No 3682 avenue du Parc à partir de mardi soir de 7 heures à 10 heures. Le service aura lieu en l'église Notre-Dame-des-Hongrois 90 ouest Guizot, mercredi à 10 heures. Et de là au cimetière Mont-Royal. Au lieu de fleurs, des dons à la Société Canadienne du Cancer seraient appréciés.

Décès du Frère Gérard Vincent
Clerc de Saint-Viateur
(1912-1980)

Le frère Gérard Vincent, c.s.v., est décédé au Centre Champagneur de Joliette, le 31 août 1980, à l'âge de 67 ans, dans sa 50e année de profession religieuse. Il était le frère du Frère Maurice Vincent, c.s.v., missionnaire en Haïti.

Né à Saint-Barthélémy (Berthier) le 3 octobre 1912, il entra au Noviciat de Joliette en 1929 et fit sa profession perpétuelle en 1937.

Le frère Gérard Vincent laisse dans le deuil, outre sa famille religieuse, ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: frère Maurice Vincent, c.s.v., missionnaire en Haïti, M. et Mme Laurent Paradis, M. et Mme Nicolas Vincent, Mlle Thérèse Vincent, Mme Irène Vincent, de même que plusieurs neveux et nièces.

Le frère Gérard Vincent est exposé à la Résidence provinciale des Clercs de Saint-Viateur, 450, avenue Querbes, à Outremont, où auront lieu les funérailles mercredi après-midi, le 3 courant, à 14 heures, suivies de l'inhumation au cimetière de la Congrégation, à Rigaud.

Étudiants et enseignants

Faites-vous un DEVOIR de recevoir

CHAQUE JOUR

LE DEVOIR



ENRICHISSEZ VOTRE ANNÉE SCOLAIRE

- LE DEVOIR vous offre tous les matins une information nationale, internationale et régionale, choisie et présentée avec soin sous une forme accessible.
- LE DEVOIR vous propose ses analyses, ses éditoriaux, ses commentaires, ses billets et une gamme étendue d'opinions du milieu.
- LE DEVOIR a même ses mots croisés, ses annonces classées et un bulletin de météo qui ne se trompe jamais...

TARIFS D'ABONNEMENT

6 mois	**$38.00**
7 mois	**$43.00**
8 mois	**$48.00**
9 mois	**$53.00**
10 mois	**$59.00**

Veuillez remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, Case postale 6033, Montréal, P.Q. H3C 3C9.

Ci-inclus $..... pour un abonnement scolaire de.....

mois à compter du.....

.....

Nom.....

Adresse.....

.....

Entre la maison et l'hôpital

FÉMININ PLURIEL



Renée Rowan

DEPUIS le début de mai, les Abitibiennes enceintes peuvent accoucher à leur goût. C'est-à-dire à l'hôpital, mais dans une chambre plus intime qu'une «chambre de travail» et où la naissance se déroule en douceur, au rythme de la mère et de l'enfant.

L'Hôtel-Dieu d'Amos a en effet aménagé, à l'intérieur de son service d'obstétrique et de gynécologie, sur le même étage que la salle d'accouchement conventionnelle, une chambre qui recrée l'ambiance de l'accouchement à domicile tout en offrant à la future mère la sécurité de la technique moderne s'il y a lieu.

Depuis le 8 mai dernier, quelque 25 femmes de la région d'Amos ont accouché dans cette chambre où il n'y a pas de table d'opération avec étriers, mais un lit confortable de 54 pouces de largeur; une chambre gaie dont trois des murs ont été peinturés en couleur claire et le quatrième a été tapissé; une chambre où il y a des plantes, un bon fauteuil, des gravures au mur et même un haut-parleur sur lequel la parturiente peut demander que l'on mette de la musique de son choix.

Le projet est une entreprise conjointe du groupe Abitibiennes enceintes, du Dr Raymond Godard et du Centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos.

«L'idée était mûre de part et d'autre, dit le Dr Godard au cours d'un entretien téléphonique. J'avais lu un article dans la revue *Châtelaine* sur la «Révolution douce de la maternité de Pithiviers» (en France). Ça correspondait parfaitement à ma façon de voir les choses et je m'étais dit «pourquoi pas chez nous?».

Quand les représentantes du groupe Abitibiennes enceintes ont soumis à la directrice du centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos, Mlle Colette Duchemin, le projet concernant le réaménagement d'une chambre de travail, l'idée avait déjà fait son chemin et elle a été bien accueillie.

Le Dr Godard et les Abitibiennes enceintes ont trouvé une précieuse alliée en la personne de l'infirmière-chef du service obstétrique, gynécologie et salle d'accouchement, garde Francine Pelletier.

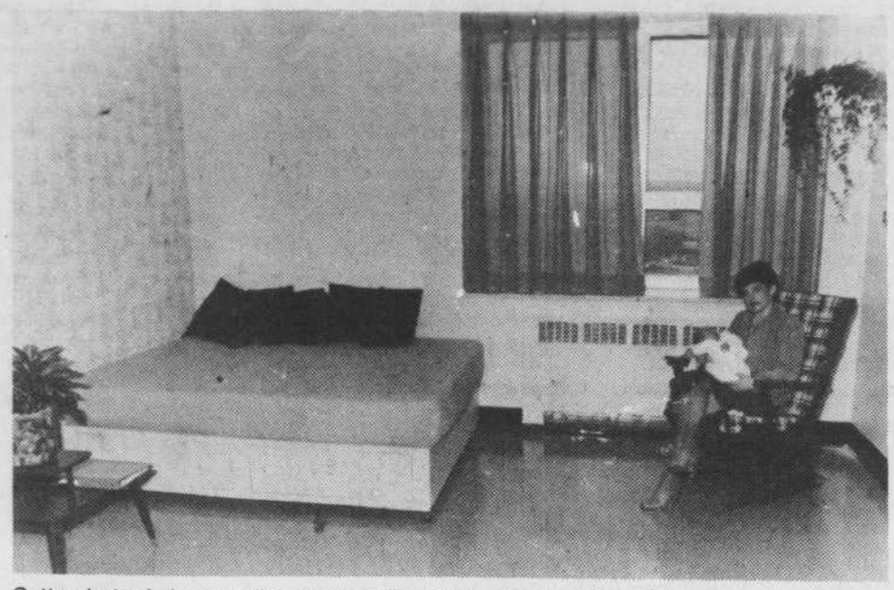
Cette forme d'accouchement est un moyen terme entre l'accouchement à domicile dont l'idée semble se répandre de plus en plus chez les couples à la recherche d'un mode d'accouchement plus normal, plus naturel, et la chambre de travail conventionnelle où tout est régi et pensé comme s'il s'agissait d'une véritable opération.

Il fallait trouver une solution pour éviter que l'accouchement à domicile devienne une vague démesurée avec les risques que cela peut supposer. Dans un article publié dans *Carrefour des Affaires sociales* (vol. 2, no. 1, nov. 1979), le Dr Jean Saint-Arnaud écrit: «Je pense qu'avec nos politiques actuelles, nos tempêtes de neige et le manque de soutien en ce sens, l'accouchement à domicile représente un risque important, non pas pour toutes les grossesses à hauts risques, qui peuvent pour une bonne part être prévues, mais bien pour la faible portion des risques imprévisibles...»

«La solution, notait garde Pelletier en présentant le projet à la directrice de soins infirmiers de l'Hôtel-Dieu d'Amos est de faire une place dans nos hôpitaux à ceux qui réclament un accouchement normal selon l'optique de la réalité familiale, c'est-à-dire la possibilité de choisir des conditions d'accouchement plus humaines, plus paisibles et plus familiales.» Ce que ce centre hospitalier a accepté de faire.

Dans cette chambre dépouillée de tous les appareils qui font peur et qui transforment un acte naturel en un acte médical, tout se passe de façon le plus normalement possible. La femme accouche comme si elle était chez elle, dans son lit. On permet ainsi à la mère et au père de s'approprier de nouveau la naissance de leur enfant dans une atmosphère calme, détendue, mais en même temps dans un milieu sécuritaire, tout en sachant que s'il se présentait quelque chose d'imprévisible on n'aurait qu'à transporter, très rapidement la parturiente à la salle d'accouchement conventionnelle qui est sur le même étage.

C'est le mari qui assiste sa femme le plus possible: il l'aide à pousser, il l'encourage, lui parle. L'infirmière et le médecin n'interviennent que lorsque c'est vraiment nécessaire. La femme n'est plus installée sur une table rigide avec les pieds dans des étriers; le mari n'est pas obligé de vêtir une blouse d'hôpital. Par contre, le personnel infirmier et les médecins doivent s'adapter à une nouvelle façon de faire qui demandent des techniques différentes qui seront rodées au cours des mois à venir.



Cette photo de la nouvelle chambre d'accouchement à l'Hôtel-Dieu d'Amos a été prise peu de temps après son inauguration. Depuis, on en a changé les tentures et le couvre-lit pour que ce soit plus gai encore et on a mis des gravures au mur.

«Pour un accouchement normal, cette forme d'accouchement est normale plutôt qu'avant-gardiste, affirme le Dr Godard. La femme est plus confortable, le mari a repris la place qui lui revient, le médecin est aussi plus confortable, le costume et l'aspect opératoire des choses étant simplifiés.»

Le Dr Godard qui a été le premier à prôner et à accepter cette façon d'accoucher reconnait toutefois que ça peut être, pour le médecin, plus fatigant. À cause de la hauteur du lit, celui-ci doit travailler penché. Cette position peut devenir inconfortable surtout s'il y a une déchirure à réparer et qu'il faut faire des points de suture, mais cela ne se prolonge généralement pas très longtemps.

La salle d'accouchement conventionnelle où tout vise à faciliter la tâche du médecin convient à l'accoucheur, mais pas à l'accouchée. Selon ce nouveau concept, c'est l'inverse: le confort de la femme passe avant celui du médecin. «On ne fait que normaliser une chose devenue un véritable acte médical», ajoute le Dr Godard.

Au départ, il était le seul à utiliser la «nouvelle» chambre d'accouchement. Aujourd'hui, sept des huit médecins de ce centre hospitalier l'ont essayée et certains continuent à l'utiliser. Il y a une certaine résistance, mais assez curieusement elle vient de médecins plus jeunes que le Dr Godard qui a entre 15 et 20 ans de pratique et plus de 1,500 accouchements à son crédit.

Sur les 175 accouchements pratiqués à l'Hôtel-Dieu d'Amos depuis l'inauguration de cette chambre d'accouchement «comme à la maison», 25 couples en ont profité. «Nous ne l'imposons pas, note l'adjointe de l'infirmière-chef, garde Marie-Claire Allard. Ce sont les femmes elles-mêmes qui doivent en faire la demande auprès de leur médecin.»

Jusqu'à maintenant, aucune des femmes qui ont accouché dans ces conditions n'ont fait d'infection. Une seule a dû être transférée à la salle d'accouchement conventionnelle pour une complication imprévue.

«Le fait de savoir que la salle d'accouchement est sur le même plancher est très rassurant, commente Mme Monique Nadeau qui a enfin accouché à son goût. Pour mes deux premiers bébés, j'avais l'impression d'être une malade dans ce décor de salle d'opération, alors que maintenant tout s'est passé de façon sereine, détendue, dans la joie. C'est le premier accouchement où mon mari et moi avons tous les deux eu le sentiment que c'était notre affaire, que nous étions les principaux participants. Parce que je n'étais pas attachée, j'ai pu m'aider beaucoup plus. Je ne voudrais plus accoucher dans d'autres conditions.»

En se formant, le groupe Abitibiennes enceintes s'étaient donné pour premier objectif la mise sur pied d'une nouvelle chambre d'accouchement dans leur région: c'est maintenant chose acquise. Mais elles ont aussi d'autres buts à poursuivre: informer les femmes et les hommes sur la grossesse; humaniser la grossesse et l'accouchement par des rencontres complémentaires aux cours prénataux de façon à permettre aux femmes de se parler entre elles; soutenir les femmes qui veulent faire des revendications auprès de leur médecin; informer ces mêmes personnes des différentes possibilités de vivre l'accouchement afin de les aider à choisir le type d'accouchement qu'elles désirent.

Elles sont aussi intéressées à connaître ce qui se passe ailleurs et à partager leur expérience. On peut les rejoindre en téléphonant au 732-6561 (Marjolaine Parent) ou au 727-2647 (Shirley Rivet).

ÉDUCATION

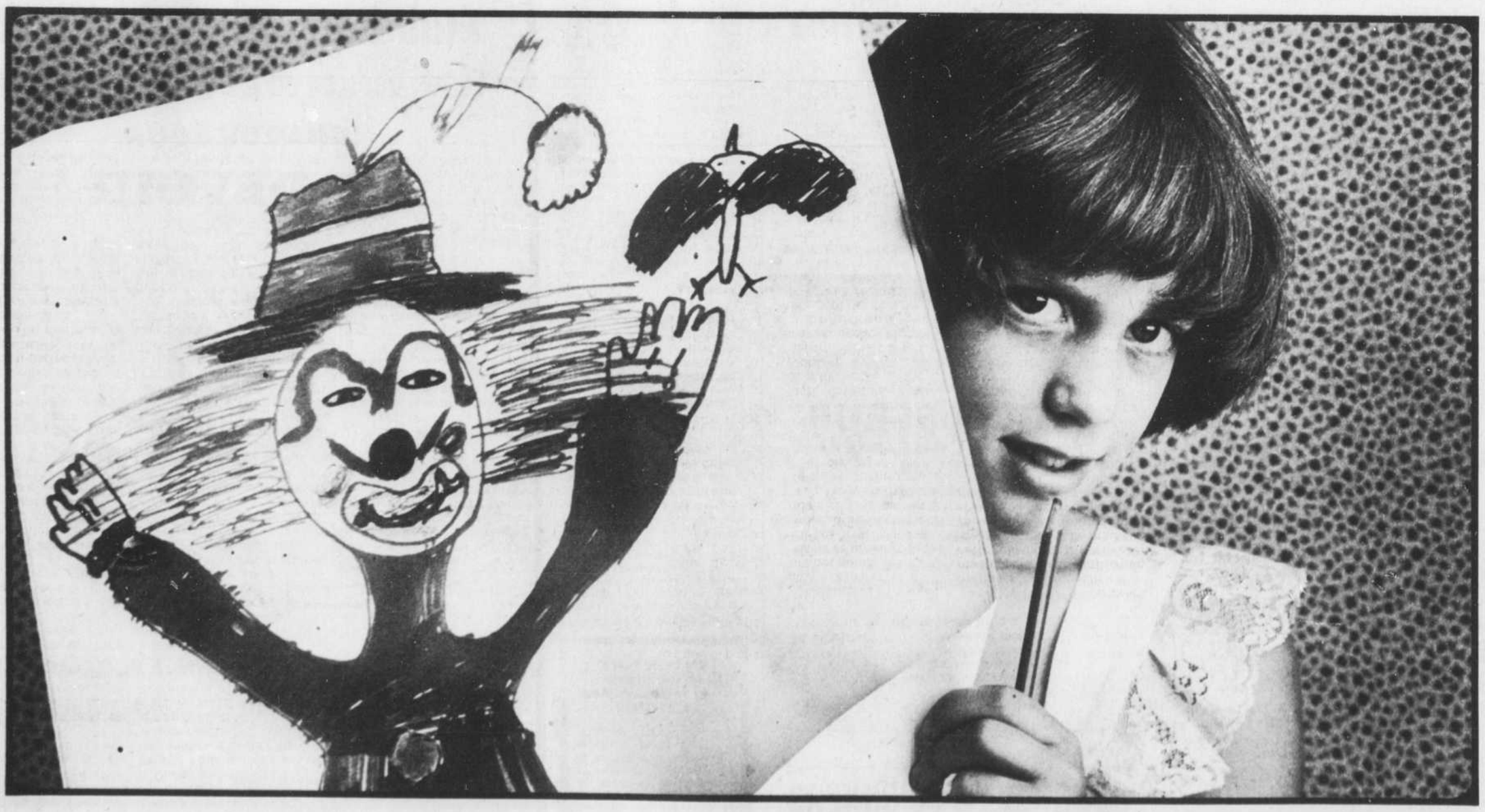
■ Un répertoire des organismes ethniques

Le Conseil scolaire de l'Île de Montréal (CSIM) vient de publier la première tranche d'un répertoire des associations ethniques de la métropole, préparé afin de faciliter la tâche aux écoles qui veulent s'en rapprocher. Le Conseil scolaire n'a dans l'ensemble pas voulu retenir les organismes à caractère politique. Dans un premier temps, il a privilégié trois regroupements régionaux: Afrique du Nord et Moyen-Orient, Amérique du Sud et Antilles et Asie méridionale et du Sud-Est, trois regroupements correspondant respectivement à la Grèce, l'Italie et le Portugal et enfin trois regroupements plutôt diversifiés représentant les Juifs, les Noirs et les groupes dits multi-ethniques.

■ Changements au ministère de l'Éducation

M. Jean Pronovost, qui occupait le poste de directeur général de la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC) vient d'être nommé sous-ministre adjoint à la planification. Son nouveau poste regroupe la direction des politiques et plans, celle de la programmation et de l'évaluation, celle des études économiques et démographiques et le service de la recherche. M. Pronovost prend la place de M. Roland Arpin, qui se voit confier un nouveau secteur incluant la direction générale de l'éducation des adultes, le service général de l'enseignement privé, celui de l'information et celui des moyens d'enseignement. Le remplaçant de M. Pronovost n'est pas encore connu.

7000 personnes consacrent le talent d'une jeune peintre.



Julie Drolet n'a que 9 ans mais un nom déjà célèbre.

Au dernier concours annuel de dessins et peintures organisé par Pratt & Whitney Aircraft du Canada et réservé aux enfants des 7 000 employés de la compagnie, son dessin a conquis le jury qui lui a décerné le premier prix.

Ce qui l'a rendue très heureuse.

Son oeuvre a servi ensuite à illustrer les cartes de Noël qui sont vendues aux employés de la compagnie et tous les bénéfices de la vente ont été versés à l'Association québécoise pour déficients mentaux, Rive-Sud.

Ce qui a fait d'autres heureux.

Fière de sa célébrité, Julie ne l'est pas moins d'avoir pu si gentiment semer du bonheur autour d'elle. Comme quoi "aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années."

UNITED TECHNOLOGIES PRATT&WHITNEY AIRCRAFT DU CANADA LTEE